
HD WIDENER
HW P48X X


HONORE
ET
AMORE
EX LIBRIS
WILLIAM KING RICHARDSON



LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TOME III

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

ET PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE INÉDITE

SUR L'AUTEUR

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

Membres de l'Institut

TOME TROISIÈME



PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE

M DCCC LXII


H   RD
U   ERSITY
LIBRARY



LES

HISTORIETTES.



149. — CONRART.

(*Valentin Conrart, premier secrétaire perpetuel de l'Académie françoise, mort à Paris, 23 septembre 1675.*)



ONRART est filz d'un homme qui estoit d'unė honneste famille de Valenciennes, et qui avoit du bien; il s'estoit assez bien allié à Paris. Cet homme ne vouloit point que son filz estudiast et est cause que Conrart ne sçait point de latin. C'estoit un bourgeois austere qui ne permettoit pas à son filz de porter des jartieres ny des roses de sôulier, et qui luy faisoit couper les cheveux au-dessus de l'oreille; il avoit des jartieres et des roses qu'il mettoit et ostoit au coing de la rue. Une fois qu'il s'ajustoit ainsy, il rencontre son pere teste pour teste; il y eut bien du bruit

au logis : son pere mort, il voulut recompenser le temps perdu.

Son cousin Godeau luy donnoit quelque envie de s'appliquer aux belles-lettres; mais il n'osa jamais entreprendre le latin : il apprit de l'italien et quelque peu d'espagnol[1].

La fantaisie d'estre bel-esprit et la passion des livres le prirent à la fois. Il en a fait un assez grand amas, et je pense que c'est la seule bibliotheque du monde où il n'y ayt pas un livre grec, ny mesme un livre latin. L'effort qu'il faisoit, la peine qu'il se donnoit et la contention d'esprit avec laquelle il travailloit, luy envoyant tous les esprits à la teste, il luy vint une grande quantité de bourgeons; pour cela, car c'estoit une vilaine chose, il se rafraischit tellement que ses nerfs debilitez (outre qu'il est de race de goutteux) furent bien plus susceptibles de la goutte qu'ils n'eussent esté. Il

1. Se sentant foible de reins pour faire parler de luy, il se mit à prester de l'argent aux beaux-esprits, et à estre leur commissionnaire; mesme il se chargeoit de toutes les affaires des gens de reputation de la province : cela a esté à tel point que, pour faire parler de luy en Suede, il presta six mille livres au Comte Tott, qui estoit icy sans un sou; ce fut en 62, je ne sçay s'il en a esté payé. Menage connoissoit ce cavalier, et avoit emprunté ces deux mille escus d'un auditeur des Comptes, son beau-frere; mais quand chez le notaire celuy-cy vit que c'estoit pour ce Suedois, il remporta son argent, et dit que Menage estoit fou. Conrart le sceût et les luy presta.

en fut affligé de bonne heure, et de bien d'autres maux, sans en estre moins enluminé pour cela; en sorte que c'est un des hommes du monde qui souffre le plus. Son ambition a fait une partie de son mal; car il a caballé la reputation de toute sa force, et il a voulu faire par imitation, ou plustost par singerie, tout ce que les autres faisoient par genie. A-t-on fait des rondeaux et des enigmes? il en fait; a-t-on fait des paraphrases? en voylà aussytost de sa façon; du burlesque, des madrigaux, des satyres mesmes, quoyqu'il n'y ayt chose au monde à laquelle il faille tant estre né. Son caractere, c'est d'escrire des lettres couramment; pour cela il s'en acquittera bien : encore y aura-t-il quelque chose de forcé : mais il faut quelque chose de soustenu ou de galant, il n'y a personne au logis. On le verra s'il imprime, car il garde copie de tout ce qu'il fait; il ne sçait rien et n'a que la routine [1].

Il voulut faire un discours sur l'histoire, à

1. Malleville disoit qu'il luy sembloit que Conrart allast criant par les rues : « A ma belle amitié! qui en « veut, qui en veut de ma belle amitié? » A propos de cela, il demanda des devises à plusieurs de ses amys sur l'Amitié, qu'il fit enluminer sur du velin. Madame de Rambouillet luy en donna une dont le corps estoit une vestale, dans le temple de Vesta, qui attisoit le feu sacré, et dont le mot estoit : *Fovebo*. Elle le fit en françois et M. de Rambouillet le tourna en latin.

l'Academie de la Vicomtesse d'Auchy. D'Ablancour fut comme la sage-femme de cette production[1].

Il est fort propre au mestier de secretaire *in ogni modo*, et, si sa santé le luy avoit permis, il auroit recueilly fort exactement tout ce qu'il eust fallu pour l'Academie. A propos d'Academie, c'est luy qui le premier y a introduit le desordre et la corruption; car, à cause que Bezons avoit espousé une de ses parentes, il caballa avec M. Chapelain pour le faire recevoir; en suitte Salomon, collegue de l'autre à la charge d'advocat-general du Grand-Conseil, y fut admis, et depuis rien n'a esté comme il faut. La politique de ces messieurs estoit de mettre des gens de qualité dans la compagnie. M. Chapelain, qui avoit fait les statuts, si *statuts* se peuvent appeller, a si bien reglé toutes choses, qu'en despit des gens, quelques sages qu'ils eussent esté, il estoit impossible qu'on n'y eust bientost du desordre. Depuis, mais

1. Ou, pour mieux dire, ce fut luy qui le fit. Longtemps après, quand il fallut escrire une lettre de remerciement à la reyne de Suede, qui avoit envoyé son portroit à l'Academie, d'Ablancour la luy fit. Plusieurs academiciens, qui l'eussent admirée s'ils l'eussent sceû, y trouvoient cent choses à redire, à cause qu'ils croyoient que c'estoit Conrart. Mezeray disoit à Patru : « Que ne « vous l'a-t-on donnée à faire ! — Voire, » respondit Patru, « n'est-ce pas à votre secretaire à faire cela ? »

trop tard, comme nous dirons ailleurs, on fit un bien meilleur reglement.

Pour revenir à l'humeur de nostre homme, il est caballeur et tyran tout ensemble; mais caballeur à entretenir commerce avec des doctes de Hollande et d'Allemagne, luy qui ne sçait point de latin; caballeur encore à se charger d'un million d'affaires; car, comme je veux croire qu'il y a de la bonté et de l'humeur obligeante, je sçay fort bien aussy qu'il y a de la vanité et de la caballe. Chapelain et luy imposent encore à quelques gens, mais cela se descoust fort; et si celuy-cy imprimoit comme l'autre, tout s'en iroit à vau-l'eau. L'un après l'autre ils ont esté les correspondans de Balzac. Pour Conrart, c'est un correcteur general d'imprimerie. Il a affecté de faire imprimer et de revoir les espreuves des *Entretiens de Costar et de Voiture*, où il y a quasy autant de latin que de françois, et il ne trouvoit pas trop bon qu'on luy dist qu'il se devoit descharger de cette impression; une fois mesme, friand de louanges et d'epistres dedicatoires, il voulut revoir des espreuves toutes latines, à l'aide d'un escolier de seconde, qui estoit son nepveu.

Quant à l'humeur tyrannique, après sa femme personne n'en sçait plus de nouvelles que moy. Il a tousjours affecté d'avoir des jeu-

nes gens sous sa ferule : moy, qui ne suis pas trop endurant, il me prit en amitié et je l'aimai aussy tendrement ; mais dez que Patru et moy, que je connus quasy en mesme temps, eusmes trouvé que nous estions bien le fait l'un de l'autre, il en entra en jalousie, et disoit que je faisois de plus longues visittes aux autres qu'à luy. C'est un franc pedagogue et qui fait une lippe, quand il gronde, la plus terrible qu'on sçauroit voir. En une chose Chapelain a eu raison, peut-estre l'a-t-il fait par temperament ; il a tousjours vescu en ceremonie avec luy, car à le voir de près on sera tousjours en querelle. D'Ablancour en a eu maintes avec luy, et entre autres une pour ne luy avoir pas escrit *Conseiller secretaire du Roy*, mais seulement *Secretaire du Roy*. Je ne pretens pas mettre icy un million de petites particularitez qui ne seroient bonnes à rien : et puis ce qui s'est passé sous le sceau de l'amitié ne se doit point reveler.

Dans sa famille il a eu aussy bien des demeslez. Son deuxiesme frere estoit un sot homme ; mais si Conrart n'eust point tant fait l'aisné, à la maniere du vieux Testament, il n'auroit pas fait la moitié tant d'extravagances qu'il en a fait. Celuy-cy le mit au desespoir. Le jeune frere de sa femme, nommé Muisson, qu'on appelle M. de Barré, estoit devenu amou-

reux d'une belle fille qui estoit d'une meilleure famille que luy, et qui, par la suitte, a eu du bien honnestement; Conrart fit le diable pour empescher le mariage; et après, luy et son autre beau-frere et sa femme mesme, qui craignoient qu'un vieux garçon, riche, aisné de tous, ne prist cette belle en affection, firent assez de choses contre elle qui ne sont pas trop bonnes à dire. Ce vieux garçon mort, par le testament il avoit fort avantagé ses deux freres, au prejudice de quatre sœurs qu'il avoit : il y eut du bruit. La famille fit l'honneur à Conrart de s'en rapporter à luy. Il demande à Patru comment à son esgard il en devoit user, luy qui, à cause de sa femme, y avoit le mesme droit que les autres. « Hé! » luy dit Patru, « vous ne « serez pas juge et partie; vous ne devez rien « prendre pour vous, et c'est à eux à en user « comme ils le trouveront à propos. » Ne vous desplaise, il se donna autant qu'aux autres, et les deux freres, qui croyoient en estre quittes à meilleur marché, furent bien surpris de voir qu'outre cela Conrart s'estoit mis au rang des autres. Ils en passerent pourtant par là et rengaisnerent une tenture de tapisserie et autre chose qu'ils luy avoient destinées. Depuis cela, il prit à ce M. de Barré une estime pour Patru la plus grande du monde; et il a voulu estre son amy et le mien en suitte.

Or, Conrart trouvoit sa belle-sœur de Barré fort jolie : ailleurs elle n'eust pas laissé de l'estre ; mais dans cette famille disgraciée c'estoit un vray soleil. Il la vouloit traitter du haut en bas ; il vouloit qu'elle fust sous sa ferule, en estre le patron et la mener partout où il plairoit. Cette femme, qui est plus fine que luy, le laissa dire et en a fait après à sa mode, mais doucement toutefois, car elle a affaire à une des plus sottes familles du monde. Un jour qu'elle estoit allée par complaisance promener avec luy et Sapho, et autres beaux-esprits du Samedy, elle dit par hazard : « J'ay esté *norrie*. — Il « ne faut pas dire cela, » luy dit-il d'un ton magistral, « il faut dire *nourrie*. » Cela l'effaroucha un peu, et comme elle n'avoit desjà aucune inclination à faire le bel-esprit, elle ne voulut pas se promener davantage avec toutes ces heroïnes. Quoyque cela ne plust guères à Conrart, il ne laissa pas de continuer à tascher de se rendre maistre de cet esprit. Une fois, il luy prit fantaisie d'avoir les portraicts de ses amies. Un beau matin il envoye sa femme, qui vint dire à Madame de Barré que M. *Conrarte* (elle prononce ainsy à la mode de Valenciennes, d'où elle est) n'avoit pu dormir de toute la nuict, tant il avoit d'impatience d'avoir son portraict. Il fallut donc viste luy en faire faire un par le peintre qu'il nomma,

par le plus cher, et il la laissa fort bien payer. Il exerce encore quelque sorte de tyrannie sur elle, car il faut qu'elle aille le voir regulierement, et elle veut bien avoir cette complaisance pour son mary; mais en son ame elle se mocque terriblement de M. le secretaire de l'Academie. Regardez un peu quelle figure de galant : j'ay veû qu'il se faisoit les ongles en pointe, et au mesme temps il s'arrachoit les poils du nez devant tout le monde : il y pretend pourtant; il est vray qu'au prix de Chapelain, il pourroit passer pour tel, au moins pour son ajustement, car il estoit tousjours assez propre.

Rien, que je croy, ne l'a tant fait enrager que de voir comme je l'ay planté là, et que Patru et moy soyons les bons amys de sa belle-sœur. Voicy comment cela arriva : nous n'en estions plus que sur la grimace, quand il luy prit une vision de loger dans une maison au Pré-aux-Clercs que Luillier avoit fait accommoder à ma fantaisie, et dont j'avois planté le jardin à ma mode; une maison que j'aimois tendrement. Son pretexte estoit qu'on m'avoit oüy dire que la maison estoit à vendre; je le croyois, mais cela n'estoit pas. Sur cela il m'envoye son beau-frere de Barré, qui alloit à la bonne foy : pour sa femme, elle m'a juré depuis que, comme elle estoit persuadée que cela

manqueroit, elle les avoit laissez faire. Il vient me demander si je pensois à achepter cette maison, et si elle estoit à vendre ; je dis que je l'avois ouy dire, et que je ne songeois pas à l'achepter. « Puisque cela est, » dit-il, « un « de vos amys, mais qui ne veut point estre « nommé, y pourra penser. — Monsieur, » luy dis-je, « j'aime mieux que ce soit un de mes « amys qu'un autre ; j'y auray pourtant du « regret. » Je ne fis semblant de rien, mais je descouvris bientost que Conrart avoit engagé Barré à achepter cette maison en commun. Sur cela, comme je ne cherchois qu'une occasion de rompre avec luy, je pris celle-là ; et après m'estre plaint doucement de la finesse qu'il m'avoit faitte, et de ce qu'au lieu de destourner les marchands il se presentoit luy-mesme, je ne le vis plus depuis [1].

N'ayant pu avoir cette maison qui luy eust pu servir de maison des champs et de maison de ville, il en achepta une à Athis dont Mademoiselle de Scudery parle tant dans la *Clelie*. Là il se fait mainte belle chose. Un jour, il ne

1. Patru, à qui il avoit fait quelques petites sottises, ne le voyoit plus longtemps devant. Sans esclatter, il l'alla voir et se reconcilia avec luy. Pour moy, à qui il en avoit fait pour le moins autant, parce qu'il m'avoit tousjours cru plus jeune que luy, il m'attendit, et comme il vit que je n'y allois pas très-chaudement, il me fit le tour que je viens de dire.

l'avoit pas encore tout à fait meublée, il trouva dans sa salle une fort belle tenture de cuir doré toute tendue, on a sceû depuis que c'estoit le frere aisné de sa femme qui, pour ne luy avoir point d'obligation de la nourriture d'un de ses filz qui avoit esté chez luy assez longtemps, avoit fait cette galanterie, qui est trop fine pour un marchand du Pays-Bas. Mais il le luy faut pardonner; ce n'est pas un homme à avoir deux fois en sa vie de telles pensées; c'est un grand avare, du reste, et un grand espion de sa pauvre belle-sœur.

Il a fallu que toutes les connoissances de Conrart aient esté à sa maison, ou bien il a fait la lippe. Luy qui a affecté autrefois de traitter Madame de Sablé, puis Madame de Montauzier et Mademoiselle de Rambouillet mesme, quoyqu'elle se mocque de luy, n'a garde de ne les avoir pas traittées à *Carisatis*[1]. Sapho y passe une partie des vacations, et Mademoiselle Conrart, avec sa figure de pain d'espices, a aussy un nom dans le roman; cependant les clairvoyans sont persuadez qu'il n'aime point Pelisson, qu'il en est jaloux, et qu'il ne trouve nullement bon que Herminius soit le confident de Sapho et l'Apollon du Samedy. Pour Chapelain, il n'est pas per-

1. Nom de ce lieu dans le Roman.

suadé de Pelisson, mais il le sera à cette heure, que l'autre est bien avec le surintendant Foucquet. Le bruit court que Conrart s'incommode, mais il n'a point d'enfans; sans doute la caballe luy a cousté, car il n'a pu refuser de l'argent à bien des gens, et il donnoit souvent a manger; il se trouvera mal d'avoir ouvert sa porte à tant de monde. Montereul, surnommé le fou[1], de qui il croyoit faire un grand personnage, luy a chanté pouille, et la caballe qui s'est formée chez l'abbé de Villeloin contre Chapelain et luy, qu'ils appellent les tyrans des Belles-lettres, luy a desjà donné quelques coups de griffe[2] : voylà ce que c'est que de voir tant de gens, et surtout tant de jeunesse.

1. Celuy de Madame Burin, et qui est à cette heure à l'evesque de Valence.

2. Furetiere, Boileau. Linieres a fait l'epigramme; ou on la luy a raccommodée.





150. 154. — LA REYNE DE POLOGNE. SES SOEURS, SAINT-AMANT ET LA DUCHESSE DE CROY.

(Louise-Marie de Gonzague, née vers 1612; *mariée en* 1646 *à Vladislas IV, roy de Pologne; en* 1649 *à Jean Casimir V, aussi roy de Pologne; morte à Varsovie,* 10 *mai* 1667. — *Marc-Antoine de Girard sieur de Saint-Amant, né vers* 1586; *mort* 29 *décembre* 1661. — *Benedicte de Gonzague, abbésse d'Avenay, née vers* 1616; *morte à Paris,* 21 *septembre* 1637. — *Anne de Gonzague, née vers* 1615, *mariée au prince Léonor-Edouard, frère de l'Electeur-palatin; morte en* 1684. — *Genevieve d'Urfé, née vers* 1597, *mariée à Charles-Alexandre sire et duc de Croy, en janvier* 1617.)



Comme j'ay dessein de mettre autant qu'il me seroit possible tout de suitte ce qui tousche à l'hostel de Rambouillet, j'ay trouvé à propos d'insérer icy la reyne de Pologne, et ses sœurs par occasion, parce qu'elle aimoit fort Madame de Montauzier, et que je pretens finir par Madame la Princesse, Madame de Longueville et les Precieuses. Après, nous reprendrons d'autres gens; j'ay cru que cette suitte divertiroit davantage[1].

La reyne de Pologne est fille de M. de Nevers, qui sur la fin de ses jours (decembre 1627)

1 Alinéa biffé dans le manuscrit.

fut duc de Mantoüe, et de Mademoiselle de Cleves. Estant demeurée sans mére, son pere la mit chez Madame de Longueville, sœur de sa femme et mere de M. de Longueville. On l'appella Madame la Princesse Marie, comme fille de souverain, quand son pere parvint à la duché de Mantoüe. Elle estoit belle : Monsieur, alors veuf, en devint amoureux. La maison de Guise, qui avoit du pouvoir auprès de la Reyne-mere, s'opposa à ce mariage, et la chose alla si avant que Madame de Longueville et la Princesse Marie en furent quinze jours prisonnieres au bois de Vincennes.

M. de Mantoüe mort (en 1637), Monsieur ayant quitté la Cour et Madame de Longueville n'estant plus au monde, la Princesse Marie estoit tantost à Nevers, tantost à Paris : ses affaires n'estoient pas en trop bon estat. Elle caballa avec M. le Grand pour debusquer le Cardinal, en resolution de l'espouser si elle le voyoit premier ministre. La nuict, il la vint voir plusieurs fois. Il ne se pouvoit pas, dans le dessein qu'ils avoient, qu'ils ne vescussent avec quelque familiarité; mais on n'en a jamais rien dit de fascheux.

Elle fut avertie que M. le Grand estoit arresté avant que personne le sceust à Paris : la voylà bien embarrassée, car M. le Grand avoit une terrible quantité de ses lettres. Elle

envoye prier Mademoiselle de Rambouillet de la venir voir, car elles estoient amies; elle luy conte sa desconvenũe, et la supplie de parler pour elle à Madame d'Aiguillon. Dez le soir mesme, elle se rendit à l'hostel de Rambouillet, pour aller au Palais-Royal où Madame d'Aiguillon s'estoit retirée, sur quelques avis qu'on la pourroit bien enlever au fauxbourg. Madame de Rambouillet dit qu'elle n'a jamais rien veû de si desolé. Madame d'Aiguillon la receût le mieux du monde, et luy fit rendre en suitte toutes ses lettres. On dit, à propos de cela, que quand des Yveteaux, intendant de l'armée du Roussillon, alla pour ouvrir les cassettes de M. le Grand, un valet de chambre l'avertit qu'il y trouveroit ce qu'il ne cherchoit pas; c'estoient des lettres de sa femme.

On a remarqué que jamais personne n'a eu tant de hausses qui baissent dans sa vie que la Princesse Marie; en voicy une belle preuve. Le feu roy de Pologne avoit desjà pensé à elle, la premiere fois qu'il se maria; mais ses interests le firent pencher vers la maison d'Austriche. Se voyant veuf, il y pensa tout de nouveau, et quoyque l'Empereur luy eust fait envoyer jusqu'à seize portraits de princesses de la maison d'Austriche, il ne put estre esbranlé. Il fait donc demander la Princesse Marie en mariage : on la luy accorde, et la

Reyne, qui avoit assez d'amitié pour elle, la maria comme fille de France. On prit ses droits, et on luy donna pour cela quatre cent mille escus. L'ambassade des Polonois fut magnifique, et leur habit extraordinaire servit bien à faire admirer leur pompe.

La Princesse fut mariée dans la chapelle du Palais-Royal; de là, avec sa couronne sur la teste, elle voulut aller dire adieu à Madame de Rambouillet, qui m'a dit qu'elle n'avoit jamais rien veù de si opposé que le jour où elle la vit si desconfortée, et celui-cy où elle la vit si pompeuse et qui avoit le dessus sur la Reyne mesme[1]. Parlons un peu des Polonois.

On les logea dans l'hostel de Vendosme; là, une infinité de personnes les alloient voir manger. Ils mangeoient le plus salement du monde, et se traittoient de grosses viandes, à leur mode; car ils avoient demandé qu'au lieu de les nourrir on leur donnast leur argent à despenser. Les maistres donnoient à leurs va-

1. Un extravagant d'Italien, nommé Promontorino, qui se mesloit de deviner, et aussy de vendre des chiens de Bologne et bien d'autres choses, luy vendit un fort beau chien cinquante pistolles, à payer quand elle seroit reyne. Il n'y avoit alors nulle apparence. Elle l'eust achepté à ce prix cinquante mille escus. Au bout d'un an et demy elle la fut, et luy paya volontiers ses cinquante pistolles. Voylà un grand hazard.

lets de ce qu'ils mangeoient, et derrière eux leurs gens disnent et soupent en mesme temps. Mais ce qu'il y avoit de plus barbare, c'est qu'ils fermoient la porte et ne laissoient sortir personne qu'ils n'eussent trouvé le conte de leur vaisselle d'argent, qui estoit assez mediocre. On dit qu'une fois ayant trouvé quelque chose à dire, ils mirent presque tous, au moins tous les domestiques, le cimeterre à la main, et firent grande peur aux assistans, qui ne furent pas sans inquietude tandis qu'on chercha cette piece de vaisselle. Par la ville, leurs valets estoient assez insolens, et prenoient souvent du fruict aux revendeuses sans le payer.

On fit pour eux quelques assemblées au Palais-Royal, où Madame de Montbazon et Mademoiselle de Toussy, depuis la mareschale de La Mothe, approchant le plus de leur taille, leur plurent plus que tout le reste : quelques-uns se firent habiller à la françoise, et prirent des perruques. M. de Bassompierre les traitta à Chaillot, et il fut beû *egregiè*.

Quand la reyne de Pologne alla dire adieu à M. d'Orléans, luy, sa femme et sa fille ne la traitterent pas comme ils devoient; il ne la reconduisit pas jusqu'à son carrosse. Qui reconduira-t-il, s'il ne reconduit une reyne? Il en devoit faire plus que pour une autre, quand

ce n'eust esté qu'à cause qu'il l'avoit aimée. Madame et Mademoiselle estoient jalouses de l'honneur qu'on luy faisoit. Monsieur luy ayant dit quelque chose du temps passé, elle luy respondit : « Cela n'estoit pas resolu dans le ciel, « et j'estois née pour estre reyne. » Elle eut le desplaisir, avant que de quitter Paris, d'apprendre qu'on avoit fait quelque mesdisance d'elle et de M. le Grand, et mesme de Langeron qui, comme bailly de Nevers, avoit de tout temps de l'attachement à sa maison. On soupçonna le resident du roy de Pologne en France, qui estoit un ecclesiastique de Rome nommé Roncaille, de luy avoir rendu quelque mauvais office à la cour de son maistre. J'ay de la peine à le croire, car elle a esté assez bien depuis pour le faire revoquer, s'il luy eust despleû. Quoy que c'en soit, elle ne fut pas d'abord fort bien receûe en Pologne; puis, le Roy estant malade, elle n'eut pas lieu de le gaigner, n'ayant pas encore couché avec luy. Elle ne fut pas longtemps après à se mettre bien dans son esprit, et en peu de temps elle fit congedier la dame d'honneur polonoise que le Roy luy avoit donnée, parce qu'il en estoit un peu espris.

La mareschale de Guebrian et l'evesque d'Orange qui l'avoient accompagnée, comme ambassadeurs du Roy, en revinrent fort mal sa-

tisfaits[1]. L'Evesque n'eut que quelques pieces de vaisselle d'argent de peu de valeur, et Madame de Guebrian que deux tapis de soye relevez d'or. La reyne de Pologne en a envoyé depuis de pareils à Madame de Montauzier et à Madame de Choisy, sa bonne amie et sa correspondante; elle luy fait de temps en temps quelque regalle. Quelques filles qu'elle fut obligée de renvoyer n'eurent que cent escus chascune; elle avoit pourtant receû assez de presens pour leur donner davantage; mais on l'accuse d'estre un peu avare. En ce pays là les reynes ont beaucoup de profits, car quiconque obtient une charge ne l'obtient guères que par l'entremise de la Reyne, et après, luy fait quelque present d'importance; puis il y a une province destinée pour leur entretien. On dit qu'elle retrancha dans sa maison pour sept mille escus de poivre par an.

Quand cette dame d'honneur fut dehors, le Roy, quoyque vieux et ventru, ne laissa pas d'en cajoller d'autres. La Reyne avoit mené avec elle, entre autres filles, une petite de Mailly, fille du Comte de Mailly et de la Duchesse de Croüy, dont il estoit mary de conscience. On l'appelloit en riant la petite duchesse de Croüy. Elle estoit parente au cin-

1. Leur voyage est imprimé.

quiesme degré de la reyne de Pologne, du costé de M. de Mailly. Madame de Schomberg, autrefois Mademoiselle d'Hautefort, sa parente, l'habilla et la mit en equipage, car la Duchesse de Croüy estoit fort pauvre; elle avoit quatorze à quinze ans, et estoit assez jolie et adroitte; pour l'esprit, vous allez voir ce que c'estoit. Le Roy s'avisa de luy vouloir dire quelque douceur: « Sire, » luy dit-elle, « il « y a quelque chose là de plus obscur pour « moy que le polonois.—Vous entendez bien, « pourtant, » luy dit-il, « ce que vous dit un « tel » (c'estoit un gentilhomme polonois avec qui on l'a mariée depuis). — « Je croy bien, « Sire, » respondit-elle, « c'est un particulier; « mais il faut estre reyne pour entendre le « langage des roys. Si Vostre Majesté me le « permet, je demanderay à la Reyne ce que « cela veut dire.—Ah! petite fille, » repliqua le Roy, « je voy bien qu'il ne vous en faut pas « dire davantage. » La petite friponne, qui estoit bien avec celles à qui la Reyne tesmoignoit le plus d'affection, dit cela à l'une d'elles. La Reyne, quelques jours après, en parla à la petite de Mailly, et adjousta: « Il en a depuis « cajollé une autre[1].—Je n'ay rien à souhait« ter, Madame, » luy respondit-elle, « sinon

1. C'estoit peut-estre pour l'empescher d'y penser.

« que les autres ne l'escoutent pas plus que « moy. »

En ce temps-là, M. d'Arpajon, qui mouroit d'envie d'estre mareschal de France, et qui avoit tant pesté quand Gassion le fut (15 novembre 1643), s'offrit à aller porter le collier de l'Ordre au roy de Pologne. Le voyage luy a cousté cher, mais il esperoit que ce prince demanderoit après qu'on donnast le baston à ce M. l'Ambassadeur extraordinaire; mais il n'estoit pas encore à Dantzick que le Roy mourut[1].

On se plaignit icy de ce que la reyne de Pologne n'avoit point donné avis de la mort de son mary, et qu'on fust si longtemps sans recevoir de ses nouvelles; mais elle estoit malade. On la fit regente durant l'interregne; ce fut un grand bonheur pour elle que la mort du filz de son mary, car elle fust demeurée une pauvre reyne douairiere: voylà encore des hausses qui baissent.

Le Prince Casimir, ce fou qui s'estoit fait jesuite, et que nous avons veû icy au bois de Vincennes, après qu'on l'eût pris, il y a vingt ans, comme il alloit servir les Espagnols, fut enfin eslu roy, et eut dispense du Pape pour espouser sa belle-sœur, sous pretexte que le mariage n'avoit point esté consommé par le

1. Il fit pourtant le voyage.

feu Roy, qui avoit esté, disoit-on, tousjours malade.

Durant l'interregné, qui dura assez longtemps, Boisrobert estant chez Rossignol, où il y avoit un homme qu'il ne connoissoit point, je pense que c'est Bartet[1], on vint à parler des Estats de Pologne; cet homme dit : « C'est le « Prince Casimir qui sera roy. — Voire! » dit Boisrobert, « iroient-ils faire roy un niais « qui s'est fait moine? » Rossignol l'avertit que c'estoit le resident de ce prince; Boisrobert continue : « Il est vray que c'est un bon « prince et bien pieux ; ce n'est pas peu pour « un roy. »

SAINT-AMANT.

La Reyne devint grosse, et Saint-Amant[2], qui l'avoit suivie, fit de meschans vers sur sa grossesse. En arrivant en Pologne, elle luy donna de bons appointemens et la qualité de conseiller d'Estat de la Reyne : elle l'envoya en suitte à Stockholm, pour assister de sa part au couronnement de la reyne de Suede. J'ay oüy dire qu'il y réussit assez mal. Il a du ge-

1. Bartet, depuis secretaire du Cabinet. On en a assez parlé depuis.

2. Il s'appelle Girard, il est de Roüen : apparemment cette seigneurie de Saint-Amant vient de ce qu'il est né dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Amant de Roüen. C'est peu de chose que sa naissance, il estoit huguenot.

nie, mais point de jugement; il ne sçait rien et n'a jamais estudié; au reste fier à un point estrange, qui se loue jusqu'à faire mal au cœur. « Fermez, » disoit-il une fois; « qu'on ne laisse « entrer personne; point de valets » (c'estoit à table), « j'ay assez de peine à reciter pour les « maistres. » Une fois il disnoit chez Chapelain (je suis tout edifié que Chapelain ayt, au moins une fois dans sa vie, donné à manger à quelqu'un), Esprit, de l'Academie, y estoit qui dit : « Que voylà qui est joly! — Nargue de votre « *joly!* » reprit Saint-Amant. Il pensa s'en aller, tant il estoit en colere.

Il dit insolemment, un jour, qu'il avoit cinquante ans de liberté sur la teste, et cela à la table du Coadjuteur, qui l'a veû, je ne sçay combien d'années, domestique du Duc de Retz, le bonhomme. Depuis, il s'attacha à M. de Metz, et enfin, ne sçachant plus que faire, il s'en alla en Pologne. Il en est revenu depuis quatre ans ou environ; il avoit pretendu pour son *Moyse* une abbaye ou mesme un evesché, luy qui n'entendoit pas son breviaire; et ce fut pour punir l'ingratitude du siecle qu'il ne le fit point imprimer. Depuis, il l'a donné; mais rien au monde n'a si mal réussy. Au lieu de *Moyse sauvé*, Furetiere l'appelloit *Moyse noyé*. En une epistre à M. d'Orléans, sur la prise de Gravelines, il s'appelle *le gros Virgile;*

il eust mieux fait de dire le gros ivrogne. En sa jeunesse il faisoit beaucoup mieux ; mais il n'a jamais eu un grain de cervelle, et n'a jamais rien fait d'achevé. Il travaille tousjours pour elle, et elle a soing de luy.

La Reyne se portoit si bien dans sa grossesse et se trouvoit si heureuse en toutes choses, qu'elle pria Madame de Choisy de faire prier Dieu pour elle, de peur que ce grand bonheur ne fust suivy de quelque calamité. Elle maria Mademoiselle de Langeron, sa dame d'atours, au castellan de Plotsko, si je ne me trompe, qui a quatre-vingt mille livres de rente en fonds de terre. On luy promit le premier palatinat vaquant.

La Reyne donna en ce temps-là à sa sœur tout ce qu'elle avoit à pretendre sur le duché de Mantoue et le Montferrat ; mais voicy encore *des hausses qui baissent;* elle n'eut que deux filles et pas une n'a vescu.

La guerre des Cosaques et celle des Suedois l'ont mise tantost bas, tantost haut : tout cela vient de ce que le feu Roy qui vouloit se rendre plus absolu, avoit fomenté sous main cette revolte des Cosaques, afin d'avoir un pretexte d'estre armé.

Celuy-cy se laisse gouverner par les Jesuites, et sottement alla refuser à Radzevil, palatin

perpetuel du grand-duché de Lithuanie, une charge qui luy appartenoit, et qu'il luy fallut donner en despit qu'on en eust. Il exila le Vice-chancellier, à ce qu'on dit, pour une amourette. On a escrit qu'il estoit amoureux de sa femme; cela a mis le feu partout, car ces deux hommes ont excité cette guerre de Suede. Je laisse cela aux historiens pour venir à Madame d'Avenet.

MADAME L'ABBESSE D'AVENET.

Madame d'Avenet, sœur de la reyne de Pologne, estoit morte avant que sa sœur fust reyne. On dit qu'elle estoit la plus belle des trois, et que pour ses belles mains elle eut permission de porter des gants. M. de Guise, alors archevesque de Rheims, luy en conta aussy bien qu'à la Princesse Anne, sa sœur. Quelquefois elle sortoit par la porte des bois, desguisée en paysanne, et portoit du beurre au marché d'Avenet mesme; le bon archevesque, desguisé en païsan, l'attendoit dans les bois. Je ne sais pas ce qu'ils faisoient avant d'aller ensemble au marché. Une fois qu'on trouva à propos de la faire retirer avec ses religieuses dans une ville, à cause des ennemys, elle se retira à Chaalons, où elle fit galanterie avec le Comte de Nantueil. Cela fit du scandale; on la

mena dans l'abbaye d'une de ses tantes, et de là à Paris, où elle mourut.

LA PALATINE.

La Princesse Anne fut quelque temps a Avenet, et ce fut là que M. de Guise en devint amoureux. Il y a bien fait des folies : quelquefois il avoit jusqu'à soixante bouts de plume à son chapeau, tout archevesque qu'il estoit. Un jour, comme on luy eut apporté une houppe pour se frizer, il la trouva belle : « Faisons-en, » dit-il à la Princesse Anne et à sa sœur. — « Faisons-« en, » respondirent-elles. On envoye à Rheims, on n'y trouve point de soye platte : « En-« voyez à Paris. » On creve un cheval, et on apporte pour cent escus de soye ; mais quand elle arriva, cette fantaisie leur estoit passée [1].

Par je ne sçay quelle vision, ils ont couché la Princesse Anne et luy dans le parloir, la grille entre deux. Ce fut à l'hostel de Nevers qu'il l'espousa [2]. Comme elle l'alloit trouver,

1. Les deux sœurs et luy firent une fois mourir, sans y penser, une pauvre fille innocente, à Avenet. Il prit une vision à la Princesse Anne d'aller trouver cette fille à son lict avec un cierge, et l'exhorter à la mort ; cela la saisit, et comme on disoit en riant : « La voilà qui va « passer, » elle passa effectivement.

2. Elle dit un jour à un homme d'esglise, chanoine de Rheims, qui les avoit mariez dans la chapelle de l'hostel de Nevers : « N'est-il pas vray que ce M. de Guise

elle fut arrestée par le Comte de Tavannes. Elle a dit, parlant à une femme de ses amies : « Il est mon mary, comme vostre mary est le « vostre. »

Quand il fust de retour, au commencement de la Regence, elle luy parla aux Tuilleries, et, ne voyant pas qu'il y eust lieu d'esperer qu'il la reconnust pour sa femme, elle donna ordre de parler à M. d'Elbeuf pour faire le mariage du Prince d'Harcourt et d'elle ; et elle avoit les articles qu'il ne falloit plus que signer quand, en un tourne-main, elle change et espouse le Palatin : c'estoit le quatriesme : ce garçon ne sçavoit où donner de la teste. Elle luy fit changer de religion aussytost après[1]. Ç'a esté un des garçons du monde le mieux fait ; mais depuis son mariage, il est tout vousté et tout farouche ; il n'y a qu'un certain Anglois dont il s'accommode : hors cela il est tousjours tout seul. Il eut une espece de folie, et pensa demeurer hors du sens : c'estoit en Champagne. Durant cette maladie, elle ne partit pas du pié de son lict : c'est un pauvre here. Dans les Me-

« est mon mary ? — Ma foy ! Madame, » luy dit ce bonhomme, « vous fustes aussy aise que s'il y eust eu ma« riage. »

1. La Reyne s'en fascha : on avoit assez de princes depossedez sur les bras. Ils s'esloignerent pour quelque temps : le mariage de la reyne de Pologne raccommoda tout.

moires de la Regence il sera parlé amplement d'elle[1].

1. LA DUCHESSE DE CROUY.

Mademoiselle d'Urfé, fille du frere aisné de M. d'Urfé qui a fait l'*Astrée*, n'ayant guères de bien, fut donnée à la Reyne-mere (*a*) : elle estoit fort jolie et fort spirituelle. A cette comedie, où jouerent les filz naturels d'Henry IVe, elle fit merveilles ; c'estoit alors toute la fleur de chez la Reyne-mere : aussy fut-elle fort galantisée ; on en mesdisoit mesme un peu.

Le Duc de Croüy, grand seigneur de Flandres, riche, mais un riche mal aisé et qui estoit grand d'Espagne, vint à la Cour. Il n'avoit pu trouver à se marier, à cause qu'outre l'embarras de ses affaires, il estoit verollé et puant à un point estrange : avec cela une vraye ballourde. M. de Bassompierre, qui l'avoit connu en Lorraine, luy proposa d'espouser Mademoiselle d'Urfé : il l'espouse, et l'emmeine à Brusselles. Balzac a pris cette histoire de travers, et a dit dans ses *Entretiens*, « qu'un prince es- « tranger avoit demandé en mariage une fille de la Reyne « et que cela avoit fort nuy aux autres qui, en se flattant, « attendoient une mesme fortune. »

A Brusselles, ils furent ensemble environ six ans; elle en avoit vingt quand elle fut mariée. Au bout de ce temps-là, le Duc fut tué d'un coup d'arquebuse, à travers les fenestres d'une salle basse où il se promenoit (9 nov. 1626). On accusa le Marquis Spinola de cet assassinat, parce qu'il estoit amoureux de la Duchesse, et qu'après cela il la vit fort familierement. Elle croyoit l'espouser, quand le roy d'Espagne l'envoya en Italie, où il mourut quelque temps après.

Or, pour ses conventions matrimoniales et pour son doüaire, elle eut assez d'affaires, dont un de ses parens, nommé le chevalier de Mailly, prit le soing. Pour l'en rescompenser, elle l'espousa, car il n'avoit point fait les vœux, et, quoyque pauvre, estoit d'une fort bonne mai-

a. En qualité de fille d'honneur.



155. — LE MARESCHAL DE BASSOMPIERRE.

(*François de Bestein ou de Bassompierre, né à Haroué en Lorraine*, 12 *avril* 1579; *mort* 12 *octobre* 1646.)

Le mareschal de Bassompierre estoit d'une bonne maison entre la France et le Luxembourg : la pluspart des lieux de ce pays-là ont un nom allemand et un nom françois : *Betstein* est le nom allemand, et Bassompierre le françois.

son de Picardie. Ce mariage ne fut declaré qu'après la mort de la Duchesse ; elle ne vouloit pas perdre son rang : ils demeuroient cependant ensemble à Saint-Victor. Ils ont eu une fille, qui est celle dont nous venons de parler; celuy qui l'a espousée est de la maison de Schomberg, et est premier maistre-d'hostel du roy de Pologne. Je pense que Madame de Schomberg a aussy contribué à ce mariage.

M. le Chancellier tint un jour un enfant avec la Duchesse de Croüy : c'estoit une fille. Le Curé demanda quel nom elle luy vouloit donner. « Je ne sçay, » dit-elle, « car mon nom est un vray nom d'idiote ; je m'appelle Genevievfve. » Le Curé luy en fit une grande reprimande; que c'estoit une des plus grandes saintes du paradis, et celle de toutes à qui la France a le plus d'obligation. En suitte M. le Chancellier, ayant pris des lunettes pour signer, luy en fit des excuses, et dit que cela estoit bien vilain en presence d'une belle dame comme elle. « Ne vous embarrassez pas de cela, » respondit la Duchesse, « on m'a accusée d'aimer un galant « qui en avoit aussy bien que vous. » C'estoit Spinola.

On conte une fable qui est assez plaisante. Un comte d'Angeweiller, marié avec la Comtesse de Kinspein, eut trois filles qu'il maria avec trois seigneurs des maisons de Croüy, de Salme et de Bassompierre, et leur donna à chascune une terre et un gage d'une fée. Croüy eut un gobelet et la terre d'Angeweiller; Salme eut une bague et la terre de Phinstingue ou Fenestrange, et Bassompierre eut une cueiller et la terre d'Ausweiller. Il y avoit trois abbayes qui estoient depositaires de ces trois gages quand les enfans estoient mineurs : Nivelle pour Croüy, Remenecourt pour Salme, Espinal pour Bassompierre. Voicy d'où vient cette fable.

On dit que ce comte d'Angeweiller rencontra un jour une fée, comme il revenoit de la chasse, couchée sur une couchette[1], dans une chambre qui estoit au-dessus de la porte du chasteau d'Angeweiller : c'estoit un lundy. Depuis, durant l'espace de quinze ans, la fée ne manquoit pas de s'y rendre tous les lundys, et le Comte l'y alloit trouver. Il avoit accoustumé de coucher sur ce portail, quand il revenoit tard de la chasse, ou qu'il y alloit de grand matin, et qu'il ne vouloit pas resveiller sa femme; car cela estoit loing du donjon. Enfin, la Comtesse ayant remarqué que tous les lundys il couchoit

1. *Mots biffés :* de bois, bien travaillée, selon le temps.

sans faute dans cette chambre, et qu'il ne manquoit jamais d'aller à la chasse ce jour-là, quelque temps qu'il fist, elle voulut sçavoir ce que c'estoit, et ayant fait faire une fausse clef, elle le surprend couché avec une belle femme; ils estoient endormis. Elle se contenta d'oster le couvre-chef de cette femme de dessus une chaise, et après l'avoir estendu sur le pied du lict, elle s'en alla sans faire aucun bruit. La fée, se voyant descouverte, dit au Comte qu'elle ne pouvoit plus le voir, ny là ny ailleurs; et après avoir pleuré l'un et l'autre, elle luy dit que sa destinée l'obligeoit à s'esloigner de luy de plus de cent lieues; mais que pour marque de son amour elle luy donnoit un gobelet, une cueiller et une bague, qu'il donneroit à trois filles qu'il avoit, et qu'elles apporteroient tout bonheur dans les maisons dans lesquelles elles entreroient, tandis qu'on y garderoit ses gages; que si quelqu'un desroboit l'un de ces gages, tout malheur luy arriveroit. Cela a paru dans la maison de M. de Pange, seigneur lorrain, qui desroba au Prince de Salme la bague qu'il avoit au doit, un jour qu'il le trouva assoupy pour avoir trop beû. Ce M. de Pange avoit quarante mille escus de revenu, il avoit de belles terres, estoit surintendant des finances du Duc de Lorraine. Cependant, à son retour d'Espagne, où il ne fit rien, quoyqu'il y

eust été fort longtemps et y eust fait bien de la despense (il estoit ambassadeur pour obtenir une fille du roy Philippe II pour son maistre), il trouva sa femme grosse du fait d'un jesuite, tout son bien se dissippa, il mourut de regret, et trois filles qu'il avoit mariées furent toutes trois des abandonnées. On ne sçauroit dire de quelle matiere sont ces ages; cela est rude et grossier.

La Marquise d'Avray, de la maison de Crouy, en monstrant le gobelet, le laissa tomber; il se cassa en plusieurs pieces, elle les ramassa et les remit dans l'estuy en disant : « Si je ne puis « l'avoir entier, je l'auray au moins par mor-« ceaux. » Le lendemain en ouvrant l'estuy, elle trouva le gobelet aussy entier que devant. Voylà une belle petite fable.

Le pere du Mareschal estoit grand ligueur; M. de Guise l'appelloit *l'amy du cœur :* c'estoit un homme de service. Ce fut chez luy que la Ligue fut jurée entre les grands seigneurs[1]. Le Mareschal avoit de qui tenir pour aimer les femmes, et aussy pour dire de bons mots, car son pere s'en mesloit. Il gaigna la verolle, et sa femme luy ayant dit : « J'avois tant prié « Dieu pour qu'il vous en gardast! — Vray-

1. Il mourut subitement au commencement de la Ligue.

« ment, » respondit-il, « vos prieres ont « esté exaucées, car il m'en a gardé de la plus « fine. »

On dit que jouant avec Henry IV°, le Roy s'apperceût qu'il y avoit des demy-pistolles parmy les pistolles: Bassompierre luy dit: « Sire, « c'est Vostre Majesté qui les a voulu faire pas- « ser pour pistolles. — C'est vous, » respondit le Roy. Bassompierre les prend toutes, remet des pistolles en la place, et puis va jetter les demy-pistolles aux pages et aux laquais par la fenestre. La Reyne dit sur cela : « Bassom- « pierre fait le Roy, et le Roy Bassompierre. » Le Roy se fascha de ce qu'elle avoit dit. « Elle « le voudroit bien qu'il le fust, » repartit le Roy, « elle en auroit un mary plus jeune. » Bassompierre estoit beau et bien fait. Il me semble que Bassompierre meritoit bien autant d'estre grondé que la Reyne[1].

1. A son avenement à la Cour, c'estoit après le siége d'Amiens (1595), il tomba par malheur entre les mains de Sigougne, celuy qui a esté si satyrique. C'estoit un vieux renard qui estoit escuyer d'escurie chez le Roy : il vit ce jeune homme qui faisoit l'entendu ; il luy voulut abattre le caquet et, faisant le provincial nouveau venu, il le pria niaisement de le vouloir presenter au Roy. Bassompierre crut avoir trouvé un innocent, et s'en joüer ; il entra, et dit au Roy en riant : « Sire, voicy un « gentilhomme nouvellement arrivé de la province qui « desire faire la reverence à Vostre Majesté. » Tout le monde se mit à rire, et le jeune monsieur fut fort desferré.

On a dit qu'il estoit plus liberal *par fenestre* qu'autrement; on l'a accusé d'aimer mieux perdre un amy qu'un bon mot. Il n'a jamais passé pour brave; cependant aux Sables-d'Olonne (en 1622) il acquit de la reputation, paya de sa personne et monstra le chemin aux autres : car il se mit dans l'eau jusqu'au cou. Pour la guerre, il la sçavoit comme un homme qui n'en eust jamais ouy parler[1]. Cependant il fut fait mareschal de France (29 août 1622); mais il voulut que M. de Crequy passast devant : ils s'appelloient freres[2]. Cependant il pensa espouser Madame la Princesse, comme nous avons dit ailleurs.

Après M. de Rohan, qui avoit eu pour trente mille escus la charge de colonel des Suisses, Bassompierre eut cette charge (14 may 1614), et la fit bien autrement valoir qu'on n'avoit fait jusqu'alors; d'ailleurs il estoit habile et faisoit tousjours quelque affaire. Il n'y avoit

1. On fit un *gueridon* sur une entrée de ballet, où il sortoit d'un tambour :

Sortir d'un tambour,
Galant Bassompierre,
Aimer tant l'amour,
Et fuyr tant la guerre,
O guéridon, etc.

2. *Mots biffés :* Son ambition autrefois estoit d'estre chevalier de l'Ordre; on disoit mesme que l'Ordre s'estoit abbaissé jusqu'à luy; cependant, etc.

presque personne à la Cour qui eust tant de train que luy et qui fist plus pour ses gens. Lamet, son secretaire, fut preferé, en une recherche d'une fille, à un conseiller au Parlement.

Parlons un peu de ses amours. On a dit qu'il avoit esté un peu amoureux de la Reyne-mere, et qu'il disoit que la seule charge qu'il convoitoit, c'estoit celle de Grand panetier, parce qu'on couvroit pour le Roy[1]. Il estoit magnifique, et prit la capitainerie de Monceaux afin d'y traitter la Cour. La Reyne-mere luy dit un jour : « Vous y menerez bien des putains[2]. « — Je gage, » respondit-il, « Madame, que vous « y en menerez plus que moy. » Un jour il luy disoit qu'il y avoit peu de femmes qui ne fussent putains. « Et moy ? » dit-elle. — « Ah ! « pour vous, Madame, » repliqua-t-il, « vous « estes la Reyne. »

Une de ses plus illustres amourettes, ce fut celle de Mademoiselle d'Entragues, sœur de Madame de Verneuil : il eut l'honneur d'avoir quelque temps le roy Henry IV[e] pour rival. Testu, chevalier du guet, servoit Sa Majesté. Un jour, comme cet homme venoit luy parler, elle fit cacher Bassompierre derrière une tapisserie, et disoit à Testu, qui luy reprochoit

1. Il disoit qu'il y avoit plus de plaisir à le dire qu'à le faire.

2. On parloit ainsy alors.

qu'elle n'estoit pas si cruelle à Bassompierre qu'au Roy, qu'elle ne se soucioit non plus de Bassompierre que de cela, et en mesme temps elle frappoit, d'une houssine qu'elle tenoit, la tapisserie à l'endroit où estoit Bassompierre. Je croy pourtant que le Roy en passa son envie, car un jour le Roy la baisa je ne sçay où, et Mademoiselle de Rohan, la bossue, sœur de feu M. de Rohan, sur l'heure escrivit ce quatrain à Bassompierre :

Bassompierre on vous avertit,
Aussy bien l'affaire vous tousche,
Qu'on vient de baiser une bouche
Dans la ruelle de ce lit.

Il respondit aussytost :

Bassompierre dit qu'il s'en rit,
Et que l'affaire ne le touche ;
Celle à qui on baise la bouche
A mille fois baisé son —.

« Je mettray, quand il vous plaira, la rime « entre vos belles mains[1]. »

Mademoiselle d'Entragues eut un filz de

1. Henry IVe dit un jour au pere Cotton, jesuite : « Que feriez-vous si on vous mettoit coucher avec Ma- « demoiselle d'Entragues? — Je sçay ce que je devrois « faire, Sire, » dit-il ; « mais je ne sçay ce que je ferois. « — Il feroit le devoir de l'homme, » dit Bassompierre, « et non pas celuy du pere Cotton. »

Bassompierre, qu'on appella longtemps l'abbé de Bassompierre ; c'est aujourd'huy M. de Xaintes. Elle pretendit obliger Bassompierre à l'espouser[1] ; la cause fut renvoyée au parlement de Rouen, il y gaigna son procez. Bertinieres plaida pour luy : c'estoit un homme qui disoit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit que se troubler en parlant au public, et qu'il n'y avoit rien capable de l'estonner. Le Mareschal luy servit à avoir l'agrement de la Cour pour la charge du procureur-general au parlement de Roüen, et il la luy fit avoir pour vingt mille escus. Au retour de Roüen, comme elle monstroit son filz à Bautru : « N'est-il pas joly ? » disoit-elle. — « Ouy, » respondit Bautru, « mais « je le trouve tout abastardy depuis vostre « voyage de Rouen. » Elle ne laissa pas de s'appeller, comme elle fait encore, Madame de Bassompierre. « J'ayme autant, » dit Bassompierre, « puisqu'elle veut prendre un nom de « guerre, qu'elle prenne celuy-là qu'un autre. » Il n'estoit pas mareschal alors : on luy dit depuis : « Elle ne se fait point appeller la ma-« reschale de Bassompierre. — Je croy bien, » dit-il assez turlupinesquement, « c'est que je

1. En ce temps-là Bautru se mit à luy faire les cornes chez la Reyne : on en rit. La Reyne demanda ce que c'estoit. « C'est Bautru, » dit-il, « Madame, qui monstre « tout ce qu'il porte. »

« ne luy ay pas donné le baston depuis ce « temps-là. »

Quand il achepta Challiot, la Reyne-mere luy dit : « Hé! pourquoy avez-vous achepté « cette maison? c'est une maison de bouteille. « — Madame, » dit-il, « je suis Allemand. « — Mais ce n'est pas estre à la campagne, « c'est le fauxbourg de Paris. — Madame, « j'aime tant Paris, que je n'en voudrois jamais « sortir. — Mais cela n'est bon qu'à y mener « des garces. — Madame, j'y en meneray. »

On croit qu'il estoit marié avec la Princesse de Conty. La caballe de la maison de Guise fut cause enfin de sa prison, et sa langue aussy en partie, car il dit : « Nous serons si sots « que nous prendrons la Rochelle. » Et un jour il demanda si on *monstroit* le Cardinal.

Il eut un filz de la Princesse de Conty, qu'on a appellé La Tour-Bassompierre ; on croit qu'il l'eust reconnu s'il en eust eu le loisir. Ce La Tour estoit brave et bien fait. En un combat où il servoit de second, ayant affaire à un homme qui depuis quelques années estoit estropié du bras droit, mais qui avoit eu le loisir de s'accoustumer à se servir du bras gauche, il se laissa lier le bras droit et battit pourtant son homme. Il logeoit chez le Mareschal ; depuis il est mort de maladie.

Bassompierre gaignoit tous les ans cinquante

mille escus à M. de Guise; Madame de Guise luy offrit dix mille escus par an et qu'il ne joüast plus contre son mary; il respondit comme le maistre-d'hostel du mareschal de Biron : « J'y perdrois trop. »

Il a tousjours esté fort civil et fort galant. Un de ses laquais ayant veû une dame traverser la cour du Louvre, sans que personne luy portast la robe, alla la prendre en disant : « Encore ne sera-t-il pas dit qu'un laquais de « M. le mareschal de Bassompierre laisse une « dame comme cela. » C'estoit la feue Comtesse de La Suze, elle le dit au Mareschal, qui sur l'heure le fit valet de chambre.

Il seroit à souhaitter qu'il y eust tousjours à la Cour quelqu'un comme luy : il en faisoit l'honneur, il recevoit et divertissoit les estrangers. Je disois qu'il estoit à la Cour ce que *Bel Accueil* est dans *le Roman de la Rose*. Cela faisoit qu'on appelloit partout *Bassompierre* ceux qui excelloient en bonne mine et en propreté. Une courtisane se fit appeller à cause de cela *la Bassompierre;* une autre fut nommée ainsy parce qu'elle estoit de belle humeur[1].

1. Un garçon, qui portoit en chaise sur les montagnes de Savoye, fut surnommé *Bassompierre*, parce qu'il avoit engrossé deux filles à Geneve. A propos de ce surnom de *Bassompierre*, il luy arriva une fois une plaisante aventure sur la riviere de la Loire. Il alloit à Nantes du

M. de Guise, M. de Chevreuse, M. de Termes, M. de Bassompierre, M. de Crequy, le pere de Gondy alors general des Galeres, mangeoient souvent ensemble, et s'entre-railloient l'un et l'autre; mais dez qu'on sentoit que celuy qu'on tenoit sur les fonts se desferroit, on en prenoit un autre. Leurs suivans aimoient mieux ne point disner et les entendre.

J'ay desjà dit ailleurs qu'il n'a jamais bien dansé : il n'estoit pas mesme trop bien à cheval; il avoit quelque chose de grossier; il n'estoit pas trop bien desnoüé. A un ballet du Roy dont il estoit, on luy vint dire sottement, comme il s'habilloit pour faire son entrée, que sa mere estoit morte; c'estoit une grande me-

temps que Chalais eut la teste coupée ; une demoiselle luy demanda place dans sa cabane pour elle et pour sa fille : cette demoiselle alloit à la Cour pour y faire sceller une grace pour son filz. On alloit toute la nuict. Dans l'obscurité il s'approche de cette fille, et il estoit près d'entrer dans la chambre defendue, quand un batelier se mit à crier : *Vire le peautre*, *Bassompierre*. Cela le surprit, et, je croy mesme, le desappresta. Il sçeût après qu'on appelloit ainsy celuy qui tenoit le gouvernail, et qu'on luy avoit donné ce nom, parce que c'estoit le plus gentil battelier de toute la riviere de Loire.

Une illustre maquerelle disoit que : « M. de Guise es« toit de la meilleure mesure, M. de Chevreuse de la « plus belle corpulence, M. de Termes le plus semillant, « et M. de Bassompierre le plus beau et le plus goguenard. »

nagere à qui il avoit bien de l'obligation : « Vous vous trompez, » dit-il, « elle ne sera « morte que quand le ballet sera dansé. »

Il fut plus d'une fois en ambassade ; il contoit au feu Roy qu'à Madrit il fit son entrée sur la plus belle petite mule du monde, qu'on luy envoya de la part du Roy. « Oh ! la belle « chose que c'estoit, » dit le feu Roy, « de « voir un asne sur une mule ! — Tout beau, « Sire, » dit Bassompierre, « c'est vous que je « representois. »

Il disoit que M. de Montbazon se parjuroit tousjours, qu'il juroit *par le jour de Dieu* la nuict, et le jour *par le feu qui nous esclaire.*

La Reyne-mere disoit : « J'ayme tant Paris « et tant Saint-Germain, que je voudrois avoir « un pié à l'un et un pié à l'autre. — Et moy, » dit Bassompierre, « je voudrois donc estre « à Nanterre[1]. »

M. de Vendosme luy disoit en je ne sçay quelle rencontre : « Vous serez sans doute du « party de M. de Guise, car vous baisez sa « sœur de Conty? — Cela n'y fait rien, » respondit-il, « j'ay baisé toutes vos tantes, et je « ne vous ayme pas plus pour cela. »

Quand le mareschal d'Effiat fut mort, il dit, en franc goguenard, qu'il n'y avoit plus de

1. C'est à my-chemin.

fiat à la Cour. Quelqu'un dit, quand on fit d'Effiat mareschal de France, que son pere avoit esté nommé pour estre chevalier de l'Ordre. « Je ne sçay pas, » dit Bassompierre, « s'il a esté nommé, mais je sçay bien qu'il a « esté *eslu*[1].

Sur les ressemblances qu'on trouve de chaque personne à quelque beste, il disoit plaisamment que le Marquis de Themines estoit sa beste. M. de La Rochefoucault, meschant railleur, en voulut railler Themines, qui luy dit qu'il ne vouloit pas souffrir de luy ce qu'il souffroit de M. de Bassompierre. Ils se penserent battre.

M. de La Rochefoucault luy dit, un peu avant qu'on l'arrestast : « Vous voylà gros, « gras, gris. — Et vous, » luy respondit-il, « vous voylà teint, peint, feint. » La Rochefoucault avoit peint sa barbe.

Quand il fut dans la Bastille, il fit vœu de ne se point razer qu'il n'en fust dehors ; il se fit faire le poil pourtant au bout d'un an. Il y eut quelque petite amourette avec Madame de Gravelle, qui estoit prisonniere. Cette femme avoit esté entretenue par le Marquis de Rosny. Depuis, pour des intrigues, elle avoit esté arrestée : le cardinal de Richelieu eut l'inhuma-

1. Je ne le croy pas.

nité de luy faire donner la question. Après la mort du Mareschal, elle fut si sotte que de prendre un bandeau de veuve, aussy bien que Madame de Bassompierre.

M. Chapelain fit un sonnet sur la fievre de M. de Longueville, après le passage du Rhin; il l'appelloit « le lion de la France. » « C'est « plustost le rat de la France, » dit Bassompierre. C'est un petit homme qui a esté eslevé dans une peau de mouton.

Esprit, l'academicien, le fut voir à la Bastille. « Voylà un homme, » dit-il, « qui est « bien seigneur de la terre dont il porte le « nom. »

Chascun dans la Bastille disoit : « Je pour- « ray bien sortir de céans en tel temps. — « Et moy, » disoit-il, « j'en sortiray quand « M. du Tremblay en sortira. » Le Cardinal estant malade, le Tremblay luy dit : « Si M. le « Cardinal meurt, vous ne demeurerez guères « icy. — Ny vous aussy, » respondit-il.

Il ne vouloit pas sortir de prison que le Roy ne l'en fist prier, parce, disoit-il, qu'il estoit officier de la Couronne, bon serviteur du Roy et traitté indignement; « puis, je n'ay « plus de quoy vivre. » Ses terres estoient ruinées. Le Marquis de Saint-Luc luy disoit : « Sortez-en une fois; vous y rentrerez bien « après. » Au sortir de là, il disoit « qu'il luy

« sembloit qu'on pouvoit marcher par Paris « sur les imperiales de carrosses, tant les rues « estoient pleines, et qu'il ne trouvoit ny barbe « aux hommes ny crins aux chevaux. »

Il ne tarda guères à rentrer dans sa charge de colonel des Suisses : Coislin avoit esté tué à Aire (1661); La Chastre luy avoit succedé; mais comme il estoit un peu *important*, soupçonné d'estre du party de M. de Beaufort[1], on y remit M. de Bassompierre, qui en avoit touché quatre cent mille livres, et l'autre l'avoit bien achettée de Madame de Coislin. La Chastre et sa femme, tous deux jeunes, moururent miserablement après cela : Bassompierre n'a comme point payé cette charge. Il remit bientost sur pied la meilleure table de la Cour, et fit de bonnes affaires.

On luy a l'obligation de ce que le Cours dure encore, car ce fut luy qui se tourmenta pour le faire revestir du costé de l'eau, et pour faire faire un pont de pierre sur le fossé de la ville.

Il estoit encore agréable et de bonne mine, quoyqu'il eust soixante-quatre ans; à la verité, il estoit devenu bien turlupin, car il vouloit tousjours dire de bons mots, et le feu de la

1. *Mots biffés* : on l'obligea à donner sa demission, et....

jeunesse luy manquant, il ne rencontroit pas souvent : Monsieur le Prince et ses petits-maistres en faisoient des railleries.

Sur le perron du Luxembourg, une dame de grande qualité, après luy avoir fait bien des complimens sur sa liberté, luy dit : « Mais « vous voylà bien blanchy, Monsieur le Ma-« reschal. — Madame, » luy respondit-il en franc crocheteur, « je suis comme les poireaux, « la teste blanche et la queue verte. » En rescompense, il dit à une belle fille : « Made-« moiselle, que j'ay regret à ma jeunesse, quand « je vous voy ! »

Il dit aussy de Marescot, qui estoit revenu de Rome fort enrhumé et sans apporter de chapeau pour M. de Beauvais : « Je ne m'en « estonne pas, il est revenu sans chapeau. »

Comme il avoit une grande santé, et qu'il disoit qu'il ne sçavoit encore où estoit son estomach, il ne se conservoit point ; il mangeoit grande quantité de meschans melons et de pavies, qui ne meurissent jamais bien à Paris. Après, il s'en alla à Tanlay, où ce fut une crevaille merveilleuse : au retour, il fut malade dix jours à Pons, chez Madame Bouthillier, qui ne vouloit point qu'il en partist qu'il ne fust tout à fait guery ; mais Yvelin, medecin de chez la Reyne, qui avoit affaire à Paris, le pressa de revenir. A Provins, il mourut la

nuict en dormant, et il mourut si doucement qu'on le trouva dans la mesme posture où il avoit accoustumé de dormir, une main sous le chevet à l'endroit de sa teste, et les genoux un peu haussez. Il n'avoit pas seulement estendu les jambes. Son corps gros et gras, et en automne, fut cahotté jusqu'à Challiot, où on luy trouva les parties nobles toutes gastées; mais c'est que le corps s'estoit corrompu par les chemins.



156. — LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAUT.

(*François de La Rochefoucauld, né* 8 *décembre* 1558 ; *évêque de Clermont en* 1585 ; *évêque de Senlis et Cardinal en* 1607 ; *mort à Paris,* 14 *février* 1645.)

Le cardinal de La Rochefoucaut, hors qu'il estoit un peu trop jesuite et un peu trop credule, estoit un vray ecclesiastique. Comme il estoit evesque, les Jesuites luy fesoient mener Marthe Brossier, comme on meine l'ours. Henry IVe se mocqua longtemps de cette pretendue possedée; mais comme il vit qu'on la vouloit faire exorciser devant Nostre-Dame, et qu'un reste de ligueurs estoit à caballer pour luy faire dire que Henry IIIe estoit damné et qu'Henry IVe n'es-

toit catholique que de nom, il y envoya des medecins. Marescot la trompa avec un Virgile, faisant semblant que c'estoit un Rituel, et il prononça ainsy : *Nihil à dæmone, pauca à morbo, tradenda Rapino*[1]. Le Roy se contenta de la r'envoyer à ses parens, en Auvergne; et pour avoir sceû mespriser la fourbe après l'avoir eludée, il n'en fut pas parlé davantage.

Pour revenir au cardinal de La Rochefoucaut, il estoit abbé de Sainte-Genevieve, et y logeoit; il permit aux religieux d'eslire un abbé pour trois ans, durant sa vie, mais il s'en garda le revenu. Il y avoit fait accommoder un beau logement; les religieux le jetterent à bas après sa mort, voyant que feu Monsieur le Prince demandoit à le loüer pour le Prince de Conty. Depuis ils ont tousjours eslu des abbés de trois ans en trois ans. Le Cardinal pouvoit bien se reserver le revenu, car on n'en pouvoit pas mieux user qu'il en usoit; il faisoit de grandes aumosnes, sans aucune ostentation. Il a donné plus de quarante mille escus à l'hospital des Incurables; et ce qui est encore plus beau, il fit casser une vitre où l'on avoit mis ses armes.

Il avoit une sœur qui n'estoit pas si humble

1. Prevost de la Connestablerie.

que luy. Elle disoit au Duc, son nepveu : « Menanda! mon nepveu, la maison de La « Rochefoucaut est une bonne et ancienne « maison; elle estoit plus de trois cens ans « devant Adam. — Oüy, ma tante; mais que « devinsmes-nous au deluge! — Vrayment « voire, le deluge! » disoit-elle en hochant la teste, « je m'en rapporte. » Elle aymoit mieux douter de la sainte Escriture que de n'estre pas d'une race plus ancienne que Noé. Elle signoit ainsy : *Vostre bien affectionnée tante et bonne amie*, *pour vous faire un bien petit de plaisir*. Cela me fait souvenir d'un fou de Limosin, nommé M. de Carreres; il disoit que hors Pierre-Buffiere, Bourdeilles, Pompadour et quelques autres qu'il nommoit, il ne faisoit pas grand cas de toutes les autres maisons du pays. « Mais, » luy dit-on, « vous « ne parlez point de la maison de Carreres?— « Carreres! » dit-il, « Carreres estoit debant « que Dioux fusse Dioux. »





157. 158. — MADAME DES LOGES ET BORSTEL.

(*Marie Bruneau, née vers* 1585 *à Sedan, mariée en* 1599 *à Charles Rechignevoisin, sieur des Loges; morte* 1er *juin* 1641.)

Madame des Loges estoit fille d'un honneste homme de Troyes en Champagne, nommé M. Bruneau. Il estoit riche et vint demeurer à Paris, après s'estre fait secretaire du Roy. Il n'avoit que deux filles : l'aisnée fut mariée à Beringhen, pere de Monsieur le Premier. Pour eviter la persecution, car il estoit huguenot, il se retira à la Rochelle, et y fit mener ses deux filles, pour plus grande seureté, sur un asne en deux paniers. Elles avoient du bien, leur partage à chascune a monté à cinquante-cinq mille escus. Madame des Loges, quoyque la cadette, fut accordée la premiere; et comme ce n'estoit encore qu'un enfant, on vouloit attendre que sa sœur passast devant elle. Je ne sçay pourquoy elle fut plus tost recherchée que l'autre, qui estoit bien faitte, et elle ne l'estoit point; mais on fut obligé de la marier plus tost qu'on ne pensoit; car, en badinant avec son accordé, elle devint grosse. Elle a dit depuis qu'elle ne sçavoit comment cela s'estoit fait; que son

mary et elle estoient tous deux si jeunes et si innocens, qu'ils ne sçavoient ce qu'ils faisoient.

Comme ç'a esté la premiere personne de son sexe qui ayt escrit des lettres raisonnables, et que d'ailleurs elle avoit une conversation enjouée et un esprit vif et accort, elle fit grand bruit à la Cour[1]. Monsieur, en sa petite jeunesse, y alloit assez souvent; et comme il se plaignoit à elle de toutes choses, on l'appelloit *la linotte de Madame des Loges*. Quand on luy fit sa maison, il luy donna quatre mille livres de pension, disant que son mary n'estoit point payé de sa pension de deux mille livres qu'il avoit comme gentilhomme de la Chambre. Cela n'estoit pas autrement vray, et elle quitta le certain pour l'incertain; car le cardinal de Richelieu, soupçonnant quelque intrigue, luy fit oster les deux mille livres; et elle, qui vit bien qu'on la chasseroit, se retira d'elle-mesme en Limosin. Son mary en estoit, et elle y avoit marié une fille à un M. d'Oradour, chez qui elle alla.

Elle avoit une liberté admirable en toutes choses; rien ne luy coustoit: elle escrivoit devant le monde. On alloit chez elle à toutes heures; rien

1. Ses lettres ne sont pas trop merveilleuses; cela estoit bon pour ce temps-là. Borstel a eu raison d'empescher Conrart de les faire imprimer. Il vouloit aussy faire un recueil de vers sur sa mort; tout cela est accouché.

ne l'embarrassoit. J'ay desjà dit ailleurs qu'elle faisoit quelquefois des impromptus fort jolis.

On a dit qu'elle estoit un peu galante. Le gouverneur de MM. de Rohan, nommé Haute-Fontaine, a esté son favory; Voiture y a eu part, à ce qu'on pretend; ce fut elle qui luy dit une fois : « Celuy-là n'est pas bon, percez-« nous-en d'un autre. » Une fois Saint-Surin, qui estoit si amoureux de la fille de Madame de Beringheim (on a remarqué que quand il en tenoit bien, il estoit jaune comme soucy); Saint-Surin, dis-je, qui estoit un galant homme, ne bougeoit de chez les deux sœurs, qui logeoient vis-à-vis l'une de l'autre ; une fois donc qu'il estoit chez Madame des Loges, un certain M. d'Interville conseiller, je pense au Grand conseil, s'estoit assis familierement sur le lict, et faisoit le goguenard : Saint-Surin et d'autres esveillez, pour se mocquer de luy, prirent la courtepointe, et l'envoyerent cul par sur teste dans la ruelle.

BORSTEL.

Celuy qui a eu le plus d'attachement avec Madame des Loges, ç'a esté un Alleman, nommé Borstel. Estant resident des princes d'Enhalt[1],

1. Il y avoit quatre ans qu'il l'estoit, quand Henry IVe fut tué. Depuis, comme il a eu la foiblesse de cacher son âge, Balzac l'a appellé *cet ambassadeur de dix-huict ans*. A son compte, il falloit qu'il l'eust esté à quatorze, comme vous le verrez par la suitte.

il fit connoissance avec elle, et apprit tellement bien à parler et à escrire, qu'il y a peu de François qui s'en soient mieux acquittez que luy. Il la suivit en Limosin. Le pretexte fut qu'ils avoient achepté ensemble de certains greffes en ce pays-là. Il avoit transporté tout son bien en France. Comme il se vit en un pays de demeslez, il ne voulut point se mettre parmy la Noblesse; et comme il n'avoit pas une santé trop robuste, il se feignit encore plus infirme qu'il n'estoit, afin de rompre tout commerce avec ces gens-là. Il fut mesme quelque année sans sortir de la chambre; cela fit dire qu'il avoit esté dix-huict ans sans voir le jour qu'à travers des chassis, et qu'il fut longtemps sans pouvoir decider s'ils estoient moins sains de verre que de papier.

Madame des Loges morte, Borstel eut soing de ses affaires et de ses enfans. Borstel vint à Paris, et on parla de le marier avec une fille de bon lieu, assez âgée, nommée Mademoiselle du Metz : mais l'affaire ne put s'achever, car il avoit appris quelque chose qui ne luy avoit pas plu ; mais il ne le voulut jamais dire. Il dit pour excuse qu'il ne vouloit pas la tromper, et qu'on luy avoit fait une banqueroute depuis qu'on avoit proposé de le marier avec elle. Depuis, elle a espousé un M. de Vieux-Maison. Gombaud, qui estoit de ses amys, car elle se picquoit d'esprit, luy reprocha serieusement

d'avoir espousé un homme dont le nom ne se pouvoit prononcer sans faire un sollecisme.

Borstel, quelque temps après, en cherchant une terre, trouva une femme; car il espousa une jeune fille bien faitte, qui estoit sa voisine à la campagne, et il en a eu des enfans, mais il ne s'en porta pas mieux. Il envoya icy, en 1655, un memoire pour consulter sa maladie; il avoit mis ainsy : *Un gentilhomme de cinquante-neuf ans*, etc. Feret, son amy[1], porta ce memoire à un nommé Lesmonon, medecin huguenot, qui est à M. de Longueville, qui consulta avec d'autres, et redigea, après, la consultation par escrit; il commençoit ainsy : *Un gentilhomme âgé de soixante-neuf ans, et qui s'est marié depuis quatre à cinq ans à une jeune fille*, etc. Feret, voyant cela, luy dit qu'il ne l'avoit pas prié de tuer M. Borstel, mais bien de le guerir, s'il y avoit moyen; et que de luy parler de son âge et de son mariage, c'estoit luy mettre le poignard dans le sein. On changea ce commencement. Il avoit soixante ans et plus quand il se maria, et estoit si incommodé qu'il ne pouvoit dormir qu'en son séant. Il mourut de cette maladie pour laquelle on avoit fait la consultation.

1. Secretaire du Duc de Weimar.



159. 160. — MADAME DE BERINGHEN ET SON FILZ.

(*N. Bruneau, sœur aînée de Madame des Loges, mariée à Pierre Beringhen. — Henry de Beringhen, premier ecuyer du Roy, mort en 1692.*)

Comme j'ay dit, elle estoit bien faitte, et elle fut galante. M. de Montloüet d'Angennes, qui estoit bel homme, disoit qu'elle luy avoit offert douze cens escus de pension, mais qu'il n'estoit pas assez interessé pour cela, et qu'il estoit amoureux ailleurs : elle n'estoit plus jeune alors.

Il luy prit fantaisie d'avoir un page : je n'ay jamais veû une personne plus fiere. Elle eut disputte à Charenton pour une place ; elle vouloit l'envoyer garder par un soldat des Gardes ; « car, » disoit-elle, « il n'y a pas un capitaine « dans le Regiment qui ne soit bien aise de « m'obliger[1]. »

Elle n'avoit garde d'estre ny si spirituelle ny si accorte que sa sœur. Pour son mary, M. de Rambouillet m'a dit que Henry IVe luy avoit dit que Beringhen estoit gentilhomme. Ce-

1. Une madame d'Endreville, fille d'un secretaire du Roy et femme d'un gentilhomme riche de Normandie, fit garder sa place, en 1658, par un suisse du Roy. On se mocqua fort d'elle.

pendant j'ay oüy conter à bien des gens que le Roy ayant demandé à M. de Sainte-Marie, pere de la Comtesse de Saint-Geran, comment il faisoit pour avoir des armes si luisantes : « C'est, » luy dit-il, « un valet allemand que « j'ay, qui en a soing. » Le Roy le voulut avoir (c'estoit Beringhen), et luy donna après le soing du Cabinet des armes. Depuis il fit quelque chose, et parvint à estre premier valet de chambre. Or, il avoit un cousin-germain dont le filz, que je connois fort, conte ainsy leur histoire : « Nous sommes, » dit-il, « d'une « petite ville de Frise, qui s'appelle Beringhen ; « nos ancestres, dont la noblesse se prouve par « les titres que nous rapporterons quand on « voudra, n'en estoient pas seigneurs à la « verité, mais possedoient la plus belle maison « de la ville, depuis plus de trois cens ans. » (Pour moy, je sçay bien que souvent on a pris le nom du lieu de sa naissance ; mais ce n'est pas autrement une marque de noblesse ; au contraire, comme Jean de Meung et Guillaume de Lorris.) « Le pere de feu M. de Beringhen « et le pere du mien furent tuez à la guerre : « leur bien se perdit. Leurs enfans ayant ra- « massé quelque chose du naufrage, passerent « en France encore fort jeunes. Feu M. Berin- « ghen s'arresta sur la coste de Normandie, où il « fut precepteur de quelques enfans de gentils-

« hommes[1], il avoit un peu de lettres. Au sortir « de là, il se met chez l'accommodeur de fraises « du Roy, et fait connoissance avec les officiers « de la Garde-robe ; il avoit l'esprit vif, le Roy « le prit en amitié. Pour mon pere, il alla jus- « qu'en Bretagne, et se mit à trafiquer d'une « espece de toile qu'on appelle de la noyale, « elle sert à faire des voiles de navire ; mais il n'a « jamais paru en ce commerce, et on ne sçauroit « prouver qu'il ayt derogé. Il acquit du bien « honnestement. J'ay quarante lettres de feu « M. de Beringhen à mon pere et de mon pere « à feu M. de Beringhen[2]. Depuis la mort de « M. de Beringhen, M. de Beringhen, son filz, « aujourd'huy Monsieur le Premier, comme « quelqu'un eut demandé l'aubeine de mon « pere qui vint à mourir, dit tout haut : On a « cru peut-estre qu'il n'avoit point d'amys, « mais je feray bien voir qu'il estoit mon pa- « rent. Aujourd'huy il s'avise de dire que je suis « un bastard, et son frere d'Arminvilliers a si- « gné à mon contrat de mariage. Il fit à la « verité un peu le retif pour signer comme « parent ; mais enfin il passa carriere. Madame « de Saint-Pater[3] sa sœur, à la mort, s'est re-

1. Je crois que ce n'estoit que leur porte-feuille.
2. On dit mesme qu'ils estoient associez.
3. Madame de La Luzerne, son autre fille, est un ori-

« pentie d'avoir dit que j'estois venu d'un bas-
« tard de leur maison, et j'ay fait voir à M. de La Force mes titres et les lettres de feu M. de Beringhen. » Or, cet homme croyoit tenir Monsieur le Premier, et disoit : « J'ay tous les titres, s'il pretend à estre chevalier de l'Ordre, il faut qu'il vienne à moy ; » mais Monsieur le Premier a eu des titres tels qu'il a voulus, et l'electeur de Brandebourg, à qui appartient le lieu de leur naissance, a esté bien aise de l'obliger[1].

Cet autre Beringhen et sa femme sont assez asottez de leur noblesse, et ils disoient : « Nous voudrions pour plaisir qu'on nous pust mettre à la taille, pour avoir lieu de prouver nostre noblesse. — Vous n'avez, » leur dis-je, « qu'à aller demeurer six mois à Lagny, vous en aurez le divertissement. »

Monsieur le Premier, autrefois, fut un peu de la faveur; il caballa avec Vaultier et Madame du Fargis. Il commença à bransler dez le voyage de Lyon, et fut disgracié au retonr de la Rochelle. Il avoit changé de religion; il alla en Hollande, et le Prince d'Orange, qui

ginal en Phébus. Pour dire que luy faire tant de ceremonies, c'estoit la faire souffrir terriblement, elle dit une fois : « Ah ! pour cela, Madame, c'est une vraye « *gemonie*. » Elle avoit ouy parler du *Montfaucon* de Rome, qu'on appelloit *Scalas Gemonias*.

1. Dans sa genéalogie, il fait mourir le pere de Beringhen à dix-sept ans, luy qui en a vescu soixante.

aimoit tout ce que le cardinal de Richelieu persecutoit, le receût à bras ouverts, et luy donna ses chevaux-legers à commander. Beringhen acquit quelque reputation; il revint en France après la mort du Cardinal. Le reste se trouvera dans les *Memoires de la Regence.*



161. 162. — LE CHANCELIER SEGUIER. JODELET.

(*Pierre Seguier*, *né* 28 *mai* 1588; *chancelier en* 1635; *mort* 28 *janvier* 1672.)

J'AY desjà dit ailleurs que le Chancellier est l'homme du monde le plus avide de louanges : on en verra des preuves par la suitte. On l'accuse d'estre grand voleur. Pour lasche et avare, il ne faut que lire ce que je m'en vais mettre[1].

Personne n'a tant donné à l'exterieur que

1. On m'a dit que ce fut des Roches le Masle, chanoine de Nostre-Dame, fort riche en benefices, autrefois petit valet du cardinal de Richelieu au collége, qui, le connoissant par droit de voisinage, le proposa au cardinal de Richelieu pour Garde des sceaux, comme un homme devoué, et dont il luy respondoit; le Cardinal s'y fia. Le monde fut assez estonné de ce choix, car il n'estoit pas trop en passe de cela. Il estoit alors president au mortier en la place de son oncle.

luy; il a baptisé sa maison *hostel*, il a mis un manteau et des masses, en forme de baston de mareschal de France, à ses armes, et son carrosse en est tout historié. Il ne feroit pas un pas sans exempt et sans archers[1]. Mais, en recompense, jamais au fond chancellier ne fit moins le Chancellier que luy : il est tousjours le très-humble valet du ministre[2]. On verra dans les *Memoires de la Regence* comme on le ballote, et que c'est un homme qui avalle tout. Icy je ne veux mettre que des particularitez qui ne pourroient entrer dans l'ouvrage que je veux faire.

Les Seguiers de Paris ne viennent nullement des Seguiers de Languedoc : ils viennent d'un procureur, qui estoit grand-pere du feu president Seguier. Ce procureur eut un filz advocat, qui fut poussé dans les charges, qu'on ne vendoit pas en ce temps-là[3].

Le Chancellier fut si estourdy[4] que de faire oster la tombe de ce procureur, qui estoit à

1. Il est le premier qui s'est avisé de se faire traitter de *Grandeur;* avant luy pas un ne s'estoit fait traitter de *Monseigneur* dans les harangues, quand on luy parle comme député.

2. *Mots biffés :* Il tremble devant le moindre.

3. Il fut advocat-general, et son filz president. Il en eut trois autres; le Chancellier vient de celuy qui fut lieutenant civil. *Mots biffés :* Le pere du Chancellier n'estoit, je pense, que trezorier de France.

4. Estant garde des Sceaux.

Saint-Severin[1], à cause qu'il y avoit une inscription. Sa femme s'appelle Fabri ; elle a eu beaucoup de bien. Je pense que son pere estoit trezorier de France, à Orléans. On dit que le grand-pere de Fabri estoit serrurier, d'où vient la pointe *Fabricando Fabri fimus*[2].

Cette femme n'a jamais esté belle ; mais elle estoit propre ; on en a mesdit avec plus d'une personne. Le Comte de Clermont de Lodeve,

1. Ou à Sainte-Opportune. Ce ne fut pas luy, ce fut Seguier, Marquis d'O ; le premier president Le Geay, qui estoit alors procureur du Roy du Chastelet, en haine du president Seguier d'alors, oncle du Chancellier, en fit informer. Il estoit mal satisfait de ce president, je ne sçay pourquoy.

2. Je sçay de Boileau, greffier de la Grand-chambre, que le pere de la Chancelliere a esté valet chez feu son grand-pere, c'est-à-dire tout au plus, petit *clerico*. Cependant, à l'imitation de son mary, elle va chercher des aieuls en une province esloignée, en Provence. M. de Peiresc s'appelloit Fabri ; il pretendoit venir d'un gentilhomme pisan, qui s'establit en Provence durant les guerres du Duc d'Anjou pour le royaume de Naples ; et comme M. le president Seguier eut les Sceaux, Peiresc, qui estoit bien aise d'avoir sa faveur, pour obliger les gens de lettres et de vertu, avoüa le frere de la Chancelliere, alors maistre des Requestes, pour son parent. Le bonhomme Gassendi en met la descente tout franc dans la vie de Peiresc. Il le croit comme il le dit, ou il avoit ordre de son amy d'en parler ainsy pour la raison que j'ay ditte. — *Variante :* Le pere de la Chancelliere a esté valet de chambre à quinze escus de gages de Boileau, pere de Boileau dernier mort, greffier de la Grand-chambre. Cet homme estoit dans les Finances, et l'y mit.

qu'on appelloit en sa jeunesse le Marquis de Sessac, se vantoit d'avoir couché avec elle. Elle a payé le Comte d'Harcourt assez long-temps. On a parlé d'un chanoine de Nostre-Dame, nommé Thevenin; et il n'y a pas plus de quatre ou cinq ans qu'il y a eu de la rumeur en menage pour un certain maistre d'hostel qui n'estoit pas mal avec elle; sans compter les moines, car elle est devote, et les devotes sont le partage des freres frappards. C'est une des plus avares femmes du monde. Tous les officiers que le Chancellier reçoit luy doivent six aulnes de velours ou de satin, selon la charge qu'ils ont. Le chancellier de Sillery les recevoit, mais il les rendoit, et pour cela il y avoit six aulnes de chascune de ces estoffes chez un certain marchand, qui estoient bannales, s'il faut ainsy dire, et qu'on loüoit un escu; car on sçavoit bien que le Chancellier les renvoyeroit. La Chancelliere a raffiné sur cela. On dit à l'Officier : « Allez-vous-en chez un tel marchand, et luy « payez les six aulnes. » Puis quand la somme est assez grosse, comme elle en tient registre, elle va lever un ameublement : de là vient qu'on l'appelle *la fripiere*[1].

1. Je me souviens que le jour de S. Joseph, aux Mathurins, où l'abbé de Cerizy preschoit, on avoit habillé S. Joseph d'une robe de M. le Chancellier, et la Vierge avoit une cravate de Madame d'Aiguillon.

Le cardinal de Richelieu partagea avec luy pour ses filles ; il en maria l'une, et luy laissa marier l'autre. M. de Coislin[1], parent du Cardinal, petit, bossu, mais qui avoit du cœur et estoit de bonne maison, espousa l'aisnée ; l'autre fut mariée au Prince d'Enrichemont, filz du Marquis de Rosny, aisné de M. de Sully, mais qui estoit mort il y avoit long-temps (1er septembre 1644). Ce M. d'Enrichemont est une contemptible creature : le bonhomme de Sully eut de la peine à s'y resoudre, et disoit : « Je ne veux « point m'allier avec le Prince des Chicaneurs. » En quelque occasion le Chancellier luy escrivit, et il y avoit en un endroit : « Afin que la paix « soit dans nos familles. » « *Familles !* » dit le bonhomme, « *familles !* Bon pour luy qui n'est « qu'un citadin ; mais il pourroit bien user du « terme de *maison*, quand j'y suis compris. » La Chancelliere estoit ravie de dire : « Allez « sçavoir comment ma fille, la Princesse, a « passé la nuict[2]. »

Quelque avide de loüanges que fust le Chan-

1. De Pontchasteau.

2. Avant cela, il fut assez fat pour aller proposer au Cardinal, comme si sa femme l'y avoit obligé, de marier sa fille avec feu M. de Nemours, l'aisné de celuy que M. de Beaufort tua. « Ouy, » luy respondit le Cardinal ; « en effect, cela seroit fort sortable que Victor-Amedée « de Savoye espousast Charlotte Seguier, dittes à Marie « Fabri qu'elle resve. »

cellier, tandis que le cardinal de Richelieu a vescu, il n'a pas voulu souffrir qu'on le louast, et il se fit de l'Academie, de peur qu'on ne dist qu'il se vouloit tirer du pair[1]. Depuis, quand l'abbé de Cerisy se retira à l'Oratoire, entre autres plaintes qu'il fit de luy, il se plaignit fort de ce qu'il n'avoit pas fait une pance d'*a* pour luy. Quand La Chambre, son medecin, voulut mettre au jour son livre du Raisonnement des bestes, il dit au Chancellier qu'il doutoit s'il le luy devoit dedier, de peur que cela ne fist faire des railleries. Le Chancellier luy respondit qu'il se mocquoit des railleries. Il avoit autrefois l'abbé de Cerisy chez luy, La Chambre, qui y est encore, et Esprit, tous trois de l'Academie. Pour estre loüé, il donnoit sur le Sceau quelques pensions, mais il laissoit bien aussy charger ce pauvre Sceau, et à proprement parler, c'estoit le public qui payoit ces beaux esprits. Esprit se brouilla avec luy, comme nous verrons dans l'historiette de M. de Laval. Pour La Chambre, il y demeure tousjours et est le patron, car le Chancellier, tout devot qu'il est, est un grand garçailler : il paye ses demoiselles

1. Boisrobert dit qu'il avoit proposé de faire le Chancellier protecteur, et de se contenter, luy, d'avoir soing de l'Academie; et que le Cardinal, qui prenoit le Chancellier pour un grand faquin, receût cela si mal qu'il pensa chasser Boisrobert.

en arrests et autres choses semblables; mais comme il a quelquefois du mal dans ses chausses, La Chambre, qui le traitte, est fort absolu, et se prevaut un peu de la confidence[1].

C'est une pillauderie espouvantable que celle de ses gens; en voicy une belle preuve. Un jour que les comediens du Marais joüerent au Palais-Royal, le Chancellier, qui y estoit, trouva Jodelet, leur fariné, fort plaisant; il en fut si charmé que, pour tout dire en un mot, il en devint liberal, et luy fit dire qu'il le vinst trouver le lendemain et qu'il luy feroit un present. Jodelet ne manqua d'y aller : d'abord un des valets de chambre du Chancellier luy vint dire : « J'ay parlé pour vous à Monsieur, Mon« sieur a dessein de vous donner cent pistolles; » et adjousta à cela : « Vous n'oublierez pas vos « bons amys. » Le fariné luy promit qu'il y en auroit le quart pour luy. Incontinent après, un autre valet de chambre luy fit la mesme harangue, et Jodelet luy fit la mesme promesse; enfin il en vint jusqu'à quatre, car le Chancellier a quatre rançonneurs de gens. Jodelet en suitte fut introduit, et le Chancellier, tout riant, luy demanda : « Que voulez-vous que je vous « donne? — Monseigneur, » luy respondit-il,

1. Il est attrabilaire, süe de l'aucre toutes les nuicts, et on le frotte. Il a quelquefois des priapismes qui l'incommodent fort.

« donnez-moy cent coups de baston, ce sera « vingt-cinq pour chascun de Messieurs vos va- « lets de chambre. » Sa Grandeur voulut tout sçavoir, et Jodelet, par ce moyen, s'exempta de rien donner à personne : ces coquins furent bien grondez ; toutefois leur maistre leur laisse continuer leurs friponneries[1].

Le Chancellier est l'homme du monde qui mange le plus mal proprement et qui a les mains les plus sales ; il fait une certaine capilotade où il entre toutes sortes de drogues, et

1. JODELET.

(*Julien Lespy, dit Jodelet, comédien du Marais et de l'hostel de Bourgogne, depuis* 1610 ; *mort en mars* 1660.)

On avoit joué l'*Amphitryon* où, à la fin, Jupiter venoit dans un nuage avec un grand bruit (*a*). Jodelet, comme s'il eust voulu annoncer, vint aussytost après sur le theâtre : « Si toutes les fois, » dit-il aux Spectateurs, « qu'on fait un cocu à Paris, on faisoit un aussy grand « bruit, tout le long de l'année on n'entendroit pas Dieu « tonner. »

A la création du parlement de Metz (en 1633), il vendit des barbes pour les conseillers de ce parlement : c'estoient tous jeunes gens.

Ce mesme Jodelet dit un jour une plaisante chose à Aubert, des gabelles, qui fait bastir un palais auprès des Petits comediens, au Marais ; comme il luy disoit : « Je « feray mettre des statues dans cette galerie.— Pensez que « vous n'oublierez pas, » luy dit Jodelet, celle de la femme « de Loth. — Ma foy, j'en tiens, » respondit l'autre ; « il m'a donné mon pacquet. » Cette statue estoit de sel,

a. *Mots biffés :* du tonnerre et des esclairs.

en la faisant il se lave les mains tout à son aise dans la sausse; il deschire la viande; enfin cela fait mal au cœur, et quoyqu'il soit payé pour la table des Maistres des requestes, il leur fait pourtant assez mauvaise chere. Il se curoit un jour les dens chez le Cardinal avec un couteau; le Cardinal s'en aperceût, et fit signe à Boisrobert; après il commanda au Maistre-d'hostel de faire espointer tous les couteaux. Boisrobert, le plus doucement qu'il put, le dit au Chancellier, qui achepta dez le jour mesme un cure-dent d'or. Le Cardinal voyant le Chancellier qui, à la premiere rencontre, faisoit pa-

et le sel a fait la fortune d'Aubert. On appelle cette maison l'hostel *Salé*.

Une fois qu'on avoit joué une piece dont la scene estoit à Argos, il dit à la farce : « Monsieur, vous avez esté « à Argos aujourd'huy ; mais vous n'avez peut-estre pas « remarqué une singularité de cette ville-là, c'est qu'il y « a une fontaine où Junon, en se baignant tous les ans, « reprend un nouveau pucelage. Ma foi ! s'il y en avoit « une comme cela dans le Marais, il faudroit que le bassin « en fust bien grand. » L'autheur de la piece luy avoit dit cette erudition.

A une farce, la Beauchasteau voulut faire la goguenarde ; elle luy demanda ce que c'estoit que l'Amour. « Je ne sçay. C'est un dieu qui a un flambeau, un ban« deau, un carquois. — J'entends : c'est un dieu qui a « une flesche que M. de Lespy envoya l'autre jour dans « un calçon de chamois à Mademoiselle de Beauchas« teau. » Il pretendoit que son frere Lespy avoit couché avec elle.

rade de son cure-dent, dit à Boisrobert : « Le « Bois, je gage que vous l'avez dit à M. le Chan- « cellier? — Ouy, Monseigneur. — L'impudent « poëte que vous estes[1] ! » Balesdens, qui est à luy, et qui a esté precepteur du Marquis de Coislin, dit : « Si je fais jamais imprimer mes « lettres, où il y a mille flatteries pour le Chan- « cellier, je feray mettre un *errata* au bout : « *en telle page, ce que j'ay dit n'est pas vray,* « *en telle page, cela est faux*, et ainsy du « reste. »

Le Chancellier a l'honneur d'estre si sottement glorieux, qu'il ne se desfule quasy pour personne. Un jour il n'osta quasy pas son chapeau pour M. de Nets, evesque d'Orléans ; l'autre luy demanda s'il estoit teigneux. On fit une epigramme sur son incivilité :

Qu'il est dur au salut ce fat de chancellier !
Cela le fait passer pour un esprit altier,
Vain au-delà de toutes bornes.
Ce n'est pas pourtant qu'il soit fier,
C'est qu'il craint de monstrer ses cornes.

Une fois le Chancellier trouva à qui parler.

1. *Note biffée :* On faisoit un conte de luy, à la mort du cardinal de Richelieu. On disoit que le Cardinal, estant bien mal, le Chancellier qui alloit pour le voir, estoit si troublé qu'il prit un fagot qui estoit au bas du degré, et entra dans la chambre avec le fagot sur son cou.

Mattarel, advocat, pere de celuy qui est dans la Bastille, est parent de la Chancelliere ; cela luy couste bien, car il a quitté le palais, et n'a rien fait avec le Chancellier. Il a un filz qui porte le nom d'un prieuré, nommé de Vannes : c'est un esvaporé. Le Chancellier luy avoit fait quelque chose ; il alla luy chanter goguettes : qu'il estoit un beau justicier ; que luy et tous ceux qu'il avoit maltraittez iroient se jetter aux piez du Roy. « Vous avez de beaux comptes « à rendre à Dieu, » luy dit-il. Là-dessus il luy parle de toutes ses voleries, des jeux de boule dont il tiroit six et sept escus, plus ou moins de chascun ; du pavé, sur lequel il avoit tant friponné, du Sceau, des boües, etc. Le Chancellier luy dit qu'il le feroit jetter par les fenestres. « Vous ! » reprit-il, « je vous poi- « gnarderois si vous y aviez songé, » et puis s'en alla. M. de Meaux dit que s'il eust esté là, il l'eust fait assommer. Il va trouver M. de Meaux, et luy reproche toutes ses desbauches secretes, car il sçavoit tout. Ce cagot a pris à Meaux tout le milieu du cloistre pour son jardin, et a fait couper un bois destiné à la refection de l'esglise, qu'il a fort bien vendu, sans en donner un sou au Chapitre, et tout cela comme frere du Chancellier. Or depuis, une fois, le Chancellier eut affaire de de Vannes, à cause de feu M. de Sully, avec qui ce der-

nier estoit assez bien ; mais le Chancellier ne voulut jamais luy parler ; il se tint à un bout de la salle, et l'autre à l'autre. Le pere (Mattarel) faisoit les allées et les venues. Le Chancellier, tout rogue qu'il est, salue de Vannes le premier, partout où il le voit, pourveû que ce ne soit pas au Conseil.



163. — HAUTE-FONTAINE.

(*N. Durant, sieur de Haute-Fontaine, mort devant Saint-Jean d'Angely en* 1622.)

HAUTE-FONTAINE estoit filz d'un bourgeois de Paris, huguenot, nommé Durant, qui s'estoit retiré à Geneve à cause de la persecution. Il avoit un frere aisné qui, au commencement, avoit grande inclination aux Armes ; mais depuis, ayant embrassé les Letires, il fut ministre à Paris. Celuy-cy, au contraire, qui durant son jeune âge n'estoit porté qu'aux Lettres, les quitta pour les Armes. Il sçavoit, il estoit hardy et avoit l'esprit agréable et plaisant. On en compte trois ou quatre choses qui le feront voir. Estant à Leyden, encore assez jeune, il disputa une chaire de philosophie qui vacquoit, contre

M. du Moulin, un de nos plus celebres ministres; mais du Moulin l'emporta. Haute-Fontaine en eut un tel despit, que l'ayant trouvé un jour seul en quelque lieu à l'escart, il luy donna cent coups de poings, et luy esgratigna tout le visage. Puis il afficha ce placard à l'auditoire : *Petrus Molinæus hodiè non leget, quia rem habet cum hospitâ.* Du Moulin, averty de cela, fut bien empesché; car de n'aller point dicter c'estoit authoriser cette mesdisance, et d'y aller ainsy esgratigné c'estoit s'exposer à la risée de tous ses escolliers. Enfin il s'avisa d'envoyer querir un peintre qui mit de la peinture couleur de chair sur les endroits où il estoit esgratigné.

Haute-Fontaine ayant pris les armes, se mit de la suitte de M. de Bethune, ambassadeur de France auprès du Saint-Pere. Un jour M. de Bethune, peu accompagné, rencontra l'ambassadeur d'Espagne avec une grande suitte; Haute-Fontaine, craignant que les Espagnols ne prissent le haut du pavé, si on ne les estonnoit par quelque bravoure extraordinaire, sans en demander avis à personne, prit sa course, l'espée à la main, criant à haute voix : *Place! place à l'Ambassadeur de France!* Les Espagnols surpris passerent du costé de main gauche, disant entre eux que les François estoient fous. Cette action plut

extresmement à Henry IVe, et il ne se pouvoit lasser d'en rire et de la loüer[1].

Haute-Fontaine en suitte fut gouverneur de MM. de Rohan. Durant le caresme, ils se trouverent à Milan. On ne vouloit pas leur donner de la viande sans permission de l'Archevesque, qui estoit fort severe en pareilles choses. Haute-Fontaine entreprit pourtant d'en venir à bout. Il va trouver l'Archevesque, et luy dit d'un ton dolent qu'il avoit une estrange infirmité; qu'à la seule veüe du poisson, tout son sang se tournoit, qu'il paslissoit, fremissoit, tomboit en foiblesse; et que c'estoit une antipathie naturelle qu'il n'avoit jamais pu surmonter. L'Archevesque en eut pitié, et luy accorda la dispense. Comme il fut question de l'escrire, il adjouste qu'il avoit encore une autre incommodité bien plus grande que la premiere;

1. Un jour, passant en Angleterre dans un petit vaisseau anglois, il donna un soufflet au capitaine, en presence de tous ses gens, parce qu'il disoit des sottises du roy de France : au mesme moment il arrache une mesche à un soldat, et fait si bien qu'il gagne la chambre aux poudres; cela fut fait si brusquement et avec tant de presence d'esprit, qu'on n'eut pas le temps de se saisir de luy. Quand il fut là, il leur crie qu'il va mettre le feu aux poudres, si on ne le mene à Calais, et qu'il ne sortira point d'où il est, qu'il ne soit asseuré qu'on a reçeû autant de François qu'il y avoit d'Anglois sur le vaisseau. Il espouvanta tellement ces gens-là qu'ils firent ce qu'il vouloit.

c'est qu'il estoit travaillé d'une faim canine qui l'obligeoit à manger autant que trois; que, pour cacher cette maladie, quand il estoit hors de chez luy, il demandoit tousjours à manger pour luy et pour deux autres, et payoit comme pour trois. Il luy allegua sans doute l'exemple de cet evesque dont il est parlé dans la Vie de M. de Thou, qui ne pouvoit vivre s'il ne mangeoit amplement sept ou huict fois par jour. Tant il y a qu'il parla si bien et si serieusement que le bon Archevesque le crut, et mit dans la dispense qu'on luy donnast de la viande pour luy et pour deux de ses compagnons. Ainsy MM. de Rohan et de Soubise, qui apparemment estoient là incognito, firent le caresme bien à leur aise.

On dit encore qu'en une hostellerie, en France, il battit cinq ou six sergens de recors, qui faisoient un bruit du diable, et vouloient mener quelqu'un en prison : les Sergens firent leur plainte devant le juge du lieu. Ceux qui voyageoient avec Haute-Fontaine le gronderent de ce qu'il les avoit ainsy embarrassez; mais il leur dit qu'il y donneroit bon ordre. Il fut donc trouver le juge avec eux; et, après luy avoir fait cent contes, il le pria de les expedier et de luy permettre de plaider luy-mesme sa cause. Haute-Fontaine, en plaidant, fit tant de differentes interrogations à ces sergens

et les tourna de tant de costez, qu'il les confondit tous l'un après l'autre, à un près qui n'avoit point encore parlé, auquel s'addressant : « Et vous, » luy dit-il, « soutenez-vous aussy « que je vous aye battu ? — Non, » dit le Sergent, « parce que, incontinent que vous me « menaçastes, je *sorta*. — Il est vray, Mon- « sieur, » repliqua Haute-Fontaine, « il *sorta* « tout aussytost, mais incontinent après il *ren-* « *trit*. » Le juge se prit à rire, et mit les parties hors de cour et de procez.





164. 171. — MESDAMES DE ROHAN ET MADAME DE LA MAISONFORT.

(*Catherine de Parthenay, dame de Soubize, femme de René II vicomte de Rohan; née vers* 1554, *morte* 26 *octobre* 1631. — *Marguerite de Bethune, mariée le* 13 *février* 1605, *à Henry Ier duc de Rohan; morte* 21 *octobre* 1660. — *Anne de Rohan, née vers* 1584, *morte le* 20 *septembre* 1646. — *Henriette de Rohan, morte en juillet* 1629. — *Marguerite de Rohan, née vers* 1617, *mariée en* 1645 *à Henry Chabot sieur de Saint-Aulaye; morte* 9 *août* 1684. — *Anne de Rohan-Chabot, mariée à François de Rohan, prince de Soubise; morte* 4 *février* 1709. — *Marguerite de Rohan-Chabot, mariée à Malo, marquis de Coetquen.*)

CATHERINE DE PARTHENAY.



MADAME de Rohan, mere du premier duc de Rohan qui a tant fait parler de luy, estoit de la maison de Luzignan, d'une branche qui portoit le nom de Parthenay. C'estoit une femme de vertu, mais un peu visionnaire. Toutes les fois que M. de Nevers, M. de Breves et elle se trouvoient ensemble, ils conquestoient tout l'empire du Turc[1]. Elle ne vouloit point que

1. Ce M. de Breves, à ce qu'on dit, appella le pape *le grand Turc des Chrestiens*. Il cria : *Alla!* en mourant, et sans Gedouin le Turc, qui croyoit en Nostre-Seigneur comme luy, il ne se fust jamais confessé; mais Gedouin luy dit qu'il le falloit faire par politique.

son filz fust duc, et disoit le cry d'armes de Rohan : *Roy, je ne puis; duc, je ne daigne; Rohan je suis.*

Elle avoit de l'esprit et a escrit une piéce contre Henry IVe, de qui elle n'estoit pas satisfaitte, je ne sçay pourquoy, où elle le deschire en termes equivoques : « Comme ce prince n'a « rien d'humain, etc. » Elle a esté de plusieurs caballes contre luy.

Elle avoit une fantaisie la plus plaisante du monde : il falloit que le disner fust tousjours prest sur table à midy; puis, quand on le luy avoit dit, elle commençoit à escrire si elle avoit à escrire, ou à parler d'affaires; bref, à faire quelque chose jusqu'à trois heures sonnées : alors on reschauffoit tout ce qu'on avoit servy, et on disnoit. Ses gens, faits à cela, alloient en ville après qu'on avoit servy sur table. C'estoit une grande rêveuse[1].

HENRY I, DUC DE ROHAN.

Son filz estoit sans doute un grand person-

1. Un jour elle alla pour voir M. des Landes, doyen du Parlement; Madame des Loges estoit avec elle, et en attendant qu'il revinst du Palais, elle se mit à travailler, et à resver en travaillant ; elle s'imagine qu'elle estoit chez elle, et quand on luy vint dire que M. des Landes arrivoit : « Hé ! vrayment, il vient bien à propos, » dit-elle. « Hé ! Monsieur, que je suis aise de vous voir ! Hé ! quelle « heure est-il ? Il faut, puisque vous voylà, que nous dis-

nage. Il n'avoit point de lettres [1], cependant il a bien fait voir qu'il sçavoit quelque chose. On a deux ou trois ouvrages de luy : *le Parfait Capitaine; les Interests des Princes*, et ses *Memoires*. On dit que ce n'estoit pas un fort vaillant homme, quoyqu'il ayt toute sa vie fait la guerre, et qu'il soit mort à une bataille. On en fait un conte : on disoit que de frayeur il sella une fois un bœuf au lieu d'un cheval, et on l'appella quelque temps *le bœuf sellé;* cependant il payoit de sa personne quand il le falloit.

« nions ensemble. — Madame, vous me faittes trop d'hon« neur, » dit le bonhomme, qui aussytost envoye à la rostisserie. Enfin on sert, elle regarde sur la table. « Mais, mon « bon amy, vous ferez meschante chere aujourd'huy. » Madame des Loges eut peur qu'elle ne continuast sur ce ton-là, elle la tire : « Hé ! où pensez-vous estre, » luy dit-elle. Madame de Rohan revint, et luy dit en riant : « Vous estes une meschante femme de ne m'en avoir pas « avertie de meilleure heure. » Elle dit, pour s'en aller, qu'elle estoit conviée à disner en ville.

1. Dans son *Voyage d'Italie*, il y a une terrible pointe : il parle d'un homme de fortune qui estoit à la cour d'Angleterre ; on l'accusoit de venir d'un boucher : « On ne « peut pas dire, » dit-il, « qu'il ne vienne de grands *sai-« gneurs*. » En parlant de la *Villa Ciceronis*, qui est au royaume de Naples, il met : « La metairie de Ciceron, « où il composa les plus beaux de ses ouvrages, et entre « autres *le Pandette*. » Quelque sot d'Italien luy avoit dit cela, et il l'a pris pour argent comptant. Voylà ce que c'est que de ne monstrer pas ses ouvrages à quelque honneste homme.

Il eut dessein une fois d'achepter du Turc l'isle de Chypre, et d'y mener une colonie. Il alloit pour faire un party, à ce qu'on dit, avec le Duc de Weimar, quand il fut blessé à la bataille de Reinfeld que donna ce duc, et après il mourut de sa blessure. C'estoit un petit homme de mauvaise mine.

MARGUERITE DE BETHUNE.

Il espousa Mademoiselle de Sully qu'elle estoit encore enfant; elle fut mariée avec une robe blanche, et on la prit au col pour la faire passer plus aisement. Du Moulin, alors ministre à Charenton, ne put s'empescher, car il a tousjours esté plaisant, de demander comme on fait au baptesme : « Presentez-vous cet en« fant pour estre baptizé? » On leur fit faire lict à part, mais elle ne s'en put tenir longtemps; et quand on vint dire à M. de Rohan que sa femme estoit accouchée, il en fut surpris, car à son compte cela ne devoit pas arriver si tost.

M. de Sully avoit prophetizé que sa fille seroit une bonne dame; car un jour, après l'avoir fessée à son ordinaire, devant les gens, il luy mit le doit où vous sçavez, et se l'estant porté au nez : « Vertudieu! » ce dit-il, « qu'il sera « fin! »

Madame de Rohan estoit fort jolie et avoit

quelque chose de fort mignon; d'ailleurs, née à l'amour plus que personne du monde, et qui disoit les choses fort plaisamment.

La galanterie qui a fait le plus de bruit, c'est celle qu'elle fit avec feu M. de Candalle[1]. Il n'estoit pas bien fait de sa personne; il avoit

1. Le mareschal de Saint-Luc est apparemment celuy qui l'a mise à mal, si quelque suivant n'a passé devant luy; car pour des valets, elle a tousjours dit en riant qu'elle n'estoit point *valetudinaire* (on appelle *valetudinaires* celles qui se donnent à des valets). M. de Saint-Luc en estoit en possession, quand M. de Candalle vint à la Cour. La grandeur du pere faisoit qu'on le regardoit comme une illustre conqueste; elle luy fit toutes les avances imaginables. Lorsqu'il fut marié, elle le brouilla avec sa femme, et fut cause qu'il se desmaria : la femme luy offrit le congrez; il ne voulut pas l'accepter. En suitte, Madame de Rohan luy fit changer de religion. Il y avoit souvent noise entre eux, et quand il fut revenu à l'eglise romaine, il dit à Madame Pilou qu'il n'y avoit point de mauvais offices que Madame de Rohan ne luy eust rendu. « Elle m'a mis mal, » disoit-il, « avec le « Roy, avec mon pere et avec Dieu, et m'a fait mille in- « fidelitez. Cependant je ne m'en sçaurois guerir. » Il laissa tout son bien à Mademoiselle de Rohan, aujourd'huy Madame de Rohan, qui ne le voulut point accepter. Guitaut, depuis capitaine des Gardes de la Reyne-mere, vengea M. de Saint-Luc à qui il avoit esté. Car il coucha avec elle et puis la battit bien serré dans un démeslé qu'ils eurent ensemble. Madame Pilou luy desbaucha feu d'Aumont, cadet du mareschal d'aujourd'huy, et le maria. Elle luy desbaucha aussy Miossens (mais Madame de Rohan n'en a rien sceû), et le maria comme l'autre. Un jour, elle l'esgratigna; car ayant appris qu'il avoit esté au bal au Louvre, au sortir de chez elle, quoy-

beaucoup d'esprit et estoit fort agréable : ce n'estoit ny un brave ny un grand capitaine.

Avant que de passer plus avant, je diray ce que j'ay appris, pour preuve de ce que je viens de dire. Il estoit dans Maubeuge avec dix mille hommes; à la verité, il luy manquoit quelque chose. Le Cardinal-Infant se va mettre devant la

qu'elle le luy eust deffendu, elle l'alla battre et esgratigner dans son lict. De despit, il entendit à la proposition que Madame Pilou luy fit.

— *Additions posterieures :* On m'a dit que ce fut Arnaut du Fort, depuis mestre de camp des Carabins, qui en ent le pucellage. — M. de Candalle donna à Madame de Rohan, par son testament, ce qu'il put.

Bonnueil, introducteur des Ambassadeurs, comme des ambassadeurs d'Angleterre luy eussent demandé : « Qui « est cette dame-là ? » c'estoit Madame de Rohan. « C'est « le docteur, » leur respondit-il, « qui a converty M. de « Candalle. » Car pour fortiffier le party des Huguenots, elle fit changer de religion à M. de Candalle qui n'y demeura guères. Theophile fit une epigramme sur cela qui est dans le *Cabinet satyrique*. L'epigramme :

Sigismonde est la plus gourmande....

est faitte aussy pour elle. Elle n'est pas imprimée.

— M. de Candalle avoit amené deux ou trois capelets de Venise à Paris ; luy et Ruvigny en trouverent une fois un couché avec une garce dans la Place-Royale. Ruvigny luy dit : « Je te donne un escu d'or si tu la « veus baiser demain, en plein midy, dans la Place. » Il le promit, et comme il estoit après, M. de Candalle, Ruvigny et quelques autres firent exprès un grand bruit: toutes les dames mirent la teste à la fenestre et virent ce beau spectacle.

ville (septembre 1637) : le cardinal de La Valette (c'estoit à cause de luy que son frere avoit de l'employ) s'avance : l'Espagnol leve le siege. Candalle et Gassion viennent trouver La Valette; il veut les r'envoyer dans la ville : Gassion se hazarde et est desfait; depuis il y entra peu accompagné; mais jamais on ne put persuader à Candalle d'y aller, à cause d'un pont que les ennemys avoient fortifié et d'un petit camp d'environ deux mille hommes qu'ils avoient entre nous et Maubeuge. Candalle fit le malade, et ce fut en vain que le Cardinal marcha avec trois ou quatre mille hommes, afin que Candalle pust se jetter dedans; l'autre respondit qu'il avoit le frisson. Ruvigny qui voyoit que le Cardinal enrageoit, en parla à Candalle qu'il connoissoit fort : cela ne servit de rien. Le Cardinal, pour faire voir que la marche estoit bien faitte, voulut pousser plus avant, et alla à une lieüe de la ville, où Turenne se joignit à luy, et il eust desfait les deux mille hommes des ennemys, sans que Candalle priast qu'on ne luy fist pas cette honte. Huict cens de ces deux mille se noyerent de peur.

Pour revenir à Madame de Rohan, un soir qu'elle retournoit du bal, elle rencontra des voleurs; aussytost elle mit la main à ses perles. Un de ces galans hommes, pour luy faire lascher prise, la voulut prendre par l'endroit que

d'ordinaire les femmes defendent le plus soigneusement; mais il avoit affaire à une maistresse mouche : « Pour cela, » luy dit-elle, « vous ne l'emporterez pas, mais vous emporteriez mes perles[1]. » Durant cette contestation il vint du monde, et elle ne fut point volée.

Un jour la Duchesse d'Alvin[2], fille de la Marquise de Menelaye, sœur du pere de Gondy, se rencontra avec elle à la porte du cabinet de la Reyne, et comme elle la pressoit fort pour entrer la premiere, Madame de Rohan se retira bien loing en disant : « A Dieu ne plaise que, « n'ayant ny verge ny baston, j'aille me frotter « à une personne *armée*. » Car cette femme toute contrefaitte avoit un corps de fer; et puis elle avoit esté femme de M. de Candalle, et s'estoit desmariée d'avec luy. On dit qu'un jour M. d'Alvin, depuis M. le mareschal de Schomberg, demanda à M. de Candalle pourquoy il s'estoit desmarié : « C'est » dit-il, « que « Madame couchoit avec tel et tel de mes « gens. » M. d'Alvin s'en voulut fascher :

1. J'ay ouy dire à d'autres que c'est une madame de Rupierre qui a dit cela.

2. Premiere femme de M. de Schomberg. Ce M. d'Alvin n'estoit pas trop en reputation. « On me fait tort, » dit-il, « je le feray voir à la premiere occasion. » Il desfit Cerbellon à Leucate (28 sept. 1636), et fut fait mareschal de France.

« Tout beau, » luy dit-il, « tout cela est sur « mon compte, vous n'y avez rien à voir[1]. »

Madame de Rohan a eu tousjours la vision de se faire battre par ses galans ; on dit qu'elle aimoit cela, et on tombe d'accord que M. de Candalle et Miossens[2] l'ont battue plus d'une fois. Voicy ce que j'ay oüy conter de plus plaisant de M. de Candalle et d'elle. Deux autres seigneurs et deux autres dames, dont je n'ay pu sçavoir le nom, avoient fait société avec eux,

1. Il y avoit chez M. de Bellegarde la peinture d'un — pétrifié, et un sonnet au-dessous qu'Yvrande avoit fait ; il est dans le *Cabinet satyrique*. Madame de Rohan mit la main devant ses yeux pour ne pas voir la peinture; mais par-dessous elle lisoit les vers en disant : « Fi ! fi ! » — Quelque benais, la consolant de la mort de M. de Soubize dont elle ne se tourmentoit guères, luy dit une stance de Theophile, où il y a :

Et dans les noirs flots de l'oubly
Où la Parque l'a fait descendre,
Ne fust-il mort que d'aujourd'huy,
Il est aussy mort qu'Alexandre.

Elle acheva la stance en l'interrompant :

Et *me* touche aussy peu que luy.

Il y a :

Et *te* touche, etc.

2. Miossens luy couste deux cent mille escus. — Miossens prit un suisse ; il estoit alors bien gredin : Madame Pilou luy dit : « Quelle insolence ! un suisse pour garder « trois escabelles ! — Cela a bon air, » luy respondit-il. « Madame Pilou ; quoyqu'il ne garde rien, il semble qu'il « garde quelque chose : on le croira. »

et une fois la sepmaine ils faisoient tour à tour comme des nopces d'une de ces dames avec son galant. Un jour qu'ils estoient allez à Jantilly, M. de Candalle et Madame de Rohan se separerent des autres et entrerent dans une espece de grotte. Quelques grands escoliers qui estoient allez se promener dans la mesme maison les aperçeûrent en une posture assez deshonneste : ils la voulurent traitter de gourgandine, et M. de Candalle, n'ayant point le cordon bleu, ne pouvoit leur persuader qu'il fust ce qu'il disoit. On n'a jamais sceû au vray ce qui en estoit arrivé; et, pour faire le conte bon, on disoit qu'elle avoit passé par les piques, mais qu'elle n'en avoit point voulu faire du bruit.

Cette femme, en un pays où l'adultere eust esté permis, eust esté une femme fort raisonnable; car on dit, comme elle s'en vante, qu'elle ne s'est jamais donnée qu'à d'honnestes gens; qu'elle n'en a jamais eu qu'un à la fois, et qu'elle a quitté toutes ses amourettes et tous les plaisirs, quand les affaires de son mary l'ont requis. Elle a caballé pour luy et l'a suivy en Languedoc et à Venise, sans aucune peine.

M., Madame et Mademoiselle de Rohan, et M. de Candalle estoient à Venise[1] quand Ma-

1. Ils y avoient employ.

dame de Rohan se sentit grosse. Elle fit si bien qu'elle eut permission de venir à Paris ; car elle cacha cette grossesse, comme vous verrez par la suitte, et il y a toutes les apparences du monde que son mary ne luy touchoit pas ; autrement elle ne se fust pas mise en peine de cela. Ce n'est pas qu'il s'en souciast autrement, car Haute-Fontaine ayant voulu sonder s'il trouveroit bon qu'on luy parlast des comportemens de sa femme, il luy fit sentir que cela ne luy plairoit pas.

MADEMOISELLE DE ROHAN.

A Paris, Madame de Rohan se tenoit presque tousjours au lict. M. de Candalle, qui estoit aussy revenu, estoit tousjours auprès d'elle : elle envoyoit Mademoiselle de Rohan sans cesse se promener avec Rachel, sa femme de chambre. Madame de Rohan estant accouchée (15 décembre 1630), l'enfant fut porté chez une madame Milet, sage-femme[1].

Or, dez Venise, Ruvigny, filz de Ruvigny qui commandoit sous M. de Sully dans la Bastille, estant comme domestique de la maison,

1. Après avoir esté baptisé à Saint-Paul, et nommé Tancrede le Bon, du nom d'un valet de chambre de M. de Candalle. — *Mots biffés :* Et puis après, on l'avoit emmené en Normandie, chez le pere du maistre d'hostel de Madame de Rohan.

et y trouvant une grande licence à cause de M. de Candalle, se mit à badiner avec Mademoiselle de Rohan, qui n'avoit alors que douze ans :

.... Mais aux ames bien nées,
La vertu n'attend pas le nombre des années[1].

Cela dura jusqu'à l'âge de quinze ans, qu'à Paris il en eut tout ce qu'il voulut. Ruvigny estoit rousseau : mais la familiarité est une estrange chose ; puis il estoit en reputation de brave. Il s'estoit trouvé à Venise par hazard, cherchant la guerre ; il estoit allé à Mantoue : là, Plassac, frere de Saint-Preuil, brave garçon, mais qui, avant de mettre l'espée à la main, avoit un tremblement de tout le corps, eut querelle (en 1629) : Ruvigny le servit et eut affaire à Bois d'Almais, un bravissime, qui avoit disputé la faveur de Monsieur à Puy-Laurens ; Ruvigny le tua : mais il reçut un grand coup d'espée au costé. M. de Mantoüe, qui avoit logé tous les cavaliers françois dans son palais, par bienséance pria le blessé de se faire porter dans une maison de la ville ; mais il luy envoya son chirurgien. Il y avoit alors des comediens à Mantoue. Vis-à-vis de cette maison logeoit le Pantalon de cette troupe, dont la

1. Vers du *Cid*.

femme estoit fort jolie et de fort bonne composition. De son lict, Ruvigny la voyoit à la fenestre. Dez qu'il put sortir, il y alla; dans trois jours l'affaire fut conclue. Ils en viennent aux prises : il l'avertit, car elle ne pouvoit l'embrasser sans toucher à la playe, qui estoit encore ouverte. Il eut beau faire, elle se mit à l'embrasser fortement et appuya sur sa playe qui recommença aussytost à saigner, et luy fit une telle douleur qu'il s'esvanouit. Elle s'esvanouit aussy, pensant que c'estoit son mary qui survenant avoit tué Ruvigny. En s'esvanouissant, elle fit un grand *Ohimè*. Sa mere vint au cry et y mit le meilleur ordre qu'elle put. Ruvigny fut malade trois mois de cette folie. Guery, M. de Candalle le fit aller à Venise pour faire une compagnie de chevaux-legers; cela fut cause qu'il ne se trouva pas au siege de Mantoue.

Il ne mettoit pas Mademoiselle de Rohan en danger de devenir grosse. Regardez quelle bonne fortune il avoit là! Soigneux de la reputation de la belle, il prenoit garde à tout; et il fut longtemps, comme je l'ay dit, sans qu'on se doutast de rien[1], à cause qu'il estoit en quelque sorte de la maison. L'esté, il alloit à

1. Comme j'ay dit, Ruvigny est bien avitaillé et estoit grand abatteur de bois.

l'armée par honneur; cela le faisoit enrager d'estre obligé de quitter. Ce commerce dura près de neuf ans.

Cette Rachel, dont nous avons parlé, s'estoit doutée de la grossesse de Madame de Rohan, et longtemps après elle descouvrit que l'enfant avoit esté mené en Normandie, auprès de Caudebec, chez un nommé la Mestairie, pere du maistre d'hostel de Madame de Rohan, Mademoiselle de Rohan en parle à Ruvigny qui, sous des noms empruntez, consulte l'affaire : il trouve qu'estant né constant le mariage, l'enfant seroit reconnu si on avoit la hardiesse de le monstrer. Il luy dit que si elle veut l'envoyer aux Indes, il en prendra le soing; après il communique la chose à Barriere[1], leur amy commun qui avoit une compagnie au regiment de la Marine, et ce regiment estoit en garnison vers Caudebec. Ruvigny luy donne trois hommes affidez, mais qui pourtant ne sçavoient point qui estoit cet enfant : il prend avec cela quelques soldats; ils enfoncent la porte de la maison et enlevent Tancrede, agé alors de sept ans. On le meine en Hollande. La Sauvetat, frere de Barriere, capitaine d'infanterie au service des Estats, le

1. Gentilhomme de devers le Bordelois, frere de Madame de Flavacourt, cy-devant Saint-Louis, fille d'honneur d'Anne d'Autriche.

reçoit et le met en pension, comme un petit garçon de basse naissance. Je mettray l'histoire de Tancrede tout de suitte.

Quelques années après, Mademoiselle de Rohan fut si estourdie qu'elle conta cette histoire à M. de Thou, comme pour luy en demander conseil. Il se mocqua de la frayeur qu'elle en avoit, et cela fut cause que sur la fin elle negligea de payer sa pension, bien loing de l'envoyer aux Indes. M. de Thou, qui ne taisoit que ce qu'il ne sçavoit pas, l'alla, dez le jour mesme, conter à Madame de Montbazon, qui y avoit interest, à cause de la maison de Rohan dont estoit M. de Montbazon. Barriere y estant allé : « Ah! petit *Menin*, » luy dit-elle (tout le monde l'appelloit ainsy), « vous faittes bien le fin ! » et luy conta tout. Il le nia. « Je le sçay, » dit-elle, « de M. de « Thou, à qui Mademoiselle de Rohan l'a « dit. » Barriere rapporte cela à Ruvigny, qui en gronda fort Mademoiselle de Rohan. M. de Thou ne le luy voulut jamais avouer ; mais elle le luy avoua. Ce Saint-Jean-Bouche-d'or ne se contenta pas de cela ; il le dit à plusieurs personnes, et mesme à la Reyne. Ainsy cela vint à Madame de Lansac, qui le dit à Madame de Rohan, quand sa fille fut mariée avec Chabot. — Revenons à Mademoiselle de Rohan.

Le mespris avec lequel elle traittoit sa mere

l'avoit mise en une telle reputation de vertu qu'on croyoit que c'estoit la Pruderie incarnée. Pour une petite personne, on n'en pouvoit guères trouver une plus belle avant la petite verole. Elle estoit fiere, elle estoit riche, elle estoit d'une maison alliée avec toutes les maisons souveraines de l'Europe. Cela esblouissoit les gens. On la prenoit fort pour une autre, et jamais personne n'a eu de la reputation à meilleur marché; car elle a l'esprit grossier, et ce n'estoit à proprement parler que de la morgue. Le premier avec qui on proposa de la marier, ce fut M. de Bouillon, mais elle tenoit cela au-dessous d'elle.

Comme M. le Comte de Soissons estoit à Sedan, on luy parla d'espouser Mademoiselle de Rohan; que c'estoit le moyen, disoit-on, de grossir son party, en y attirant M. de Rohan, et peut-estre en suitte les Huguenots. En effect, M. le Comte envoya un gentilhomme, nommé Meziere, à Paris, qui avoit ordre d'aller d'abord chez Madame de Rohan, et de luy dire que M. le Comte vouloit s'approcher d'elle le plus près qu'il luy seroit possible, et autres termes semblables qui faisoient assez entendre la chose; mais il n'alla chez Madame de Rohan qu'après avoir esté partout où il avoit affaire, de sorte qu'estant pressé de partir, on n'eut pas le loisir de rien traitter avec

luy. On proposa la chose à M. le Duc de Rohan qui alors s'estoit retiré à Geneve, sans expliquer si sa fille se feroit catholique ou non. Il en estoit ravy, et alloit pour faire que le Duc de Weimar se joignist à M. le Comte[1], quand au combat de Reinfeld il fut blessé, comme j'ay dit, et mourut.

Le mescontentement de M. de Rohan venoit de ce qu'ayant demandé des dragons que Ruvigny devoit commander, on les luy refusa, et que faute de vingt mille escus, on laissa perir ses troupes dans la Valteline. Le pere Joseph et Bullion, qui ne vouloient point que le cardinal de Richelieu le mist dans le Conseil, comme il en avoit le dessein, lüy firent ce vilain tour.

Mademoiselle de Rohan ne voulut point entendre à l'aisné de Nemours, elle pretendoit à plus que cela : d'autre costé, M. de Nemours alla prier Mademoiselle de Rambouillet de sçavoir, par le moyen de Madame d'Aiguillon, si le Cardinal, qui avoit tesmoigné avoir quelque intention de faire ce mariage, le vouloit faire simplement pour le marier avantageusement, ou pour quelque interest d'Etat; et, ayant esté asseuré qu'il n'y avoit nulle politi-

1. Madame de Longueville, sœur de Monsieur le Comte, faisoit aussy que Monsieur, son amy, se joignoit à eux.

que à cela, il ne s'y eschauffa pas autrement. Elle disoit, en ce temps-là, que M. de Longueville, qui estoit devenu veuf, estoit son pis-aller : elle pretendoit au Duc de Weimar[1].

Jusques à un an après la naissance du Roy (5 septembre 1638), personne n'avoit eu aucun soupçon de Mademoiselle de Rohan. Sillon, en prose, Gombaud et autres, en vers, se tuoient de chanter sa vertu. Le premier qui se douta de la galanterie de Ruvigny, ce fut M. de Cinq-Mars, depuis M. le Grand. Madame d'Effiat luy ayant fait un si grand affront que de croire qu'il voulust espouser Marion de L'Orme, et d'avoir eu des deffenses du Parlement, il sortit de chez elle et alla loger avec Ruvigny, vers la Cousture-Sainte-Catherine. Presque toutes les nuicts, il alloit donner la serenade à Marion. Il remarqua que Ruvigny s'eschappoit souvent, et que, quoyqu'il ne fust revenu qu'à une heure après mynuict, il sortoit pourtant à sept heures du matin, et estoit tousjours ajusté. « Si c'estoit pour la mere, » disoit-il en luy-mesme, car il sçavoit bien où il alloit, « souf« friroit-il que Jerzé fust son galant tout pu« bliquement[2] ? » Il conclut donc que c'estoit

1. Depuis la petite verolle, qui ne l'a pas embellie, on parla encore de M. de Nemours. Chabot estoit desjà fort bien avec elle, mais cela n'avoit pas esclatté.

2. Jerzé, après Candalle.

pour la fille, et, pour s'en esclaircir, il dit un jour à Ruvigny : « J'ay pensé donner tantost « un soufflet à un homme pour l'amour de « toy ; il disoit des sottises de toy et de « Mademoiselle de Rohan. » Ruvigny, qui vit où cela alloit, luy respondit : « Tu aurois fait « une grande folie ; cela auroit fait bien du « bruit pour une chose si esloignée de toute « apparence. » En suitte il luy dit qu'on ne luy faisoit point plaisir de luy parler de cela ; aussy Cinq-Mars ne luy en parla-t-il jamais depuis[1].

Jerzay, quand il se vit galant estably et payé de la mere, en sema quelque bruit ; car il trouvoit tousjours en sortant le soir, bien tard, un laquais de Ruvigny, et ce laquais luy disoit : « Mon maistre est là-haut. » Il sçavoit bien que ce n'estoit pas avec la mere ; il se douta aussytost de quelque chose. La mere s'en doutoit aussy : les laquais de Ruvigny respondoient franchement, car il ne leur disoit rien, de peur qu'ils ne causassent.

Enfin, comme toutes choses ont un terme, Mademoiselle de Rohan ne s'en voulut pas

1. Un idiot d'ambassadeur de Hollande, nommé Languerac, luy dit naïfvement : « Mademoiselle, n'avez-vous « point perdu vostre pucellage ? — Helas ! Monsieur, » dit la mere, « elle est si negligente qu'elle pourroit bien « l'avoir laissé quelque part avec ses coiffes. »

tenir à Ruvigny seul : elle aimoit à danser; il n'estoit nullement homme de bal, ny de naissance, ny d'un air fort galant. Le Prince d'Enrichemont, aujourd'huy M. de Sully, y mena Chabot, son parent et parent de Madame de Rohan. Sous pretexte de danser avec elle, car il dansoit fort bien, il venoit quelquefois chez elle le matin. Ruvigny estoit averty de tout par Janneton, la femme de chambre, qui n'avoit esté en aucune sorte de la confidence que depuis que Chabot commença à en conter à Mademoiselle de Rohan; encore ne sçavoit-elle point que sa maistresse eust esté esprise de Ruvigny; mais elle croyoit seulement que ce qu'il en faisoit estoit pour empescher qu'elle ne fist une sottise. Ruvigny, voyant que la chose alloit trop avant, luy en dit son avis plusieurs fois. Enfin, elle luy promit de chasser Chabot dans quinze jours : au bout de ce temps-là, c'estoit à recommencer[1]. « Mais, « Mademoiselle, » luy disoit-il, « je ne veux

1. Dans le mal au cœur qu'avoit Ruvigny, ne se souciant plus tant de Mademoiselle de Rohan, il voulut desbaucher Janneton, qui estoit jolie, et luy dit si elle ne feroit pas bien ce que sa maistresse avoit fait, et qu'il le luy feroit si non voir du moins entendre. Elle le luy promit. Le lendemain, comme il entroit, à sept heures du matin, dans la chambre de Mademoiselle de Rohan, les fenestres estant fermées, il se fit suivre par cette fille, qui piez-nus, se glissa dans un coing. Ruvigny fit des

« point vous obliger à m'aimer tousjours, « avouez-moy l'affaire; je ne veux seulement « que ne point passer pour vostre duppe. — « Ah! » respondoit-elle, « voulez-vous qu'il « sçache l'avantage que vous avez sur moy? il « le sçaura si je le fais retirer, car il dira que « je n'ay osé à vos yeux en aimer un autre; « mais donnez-moy encore deux mois. — « Bien, » dit-il. Et pour passer ce temps-là avec moins de chagrin, il s'en alla en Angleterre voir le Comte de Souptanthon, qui avoit espousé Madame de La Maisonfort, sa sœur[1].

reproches à Mademoiselle de Rohan de sa legereté, et luy dit qu'après ce qui s'estoit passé entre eux, etc., etc. Janneton fut persuadée de la sottise de sa maistresse; mais pour cela elle n'en voulut pas faire une. — *Variante :* Il fit voir à Janneton comment il couchoit avec sa maistresse; elle les vit au lict. La fille ne le vouloit pas croire à moins que de cela.

1. MADAME DE LA MAISONFORT.

La sœur de Ruvigny estoit une fort belle personne. Elle fut mariée en premieres nopces avec un gentilhomme du Perche nommé La Maisonfort. Cet homme s'ennivra de son tonneau, et de telle sorte que quand on luy dit qu'il y prist garde, il respondit qu'il falloit mourir d'une belle espée; il en mourut en effect. La voylà veuve : c'estoit une coquette prude : je ne croy pas que personne ayt couché avec elle; mais c'estoit galanterie pleniere. Saint-Prueil, de la maison de Jussac en Angoumois, a esté le plus declaré de tous ses galans. Il luy donnoit fort souvent des divertissemens qu'on appelloit des *Saint-Preuillades*. C'estoient des promenades où il y avoit les

Le pretexte fut le duel de Paluau, aujourd'huy le mareschal de Clairambaut, qu'il avoit servy contre Gassion, car le cardinal de Richelieu l'avoit trouvé fort mauvais.

vingt-quatre violons et collation. Un jour qu'ils revenoient de Saint-Clou un peu trop tard, ils verserent sur le pavé le long du cours. Il y avoit sept femmes dans le carrosse. Il crioit : « Madame! Madame de La Maisonfort, où « estes-vous? » Chascune contrefaisoit sa voix et disoit : « Me voicy. » Puis, quand il l'avoit tirée et qu'il voyoit que ce ne l'estoit pas, il la laissoit là brusquement et avoit envie de les jetter dans l'eau. Il ne la trouva que toute la derniere. Elle avoit de plaisans accez de devotion. Au milieu d'une conversation enjouée, elle s'alloit enfermer dans son cabinet et y faisoit une priere puis elle revenoit. Un grand seigneur d'Angleterre devint amoureux d'elle à Paris et l'espousa. Elle est morte, il y a plus de quinze ans, et a laissé des filles qui ont esté mariées en Angleterre. Elle avoit esté accordée avec le Marquis de Mirambeau, ou Pardaillan, Armand d'Escaudecat, dont la noblesse estoit un peu douteuse : car on disoit que son pere avoit fait sa fortune auprès de Henry IVe, et que de son estoc c'estoit peu de chose. Ils rompirent sur un rien : elle vouloit qu'il s'obligeast à luy faire passer tous les hyvers à Paris. Peut-estre prit-elle ce pretexte et qu'elle avoit recogneû que ce n'estoit qu'un fat. Il espousa pourtant depuis la sœur du Marquis de Malause, qui vient d'un bastard de Bourbon du sang royal. Cet homme, avec six criquets, vouloit passer tout le monde sur le chemin de Charenton. Il passa le Comte de Roussy qui ce jour-là n'avoit que quatre chevaux, mais bons. Le cocher du Comte le repassoit de temps en temps. Pardaillan ne le put souffrir et, par une extravagance inoüye, il monte sur un cheval qu'avoit son page et en passant au galop devant le carrosse du Comte de

Au retour, il apporta des bagues de cornaline fort jolies. Mademoiselle de Rohan en prit une, mais il ne la trouva point convertie, au contraire. A quelque temps de là, il sceût par le

Roussy, il cria d'un ton goguenard : « J'auray au moins « le plaisir d'estre le premier à Paris. » Il ne dit pas vray, car à peine fut-il dans le fauxbourg Saint-Antoine que voylà un orage qui le mouilla comme une cane avant qu'il pust se mettre à couvert sous un auvent où le Comte le trouva qui attendoit son carrosse. A l'âge de quarante-cinq ans, il fit un voyage à Paris, dans le temps que les dentelles estoient deffendues. Il avoit un portefeuille dans son carrosse; il tiroit les rideaux, et à la porte des maisons, il prenoit du linge à dentelles, puis l'ostoit, quand il estoit rentré dans son carrosse. Il se mit dans la teste qu'il estoit le meilleur comedien du monde, et montant sur une table, il jouoit un rosle devant quiconque le vouloit ouyr. On dit qu'à la terre où il demeuroit à la campagne, il y avoit d'ordinaire une sentinelle au haut d'une tour, et quand on descouvroit quelqu'un qui venoit faire visite, la sentinelle sonnoit la cloche, et alors le maistre, la maistresse et leurs enfans se paroient pour recevoir la compagnie (*a*).

a. *Mots biffés* : « Elle fust accordée avec une espece de fou doucereux nommé le Marquis de Mirambeau. Il y eut mesme des bands ou des annonces faittes, puis tout se rompit sans qu'ils en pussent rendre aucune raison. Ce fat de marquis, depuis estant à Paris durant l'Edict des dentelles du feu Roy; il prit une garniture de point de Gênes dans un portefeuille dans son carrosse, et tirant les rideaux, il se la mettoit aux poches et alloit comme cela faire ses visites. Nous l'avons veû prier les gens à jointes mains de l'entendre reciter des comedies. S'il estoit comme cela alors, Madame de La Maisonfort avoit raison de le planter là. »

moyen de Janneton qu'elle avoit donné cette bague à Chabot.

Un jour il les trouve tous deux jouans aux jonchets; il se met à jouer, et voit la bague au doit de Chabot. Il luy demande à la voir, et se la met au doit. Chabot la luy redemande : « Je vous la rendray demain, » luy dit-il. « J'ay « à aller ce soir en compagnie, j'y veux un « peu faire la belle main. » Chabot la redemande par plusieurs fois. « Voyez-vous, » luy respond Ruvigny, « je me suis mis dans la « teste de ne vous la rendre que demain. » Enfin, Mademoiselle de Rohan la luy demanda, il la luy rendit. Il se retire : Mademoiselle de Rohan luy envoye son escuyer à mynuict pour le prier de venir parler à elle. « Je seray, » respondit-il, « demain au poinct « du jour chez elle si elle le veut. » L'escuyer revient luy dire que Mademoiselle le viendroit trouver s'il n'alloit luy parler. Il y va; elle le prie de ne point avoir de demeslé avec Chabot; il le luy promet. Quelques jours après, il rencontra Chabot sur l'escallier de Mademoiselle de Rohan, qui le salue et luy laisse la droitte; luy passe sans le saluer. Chabot fut assez imprudent pour se plaindre de cela à Barriere, qui estoit son parent. Ruvigny nia tout à Barriere qui ne se doutoit encore de rien. Mais Mademoiselle de Saint-Louys, sa

sœur, alors fille de la Reyne[1], se doutoit bien de quelque chose.

Ruvigny, enragé[2], s'avisa de faire une grande brutalité; il leur voulut parler à tous deux, afin qu'ils n'ignorassent rien l'un de l'autre. Un jour, ayant l'espée au costé, il monte. Chabot estoit dans la ruelle avec des gens de la maison; elle estoit à la fenestre; il l'appelle, et tout bas leur dit : « Monsieur, je suis bien « aise de vous dire, en presence de Ma- « demoiselle, que vous estes l'homme du « monde que j'estime le moins; et à vous, « Mademoiselle, en presence de Monsieur, « que vous estes la fille du monde que j'es- « time le moins. Aussy, Monsieur, ayez ce que « vous pourrez; mais vous n'aurez que mon « reste; et vous sçavez bien, Mademoiselle, « que j'ay couché avec vous entre deux draps. « — Ah! » dit-elle, « en voylà assèz pour se « faire jetter par les fenestres. — Je n'ay pas « peur, » repliqua Ruvigny en se reculant un peu, « que ny vous ny luy l'entrepreniez[3]. »

1. Madame de Flavacourt.

2. *Mots biffés :* Et ne voulant pourtant pas la perdre de reputation.

3. Saint-Luc tenoit la porte en bas, et avoit des chevaux tout prests avec des pistollets à l'arçon de la selle : il faisoit un froid de diable, mais Ruvigny en revint si eschauffé, qu'il n'avoit pas besoin de feu. Il estoit si transporté de colere que vous eussiez dit un fou.

Chabot ne dit pas une parole. Elle fut assez sotte pour conter tout cela à Barriere, mot pour mot; Ruvigny le nia, et conta la chose tout d'une autre sorte à son amy, et il dit que cela n'a esclatté qu'à cause que Chabot estoit bien aise de la descrier pour la reduire à l'espouser[1]. Depuis cela, les sœurs de Chabot, Madame de Pienne leur parente, aujourd'huy la Comtesse de Fiesque, et Mademoiselle de Hautcourt servirent Chabot; et pour le voir plus commodement, Mademoiselle de Rohan alla loger chez sa tante, Mademoiselle Anne de Rohan, bonne fille, fort simple, quoyqu'elle sceûst du latin et que toute sa vie elle eust fait des vers; à la verité, ils n'estoient pas les meilleurs du monde.

HENRIETTE DE ROHAN.

Sa sœur, la bossue, avoit bien plus d'esprit qu'elle : j'en ay desjà escrit un impromptu. Elle avoit une passion la plus desmesurée qu'on ayt jamais veûe pour Madame de Nevers, mere

1. On conte une autre chose de Ruvigny, qui est un peu plus raisonnable. Quand Monsieur le Grand fut arresté, le Grand-maistre dit à Ruvigny : « Ah! pour cette « fois-là, on vous convaincra, car on a le traitté d'Espa« gne. — Monsieur, » luy dit Ruvigny, « je suis servi« teur de Monsieur le Grand; quand je le verrois, je « desmentirois mes yeux. » Le Grand-maistre en fit plus de cas encore qu'il n'avoit fait par le passé.

de la reyne de Pologne. Quand elle entroit chez cette princesse, elle se jettoit à ses piez, et les luy baisoit. Madame de Nevers estoit fort belle, et elle ne pouvoit passer un jour sans la voir, ou luy escrire si elle estoit malade : elle avoit tousjours son portraict, grand comme la paume de la main, pendu sur son corps de robe, à l'endroit du cœur. Un jour, l'esmail de la boiste se rompit un peu; elle le donna à un orfevre à raccommoder, à condition qu'elle l'auroit le jour mesme. Comme il travailloit à sa boutique, l'esmail *s'envoila*[1], comme ils disent, parce qu'une charrette fort chargée, en passant là tout contre, fit trembler toute la boutique. Elle y alla pour le r'avoir, et fit des enrageries espouvantables à ce pauvre homme, comme si c'eust esté sa faute que ce portraict n'estoit pas raccommodé; on le luy rendit en l'estat qu'il estoit, et le lendemain elle le renvoya[2].

Elle pensa se jetter par les fenestres quand Madame de Nevers mourut, et on dit qu'elle heurloit comme un loup. Quand elle mourut, on l'enterra avec ce portraict.

1. S'enleva, ne s'appliqua pas.

2. Elle avoit demandé la permission de faire une espece de couvent de filles à une terre qu'elle avoit. On luy dit qu'on le vouloit bien, mais qu'après sa mort on donneroit cette terre au plus proche monastere de Dames.

Elle disoit : « Je voudrois seulement estre « mariée pour un jour, pour m'oster cet op« probre de virginité.. » On dit qu'elle y avoit mis bon ordre.

Miossens[1] cependant avoit succedé à Jerzay auprès de Madame de Rohan, qui le payoit bien. Il ne se contenta pas de cela ; c'est un Gascon interessé ; ce fut luy qui porta Madame de Rohan à faire une donation generale à sa fille, moyennant douze mille escus de pension tous les ans : il le faisoit, parce qu'il y avoit cinquante mille escus d'argent contant dont il vouloit s'emparer. En effect, cinquante mille escus estant demeurez à la mere, elle luy achepta une compagnie aux Gardes, du prix de laquelle il eut ensuitte la charge de guidon des Gendarmes ; puis, le mareschal de L'Hospital ayant vendu la lieutenance à Saligny, Miossens devint enseigne en payant le surplus de ce qu'il tira de la charge de guidon. Depuis, en 1651, il est devenu lieutenant, et après (15 fevrier 1653), mareschal de France.

Quand cette donation se fit, il y avoit dans la maison cent dix mille livres de rente en fonds de terre; mais en quelles terres! outre les meubles et

1. Cadet de Pons, mary de Madame de Richelieu ; aujourd'huy le mareschal d'Albret. Nez d'Albret, mais bastards, et de Pons par leur mere.

ces cinquante mille escus. Miossens n'attendit pas son congé, comme Jerzay; il se maria avec Mademoiselle de Guenegaud. Quand Madame de Rohan vit cette infidelité, elle envoya chercher le Plessis-Guenegaud, alors trezorier de l'Espargne, frere de la Demoiselle, et luy dit qu'il prist bien garde à qui il donnoit sa sœur; que Miossens estoit un perfide qui les tromperoit; qu'il n'avoit rien; que ce n'estoit qu'un miserable cadet; que sa charge[1] n'estoit point à luy, qu'elle luy en avoit presté l'argent; qu'il estoit vray qu'elle n'en avoit point de promesse, mais qu'elle l'alloit obliger à faire un faux serment, et qu'au moins elle auroit la satisfaction de le faire damner.

On peut dire que Madame de Rohan est celle qui a commencé à faire perdre aux jeunes gens le respect qu'on portoit autrefois aux dames; car, pour les faire tousjours venir chez elle, elle leur a laissé prendre toutes les libertez imaginables. Quoyque veuve, elle tenoit table, et avoit tousjours quelque belle voix. Il y avoit tous les jours chez elle sept ou huict godelureaux tout desbraillez; car ces hommes estoient presque en chemise, de la maniere qu'ils estoient vestuz. Depuis on n'a pas tiré sa chemise sur ses chausses, comme on

1. Guidon ou enseigne.

faisoit alors. Ils se promenoient en sa presence, par la chambre; ils rioient à gorge desployée, ils se couchoient; et quand elle estoit trop longtemps à venir, ils se mettoient à table sans elle.

La retraitte de Mademoiselle de Rohan chez sa tante parut, aux gens qui ne sçavoient pas l'affaire, une resolution digne du courage et de la vertu de Mademoiselle de Rohan. La caballe de Chabot eut desormais ses coudées franches[1]. Les femelles estoient toutes ou ses sœurs ou ses parentes : elles estoient tousjours dans l'adoration. On les surprit un jour qu'elle estoit comme Venus, et les autres comme les Graces à ses piez. Il y avoit un cabinet tout tapissé, par haut et par bas, de moquette : c'estoit là que la societé faisoit ses conversations; on equivoquoit sur le mot de moquette, qui est à double entente, et on appelloit cette caballe *la moquette*. Ce fut sur cela que le chevalier de Grammont, alors l'abbé de Grammont, fit un couplet où il demandoit à Madame de Pienne, qui se

1. Quand on descouvrit que Chabot en vouloit à Mademoiselle de Rohan, La Moussaye luy dit : « Vous « vous engagez là à une grande galanterie. — *Galanterie !* » respondit l'autre, « je pretens l'espouser. — Ah ! ce sera « bien fait à vous, » reprit La Moussaye en souriant. — « Vous verrez, » repliqua Chabot.

nomme Gilonne, qu'on le receûst à *la moquette*. Il y avoit à la fin :

Ma reyne Gillette,
Que de *la Moquette*,
Je sois chevalier[1].

Il s'avisa de faire l'amoureux de Mademoiselle de Rohan, et appella Chabot en duel. Chabot y va; mais, comme il geloit, l'abbé luy dit qu'il avoit bien froid, et qu'il ne se vouloit plus battre. Le mareschal de Grammont enragé de cela, disoit qu'il le vouloit envoyer à son pere dans une valise par le messager, afin de le faire moine. Chabot s'estoit battu plus de deux fois avant cela, mais c'estoient des combats peu sanglans. On disoit que le Vicomte d'Aubeterre, amoureux de sa sœur qui vit encore, et luy, s'estoient battus, et que chascun alla dire qu'il avoit bien blessé son homme, et ils ne s'estoient pas fait une esgratignure. Le Comte d'Aubijoux en rendoit pourtant assez bon tesmoignage; car l'espée du Comte s'estant faussée, Chabot luy donna le temps de la redresser. En revanche, Aubijoux, le pouvant desarmer en suitte, ne le fit pas.

Durant le temps de cette *moquette*, on disoit

1. A cause de cela, on l'appelle la *reyne Gillette*.

desjà assez de choses, car l'affaire de la bague avoit fait du bruit. Ils s'aviserent de faire le procez à *On*, parce qu'ils entendoient dire : *on* dit que vous faittes ceci, *on* dit que vous faittes cela. Je pense que Marandé, qui est premier commis de M. Servien, avoit fait cette bagatelle; car il n'y avoit là que luy qui sceûst les termes de pratique qui y estoient.

En ce temps-là, comme il ne tint qu'à Chabot d'espouser Madame de Coislin, il fit fort valoir à Mademoiselle de Rohan ce qu'il manquoit pour l'amour d'elle, et elle luy dit sur cela qu'il pouvoit tout esperer[1].

Ruvigny croit que Chabot a couché avec elle avant que de l'espouser; mais je croy que son premier gallant valloit bien cetuy-là, car il a la reputation de frere Conrart[2], et on appelle son bourdon à la Cour, *le carré*, comme celuy du baron du Jour, *Brillaud*, peut-estre à cause du conte d'un Brillaud, dans *le Baron de Fœneste*.

A la Cour, on n'estoit pas fasché que cette

1. Quand il vit que l'affaire de M. de Laval estoit bien avancée, il fit dire au Chancellier que le respect qu'il luy portoit l'avoit empesché d'y entendre. Dans la vérité, Chabot estoit amoureux de Madame de Sully, et point de Mademoiselle de Rohan, non plus que de Madame de Coislin.

2. Le bourdon de frere Conrart, au livre des *Cent-Nouvelles*.

glorieuse se mesalliast, parce que, comme elle a de grandes terres en Bretagne, on craignoit qu'elle n'y rendist la maison de La Trimouille trop puissante; car le Prince de Talmond, aujourd'huy le Prince de Tarente, l'avoit recherchée; ou que M. de Vendosme, revenant de son exil, ne la mariast à un de ses filz, et l'on sçait qu'ils ont des pretentions sur cette duché, à cause de leur mere qui est de Penthiévre de par les femmes, et qu'Henry IV[e], qui aimoit M. de Vendosme, luy avoit donné le gouvernement de Bretagne par contract de mariage[1].

Chabot servoit alors M. d'Anguien auprès de Mademoiselle du Vigean; de sorte que ce fut ce prince qui, prenant l'affaire à cœur, luy fit obtenir, comme nous le verrons par la suitte,

1. Nonobstant tout le bruit qu'on avoit fait, M. d'Elbeuf, alors assez endebté, offrit le Prince d'Harcourt, son filz, à Mademoiselle de Rohan, qui le rebutta fort. Il y avoit à Paris je ne sçay quel fou de la maison de Wirtemberg, avec qui Harcourt fut obligé de se battre à la Place-Royale, justement devant les fenestres de Mademoiselle de Rohan. Le Prince d'Harcourt desarma l'autre (*a*), qui, quand il luy eut rendu son espée, luy donna des coups de plat d'espée sur sa bosse, et cela à la veûe de la personne que ce pauvre homme vouloit espouser : on les separa, et on traitta l'autre de fou; effectivement, il a couru les rues depuis, à Lyon.

a. *Mots biffés :* Le Prince d'Harcourt tomba, l'autre luy donna des coups de plat d'espée.... On traitta l'autre de fou, car le Prince d'Harcourt n'estoit point tombé par sa faute.

un brevet de duc, pour conserver le tabouret à Mademoiselle de Rohan. Folle de son nom, elle vouloit un homme de qualité qui le prist. M. d'Orleans, à qui Chabot s'estoit tousjours attaché, ne trouva pas trop bon qu'il se fust mis sous la protection de M. d'Anguien ; mais enfin il s'apaisa.

Il y avoit un an ou environ que Mademoiselle de Rohan s'estoit retirée chez sa tante ; elle alla en suitte chez M. de Sully, qui comme j'ay dit, estoit pour Chabot. On donna l'allarme à Madame de Rohan, et ce fut, à ce qu'on dit, M. d'Elbeuf qui l'avertit que sa fille s'alloit marier à l'hostel de Sully, et luy promit de l'enlever si elle la vouloit donner à son filz aisné. Cette mere espouvantée va viste à l'hostel de Sully, parle à sa fille, mais n'en revient pas trop satisfaitte. Ce divorce fit croire aux partisans de Chabot que l'heure estoit venue : on presse la fille, on luy donne parole du brevet, et on fait si bien qu'elle se laisse mener à Sully, où elle espousa Chabot. Sa tante, qui devoit aller avec elle en Bretagne, s'en alla toute seule, bien estonnée ; car, simple qu'elle estoit, elle n'avoit jamais rien voulu croire contre sa niepce[1].

1. *Variantes :* En août 1645 elle se proposoit de faire un voyage en Bretagne : quand Monsieur le Prince l'ayant fort pressée de conclure, et luy representant

On dit qu'à Sully, Chabot et sa femme entendirent que M. de Sully disoit à Madame : « Je ne sçay comment j'obligeray mes gens à « appeller Chabot M. de Rohan ; car, » dit-il, « le vieux cuisinier de feu M. de Sully, comme « on luy a, ce matin, demandé un bouillon « pour M. de Rohan, a dit que M. de Rohan « estoit mort, et que les morts n'avoient que « faire de bouillon ; que pour Chabot, il s'en « passeroit bien s'il vouloit. » On adjoustoit que cela avoit un peu mortifié la Demoiselle[1].

Le peu de reputation de Chabot pour la bravoure, sa gueuserie, et la danse dont il faisoit son capital, faisoient qu'on en disoit beaucoup plus qu'il n'y en avoit. Il estoit bien fait, et ne manquoit point d'esprit. Le Marquis de Saint-Luc, amy intime de Ruvigny, un jour

qu'elle estoit perdue de reputation, après tout ce qu'on avoit dit ; que sa mere l'enleveroit et la r'enfermeroit à Calais chez son parent Charrault, pour la marier à qui elle voudroit ; enfin elle promit de l'espouser à la Majorité, qu'il pourroit estre receû duc de Rohan. M. de Retz amusoit la mere, tandis que Monsieur le Prince parloit à la fille ; elles estoient ensemble ce jour-là. — En resolution de s'en aller en Bretagne avec sa tante, elle faisoit ses adieux ; elle estoit chez Mademoiselle de Bouillon, en dessein de partir le lendemain, quand Monsieur le Prince, qui la cherchoit, y vint et luy parla encore, mais peu ; elle fit bien des mysteres pour qu'on ne s'en aperceûst pas.

1. Dans le contrat de mariage, elle a consenti que ses enfans fussent eslevez à la religion catholique.

au Palais-Royal à je ne sçay quel grand bal, comme on eust ordonné aux violons de passer d'un lieu dans un autre, dit tout haut : « Ils « n'en feront rien, si on ne leur donne un « brevet de duc à chascun, » voulant dire que Chabot, qui avoit fait une courante, et qu'on appelloit *Chabot la courante*, car il avoit deux autres freres, n'estoit qu'un violon.

Madame de Choisy dit à Mademoiselle de Rohan, lorsqu'elle la vit mariée : « Madame, « Dieu vous fasse la grace de n'avoir jamais « les yeux bien ouverts, et de ne voir jamais « bien ce que vous venez de faire[1]. »

Elle avoit une demoiselle fort bien faitte, qu'on appelloit du Genet; elle estoit ma parente. Cette fille la quitta, et luy dit : « Après « la maniere dont vous vous estes mariée, « j'aurois peur que vous ne me mariassiez à « vostre grand laquais. » Elle vint chez mon pere, et nous la fismes conduire en Poitou chez le sien, qui estoit un *nobilis* assez mince. Pour Janneton, elle avoit esté disgraciée, il y avoit long-temps, pour n'avoir pu se ranger du costé de Chabot.

Madame de Rohan-Chabot fit deux fois ab-

1. Depuis, elle s'est fait traitter d'Altesse, elle qui ne s'en avisoit pas quand elle n'avoit point espousé Chabot. Sa mere commença, à cause de Madame de La Trimouille et des Bouillon.

juration; la premiere fois à Sully, où l'on ne voulut point la marier qu'elle ne fust catholique, dont elle fit reconnoissance à Gergeau; et depuis elle fit encore abjuration à Saint-Nicolas-des-Champs, parce que le Pape ne donna dispense de parenté qu'à condition qu'elle se feroit catholique. Il fallut donc en passer encore par là, afin de rendre le mariage plus solennel. Je croy qu'on n'a pas sceù cette derniere abjuration à Charenton; car je doute qu'on se fust contenté d'une simple reconnoissance au consistoire comme on fit; car celle de Gergeau n'estoit pas faitte à son eglise; Paris est son eglise.

Madame de Rohan, en colere, comme vous pouvez penser, contre sa fille[1], apprit de Madame de Lansac qu'on luy avoit autrefois enlevé un filz. Dez qu'elle eut asseurance qu'il vivoit, elle congedia Vardes, qui avoit succedé à Miossens, car elle ne pouvoit pas fournir à tant de despense à la fois; elle envoye Rondeau, son valet de chambre, en Hollande, qui l'enmeine; mais la grande faute qu'on fit, ce fut de n'avoir pas informé devant les juges des lieux, et venant icy on eust esté receù à preuve, c'est-

1. Car pour Chabot, ny elle ny Madame de Sully la bonne femme ne dirent jamais rien contre luy : « Au « contraire, » disoient-elles, « il a bien fait. »

à-dire on eust gaigné le procez; car, avec de l'argent, on a des tesmoins. Et bien qu'il soit difficile de corompre un ministre, il falloit pourtant, quoy qu'il coustast, avoir un extrait baptistaire. Au lieu que ce devoit estre le filz qui se plaignist d'avoir esté enlevé et esloigné par sa mere, la mere se plaignit, disant qu'on luy avoit enlevé son filz. Chabot, par le moyen du Coadjuteur, obligea le curé de Saint-Paul à donner l'extrait baptistaire de Tancrede Bon. Madame de Rohan fit un manifeste que j'ay; mais c'est une plaisante piece. Elle dit qu'on avoit celé la naissance de ce garçon à cause de la persecution que Monsieur le Prince faisoit à M. de Rohan; car il avoit fait desjà mettre la coignée dans toutes leurs forests, et on craignoit que voyant un filz qui pourroit estre un jour chef du party huguenot, il ne s'en desfist d'une ou d'autre façon. Ce fut, adjouste-t-elle, ce qui empescha de l'envoyer à Venise[1].

Ce qu'il y eut de fascheux pour Tancrede, c'est que Mademoiselle Anne de Rohan declara qu'elle n'avoit jamais oüy parler de cet enfant.

Madame Pilou disoit à Madame de Rohan : « Escoutez, Madame, je veux croire que ce « garçon est à M. de Rohan, aussy bien que

1. Elle faisoit une grande parade d'un toupet de cheveux blancs que cet enfant avoit comme M. de Rohan.

« Madame vostre fille; mais j'ay veû M. de « Rohan tenir vostre fille sur ses genoux, et je « ne luy ay jamais rien oüy dire de ce filz, ny « prez ny loing. » La vie de la mere nuisit fort à ce garçon, car tout le monde estoit persuadé qu'il estoit à M. de Candalle.

Ce garçon avoit bonne mine, quoyqu'il fust petit, car sa mere et ses *deux* peres estoient petits; il avoit du cœur et de l'esprit. On dit qu'à Leyde, où il estoit entretenu fort pauvrement, un de ses camarades l'ayant appellé *filz de putain* et *enfant trouvé*, il se battit fort et ferme, et il disoit qu'il se souvenoit bien d'avoir esté en carrosse.

Tous ceux du costé de Bethune, et mesme le mareschal de Chastillon, comme amy de feu M. de Rohan, furent pour Tancrede; cela fit tort à cet enfant, car la Cour ne vouloit point qu'il y eust un duc de Rohan huguenot. A Charenton, il y avoit tousjours une foule de sottes gens autour de ce garçon. Joubert fut chargé de la cause; il y eut un incident, à sçavoir si ce seroit à la chambre de l'Edict ou à la Grand chambre; on plaida au Conseil[1]. L'advocat prit la chose si fort de travers, luy qui s'estoit vanté de faire un duc de Rohan sur le barreau, qu'on douta (mais on luy faisoit tort)

1. Dans le Louvre.

s'il n'estoit point corrompu; car il avoit un gendre cousin de Chabot[1]. Il n'avoit pas eu assez de temps; il falloit luy laisser lescher son ours. Ordonné donc que ce seroit à la Grand chambre (5 janvier 1646); Madame de Rohan n'y comparut point. M. d'Anguien prit l'affirmative si hautement pour Chabot, qu'il disoit aux juges : « Estes-vous pour nous? Si vous « n'estes pour nous, vous n'estes pas de nos « amys, » et les menaçoit quasy. On donna arrest contre Tancrede, avec deffense de prendre le nom de Rohan, sur les peines de l'Ordonnance.

Dans la vision de prendre tous ses avantages, on conseilloit à Chabot de faire crier cet arrest à Charenton; c'estoit, je pense, Martinet, un des advocats; mais Patru s'en mocqua. Gaultier eut l'insolence de dire qu'il falloit aller jusqu'au bout, et que *mors Conradini* estoit *vita Caroli.*

On imprima les trois plaidoyers : les deux premiers sont pitoyables; le troisiesme, mais qui n'est que de deux pages, est de Patru. Il le fit si court parce qu'il n'estoit que pour les parens. Un homme qui eust voulu faire clacquer son fouet, eust plaidé comme si les autres n'eussent point parlé, car il estoit bien asseuré qu'ils

1. Piles.

ne se fussent pas rencontrez à dire les mesmes choses : ainsy, il faut considerer cet escrit comme une piece qui presuppose que les autres ont dit tout ce qu'ils ne dirent point.

Madame de Rohan la mere s'en tint là, et poursuivit l'instance de la donation ; car, avant qu'elle eust recouvré Tancrede, elle avoit commencé ce procez-là pour faire revoquer la donation qu'elle avoit faitte à sa fille. Elle perdit encore sa cause, car il estoit evident qu'elle ne vouloit avoir du bien que pour en disposer en faveur de ce garçon. Se voyant deboutée de toutes ses pretentions, elle se retira à Romorantin, dont elle demanda à la Cour la capitainerie, et cela pour espargner quelque chose pour son filz.

L'année suivante, le nouveau duc de Rohan voulut presider aux Estats de Bretagne : pour cet effect, il fit un voyage dans la province, tant pour se faire reconnoistre que pour s'acquerir des amys[1]. Après, il vint à la Cour, où,

1. Il alla aussy en Xaintonge, où il se battit contre un gentilhomme huguenot et marié, qu'on appelloit pourtant le chevalier de La Chaise, pour le distinguer de ses freres. Il avoit esté nourry page de feu M. de Rohan. En une compagnie, il soutint hautement le party de Madame de Rohan la mere, et de Tancrede. Chabot sceût cela, et assez vilainement achepta une dette contre cet homme, et pour s'en venger envoya saisir tous ses bestiaux. Le Chevalier s'en voulut ressentir, et M. de Cha-

trouvant M. d'Anguien de retour de Dunkerque, il le supplia de luy tesmoigner sa bienveillance dans le desmeslé qu'il estoit sur le point d'avoir avec M. de La Trimouille. M. d'Anguien luy respondit : « Dans vos affaires particulieres, « je vous serviray tousjours comme j'ay fait ; « mais je ne le puis ny ne le dois, quand vous « vous attaquerez à mes parens ; au contraire, « je les sçaurois bien maintenir. » Sa grand mere estoit de La Trimouille. Depuis, cette affaire s'accomoda, et en 1647 M. de Rohan presida. M. de La Trimouille pretend avoir donné cela à la priere de M. d'Anguien ; car il estoit de fort grande importance à M. de Rohan de presider cette année-là : mais il n'y eut pas toute la satisfaction imaginable ; car comme il fut question de deputer à l'ordinaire, pour apporter le cahier à la Cour, on trouva bon de faire faire le compliment qu'on devoit à la Reyne, en qualité de gouvernante, par celuy qui seroit deputé. Cossé, cadet de Brissac, voulut avoir cet employ[1], et luy fit demander sa

bot ayant passé à Xaintes, il luy fit porter parole. Chabot la receût, et alla au rendez-vous, car il avoit bon besoing de se mettre un peu en reputation. Il blessa le Chevalier legerement à la main ; mais les deux seconds qui estoient de braves gens se tuerent tous deux. J'ay oüy dire à d'autres que Chabot avoit seulement presté main-forte pour faire saisir la terre de ce gentilhomme.

1. (*Au lieu de cette fin d'alinéa et de la note qui s'y*

voix de la part du mareschal de La Meilleraye, à qui il avoit obligation; car le mareschal, à la priere de Monsieur le Prince, l'avoit esté recevoir à une demy-lieue hors de la ville (c'estoit à Nantes), et avoit fait tirer le canon. Depuis, il avoit fort bien vescu avec luy. M. de Rohan, au lieu de dire qu'il accordoit tout à la priere

rapporte, des Réaux a biffé les lignes suivantes :) et obligea son beau-frere le mareschal de La Meilleraye, lieutenant du roy de Bretagne, de demander sa voix à M. de Rohan. Le Mareschal la luy envoya demander par un gentilhomme du pays nommé Marigny-Malenoe. M. de Rohan, qui d'ailleurs n'estoit pas peut-estre bien aise que le Mareschal se servist d'un homme desclaré pour la douairiere de Rohan, respondit assez brusquement que M. de La Meilleraye ne luy en avoit point parlé, qu'estant en mesme ville, s'il vouloit quelque chose de luy, il le luy pouvoit bien dire et qu'il y aviseroit. Il y a apparence que Marigny irrita le Mareschal par le rapport qu'il luy fit et qu'il jetta de l'huyle dans le feu; car M. de La Meilleraye qui, jusques là avoit vescu assez bien avec M. de Rohan et l'avoit mesme servy, s'emporta en presence de cent gentilshommes, et dit des choses fascheuses contre luy. Par malheur, Cossé arriva chez M. de Rohan comme Marigny y estoit, ou comme il ne faisoit que de sortir; il le receût froidement, et enfin, s'estant presenté, il luy refusa sa voix. M. de Rohan sur le bruit qu'avoit fait le Mareschal, se voyant à Nantes dans le gouvernement de ce fougueux, crut qu'il n'y faisoit pas bon pour luy et se retira à Belin (Blains), sejour ordinaire de MM. de Rohan. Le jour mesme, le Mareschal, pour le faire enrager, fit presider M. de Cossé, sur une pretention mal fondée, que ceux de Brissac ont renouvellée depuis qu'ils sont soustenus par le Mareschal, et il presida deux jours. Au bout desquels Cossé fut despesché, etc.

de M. le Mareschal, demanda vingt-quatre heures. Le Mareschal crut que durant ce temps-là il vouloit caballer contre Cossé. Il luy envoya Marigny-Malenoe, sur l'heure de disné, qui aigrit un peu les choses; car il pressa fort, selon l'ordre qu'il avoit, de demander à M. de Rohan sa voix sur-le-champ, qui ne la voulut point donner. Le Mareschal, dez l'après-disné, fit presider Cossé, sur une pretention mal fondée que ceux de Brissac ont renouvellée, depuis le support du Mareschal[1].

Cossé fut depesché comme deputé à la Cour. En partant, il fit dire par La Piailliere, capitaine des gardes du Mareschal, à un brave, nommé Fontenailles, que Chabot avoit mené avec luy, que si M. de Rohan avoit quelque mal au cœur de ce qui s'estoit passé, M. de Cossé s'en alloit à Angers, et seroit six jours en chemin exprès,

1. M. de Rohan n'eut ny l'esprit ny le cœur d'aller se presenter seul à la porte des Estats, pour, s'il estoit refusé, prendre la poste et venir faire ses plaintes à la Cour. Non content de cela, le Mareschal le chassa de Nantes. Madame de Rohan luy chanta pouilles, et luy dit qu'il maltraitoit une personne d'une maison où c'est tout ce qu'il auroit pu pretendre que d'y estre page. Le Marquis d'Acerac, si je ne me trompe, et un autre accompagnoient Madame de Rohan : c'estoient des braves, des gladiateurs. Acerac pensa dire que s'il n'estoit mareschal de France, il estoit du bois dont on les faisoit. « Vous « avez raison, » luy respondit le Mareschal, « quand on « en fera de bois, je croy que vous le serez. »

afin qu'on le pust joindre facilement. Cela descria un peu M. de Rohan, car Cossé n'est pas mesme en trop bonne reputation.

Le cardinal Mazarin, qui avoit dessein, peut-estre, dez ce temps-là, de faire alliance avec le Mareschal, se declara pour luy, et demanda à Cossé sa parole. Depuis, on voulut faire accroire à M. de Rohan qu'il (le Mareschal) vouloit caballer avec le parlement de Bretagne, parce qu'il estoit mal satisfait des Estats; c'est que le Parlement pretendoit qu'il luy appartenoit de verifier ce qu'on vouloit lever sur les fouages, outre le don gratuit; mais parce que la verification estoit hazardeuse, qu'on estoit pressé d'argent, et que les Partisans ne vouloient point traitter sans cela, le Mareschal offrit de lever ce droit sans verification, et pour cela il eut tous les rieurs de son costé, et on luy envoya de la Cour tout ce qu'il avoit demandé. Depuis, M. de Rohan et le Mareschal firent la paix.

Il fut encore en Bretagne l'année suivante, où l'on fit une assez plaisante chose à Madame de Rohan. Elle fut conviée à une comedie chez quelques particuliers; les Comediens, à la farce, representerent une heritiere qui estoit recherchée par trois hommes : elle leur dit qu'elle se donneroit à celuy qui danseroit le mieux. L'un danse la *bourrée*, le second la *pa-*

vane, et le dernier la *chabotte;* elle choisit le dernier. Madame de Rohan, au lieu de dissimuler, fut si sotte qu'elle esclatta et sortit de l'Assemblée. On dit aussy que les Jesuites de Rennes, pensant bien obliger M. de Rohan, firent jouer par leurs escoliers toute l'histoire de ses amours.

Ils traitterent en suitte du gouvernement d'Anjou, ils y vescurent fort simplement, mais Mademoiselle Chabot estoit bien fiere. A Rennes, une femme de conseiller, voyant que cette fille vouloit passer devant elle, la retint par sa robe et, prenant le devant, luy dit : « Made-
« moiselle, ce n'est pas vostre tour à passer :
« vous attendrez, s'il vous plaist, que vous
« soyez mariée. »

Madame de Rohan devint laide, dez son premier enfant, et fort chagrine; peut-estre estoit-ce de n'avoir eu qu'une fille[1].

La guerre de Paris leur alloit estre funeste, car Tancrede, que sa mere renvoya à Paris, pour profiter de l'occasion, alloit estre receû duc de Rohan au Parlement, et eust bien fait

1. A la naissance de la seconde, pensant attrapper sa mere, elle luy fit dire que si elle vouloit la presenter au baptesme, M. de Rohan consentiroit qu'on la baptizast à Charenton, et qu'elle choisiroit tel compere qu'il luy plairoit. La mere repondit : « Très-volontiers; dittes à « ma fille que je la tiendray avec son frere. »

de la peine à Chabot, car il estoit brave, et ses Bretons l'eussent mis en possession des terres de la maison de Rohan; mais il fut tué auprès du bois de Vincennes, en une miserable rencontre (1er février 1649). Se sentant blessé à mort, il ne voulut jamais dire qui il estoit, et parla tousjours hollandois. Il avoit esté mené au bois de Vincennes. Ce garçon disoit: « Monsieur le Prince me menace, il dit qu'il me « maltraittera; mais il ne me fera point quitter « le pavé. » Un jour que Ruvigny, qui s'estoit attaché à la mere, luy disoit qu'il se tuoit à faire tant d'exercices violens : « Voyez-vous, » respondit-il, « Monsieur, en l'estat où je suis, « il ne faut pas s'endormir; si je ne vaux « quelque chose, il n'y a plus de ressource « pour moy. » On eut raison de dire à Madame de Rohan, la fille, en des vers qu'on luy envoya :

Qu'on termine de grands procez
Par un peu de guerre civile[1].

C'est pourtant dommage, car le roman eust esté beau, et c'eust esté bien employé que cette orgueilleuse eust esté humiliée de tout point. Ce n'est pas qu'elle ne passast assez mal son temps, car Chabot coquettoit par tout, et elle

1 Marigny.

estoit jalouse en diable; d'ailleurs, il luy coustoit un million, quand il est mort, quoyqu'il eust herité de tous ses freres [1], et qu'il luy fust venu du bien.

Madame de Rohan envoya à Romorantin un gentilhomme breton, nommé Portman, faire compliment à sa mere sur la mort de Tancrede, mais comme de luy-mesme; il ne luy dit rien de la part de M. ny de Madame de Rohan; seulement il luy tesmoigna qu'ils avoient dessein de se remettre bien avec elle. Elle respondit qu'elle en verroit des preuves lorsqu'elle seroit à Paris, parce qu'elle estoit resolue de poursuivre sa justification. A son arrivée à Paris, Portman l'asseura que Madame de Rohan, sa fille, et monsieur son mary se disposoient à luy donner satisfaction sur la reconnoissance de monsieur son fils, pourveû que de leur part ils fussent en seureté; et qu'ils consentoient qu'on assemblast des advocats qui s'accordassent des formes, pour mettre à couvert l'honneur des uns et des autres; et que pour le bien on s'en rapporteroit à des arbitres. Madame de Rohan la mere demanda qu'il fust nommé deux arbitres de chaque costé, l'un de robe et l'autre d'espée, et cela, afin que ces personnes de qualité jugeassent des difficultez que feroient les

1. Le Chevalier avoit du mérite.

advocats qui souvent, disoit-elle, en font de fort inutiles.

Trois jours après, le mesme gentilhomme retourna asseurer Madame de Rohan de tout ce qu'elle avoit proposé; mais quand ce fut au fait et au prendre, ils n'executerent rien, dont la bonne femme se plaignit à la Reyne, et se soumit à en croire Monsieur le Prince, au moins pour le bien. Pour la reconnoissance de son filz, elle disoit que ce n'estoit point une affaire d'animosité, mais une pure necessité de ne demeurer pas dans le crime de supposition, dont elle a esté accusée; car, sur cela, on luy pourroit faire perdre son douaire.

Depuis, elle demanda qu'on luy laissast enterrer Tancrede à Geneve avec son pere, et qu'elle feroit les frais du tombeau et de l'epitaphe de son mary, dont sa fille s'estoit chargée. La Cour promit d'estre neutre en cette affaire; elle esperoit donc d'obtenir tout ce qu'elle voudroit de la republique de Geneve, quand à Bordeaux on trouva moyen d'obtenir une lettre du Roy, adressée aux seigneurs de Geneve, fort injurieuse pour elle. Au retour de Bordeaux, elle en donna copie à Ruvigny qui, avec Madame de Chevreuse qu'il fit agir, pressa fort le Cardinal d'en parler à la Reyne. Il vetilla, disant tousjours qu'il ne sçavoit ce que c'estoit : la Reyne le nia aussy. Brienne

dit que, si on le faisoit parler, il diroit qu'il avoit signé cette lettre. La bataille de Rethel vint là-dessus, et en suitte toute la seconde guerre de Paris. Depuis, Madame de Rohan les fit rechercher d'accord par le Prince de Guimené [1].

Madame de Rohan la mere est fort inquiette; elle fut deux ou trois ans durant, tantost à Alençon, tantost ailleurs. Une fois elle ne sçavoit lequel prendre de Caen, d'Alençon, de Tours et de Blois; elle croit tousjours que l'air est meilleur au lieu où elle est née : elle disoit plaisamment : « Helas! j'allois autrefois à la « petite porte de la cour de Charenton; mais « j'y suis estouffée par cette foule d'Altesses « de Mademoiselle de Bouillon, de La Tri- « mouille, de Turenne, etc., etc. »

Un jour de cene, elle rencontra sa fille teste pour teste, allant à la communion; cela l'outra :

1. Vers ce temps-là, un portier de Charenton, nommé Rambour, alla trouver Haucourt, frere de Mademoiselle d'Haucourt, et luy demanda s'il vouloit voir le vray filz de Rohan ; il dit que ouy. Le portier luy ameine un garçon de dix-sept a dix-huict ans, bien fait, mais qui avoit quelque chose de fou dans les yeux ; il faisoit, disoit-il, un roman. Madame de Rohan se plaignit d'Haucourt, et vouloit faire voir la fausseté de cette affaire, quand M. le Premier President, qui crût que l'honneur d'un couvent où ce garçon avoit esté nourry y estoit engagé, en fit bien de la difficulté. On dit que ce garçon est filz de M. de Guise et de Madame d'Avenet.

elle en pleura une grande demy-heure. La fille avoit accoustumé d'attendre, depuis leur rupture, que sa mere eust fait. — Le reste, la mort de M. de Rohan-Chabot et la reconciliation de la mere et de la fille se trouveront dans les *Memoires de la Regence*.



172. 173. — FONTENAY COUP-D'ESPÉE. LE CHEVALIER DE MIRAUMONT.

(*Charles de Fontenay en Brie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine au régiment de Navarre, mort vers* 1640. — *Le chevalier de Miraumont, reçu à Malte en* 1606, *commandeur de Coulommiers, mort* 24 *janvier* 1630.)

FONTENAY fut surnommé *Coup-d'Espée*, à cause de sa bravoure[1]. On dit qu'un autre gladiateur et luy s'estant rencontrez teste pour teste au tournant du pont Notre-Dame, chacun voulut avoir le haut pavé. Notre homme dit à l'autre d'un ton Rodomont, pensant l'intimider : « Je m'appelle *Fontenay Coup-d'Espée*.

1. J'ay appris que ce fut à cause d'un furieux coup d'espée dont il abattit une espaule à un sergent qui le vouloit mener en prison : il estoit sur un cheval de poste et revenoit de l'armée ; il avoit de l'or sur son habit, et l'or avoit esté deffendu depuis quelques jours.

« — Et moy, » respondit l'autre, « *La Cha-*
« *pelle Coup-de-Canon.* » Ils mirent l'espée à la main, mais on les separa.

Fontenay estoit de fort amoureuse maniere : il a cajollé une infinité de personnes ; et quoyque ce fust une fille à qui il en contoit, il ne l'appelloit jamais autrement que *Belle-Dame.* La principale belle dame qu'il cajolla ce fut Madame de Bragelonne, du Marais ; il fit mille folies pour elle, et enfin n'en estant pas satisfait, sur quelque jalousie qui luy prit, un beau jour, comme elle entendoit la messe dans les Petits-Capucins, il s'alla mettre à genoux auprès d'elle, et luy dit, prenant Dieu à tesmoing, s'il n'estoit pas vray qu'elle estoit la plus ingrate du monde de luy faire des infidelitez comme elle luy en faisoit, et en pleurant il luy rendit des bracelets et autres bagatelles qu'elle luy avoit donnés. « Mais il faut, » luy dit-il, « que vous me rendiez mon cœur : je vous
« donne deux jours pour cela, et n'y manquez
« pas. »

Une fois il aimoit une femme dont il jouissoit ; cette femme, soit qu'elle fust lasse de luy, car il estoit fort quinteux, ou qu'en effect elle se voulust retirer, luy declara qu'elle vouloit changer de vie, et le pria de ne plus venir chez elle. Luy n'en fit que rire : il y retourne, mais il trouve, comme on dit, visage de bois.

Que fait-il? Après avoir bien harangué, il trouva moyen d'avoir un petard, il l'attache à la porte de cette femme. Elle qui connoissoit le pelerin, et qui estoit une espece d'amazone, ouvre une trappe de cave qui estoit à l'entrée de l'allée, et se tient au bout de l'ouverture avec deux pistolets. Je m'estonne qu'ils ne s'accordoient mieux, car c'estoit là une vraye nymphe pour un *Coup-d'Espée*. Le petard fait son effect, et le capitan entroit desjà par la bresche, criant : *Ville gagnée!* quand il trouve ce nouveau retranchement qui l'obligea à faire retraitte[1].

Une autre fois, en une compagnie, au lieu d'entretenir les dames, Fontenay se mit à cajoller la suivante de la maison, et plus tost qu'on ne s'en fust aperceû, il la poussa dans une garde-robe; là, il se met en devoir de faire ce pourquoy il estoit entré, sans avoir seulement songé à fermer la porte. La fille crie; tout le monde veut aller au secours : Fontenay prend un chesnet et les espouvante,

1. Un autre extravagant, amoureux à Turin d'une femme logée devant ses fenestres, n'en pouvant venir à bout, envoya emprunter deux fauconneaux au gouverneur de la citadelle, qui estoit François aussy bien que luy. Il luy fit accroire que c'estoit pour un divertissement qu'il vouloit donner à sa dame. Quand il les eut, il les braque à la fenestre de son grenier contre la maison de cette femme, et puis l'envoye sommer de se rendre.

de sorte qu'on fut contraint de parlementer avec luy et de le laisser sortir bagues sauves et tambour battant.

Il ne sortit pas à si bon marché d'une aventure qu'il eut auprès de l'Arsenal. Il estoit allé au sermon aux Celestins, où il voulut faire quelque insulte à un bourgeois qui, ne s'espouvantant point de ses rodomontades, luy donna un beau soufflet : il n'ose faire du bruit dans l'eglise. Il sort, et se met à se promener sous les arbres du Mail, en attendant que le sermon fust achevé. Je vous laisse à penser s'il estoit en belle humeur : il se promenoit le manteau sur le nez et le chapeau enfoncé : c'estoit un dimanche, et il y avoit, entre autres menues gens, un garçon menuisier qui dit à un autre en luy monstrant Fontenay : « Ar« dez, en voylà un qui est en colere. » Fontenay, dont la bile n'estoit desjà que trop esmue, met l'espée à la main pour donner sur les oreilles de ce garçon; mais le menuisier avoit une estocade sous son bras, ç'avoit esté un valet-gladiateur; il se deffend, et comme son espée estoit beaucoup plus longue, il blesse notre capitan à la cuisse et le laisse à terre. Ses amys, en ayant eu avis, le vinrent querir, et il fut contraint de se railler luy-mesme d'avoir esté battu en si peu de temps et de deux façons diffe-

rentes, par un bourgeois et par un garçon menuisier[1].

Une fois il rencontra à onze heures du soir, dans la rue, une fille qui pleuroit; sa maistresse la venoit de chasser. Il la trouva assez jolie : il luy demanda si elle vouloit venir servir sa femme; elle y va : mais elle fut bien estonnée quand elle vit que ce n'estoit qu'un garçon. Il luy offre la moitié de son lict; elle le refuse : il l'enferme et la tient six sepmaines à la prendre tantost par menaces, tantost par douceur. Enfin, il en vint à bout, mais il s'en lassa bientost, et luy demanda si elle vouloit continuer le mestier, ou se remettre à servir. Elle aima mieux se remettre à servir : il la paya bien, et luy fit trouver condition. Il estoit sujet à faire de ces tours-là.

1. Il estoit un jour chez Madame des Loges; c'estoit un peu après le siége de la Rochelle. Madame des Loges contoit fort agréablement un voyage qu'elle venoit de faire en Xaintonge : « elle y alloit, » disoit-elle, « de « temps en temps, pour raccommoder ce que M. des « Loges avoit gasté. » Une sotte femme d'un conseiller huguenot nommé M. Madelaine alla parler de l'embarras où les Huguenots estoient icy durant le siége de la Rochelle. « J'estois retirée, » disoit-elle, « chez mon oncle « d'Arbaud, secretaire d'Estat, avec tous mes enfans : « nous n'avions qu'une chambre; ma fille me demandoit « ses necessitez; je ne sçavois.... (a). — Fi! fi! vilaine! » luy dit brusquement Fontenay, « ne parlez point icy de « merde. »

a. *Mots biffés* : Où mettre ma chaise.

Il leur prit une plaisante vision, au chevalier de Miraumont et à luy : ils firent attacher à la poulie de leur grenier un grand panier d'armée, et prirent deux gros crochetteurs qui, quand il passoit quelque jolie fille, en riant, la mettoient dans ce panier, et puis la guindoient en haut. La fille n'avoit pas sitost perdu terre qu'elle ne pensoit qu'à se bien tenir. Quand elle estoit en haut, si les deux galans qui l'y attendoient ne la trouvoient pas à leur goust, elle retournoit incontinent par la mesme voye; mais si elle leur plaisoit, ils en faisoient ce qu'ils pouvoient.

Il cajolla, je ne sçay où, la veuve d'un bourgeois, nommé Brunetiere. Cette femme estoit jolie, jeune et sans enfans, et quoyque cet homme luy parust extravagant et mal basty, car il estoit tout percé de coups et quasy estropié, elle se mit pourtant si bien dans la teste qu'il la vouloit espouser, que quoyqu'il luy eust dit depuis, mille fois, qu'il n'y avoit jamais pensé, et qu'il en disoit autant à toutes les veuves et à toutes les filles, elle ne laissa pas de le croire, de l'aimer et d'estre dans une profonde melancolie jusqu'à ce qu'elle l'eust veû marié avec une autre; après, elle se guerit quand elle n'eut plus d'esperance.

Voicy comment Fontenay se maria : il eut connoissance d'une grosse Mademoiselle des

Cordes, veuve d'un auditeur des Comptes, qui estoit mort incommodé; de sorte que cette femme n'avoit pu retirer toutes ses conventions matrimoniales; elle vivottoit tout doucement, et alloit manger chez Madame Rouillard et chez Madame Le Lievre, de la rue Saint-Martin, qui estoient des femmes riches et ses voisines. Fontenay, alors capitaine aux Gardes, la trouva à son goust; elle estoit gaye et agissante. Le mariage fut fait du soir au matin : cette fois-là il trouva chaussure à son pié; car c'estoit une maistresse femme, qui le rangea si bien, qu'on dit que de peur, il s'alla cacher une fois dans le grenier au foin[1]. Il ne dura guères, et elle s'est remariée.

LE CHEVALIER DE MIRAUMONT.

Pour le chevalier de Miraumont, son camarade, ce fut aussy un brave. Il y avoit certaines gardes d'espée qu'on appelloit *à la Miraumont*. C'estoit un assez plaisant homme[2]. Un jour qu'une femme, à qui il devoit de l'argent, l'estoit venue trouver qu'il estoit encore au lict,

1. Cela excuse Baziniere, que Fontenay Coup-d'Espée ayt choisy mesme retraite que luy.

2. « Mon pere, » disoit-il, « fit un jour apporter une « demy-douzaine d'œufs frais pour desjeuner; j'en « mangeay quatre. Mon pere me dit : Vous estes un « sot. Je luy respondis : Vous avez menty, vieux « bougre, et quelques autres petites paroles de filz à

pour l'empescher d'y revenir une autre fois, il l'alla conduire jusqu'à la porte de la rue tout nu, car il couchoit tousjours sans chemise; elle ne put jamais l'en empescher. « Je vous ren-« dray, » luy disoit-il, « ce que je vous dois. »

On dit que luy, Fontenay et quelques autres extravagans voulurent esprouver de quelle façon on tombe quand on est sur un arbre que l'on a coupé par le pié. On ne m'a sceû dire s'il y en eut de blessez.



174. 176. — FERRIER, SA FILLE ET TARDIEU.

(*Jeremie Ferrier, né à Nîmes vers* 1577, *mort à Paris* 26 *septembre* 1626.)

FERRIER estoit un ministre de Languedoc qui avoit tant de dons de nature pour parler en public que, quoyqu'il ne fust ny docte ny eloquent, il passoit pourtant pour un grand personnage de sa province. Il estoit patelin, po-

« pere. » — (*Variante.*) Un gentilhomme, nommé Chastillon, disoit que son pere ayant fait apporter une omelette à disner pour se ragouster, ce bon homme s'amusa à causer, et luy la mangea presque toute. « Mon pere « me dit que j'estois un sot; moy, remply de prudence, « je ne luy voulus pas donner un soufflet, mais je luy « dis : Tu as menty, vieux bougre. »

pulaire, et pleuroit à volonté; de sorte qu'il avoit tellement charmé le peuple qu'il le menoit comme il vouloit[1].

M. Le Fauscheur, un de nos ministres de Paris, qui a fait le *Traitté de l'action de l'Orateur*, m'a dit qu'il s'estoit trouvé à un synode où l'on avoit ordonné à Ferrier de faire une lettre pour le Roy. Il la lut à l'Assemblée, et sa belle voix leur imposa tellement, qu'ils en furent tous comme ravis; un, entre autres, pria le Moderateur qu'on luy laissast lire en son particulier cette lettre; mais il en fut incontinent desabusé, et en donna avis aux principaux : eux le dirent à Ferrier, et luy marquerent les endroits. Il reprit la lettre, et l'ayant releüe en

1. Durant un synode où il presidoit, une des meilleures eglises du Languedoc vacqua; il y avoit un jeune proposant de sa connoissance qui ne sçavoit quasy rien alors, mais qui depuis fut un habile homme. Ferrier luy dit qu'il falloit avoir cette eglise : « Laissez-moy faire. » Il dit à la compagnie que les deputez d'une telle eglise avoient jetté les yeux sur un tel, qu'il falloit l'examiner. On donne un texte au jeune homme pour le lendemain. Ce garçon se desfioit extresmement de ses forces : Ferrier luy dit à peu près comme il s'y falloit prendre, tant pour le sermon que pour la priere. La priere faitte, le President fait un grand souspir, comme s'il avoit esté tousché; puis, dez le milieu de l'exorde, il s'escria : « Bon ! » Tout le monde, qui le regardoit comme un oracle, ne douta pas que le sermon ne fust bon, puisqu'il l'approuvoit; et ce jeune homme eut comme cela cette eglise.

leur presence, ils furent encore duppez une seconde fois ; enfin, les plus sages s'aviserent de la corriger sans luy en rien dire, et on n'y laissa pas une periode entiere, tant il y avoit eu de choses à changer.

C'estoit l'homme du monde le plus avare, jusques là que quand il estoit deputé en quelque synode, il vivoit si mesquinement, et recherchoit avec tant de soing les repues-franches, qu'il espargnoit les deux tiers de ce qu'on luy donnoit pour sa despense.

Un homme de cette humeur estoit aisé à corrompre : aussy, lorsqu'après la mort d'Henry IV[e] on eut resolu de sonder si on pourroit gaigner quelques ministres, celui-cy alla au-devant de ceux qui offroient des pensions de la Cour. Pour cela et pour d'autres choses, il fut deposé[1]. Après il fit un voyage à la Cour, et en revint en poste (fin de juin 1610) avec un manteau doublé de panne verte, pourveû de la charge de lieutenant criminel au presidial de Nismes. Le peuple, dont la plus grande part est de la Religion, quoyque Ferrier ne se fust point encore revolté, s'esmut contre luy, et il eut de la peine à se sauver, la nuict, par l'ayde

1. Comme on parloit de le deposer, il dit : « Je m'en « vais les faire tous pleurer. » En effect, il prosna si bien qu'ils pleurerent tous ; mais cela n'empescha pas à la fin qu'on ne passast outre.

d'un de ses amys; il sortit de la ville et alla faire ses plaintes à la Cour. Il ne retourna pas pourtant à Nismes; il vendit sa charge, et il demeura à Paris. Là, il ne se fit pas catholique tout d'abord; il fit bien des ceremonies avant que d'en venir là, et ne fit point abjuration qu'il ne fust asseuré d'une grosse pension que le cardinal du Perron luy fit donner par le Clergé. Cependant, comme il estoit fourbe, il les tenoit tousjours en jalousie, et entretenoit commerce avec M. du Plessis-Mornay. Il luy avoit fait si bien esperer qu'il reviendroit, que M. du Plessis avoit eu promesse d'une place de professeur en l'Academie de Basle en Suisse, où Ferrier luy faisoit accroire qu'il transporteroit tout son bien, et qu'il s'y retireroit, dez qu'il auroit vendu deux maisons qu'il avoit à Paris : mesme il luy avoit promis de faire imprimer la refutation du livre qu'il avoit publié en changeant de religion; car depuis sa deposition, il avoit estudié et s'estoit rendu sçavant. Mais, lorsque M. du Plessis vint à Paris pour aller après à Rouen à l'assemblée des Notables, il luy manqua de parole, et monstra bien qu'il ne faisoit cela que pour tenir, comme j'ay dit, les autres en jalousie; car M. du Plessis luy ayant escrit qu'il le prioit de le venir trouver en maison tierce, afin de conferer à loisir et en secret, Ferrier espia l'heure que M. du Plessis

estoit avec des evesques et des chevaliers de l'Ordre, et en entrant, courut l'embrasser, et luy dit tout haut qu'il n'y avoit point de difference de religion qui l'empeschast de luy rendre ce qu'il luy devoit, et fit tant que les Catholiques qui se trouverent à cette visite crurent en effect que cet homme leur pourroit bien eschapper, et pour le retenir, ils luy firent augmenter sa pension.

Depuis, il fut connu du cardinal de Richelieu, qui le mena au voyage de Nantes, durant lequel il coucha tousjours dans sa garde-robe, et le Cardinal le gousta tellement qu'il luy donna le brevet de secretaire d'Estat. Auparavant, il avoit fait beaucoup de despesches, et pour quelque affaire qui survint, il eut ordre de prendre la poste pour se rendre à Paris le plus tost qu'il luy seroit possible. Il avoit desjà de l'âge; il n'estoit point accoutumé à ce travail, la fievre le prit à son arrivée à Paris, et il en mourut au bout de huict jours, avec un regret extresme de ne pouvoir joüir de l'employ avantageux qui luy estoit destiné, et pour lequel il avoit tant pris de peine.

FRANÇOIS FERRIER.

Sa femme demeura de la Religion ; mais ses enfans, un filz et une fille, furent catholiques. Le filz, comme nous verrons ailleurs, ne dura

guères; la fille, devenue heritiere, fut enlevée par un M. d'Oradour, de Limousin, qui avoit aussy esté de la Religion, et que M. de La Meilleraye affectionnoit. Elle fit tant la diablesse qu'il fut contraint de la rendre. Il se paroit pour tascher à luy plaire; mais elle luy deschiroit son collet, et le menaçoit de luy arracher les yeux s'il en venoit à la violence.

JACQUES TARDIEU.

Depuis, Tardieu, lieutenant-criminel, l'espousa, car on la luy avoit promise, s'il la tiroit des mains de d'Oradour, et il y servit; mais cette reputation qu'elle s'estoit acquise par une si courageuse resistance ne dura pas longtemps, car elle devint bientost la plus ridicule personne du monde, et elle a bien fait voir que ç'a esté plustost par acariastreté qu'autrement qu'elle resista à d'Oradour.

Son pere estoit un homme liberal auprès d'elle; elle a bien de qui tenir, car sa mere n'est gueres moins avare qu'elle, et le Lieutenant-criminel est un digne mary d'une telle femme. Elle estoit bien faitte, elle jouoit bien du luth; elle en joue encore; mais il n'y a rien de plus ridicule que de la voir avec une robe de velours pelé, faitte comme on les portoit il y a vingt ans, un collet de mesme âge, des rubans couleur de feu repassez, et de vieilles

mouches toutes effilochées, jouer du luth et, qui pis est, aller chez la Reyne. Elle n'a point d'enfans; cependant sa mere, son mary et elle n'ont pour tous valets qu'un cocher : le carrosse est si meschant et les chevaux aussy qu'ils ne peuvent aller; la mere donne l'avoine elle-mesme; ils ne mangent pas leur saoul. Elles vont elles-mesmes à la porte. Une fois que quelqu'un leur estoit allé faire visite, elles le prierent de leur prester son laquais, pour mener les chevaux à la riviere, car le cocher avoit pris congé. Pour recompense, elles ont esté un temps à ne vivre toutes deux que du lait d'une chevre. Le mary dit qu'il est fasché de cette mesquinerie : Dieu le sçait. Pour luy il disne tousjours au cabaret, aux despens de ceux qui ont affaire de luy, et le soir il ne prend que deux œufs. Il n'y a guères de gens à Paris plus riches qu'eux. Il a merité d'estre pendu deux ou trois mille fois : il n'y a pas un plus grand voleur au monde [1].

1. Le Lieutenant-criminel logeoit de petites demoiselles auprez de chez luy, afin d'y aller manger ; il leur faisoit ainsy payer la protection.

Sa femme le suivoit partout : elle coucha avec luy à Maubuisson ; le matin, comme ils partoient, les moutons alloient aux champs : « Ah ! les beaux agneaux ! » dit-elle. Il luy en fallut mettre un dans le carrosse.

Elle demanda une fois à souper au valet de chambre d'un marquis qui avoit une affaire contre un filou qu'il



177. — DU MOUSTIER.

(*Daniel Du Moustier, né à Paris en 1575; mort vers 1646.*)

Du Moustier estoit un peintre en crayon de diverses couleurs; ses portraits n'estoient qu'à demy et plus petits que le naturel. Il sçavoit de l'italien, et de l'espagnol je pense, aimoit fort à lire, et

vouloit faire pendre : i luy en refusa; elle alla avec son mary souper chez leur serrurier.

Le Lieutenant dit à un rostisseur qui avoit un procez contre un autre rostisseur : « Apporte-moi deux couples « de poulets, cela rendra ton affaire bonne. » Ce fat l'oublia. Il dit à l'autre la mesme chose; ce dernier les luy envoya et un dindonneau. Le premier envoya ses poulets après coup; il perdit, et pour raison, le bon juge luy dit : « La cause de vostre partie estoit meilleure « de la valeur d'un dindon. » — M. l'evesque de Rennes, frere aisné du mareschal de La Mothe, alla en 1659, au mois de janvier, pour parler au Lieutenant-criminel; sa femme vint ouvrir, qui luy dit que le Lieutenant-criminel n'y estoit pas, mais que s'il vouloit faire plaisir à Madame, il la meneroit jusqu'à l'hostel de Bourgogne, où elle vouloit voir l'*Edipe* de Corneille. Il n'osa refuser, et la prenant pour une servante, il luy dit : « Bien; allez « donc avertir Madame. » Elle s'ajusta un peu, et puis revint. Luy luy disoit : « Mais Madame ne veut-elle point « venir? » Enfin elle fut contrainte de luy dire que c'estoit elle. Il la mena, mais en enrageant. Elle vouloit qu'il entrast avec elle; il s'en excusa, et luy renvoya le carrosse du premier qu'il rencontra, pour la ramener.

il avoit assez de livres. C'estoit un petit homme qui avoit presque tousjours une calotte à oreilles; naturellement enclin aux femmes, sale en propos, mais bon homme et qui avoit de la vertu. Il estoit logé aux galeries du Louvre comme un celebre artisan, mais sa maniere de vivre et de parler y attiroit plus de gens que ses ouvrages. Son cabinet estoit pourtant assez curieux : il y avoit sur l'escalier une grande paire de cornes, et au bas : « Regardez les vos« tres ; » et au bas de ses livres : « Le diable « emporte les emprunteurs de livres! »

Il y avoit une tablette où il avoit escrit : *Tablette des sots :* le pere Arnoul, confesseur du Roy, qui estoit un glorieux jesuite, luy demanda qui estoient ces sots? « Cherchez, cher« chez, » luy dit-il, « vous vous y trouverez. » Un autre jesuite s'y trouva effectivement, et luy ayant demandé pourquoy, sans se nommer, du Moustier luy respondit en grondant, car il n'aimoit pas les Jesuites : « Parce qu'il a dit « que Henry IV[e] avoit esté nourry de biscuit « d'acier[1].

Il avoit un petit cabinet separé, plein de pos-

1. A propos de livres, il contoit luy-mesme une chose qu'il fit à un libraire du Pont-Neuf, qui estoit une franche escroquerie; mais il y a bien des gens qui croyent que voler des livres ce n'est pas voler, pourveû qu'on ne les vende point après. Il espia le temps que ce libraire n'es-

tures de l'Aretin, qu'il appelloit tablatures *hastam arrigendi causa*. Outre cela, il sçavoit toutes les sales epigrammes françoises. J'ay veû un de ses cousins germains à Rome, du mesme mestier, qui sçavoit aussy mille vers comme cela.

Il n'aimoit pas plus les Medecins que les Jesuites, et les appelloit *les magnifiques bourreaux de la Nature*.

Le premier president de Verdun desira de le voir; un de ses amys l'y voulut mener : « Je « ne suis ny aveugle ny enfant, j'y irai bien « tout seul, » respondit-il. Il y va. Le Premier President donnoit audience à beaucoup de gens; enfin il dit : « J'ay mal à la teste; qu'on « se retire. » On fit donc sortir tout le monde; il n'y eut que du Moustier qui dit qu'il vouloit parler à Monsieur le Premier President qui avoit souhaitté de le voir; il vient et avoit fait dire que c'estoit du Moustier. Le Premier President luy dit : « Vous, Monsieur du Moustier, « vous estes un homme de bonne mine, pour

toit point à sa boutique, et luy prit un livre qu'il cherchoit il y avoit longtemps.

Je croy que la pluspart de ceux qu'il avoit luy avoient esté donnez. Il sçavoit par cœur plus de la moitié de deux volumes in-folio de deux ministres, Aubertin et Le Fauscheur, sur la matiere de l'Eucharistie, et il les avoit peints, et aussy un autre nommé Daillé. Il n'estoit catholique qu'à gros grains.

« estre M. du Moustier! » Luy regarde si personne ne pouvoit entendre, et s'approchant de M. de Verdun, il luy dit : « J'ay meilleure mine « pour du Moustier que vous pour premier « president[1]. — Ah! cette fois-là, » dit le President, « je connois que c'est vous. » Ils causerent deux heures ensemble le plus familierement du monde.

Quand il peignoit les gens, il leur laissoit faire tout ce qu'ils vouloient; quelquefois seulement il leur disoit : « Tournez-vous. » Il les faisoit plus beaux qu'ils n'estoient, et disoit pour raison : « Ils sont si sots qu'ils croyent « estre comme je les fais, et m'en payent « mieux. »

Il avoit peint M. de Gordes, capitaine des Gardes-du-corps, par le commandement du feu Roy : « Autrement, » disoit-il, « je ne m'y « fusse jamais resolu, car il est trop laid. » Il l'appelloit *le cadet du diable.*

Une fois qu'il estoit chez M. d'Orléans, du Pleix l'historiographe y vint; M. d'Orléans luy fit des complimens sur son histoire[2]. « Il n'y « a, » dit du Pleix, « que cet homme-là, » monstrant du Moustier, « qui soit mon ennemy. — « Vostre ennemy? » respondit du Moustier,

1. Verdun avoit la gueule de costé.

2. M. de Bassompierre dans la Bastille y avoit fait des remarques de bien des impertinences.

« vous ne m'avez fait ny bien ny mal. A la « verité, je ne sçaurois souffrir qu'estant créa-« ture de la reyne Marguerite, vous la deschi-« riez comme vous faittes; puis, elle est de la « maison royale: si j'avois du credit en France, « je vous ferois chastier. Et puis, vous allez « dire qu'autrefois en France tous les hommes « estoient sodomites, et ne se marioient qu'a-« près s'estre lassez de garçons! »

Il avoit mis sous le portrait de Mademoiselle de Rohan : *La princesse Gloriette*, et sous celuy du Comte de Harcourt: *Le parangon des princes cadets :* au bas de celuy d'une madame de La Grilliere, il avoit escrit : « Elle n'a ou-« blié qu'à payer[1]. »

Il se remaria à sa servante qui estoit fort jolie. La Reyne luy demanda pourquoy il avoit espousé une servante. « Madame, je n'oserois « vous le dire. — Dittes, dittes. — C'est, » dit-il, « parce qu'elle avoit un beau chose. » En effect, il l'avoit trouvé si beau qu'il en avoit fait plusieurs portraits fort jolis.

La plus belle aventure qui luy soit arrivée, c'est que le cardinal Barberin, estant venu le-

1. Vaillant, peintre flamand natif de Lisle, qui peint en crayon comme luy, à celles qui ne le payoient pas, il faisoit comme des barreaux sur leurs portraits, et disoit qu'il les tenoit en prison jusques à ce qu'elles eussent payé.

gat en France, durant le pontificat de son oncle, eut la curiosité de voir le cabinet de du Moustier et du Moustier mesme. Innocent X, alors monsignor Pamfilio, estoit en ce temps-là dataire et le premier de la suitte du Legat; il l'accompagna chez du Moustier, et voyant sur la table l'*Histoire du concile de Trente*, de la belle impression de Londres, dit en luy-mesme : « Vrayment c'est bien à un homme comme « cela d'avoir un livre si rare! » Il le prend et le met sous sa soutane, croyant qu'on ne l'avoit point veù; mais le petit homme, qui avoit l'œil au guet, vit bien ce qu'avoit fait le dataire, et, tout furieux, dit au Legat « qu'il luy estoit ex- « tresmement obligé de l'honneur que Son Emi- « nence luy faisoit; mais que c'estoit une honte « qu'elle eust des larrons dans sa compagnie; » et sur l'heure, prenant Pamphile par les espaules, il le jetta dehors en l'appellant *bourguemestre de Sodome*, et luy osta son livre.

Depuis, quand Pamphile fut créé pape (15 septembre 1644), on dit à du Moustier que le Pape l'excommunieroit et qu'il deviendroit noir comme charbon. « Il me fera grand plaisir, » respondit-il, « car je ne suis que trop blanc. » Malherbe, comme vous avez veû, dit quasy la mesme chose à M. de Bellegarde, et le mareschal de Roquelaure avant eux eut la mesme pensée. Henry IVe luy dit un jour : « Mais d'où

« vient qu'à cette heure que je suis roy de « France paisible, et que j'ay toutes choses à « souhait, je n'ay point d'appetit, et qu'en « Béarn, où je n'avois pas du pain à mettre « sous les dens, j'avois une faim enragée ? — « C'est, » luy dit le Mareschal, « que vous es- « tiez excommunié ; il n'y a rien qui donne « tant d'appetit. — Mais si le Pape sçavoit « cela, » reprit le Roy, « il vous excommunie- « roit. — Il me feroit grand honneur, » respondit l'autre ; « car je commence à estre bien « blanc, et je deviendrois noir comme en ma « jeunesse. »

A la mort de du Moustier, le Chancellier, par l'instigation des Jesuites, fit achepter tous les livres qu'il avoit contre eux, et les fit brusler.





178, 179. — LE PRESIDENT LE COGNEUX ET SON FILZ.

(*Jacques Le Coigneux, président au mortier en* 1630 ; *mort* 21 *août* 1651. — *Jacques Le Coigneux fils, marquis de Plailly, de Mont-Auliaud et de Morfontaine, conseiller au Parlement en* 1644 ; *président aux Enquêtes en* 1638; *président au mortier,* 21 *août* 1651; *mort* 23 *avril* 1686.)

Le pere du president Le Cogneux estoit maistre des Comptes : il y a deux ans ou environ que son filz, receû president au mortier comme luy, en une audience de l'Edict menaça un advocat de l'envoyer en bas. Les Advocats, irritez de cela, rechercherent sa naissance, et ils trouverent que le pere du maistre des Comptes estoit procureur et filz d'un potier d'estaim, qui fut surnommé *le Cogneux*, à cause qu'il coignoit sans cesse.

Le feu president, comme j'ay dit ailleurs, eut sa charge pour rien. Estant chancellier de Monsieur et estant veuf pour la seconde fois, il pretendoit estre cardinal[1]. Puylaurens et luy, voyant qu'on se mocquoit d'eux, firent

1. On m'a dit que le cardinal de Richelieu dit une fois : « M. Le Cogneux ne sçauroit estre d'esglise. » C'est que Le Cogneux avoit espousé clandestinement la fille

aller leur maistre en Lorraine (*a*) : Puylaurens, amoureux de la Princesse de Phalsbourg, croyoit l'espouser, et vouloit estre beau-frere de son maistre. Le Cogneux, dit-on, s'opposa au mariage de la Princesse Marguerite, aujourd'huy Madame d'Orléans, et ce fut pour cela qu'on l'envoya à Brusselles pour caballer avec la Reyne-mere et l'Infante; et après on luy manda qu'il y demeurast.

Ç'a esté tousjours un homme assez extraordinaire. Il luy prit envie à Brusselles, estant en colere contre ses gens, d'essayer si on ne pouvoit vivre sans valets. Il donna congé à tous ses domestiques pour trois mois, se mit dans une chambre tout seul, faisoit son lict, alloit au marché et mettoit son pot au feu; mais il en fut bientost las.

Il avoit un peu la mine d'arracheur de dents; cela n'empescha pas qu'avant que d'aller en Lorraine, comme il estoit en credit chez Monsieur, il n'eust eu une belle galanterie avec une Madame Guillon, femme d'un conseiller au Parlement qu'on appelloit *le teston roigné du palais*, parce qu'il n'avoit point de lettres. Cet

d'un sergent, si je ne me trompe, qui estoit fort belle : elle s'appelloit Marie Droguet. On adjouste qu'il s'en defist gaillardement, afin de n'avoir plus cet obstacle à sa fortune.

a. En 1631.

homme l'avoit espousée pour sa beauté, et en fut desherité; mais, après la mort du pere (*a*), son frere et luy s'accommoderent. Elle estoit aussy belle que personne de son temps; la Reyne-mere disoit : *E bella sta Guillon*, *mi ressemble.*

Le Cogneux, veuf de sa premiere femme, pour voir plus commodément Madame Guillon, achepta cette maison qu'il a eûe à Saint-Cloud jusqu'à sa mort, parce qu'elle estoit vis-à-vis de celle de Guillon. Au fort de cette amourette il se marie avec une mademoiselle de Ceriziers. C'est la mere de Bachaumont, qui n'estoit guères moins belle que Madame Guillon. Au commencement, cette femme ne bougeoit d'avec la maistresse de son mary, et la croyoit la plus honneste femme du monde : enfin, l'imprudence des amans luy descouvrit toute l'histoire. Le Cogneux n'osoit plus aller chez ses amours qu'en cachette; mais Madame Guillon, pour faire despit à cette femme, vouloit qu'elle sceûst que Le Cogneux la voyoit tousjours; mais le mary ne vouloit point donner ce desplaisir-là à sa femme[1].

1. Saint-Pavin s'avisa de cajoller la presidente Le Cogneux. Le President luy dit : « Escoutez, fait comme « vous estes » (il est bossu devant et derrière), « vous ne « ferez que l'eschauffer et quelque blondin la — sous « votre moustache comme sous la mienne. »

a. Marcellin Guillon, controsleur de l'Artillerie.

Au bout de quelque temps, Le Cogneux eut jalousie de ce qu'un advocat nommé des Estangs, de leurs amys, et qui estoit de l'intrigue, avoit couché à Saint-Cloud chez Madame Guillon, et de rage il porte à sa femme toutes les lettres de Madame Guillon, et jure de ne la plus voir : voylà cette femme (*a*) au desespoir. Elle fit durant quelques années toutes les choses imaginables pour luy parler, et elle estoit si transportée que son confesseur fut obligé de luy permettre de parler à cet homme, de peur qu'elle ne se desesperast; mais elle n'en put jamais venir à bout. Enfin, le temps la guerit, et elle se mit dans la devotion : je pense qu'elle vit encore (*b*). Elle disoit à Madame Pilou : « Ma chere, quand je revins de ma folie, j'es-« tois aux champs; ah! disois-je, je pense que « voylà de l'herbe; ce sont là des moutons : « avant cela, je ne voyois pas ce que je voyois. »

Comme il estoit en Angleterre avec la Reyne-mere, il luy vint fantaisie de se marier, et il espousa sa troisiesme femme (*c*), qui estoit fille d'honneur de la Reyne-mere. Un gentilhomme, nommé Semur, l'alloit espouser; elle le pria de trouver bon qu'elle prist M. Le Cogneux, puisque c'estoit son avantage. En re-

a. Madame Guillon. — *b*. Elle mourut en 1664. — *c*. Eleonore de Chaumont, fille du seigneur de Mornay, en Saintonge.

vanche, le President donna sa fille à Semur[1]. Cette troisiesme femme a eu du bien en suitte par succession.

Le President revint après la mort du cardinal de Richelieu, et fut restabli dans tous ses biens. Il s'avisa une fois de vouloir estre devot; quelques jours après, il se promenoit dans sa salle, à grands pas et tout resveur : « Qu'avez-vous? » luy dit-on. — « Ma foy! » respondit-il, « je « n'y trouve pas mon compte, je n'y suis pas « propre : il faut aller son train ordinaire. »

Il appelloit sa femme *Presidentelle*, parce qu'elle est petite : c'est une honneste femme et fort complaisante[2]. Il l'amena de deux cens lieues d'icy, ayant la petite-verolle : « Tu iras « bien, on t'enveloppera dans le carrosse. »

1. On dit que la sœur du President (a), femme de du Boulay, de Luxembourg, pria son frere de l'en delivrer à cause des persecutions de Toré. Le President la manda; elle le fut trouver en Angleterre; il la fit fille d'honneur de la Reyne-mere. Semur et elle se marierent par amour. Ils viennent en France; le pere de Semur donna à son filz une mestairie, où ils vivoient comme ils pouvoient; elle dit qu'elle n'a jamais esté si heureuse : elle aimoit et estoit aimée passionnément.

2. On ne sçauroit trouver une plus genereuse belle-mere; elle a fait faire aux enfans de son mary tous les avantages qu'ils pouvoient souhaitter, encore qu'elle eust une fille et un filz.

a. Ou peut-être *la belle-sœur*, Marie de Cerisiers, femme de Nicolas Bruslart, sieur du Boulay, gouverneur du Luxembourg.

Elle n'avoit apparemment que la petite-verolle volante.

Il se mit une fois en teste de planter à Saint-Cloud, qu'il a fait assez ajuster, sans considerer qu'il presidoit à l'Edict [pour cela il falloit coucher assez souvent à sa maison(*a*)]. Le matin il partoit à quatre heures avec sa *Presidentelle*, alloit au Palais, et retournoit disner à Saint-Cloud; et elle, tandis qu'il estoit au Palais, s'alloit habiller à son logis.

Il aimoit les festes comme un escollier, et estoit assez las de son mestier de president. Estant travaillé d'une courte haleine, il alla bastir une grande maison au bout du Pré-aux-Clercs, pour avoir un grand jardin où se promener, comme on luy avoit ordonné de respirer l'air tout à son aise. A ce bastiment on verra bien qu'il y avoit quelque chose qui n'alloit pas bien dans sa teste. On disoit en riant : « N'a-t-il pas raison? car il y a si longue traitte « de Paris à Saint-Cloud, qu'il faut bien se « reposer en chemin. » Luy, disoit : « Je n'ay « affaire qu'à deux sortes de gens, aux plai- « deurs qui me viendront chercher en quelque « lieu que je sois » (ne voylà-t-il pas une grande discrétion?), « et à mes amys, qui iroient bien « plus loing pour me voir. » Un jour que Ru-

a. De Paris.

vigny disnoit chez luy, il le tire à la fenestre et luy dit : « Vous ne sçauriez croire combien je « suis sujet aux vertigos! »

LE COGNEUX LE JEUNE.

Son filz aisné, estant reçeû en survivance, espousa la veuve d'un secretaire du Conseil nommé Galant, homme de fortune, et elle (*a*) fille d'un notaire. Elle pouvoit avoir deux ans plus que luy [1]; mais, hors qu'elle est trop grosse, elle n'estoit point mal faitte et n'avoit point eu d'enfans. Il eut un rival, c'estoit Cossé (*b*), cadet

1. M. de Maisons, le pere, la voulut espouser, et aussy le procureur general Fouquet. Elle ne voulut point estre belle-mere. Feu Noailles, Cossé et M. de Schomberg y penserent; elle disoit que les gens de la Cour la mespriseroient. Son beau-frere Galant luy dit toute l'humeur de Le Cogneux, et adjousta : « Je sçay bien que vous ne « manquerez pas de le luy redire ; mais je veux acquit- « ter ma conscience. » Elle n'y manqua pas. Le Cogneux dit à Galant : « Vous ne me connoissez pas mal : mais « si vostre belle-sœur veut estre tant soit peu complai- « sante, je vivray fort bien avec elle. » Elle alla au conseil à M. le president de Nesmond, qui aimoit son mary, pour sçavoir qui elle espouseroit de M. de Maisons ou de M. Le Cogneux. « Ne venez-vous point icy, » luy dit-il, « Madame, après avoir pris vostre resolution? « — Non, Monsieur. — Si cela est, » reprit-il, « M. de « Maisons est bien mieux vostre faict. — Mais M. de « Maisons a des enfans, » dit-elle en l'interrompant. — « O ! je vois bien, » repliqua-t-il, « Madame, que vostre « resolution est prise. » Et n'en voulut plus parler.

a. Angélique Le Camus. — *b*. Timoléon de Cossé, comte de Cossé et de Châteaugiron.

de Brissac, qui, faisant l'offensé, prit la campagne avec la resolution de tuer Le Cogneux, s'il ne luy donnoit dix mille escus : il dit que ce n'estoit pas par avarice, et qu'il les donneroit aux pauvres, mais seulement pour punir l'outrecuidance de ce bourgeois. Le Cogneux, d'autre costé, se mit dans la garde du Parlement et de Cossé (*a*), et ne marchoit qu'avec escorte. Tout le monde accuse le mareschal de La Meilleraye de cette extravagance; car, comme nous verrons ailleurs (*b*), ce fut luy qui fit bailler au Plessis-Chivray vingt mille escus par Madame de La Baziniere; mais il y avoit bien de la difference, car il y avoit quelque chose d'escrit, et icy celle que Cossé pretendoit estoit mariée. Le pere disoit que quand il auroit donné des coups de baston au Mareschal, il ne seroit pas en si grand danger que seroit le Mareschal s'il l'avoit touché du bout du doigt. Cette fois, le Mareschal avoit trouvé des gens aussy fous que luy. On dit qu'en ce temps-là cinq ou six officiers aux Gardes, tous enfans de Paris, prirent la querelle de Le Cogneux, mais que Cossé ne voulut pas leur faire l'honneur de tirer l'espée contre eux. Ils en firent des railleries tout haut au Palais-Royal, et se disoient l'un à l'autre,

a. *Les mots* et de Cossé, *semblent de trop*. — *b*. *Hist*. de Baziniere.

pour dire une chose impossible : « Tu feras « aussytost cela que de faire que Cossé se batte. » Cossé, voyant qu'on se mocquoit de cette levée de bouclier, s'en alla en Bretagne sans revenir à Paris, pour faire qu'on crust qu'il en estoit sorty en ce dessein. Depuis, cela s'accommoda.

La femme de Le Cogneux fut bientost repentante de ce qu'elle avoit fait, et elle a bien payé la gloire d'estre presidente au mortier. Il est coquet naturellement[1]. J'ay entendu dire à un de ses amys que, dez qu'il se voyoit une esleveûre, il se faisoit donner un lavement; si est-il pourtant aussy noir qu'un autre, et a la mine aussy brutale qu'on la sçauroit avoir, et sa mine ne trompe point. Il a de l'esprit quand il veut; pour la conscience, vous en jugerez par ce que je vais escrire, et ce que vous en verrez dans les *Memoires de la Regence*. Je diray cependant que Bachaumont[2], son cadet (*a*), luy vola quatre cens pistolles, en un temps qu'il n'en avoit guères. Ce jeune homme s'en confessa à un jesuite, qui dit à Le Cogneux, qui avoit fait mettre ses valets en prison, qu'il les en fist sortir, et qu'ils n'estoient point coupables, mais son frere; Bachaumont soustenoit

1. Voy. *Tambonneau*.
2. Bois-Chaumont ; on dit vulgairement Bachaumont.

a. L'ami de Chapelle dont on parlera ailleurs.

qu'il n'avoit point pris cet argent. Les porteurs, qui avoient porté Bachaumont après le vol, disoient que quand il retourna d'où il estoit allé, il estoit beaucoup plus leger. Luy disoit : « C'est que je n'avois pas esté à la garde-robe, « et que j'y fus dans cette maison. »

Revenons à la femme de Le Cogneux, le jeune. Elle eut huict jours du plus beau temps du monde, car le mary eut huict jours de complaisance. Il a l'esprit agréable quand il luy plaist; elle estoit aussy contente qu'on se le peut imaginer : mais, au bout de ce temps-là, on dit qu'en une compagnie il dit, pensant dire une plaisante chose : « Je vais revoir ma vieille ; » qu'elle le sceût, et qu'elle en pensa enrager; car outre qu'elle a tousjours esté jalouse, et qu'elle a bien donné de l'exercice à son premier mary sur cet article, elle a quelque chose de fort bourgeois, et elle s'est tousjours prise pour une autre. Quand Le Camus l'aisné, son frere, voulut espouser la fille de de Vouges, l'apoticaire, elle qui se voyoit dans l'opulence, car son mary (*a*) avoit desjà fait fortune (comme si le filz d'un notaire, à qui on asseûroit cent mille livres après la mort du pere, eust esté bien gasté de prendre la fille d'un apoticaire avec vingt-cinq mille escus, et assez jolie ; luy

a. Galant

qui n'estoit qu'un idiot; il l'a bien fait voir, car il s'est ruiné depuis), elle s'y opposa, fit fermer la porte du jardin qui alloit chez son pere, et fut un an sans vouloir voir ny le pere ny le filz.

Le grand vacarme arriva du temps de Pontoise [1], où Le Cogneux estoit, pour un pacquet que Le Camus apporta au secretaire de Le Cogneux. Ce secretaire avoit esté tout petit à elle; il y avoit dedans une lettre par laquelle il ordonnoit à cet homme d'aller trouver je ne sçay quelle femme, et de luy donner de l'argent pour faire aller Madame de Boudarnault [2] à Mantes. Ce secretaire qu'elle fit venir luy dit : « Madame, si vous me croyez, vous dissimulerez : un autre recevra la commission qu'on « me donne, et n'aura pas pour vous toutes les « considerations que j'auray; laissez-moy faire, « vous vous en trouverez bien avec le temps. » Elle ne le veut point croire, et escrit à son mary une lettre, où il y avoit quelque chose d'assez plaisant, et quelque chose aussy de fort offensant, et elle appelloit ces femmes, en trois endroits, *vos putains;* il y avoit que ce seroit une belle chose que de voir arriver tout cet attirail dans une petite ville, où rien ne se peut cacher, etc. Le Cogneux, piqué de cette lettre,

1. En 1652, qu'une partie du Parlement y alla.
2. Une dame fort descriée.

ordonne quelque temps après à ce secretaire de fermer la porte du jardin dont nous avons desjà parlé, car il logeoit chez sa femme (*a*), sous pretexte qu'encore qu'en allant à Pontoise on eust osté tout le meilleur de la maison, on pouvoit pourtant soustraire beaucoup de choses dont il estoit chargé par le contract de mariage. Il voulut faire retirer en mesme temps les papiers ; mais une dame, chez qui on les avoit mis, dit que comme elle les avoit receûs du mary et de la femme tout ensemble, elle ne pouvoit les rendre que par l'ordre de l'un et de l'autre. Madame Le Cogneux prend cela pour un grand outrage, comme si le mary n'estoit pas le maistre de la communauté, et s'il n'avoit pas les papiers en sa puissance. Le Secretaire, ayant receû l'ordre de faire fermer la porte du jardin, dit à Madame Le Cogneux qu'il en estoit au desespoir ; elle luy dit qu'il la fist bouscher : mais à peine cette porte estoit-elle à demy bouschée qu'elle fait l'enragée, veut battre les massons, et la porte demeura ainsy jusqu'au retour du President, qui la fit bouscher tout-à-fait.

Madame Pilou qui, après, se mesla de les accommoder, dit que Madame Le Cogneux mettoit en faict que ce mauvais traittement venoit de ce qu'elle n'avoit pas voulu donner tout

a. Près de l'*Échelle du Temple*, rue du *Grand-Chantier*.

son bien à Bachaumont, qui l'eust redonné à son frere. Le President respondoit à cela qu'il ne le voudroit pas quand sa femme le voudroit, qu'après tout Bachaumont en seroit le maistre, et que n'ayant que deux ans moins que sa femme, il ne vivroit apparemment guères plus qu'elle. Elle disoit aussy qu'il ne luy donnoit que six pistolles par mois pour ses menus plaisirs. Le Secretaire a fait voir à Madame Pilou les comptes qu'elle arreste elle-mesme, puis le mary les signe. Elle a pris dix pistolles par mois pour son jeu; mais il n'a tenu qu'à elle d'en prendre davantage. Par malice elle avoit fait mettre sur ce compte : « *A Madame la Presidente :* pour faire ses dé-« votions le premier dimanche du mois, 3 l. »

Trois sottes femmes, sa sœur, femme de Galant cadet du mary de Madame Le Cogneux (car ils avoient espousé les deux sœurs), Madame Garnier [1] et Madame Le Camus, qui sont deux de Vouges sœurs, ont mis de l'huisle dans le feu, mais surtout la Galant.

C'estoit (*a*) une assez belle femme, mais un peu colosse, et tousjours parée comme la foire Saint-Germain, qui faisoit la jolie quoyqu'elle eust l'air furieusement bourgeois, et l'esprit encore plus. Son mary n'en estoit pas trop le

1. Cette Garnier est celle qui a fait le mariage.

a. Madame Galant.

maistre, et ne luy a jamais monstré les dents que quand, averty du scandale que causoit un nommé Mazel, espece de violon qui estoit son galant, il le chassa de chez luy, et donna quelque horion à la donzelle. On n'a jamais parlé que de celuy-là [1]. On dit que cette acariastre a tenu garnison quelquefois des quinze jours entiers dans la chambre de sa sœur, et n'alloit pas seulement à la messe, de peur que le mary ne luy fist fermer la porte, et il luy est arrivé d'y faire mettre le pot au feu.

Quand Camus fut mis en prison pour vingt-deux mille livres, la Presidente pesta terriblement. « Le beau-frere d'un president au mor-« tier, le laisser mener en prison comme cela ! » disoit-elle. Le Cogneux respondoit à ceux qui luy en parloient : « On ne l'a fait qu'à cause « que cet homme vit mal avec moy ; mais que « ma femme m'en prie, et je le feray sortir dans « deux heures. » Elle ne voulut pas luy en avoir l'obligation : Galant paya pour Camus.

Ces sottes femmes en parlant d'elles, disent : *Des femmes de nostre condition*, et ces femmes de condition ont laissé mourir quasy sur un

1. Durant ce divorce, Le Cogneux et quelques-uns de ses amys entendirent par la cheminée que la Galant disoit : « Ostez-moy ma robe, je luy veus aller donner des « coups de baston. » Luy, sans s'esmouvoir autrement, fit apporter des verges. « Si elle vient, » leur dit-il, « vous « verrez beau jeu. »

fumier leur cadet, le petit Camus[1]; à peine eut-il une biere. Ce fut Mademoiselle de Bussy, dont il avoit esté un peu espris, qui luy fit administrer les sacremens à ses depens.

Enfin, l'année de Pontoise ne finit point que Madame la Presidente ne se mist dans un convent : ce fut aux Filles de Saint-Thomas, près la porte de Richelieu : elle y entra par surprise, car l'Archevesque crut que c'estoit pour quelque retraitte de dévotion, et luy accorda cela comme à la belle-sœur de Madame de Toré[2], qu'il connoissoit fort à cause de Saint-Cloud. Le Cogneux y fut promptement; elle luy dit qu'elle ne s'estoit pas mise dans un convent pour en sortir, et luy tourna le dos. Luy, fit faire aux Religieuses toutes les significations necessaires. L'Archevesque la voulut faire sortir; il (*a*) ne voulut pas, car il la pouvoit tirer de là quand il eust voulu. Elle et sa sœur dirent cent sottises à la grille à Madame Pilou, qui y fut pour mettre les holà. Elle parloit pourtant de son mary avec respect, et s'en remit à M. de Mesmé et à M. de Novion, et pretend sur toutes choses que le Secretaire sorte. Luy, ne la voulut recevoir que comme il luy plaisoit,

1. Il s'estoit ruiné à faire le beau, et à se fourrer parmi les gens de la Cour.

2. Sœur de Le Cogneux.

a. Le Cogneux.

sans conditions, car il vouloit mettre des gens affidez auprès d'elle, pour empescher ses parens de la voir; il fallut en passer par là.

L'esté suivant (*a*), comme il eut achepté la terre de Morfontaine, vers Senlis, ils eurent dispute sur les meubles qu'il y vouloit faire porter; cela alla à rupture, et il s'aperceût quelques jours après qu'elle enlevoit tantost dans son carrosse, tantost dans les carrosses de ses amies, ce qu'elle avoit de meilleur. Il s'y opposa, disant qu'il en estoit chargé; ils s'eschauf-ferent, elle demanda à se separer, et nomma pour arbitres le president de Novion et le president Le Bailleul, et luy le president Champlastreux (*b*) et un autre. La chose fut reglée à quinze mille livres de pension[1]. Le Cogneux, depuis cela, a payé, à ce qu'il dit, pour plus de trois cent mille

1. (*Les lignes suivantes ont été biffées; quelques mots sont incertains.*) Au mesme temps elle donna trois cent mille livres à M. le Chancellier, et après luy, au Marquis de Coislin son petit-filz, par une donation entre-vifs prononcée au Chastelet, et y a mis la clause de rogatoire et de derogatoire. Elle a fait pis, car elle a laissé place pour y mettre tels mots que M. le Chancellier voudra, et elle ne le sçaura point; c'est-à-dire que, si ces mots ne se trouvent contre ce qu'elle fera au contract, il sera nul, et elle n'en pourra rien sçavoir. C'est pour avoir l'appuy du Chancellier qui apparemment mourra plus tart qu'elle, et Coislin sera un meschant secours.

a. 1653. — *b*. Jean Molé, seigneur de Champlastreux, second mari de Madame d'Orgeres. *Hist*.

livres de taxes; il en rapporte les quittances : mais il n'en a rien payé : le Roy luy en fit don. Voilà desjà, sur treize cent mille livres qu'elle avoit, trois cent mille livres et plus d'escroquez[1].

1. Elle luy a donné l'habitation de sa maison par contract de mariage, elle a mis deux cent cinquante mille livres dans la communauté. Elle est morte depuis, en 1659, chez sa sœur, où on la fit venir pour estre plus en liberté. Là, M. Joly, le curé, fit que Le Cogneux l'alla voir comme elle estoit malade de la maladie dont elle mourut. Elle y fit un testament où il y a bien des legs pieux; ils montent jusqu'à deux cent cinquante mille livres.

On ne dispute point ce qui est des taxes payées, dont Le Cogneux rapporte les quittances; on n'a garde d'accepter la communauté; car il est assez homme de bien pour faire pour un million de fausses debtes; de sorte qu'il gaigne, en comptant son preciput, six cent mille livres, sans l'habitation d'une maison de cinq mille livres de loyer. Elle donne deux cent mille livres aux deux aisnez de sa sœur (*a*), aux conditions d'en faire dix mille livres de rente à leur oncle Le Camus, homme ruiné, mais qui n'a que quarante-huict ans, et se porte aussy bien qu'eux; de sorte que, quand cet homme sera mort et le président Le Cogneux, la succession de cette femme si opulente pourra valoir quatre cent mille livres tout au plus; mais c'est du pain bien long.

Au bout de six sepmaines, il se remaria avec la fille du feu Marquis de Rochefort, beau-frere de la mareschale d'Estrées; elle étoit veuve du Comte de Carces. (*Mots biffés*) : Cette personne a fait ce qu'on ne s'estoit point encore avisé de faire. Elle a porté le dueil de la premiere femme de son premier mary; Le Cogneux l'a ainsy voulu. Il est vray qu'il avoit assez gaignié avec la premiere pour en faire la despense.

a. Aux deux frères Le Camus.



180. 181. — M. D'ESMERY ET SON FILZ LE PRESIDENT TORÉ.

(*Michel Particelli sieur d'Esmery, surintendant des Finances, mort le 25 mai 1650. — Michel P. sieur d'Esmery et de Thoré, président aux Enquêtes.*)

D'ESMERY s'appelloit Particelle, filz d'un banquier de Lyon, Italien ou du moins originaire d'Italie, qui fit une celebre banqueroute. Il trouva moyen de devenir trezorier de l'Argenterie chez le Roy. M. de Rambouillet m'a dit que cet homme luy disoit sans cesse : « Monsieur, si vous vou- « liez, nous ferions bien nos affaires tous deux ; « mais ce M. de Souvray (*a*) est le plus pauvre « homme du monde [1]. »

1. MM. de Rambouillet et de Souvray estoient tous deux maistres de la Garde-robe. Il prenoit, ce M. de Souvray, mais sottement; et le troisiesme maistre de la Garde-robe estoit encore un idiot. Or, après les fournitures des nopces de la reyne d'Angleterre, toutes les friponneries de Particelle se descouvrirent. Il vint trouver M. de Rambouillet, comme le Roy estoit à Lyon, et luy dit : « Monsieur, je suis perdu si vous ne me sauvez; « M. de Souvray a tout avoué et demandé pardon au « Roy; M. de Marillac, garde des Sceaux, a decerné une « commission à un maistre des Requestes son parent, pour « informer contre moy. » M. de Rambouillet va trouver

a. Le pere de la marquise de Sablé.

Ses amourettes se trouveront par-cy par-là dans les historiettes des femmes qu'il a aimées ;

ce maistre des Requestes à qui il dit qu'on avoit tort d'entreprendre sur sa charge, et fit si bien que le maistre des Requestes et luy en vinrent aux grosses paroles, et il le menaça de luy donner des coups de baston. « Je vais « depescher un courrier à la Cour, » dit le Maistre des Requestes. — « Et moi aussy , » dit le Marquis ; « nous « verrons qui aura raison. » Particelle fournit un homme qui courut si bien qu'il devança l'autre d'un jour. Particelle, qui avoit de l'esprit, escrivit un galimatias à M. de Luynes, où il inséroit qu'il estoit important pour son service qu'on revoquast la commission decernée contre Particelle, et que, quand la Cour seroit de retour, il luy en diroit les raisons. M. de Luynes fit revoquer la commission, et la chose s'esvanouit tout doucement (*a*).

Après, il voulut estre maistre des Comptes ; mais, à

a. *Rédaction biffée :* Il arriva à Particelle, on l'appelloit ainsy alors, de faire assez de friponneries pour courir fortune d'estre pendu, mais il eust recours au Cardinal, et, comme c'est un esprit adroit, il s'en fit un protecteur.

J'ay ouy dire aussy qu'un jour que M. de Bullion alloit à Ruel d'Esmery estoit avec luy, et ayant fait je ne sçay quel compte *, en parlant, il fut bientost après secretaire au Conseil, et quand on le voulut faire intendant des Finances, on dit au Roy que Particelle avoit esté pendu, mais que M. d'Esmery à qui on donnoit cette charge estoit un fort honneste homme, car le bon Sire avoit ouy dire que c'estoit Particelle. « Bien ! dit-il, « mettez-y ce M. d'Esmery, on m'avoit dit que ce co- « quin de Particelle y pretendoit. » En suitte on le fit surintendant **, au lieu de M. Bailleul. D'Esmery n'estoit pas un sot, et il avoit l'esprit assez fin. Ses amourettes luy nuisirent quasy plus que tout le reste, car cela scandalisa beaucoup de gens. Madame la Princesse le

* Compte d'arithmétique. — ** 18 juillet 1647.

et son exil et son retour dans les *Memoires de la Regence*. Mais il faut parler de son filz.

cause de ses friponneries, on ne le voulut pas recevoir : il devint secrétaire au Conseil. M. d'Effiat ne l'aimoit point; mais, dans une rencontre, ayant fait une partition d'une grande somme, sans encre ny papier, il en fit cas et vit bien que cet homme avoit l'esprit vif. Bullion le trouvoit trop habile.

Quand le Cardinal le voulut faire intendant des Finances, il en dit au Roy mille biens; le Roy luy dit : « Hé bien! mettez-y ce M. d'Esmery. On m'avoit dit que « ce coquin de Particelle y pretendoit. » Il y en a qui adjoustent que le Cardinal dit : « Ah ! Sire, Particelle a « esté pendu! mais je n'y vois pas d'apparence. »

Estant intendant, il fut envoyé aux Estats, en Languedoc (*a*), et y fit revoquer la pension de cent mille livres qu'ils donnoient au Gouverneur. Cela et autres choses qu'il fit à M. de Montmorency desespererent ce seigneur, et le porterent à faire ce qu'il fit après. Aussy, Madame la Princesse, sans considérer que d'Esmery avoit ordre de harceler ainsy son frere, le haïssoit terriblement. (Voy. *Memoires de Henry de Montmorency*, par Ducros, in-12, 1665, liv. V.)

S'en allant faire un voyage, pour n'avoir pas la peine d'escrire à sa femme (*b*) par les chemins, il laissa plusieurs lettres à Darses, un de ses commis, pour les donner selon leur ordre à Madame d'Esmery. Darses, qui estoit un mauvais agent, ne considera pas que cette femme estoit tombée malade, et que les lettres du mary ne pouvoient

haïssoit comme la peste. Elle disoit que cet homme, quand il fut envoyé autrefois intendant en Languedoc, avoit eu ordre de tracasser M. de Montmorency, et l'avoit tellement chicané que c'estoit ce qui l'avoit desesperé, que sans cela il n'eust jamais reçeû M. d'Orleans, comme il fit dans son gouvernement. — *a*. 1631. — *b*. Marie Le Camus, morte en 1673.

LE PRESIDENT TORÉ.

Ce garçon devint amoureux de la fille (*a*) du president Le Cogneux, qui estoit icy chez une madame du Boulay[1], pendant que son pere estoit en Angleterre, avec la feue Reyne-mere. M. d'Esmery ne voulut jamais souffrir qu'il l'espoûsast; et pour luy faire oublier cette maistresse, il le fit venir à Turin, où il estoit ambassadeur de Madame (*c*), un peu après la mort du Duc de Savoye. Ce fut là que Toré, car il portoit le nom d'une terre de la maison de Montmorency, fit sa premiere folie. Il devint amoureux de Madame, et se cacha dans sa chambre pour tenter la fortune après que tout le monde seroit sorty. A peine Madame fut-elle seule, qu'il se jette sur le lict; elle le reconnut, car il y a tousjours de la lumiere dans la chambre des princesses comme elle[2]; et pour faire le conte bon, on dit qu'elle voulut voir s'il luy offroit quelque chose qui en valust la peine; et ayant trouvé que

plus servir; il luy donna une lettre où il y avoit : « Je « suis ravy d'apprendre que vous estes toujours en bonne « santé. » Cela fit un bruit du diable.

Il n'estoit point libéral, et Marion ne subsistoit que des affaires qu'il luy faisoit faire.

1. Sa tante, femme du capitaine de Luxembourg (*b*).
2. On appelle ce flambeau-là le Mortier.

a. Geneviève Le Coigneux. — *b*. Voy. plus haut, p. 149, note. — *c*. Christine de France, duchesse de Savoie.

le present estoit honneste, elle ne voulut pas qu'on luy fist du mal[1]. Elle cria; on le mit dehors. Son pere, dez la mesme nuict, le fit passer en France. Luy, pour s'excuser, disoit, tantost qu'il avoit la fievre chaude, tantost qu'il estoit amoureux d'une des filles de Madame, et qu'il avoit pris une chambre pour l'autre; la verité est qu'il estoit fou, mais qu'il ne l'estoit pas tousjours.

Il a fait quelques ecclypses, et, en celle de 1644, on dit qu'il estoit amoureux d'une espingle jaune; qu'il l'avoit fait dorer, et qu'il luy rendoit tous les devoirs qu'on peut rendre à une maistresse. Je croy que cela est vray, parce que je ne sçache personne qui le pust inventer[2]. Sa mere est presque innocente; c'est une devote. J'ay veù à Rome un Particelle dans l'hospital des fous, et il estoit devenu fou

1. On dit que d'Esmery croyoit qu'un homme qui ne faisoit point bien la chosette, ne se pouvoit pas dire un honneste homme, et qu'au contraire, un grand abatteur de bois pouvoit tousjours passer pour un galant homme. Il conclut en faveur de son filz, quand il sceût qu'il faisoit assez bien cela.

2. On a dit d'un M. d'Esche, frere de Madame de Villarseaux (a) dont le mary a fait tant de fracas avec les femmes, que lorsque le curé qui le maria luy demanda s'il n'avoit point donné sa foy à une autre, il respondit qu'il ne l'avoit jamais donnée qu'à une espingle jaune. Ainsy Toré ne seroit que le second. Ce d'Esche vouloit une fois faire un haras de mulets.

a. Denise de La Fontaine.

par amour. Pour Toré, M. d'Esmery avoit resolu de s'en desfaire de quelque façon que ce fust ; et comme ce garçon estoit malade à la maison de Petit, son factotum, au fauxbourg Saint-Antoine, il manda à Petit : « Faittes enterrer une busche au lieu de mon fils, et « l'envoyez dans quelque convent bien loing. » Petit n'en voulut rien faire, et dit qu'il esperoit le faire revenir en son bon sens. Depuis, Toré a voulu faire un procez à Petit, sans considerer le service qu'il luy avoit rendu.

Il estoit desjà president aux Enquestes quand il fut prié par hazard à une collation à Meudon, où il vit sa premiere maistresse, Mademoiselle Le Cogneux (*a*), qui estoit mariée à un gentilhomme de Champagne, nommé Semur. J'ai dit ailleurs comment ce mariage s'estoit fait (*b*). Semur, en ce temps-là, estoit à l'armée. Toré se renflamme, la traitte et devient assez familier avec elle[1]. Elle est jolie, spirituelle ; elle a bien du feu : alors elle n'estoit pas si esprittée. On croit qu'il en auroit jouy, car elle estoit gueuse ; mais la mort du mary

1. Elle dit qu'ayant à pretendre quelque rescompense de la feue Reyne, comme M. d'Esmery regloit les pretentions des créanciers, elle s'addressa à M. de Toré, qui s'esprit de nouveau.

a. Genevieve Le Coigneux. — *b*. *Historiette* de Le Coigneux.

l'exempta de cette peine [1]. Elle fut remariée six sepmaines après; et, comme on disoit au president Le Cogneux : « Pourquoy avez-vous « remarié vostre fille si tost?—Ne sçavez-vous « pas bien, » respondit-il, « que je ne fais pas « les choses comme les autres [2]? »

1. Le pere de son mary n'est mort que vingt ans après luy.

2. Voicy des madrigaux. Le premier est pour Toré; car je ne sçaurois croire qu'il l'ayt fait :

Voyez ce que vous hazardez
En rendant mon mal sans remede :
Charite, un autre vous possede,
Tandis que vous me possedez.
Les Dieux m'ont nommé vostre espoux,
Et d'un lien secret en m'attachant à vous
Avoient cru faire un mariage.
Je languis cependant quand un autre est chery,
Et je vous voy faire un concubinage
Quand vous baisez vostre mary.

Response pour Madame de Semur, depuis la mort de son mary; par M. Godoni :

Charite, sans rien hazarder,
Vous offre aujourd'huy le remede
De la douleur qui vous possede,
Si vous la voulez posseder.
Les Dieux ont ravy son espoux
Afin qu'elle puisse estre à vous
Par un fortuné mariage;
Il est vray qu'elle l'a chery,
Mais c'estoit un apprentissage
Pour aimer un second mary.

Replique à Madame de Semur, qu'on dit estre de M. Habert-Montmaur, maistre des Requestes :

Charite, si vous hazardez
De prendre ce fou sans remede.

Le bonhomme Le Camus le riche (*a*) alla voir M. Le Cogneux ; il estoit pere de Madame d'Esmery. C'estoit un homme d'assez basse naissance qui estoit parvenu dans le bon temps aux affaires[1]. Il dit au President deux choses extraordinaires : qu'il avoit quatre-vingts ans, et que depuis l'âge de vingt ans il n'avoit pas eu la moindre petite incommodité ; et l'autre, qu'il venoit de partager neuf millions à ses enfans, après s'estre gardé quarante mille livrès de rente. « Pour vos neuf millions, » respondit Le Cogneux, « je ne vous les envie pas ; mais « pour vos soixante ans de santé, j'avoüe qu'il « n'y a rien que je ne donnasse pour cela. » Ce bonhomme, à quatre-vingts ans, alloit encore voir les mignonnes[2]. De ces enfans dont il a

Il faut qu'un autre vous possede,
Tandis que vous le possedez.
Les Dieux ne l'attachent à vous
Que pour faire porter par un second espoux
La corne d'abondance en vostre mariage ;
Ainsy le dieu de Thrace estoit le plus chery
De Venus, qui pensoit faire un concubinage,
Quand elle caressoit son infame mary.

1. Il estoit de Reims, et vint à Paris avec vingt livres. Il l'a conté cent fois luy-mesme, car il n'estoit pas glorieux.

2. Il ne leur donnoit autrefois qu'un escu-quart (*b*) ; mais quand les quart-d'escus valurent vingt solz (*c*), il leur donna quatre livres.

a. Mort en 1642. Madame d'Esmery étoit sa fille aînée et son septième enfant. — *b*. Quatre fois 16 sous. — *c*. Arrêt de 1636.

parlé, il y en avoit qui, ne sçachant que faire, se mettoient quelquefois au lict après disné.

Madame de Toré fut visitée de tout le monde : quelques-uns y furent pour se mocquer de sa tapisserie de velours cramoisy à crespines d'or. On a sceû d'une parente de M. de La Vrilliere (*a*), que Madame de Toré, soit qu'elle ne sceûst pas le monde ou qu'elle ignorast que M. d'Angoulesme, le bonhomme, s'estoit remarié, demanda à Madame d'Angoulesme où elle logeoit et qui estoit son père ; et le tout de si mauvaise grace que la dame d'honneur de Madame d'Angoulesme luy demanda à elle : « Et vous, Madame, estiez-vous jamais « venüe à Paris ? » Toré, le lendemain de ses nopces, dit qu'il pensoit trouver des cuisses et des tetons ; mais qu'il n'avoit rien trouvé de tout cela. En effect elle estoit plus maigre alors qu'elle n'est à cette heure : elle s'est bien engraissée chez M. d'Esmery. A deux jours de là, Toré avoüa que c'estoit une sotte chose que de se marier, et qu'il estoit desjà bien las de sa femme.

Il contoit familierement qu'il donnoit à sa femme, avant que de l'espouser, quasy toutes ses hardes, et que quand son mary mourut, il estoit tout prest d'en avoir les dernieres fa-

a. Louis Phelipeaux, seigneur de La Vrilliere, marié à Marie Particelli, sœur de Thoré, morte en 1670.

veurs ; qu'il ne craignoit rien d'elle, parce qu'il connoissoit tous ses galans. Cependant, au bout de quelque temps, il luy osta tout ce qu'elle avoit de domestiques, avant qu'elle fust mariée.

Pour le pere, il faisoit tant de civilitez à cette belle-fille, que Toré disoit que s'il avoit à estre jaloux, ce seroit plustost de son pere que de personne. Il le fut bien pourtant de l'abbé Pellot (*a*), frere d'un beau-frere de Madame d'Esmery. Ce garçon, qui estoit fort jeune, durant les chaleurs s'estoit couché sans pourpoint sur des chaises dans la chambre de Madame de Toré. La dame vint, et luy, en riant, luy alla sauter au cou ; le mary arriva en ce moment-là, et se mit à coups de poing sur l'Abbé, qui se sauva comme il put. M. d'Esmery disoit : « Elle sera si sotte qu'elle ne se « divertira pas, et pourtant le fera croire à « tout le monde. »

Durant la maladie dont mourut (*b*) son pere, il fit lever, à mynuict, la serrure de la chambre de sa femme, pour voir s'il n'y avoit personne avec elle ; le pere en pensa enrager, et cela augmenta son mal. Toré fut si sot que de dire après la mort de son pere : « C'est le plus « damné des hommes : il a esté deux fois sur-

a. Jean-B. Pellot, abbé de Landais et chanoine de Nostre-Dame. — *b*. Mai 1650.

« intendant, et laisse pour deux cent mille « escus de debtes. » Il est vray que, depuis M. d'Effiat, c'estoit le surintendant qui, à proportion, laissoit le moins de bien; mais il ne vouloit pas se tourmenter pour Madame de La Vrilliere, une bonne commere, et pour ce fou de filz. Il n'avoit rien espargné pour en faire quelque chose; il avoit fait venir Blondel, le ministre, pour l'instruire; cela n'avoit servy de rien.

La Riviere, aujourd'huy M. de Langres, disnant une fois chez M. d'Esmery, comme on fut venu à parler de musique, dit, prenant Toré pour Berthod le chastré[1] : « Vrayment! il nous « sied bien de parler de cela devant M. Ber- « thod. » Toré ressemble à un gros chastré, et il n'a point d'enfans.

Durant les fronderies, Madame de Toré disoit : « Mon Dieu! M. de Toré ne fera-t-il « rien pour se faire chasser? Car je me trompe « fort si je le suivois. » Elle luy disoit une fois : « Voyez-vous, si vous faittes du bruit, tout cela « retombera sur vous; laissez-moy vivre à ma « fantaisie, et ne vous faittes point connoistre « par vostre femme[2]. »

Une fois, qu'elle estoit revenue de la ville,

1. De la musique du Roy.

2. Elle dit d'elle-mesme, qu'il n'y a personne au monde qui ayt l'ame plus desbauschée et le corps plus chaste.

il alla demander au cocher qui destelloit ses chevaux : « Cocher, d'où vient Madame? — « Monsieur, » respond le Cocher, « voylà le « meilleur cheval que j'aye jamais veù. — Je « te demande d'où vient Madame? — Mon- « sieur, il a tousjours esté à courbettes, il n'y « en eut jamais un de mesme. — Ce n'est pas « ce que je demande. — Monsieur, il vaut « cinq cens escus de bonté. » Il n'en put jamais tirer autre chose. Elle a gaigné tous ses gens et ceux de son mary; aussy elle se divertit sourdement, car je ne sçay point de ses galanteries qui ayent fait esclat. Elle est plaisante. Rambouillet (*a*), l'amy de l'abbé Testu, est un garçon doucereux qui tortille tousjours, et qui fait cent façons pour approcher les gens. « Eh! « Monsieur, » luy dit-elle en le contrefaisant, « avancez, avancez, nous n'en mourrons pas « pour cette fois; n'ayez pas peur de nous tuer « tout du premier coup[1]. »

Toré a fait cent extravagances à sa femme. Un jour que le Comte Carle Broglio, Guitry et quelques autres joüoient avec elle, il n'estoit que sept heures du soir, ce maistre-fou entre, jette l'argent par la place, et oste les flam-

1. Il s'est fourré à la Cour et croit y réussir; mais bien des gens s'en mocquent.

a. Nicolas de Rambouillet, un des beaux-frères de des Réaux.

beaux de dessus la table : elle n'en fit que rire, et eux aussy. Ils se retirerent pourtant, et envoyerent le soir mesme sçavoir s'il ne l'avoit point battue; ils trouverent qu'il n'avoit pas dit un mot depuis, comme s'il n'estoit rien arrivé.

Il dort tous les soirs. L'année passée, à Tanlay, où il passe les vacations, Janin (*a*) les fut voir; Janin est coquet. Toré y prenoit un peu garde. Sa femme dit à Janin, en sa presence : « Encore faut-il que nous vous remercions « d'une chose, c'est que M. le President est « sans comparaison plus esveillé depuis que « vous estes icy qu'il n'estoit auparavant. » A propos de dormir, un jour Boisrobert luy dit : « Monsieur le President, je vous viens de « voir en votre lict de justice. — Eh bien ! » dit le President. — « En verité, » reprit l'Abbé, « vous ne dormiez pas; non, vous ne dor- « miez pas. » Voylà toute la loüange qu'il luy donna.

Toré se pique de belles-lettres. Il disoit au petit Boileau[1] que la harangue de Patru à la reyne de Suede (*b*) ne valoit pas grand chose. « Mais je vous veux, » adjousta-t-il, « monstrer

1. Voy. plus bas.

a. J. de Castille, frère de la comtesse de Chalais. — *b*. Le 9 septembre 1656, comme directeur de l'Académie française.

« un poeme que j'ay fait pour une histoire que « je voulois faire; il n'y a rien de plus beau au « monde. » MM. Valois[1] jugent encore plus mal cette harangue; car ils disent qu'elle n'est point bien escritte, parce que le verbe n'est jamais à la fin[2].

Toré a entrepris de grands procez contre M. de La Vrilliere et contre Petit, le plus ridiculement du monde : apparemment cela le fera retomber tout-à-fait dans sa folie. Qu'il y prenne garde ! car si cela luy arrive, ses heritiers ne l'espargneront pas. Sa jalousie s'augmentant, il s'en alla cet esté chez Montelon, l'advocat, où il y avoit une nopce, et dit tout haut : « Monsieur, je viens vous demander con« seil; je ne sçay ce que je dois faire de ma « femme que je trouvay l'autre jour couchée « avec son grand laquais. » Montelon luy fit des reprimandes, et Le Cogneux qui le sceût luy alla dire : « S'il n'y avoit très-longtemps que « vous passez pour fou, on vous feroit faire « amende honorable à vostre femme; mais

1. Des pedans.

2. Quand Boileau eut fait la lettre contre Costar (a), Toré luy dit : « Envoyez-la-moy, et je vous la renvoye« ray avec mes observations; et si je n'y trouve rien à « dire, faittes-la imprimer hardyment. » L'autre est encore à la luy envoyer.

a. Imprimée à la suite de l'*Avis à M. Ménage*. 1656.

« pourtant, contenez-vous, s'il vous plaist, car « vous sçavez bien comment on traite les fous[1]. »

1. En 1659, au printemps, sa femme et luy eurent un grand desmeslé pour le bel appartement; il le vouloit avoir; cela alla si avant qu'il la chassa. Un jour que Madame d'Esmery estoit venue, de concert avec luy, pour les raccommoder, il luy prit une nouvelle vision : il defendit à son portier d'ouvrir à qui que ce soit qui demanderoit sa femme. Boisrobert, qu'elle avoit mandé, y va; le portier dit l'ordre de Monsieur; il s'arraisonne avec luy, et comme l'autre n'y songeoit pas, il le pousse et entre. Or, le President avoit convié trois ou quatre je ne sçay qui à disner : que firent Boisrobert et la Presidente? Ils se mirent au passage, et escroquerent les meilleurs plats.

Boisrobert dit que Toré est si maladroit que, voulant gourmer son cocher, il se gourmoit luy-mesme.

Depuis, il se remit bien avec sa femme; puis il tomba en folie. Il vouloit qu'un homme d'affaires, nommé Bechamel, son allié et son voisin, coupast ses moustaches pour les luy donner, afin de les mettre comme des coins(a), et il vouloit qu'on luy fist un haut-de-chausses rouge. Vers la Saint-Martin 1659, il devint plus fou que jamais: elle le tient à Tanlay, et par ordonnance des medecins, quatre valets, dez qu'il entre en son accez, le fouettent dos et ventre. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces mesmes valets, aussytost qu'ils l'ont bien estrillé, et qu'il est revenu, sont auprez de luy dans le plus grand respect du monde. Ses parens vouloient en estre les maistres; mais le president Le Cogneux a maintenu sa sœur; aussy elle se venge des tourmens qu'il lui a donnez. On dit qu'il a de longs intervalles, et que cela ne luy prend que comme la fievre quarte, mais sans manquer; de sorte qu'on l'enferme de bonne heure.

Il commença par son baillif, qu'il prit pour M. de La Vrilliere, avec lequel il est en procez; il se jetta sur

a. Des faux cheveux de côté.

Ces dernieres vacations (*a*), il avoit prié Boileau d'aller avec eux à Tanlay; quand il fallut

cet homme et le vouloit estrangler; l'autre, voyant qu'il n'y avoit point de raison à luy, se mit à le battre de son costé, et, à force de coups, le fit rentrer en son bon sens. Une fois il pensa tuer sa femme d'une assiette qu'il luy jetta à la teste.

Boisrobert y estant, il eut un accez de folie; il dit qu'il estoit Berthod : L'Abbé le prit par un de ses gemini, et le fit bien crier : « Pardieu! » dit le fou, « vous « pouviez bien me faire sentir un peu plus doucement « que je n'estois point Berthod. »

Boisrobert dit que d'abord il trouva que la femme faisoit la dolente et pleuroit. « Eh! luy dit-il, « Madame, « ne jouez point la comedie devant vos bons amys; ce « qui me fasche, c'est que cet homme declaré fou, vous « ne serez plus maistresse du bien; au moins c'est l'advis « de M. Champion. — Je ne croy pas, » respondit-elle brusquement, « qu'il en sçache plus long que M. Pucelle, « qui est de l'opinion contraire. — Ah! » luy dit alors Boisrobert, « voylà parlé comme il faut; vous ne joüez « plus la comedie à cette heure. » Il est vray que, pour une habile femme, elle ne s'est guères souvenue du precepte du Grand-duc, qui dit à la feue Reynė-mere : *Fate figliuoli in ogni modo.*

A Paris il est encore plus fou qu'à la campagne. L'autre jour, il pensa attrapper le petit Boileau, dont il a quelque jalousie. Il est quasy tousjours en fureur; il se lascha un matin, et se deschira toute sa chemise : car il estoit au lict; et tout nû, monstrant toute sa vergogne, il vouloit aller au Palais.

Plusieurs fois il a jetté des assiettes à la teste de sa femme. On le va enfermer. Madame de La Vrilliere disoit : « Ce ne sont que des vapeurs; » elle s'alla joüer à luy, et il la pensa desvisager.

a. En 1657.

monter en carrosse, et que la Presidente pensoit se mettre au fond auprès de luy, sa folie le prend; il luy dit qu'il ne vouloit pas qu'elle y allast. « Mais, Monsieur, » respondit-elle, « vous m'avez fait envoyer toutes mes hardes, « la maison de céans est desmeublée. — Je ne « veux pas que vous y veniez; » et comme elle descendoit du carrosse, il luy donna deux coups de pié au cû. Il dit à Boileau : « Ne voulez-vous « pas venir? — Dieu m'en garde! » dit Boileau, « vous m'assommeriez. » Aussytost, voylà une revolte generale du domestique : cocher, postillon, laquais, tout l'abandonne. Elle, qui vouloit qu'il s'en allast, fit si bien, car les gens disent tout haut que sans elle ils ne demeureroient pas dans la maison, que le cocher se resolut à mener le President; un grand laquais servit de postillon, car le postillon ne voulut jamais, et un autre laquais le suivit. Il n'eut que cela pour tout train. La Presidente, voyant beaucoup de tesmoins de dehors, car il y avoit assez de gens, rend sa plainte. Le President escrivit de Juvisy à sa femme et à Boileau; et enfin, comme on le vit bien repentant, tous deux l'allerent trouver à Tanlay.

On a sceû par cette aventure que plusieurs fois la dame avoit eû sur son tocquet, mais elle prend patience, parce qu'en effect elle est la maistresse; luy s'est plaint de la depense

qu'elle fait, et elle sçait qu'il depense sans comparaison plus qu'elle, car il veut coucher avec Madame de Maintenon et autres, et il luy en couste son bon argent.

Boisrobert se rendit à Tanlay. Le President devint bientost jaloux de Boileau, dont la Presidente se mocque sans doute, car c'est un petit garçon qui a tout l'air d'un escollier, et qui se prend pour un homme galant. Le succez de ce qu'il a fait contre Menage (*a*) luy a donné tant de vanité, qu'il ne croit pas qu'il y ayt au monde un si bel esprit que luy. A la verité, ce qu'il a fait est plaisant; mais la matiere de soy estoit fort plaisante. C'est pourtant une estrange entrée dans le monde que d'y entrer par une mesdisance. Les gens n'ont pas esté faschez que Menage eust trouvé son Menage. Il veut faire des vers, ce petit monsieur, et il n'y est nullement né[1].

1. Il a de l'esprit et du feu. Il dit une fois une plaisante chose à un de ses amys qui avoit un fort meschant chapeau, et qui s'excusoit et disoit : « Mon chapellier « m'a trompé. — Mais, » luy dit-il, « il y a deux ans « qu'il vous a trompé. » Une autre fois, pour vous monstrer qu'il n'est pas seûr de son baston, il escrivit une lettre où, pour dire qu'il estoit reclus dans son cabinet, il disoit qu'il estoit un ermite du troisiesme estage, et qu'il voyoit des montagnes vertes dans son desert : c'estoient des tables de livres peintes de vert.

a. Avis à M. Menage, sur son eclogue intitulée : Christine. 1656.

Madame de Vitry et Madame de Maulny furent aussy quelque temps à Tanlay; elles firent bien des caresses à Boileau; cela l'a achevé. Au retour, il ne parloit que de grandes dames et de la Cour. Elles s'en divertissent, et luy pense que c'est tout de bon[1].

Au retour, Boisrobert, qui avoit esté deux mois avec quatre chevaux de carrosse, et Boileau, qui n'y avoit pas esté moins, en faisoient des contes. Boileau, qui veut s'eriger en petit Boisrobert, alloit par les maisons pour joüer le President; il disoit que Madame de Toré le prenoit par dessous la gorge, et lui disoit : « Que tu es « pedant ! »

Ils (*a*) font lict à part; cet homme luy envoya dire un soir qu'il ne pouvoit dormir, qu'il avoit des visions d'esprits, qu'elle vinst coucher avec luy. « Dittes-luy, » respondit-elle, « que si j'y

1. Il est constant que M. de Maulny disoit à Boileau : « M. de Vitry est jaloux de vous ! » et que Vitry luy disoit : « Regardez ce pauvre M. de Maulny : vous luy « mettez bien martel en teste. » Il seroit bien ayse qu'on crust qu'il est fort bien dans l'esprit de la Presidente, et il semble qu'il veuille qu'on y entende du mal, car il lit de ses lettres, et passe certains endroits. Je ne doute point, quoyque la Presidente luy ayt escrit des billets assez obligeants, que ce ne soit purement par vanité ce qu'elle en a fait : luy-mesme commence à se plaindre de ses inegallitez. Des femmes moins huppées qu'elle s'en sont mocquées.

a. Toré et sa femme.

« allois, je trouverois un corps qui m'incommo-« deroit fort. » Boileau adjoustoit, sans espargner Boisrobert avec lequel il fait profession d'amitié, que luy et le President se disoient tousjours leurs veritez. Toré disoit à Boisrobert : « Pour « toy, tu ne te picques pas d'estre honneste « homme ; si tu l'estois, estant prestre comme tu « es, irois-tu faire le Trivelin comme tu fais ? etc. »

Le petit Boileau alla un jour faire tous ces contes-là chez M. Laisné, conseiller de la Grand Chambre, qui tient bon ordinaire et est un homme d'honneur. Ce bonhomme ne trouva cela nullement plaisant, et dit au petit advocat, la premiere fois qu'il le rencontra : « Monsieur, « prenez un autre train que cetuy-là ; il n'y a « rien de plus vilain[1]. »

1. Je pense qu'enfin Boileau pourroit bien trouver son Boileau comme Menage son Menage. Il se fait haïr dans sa famille, et a esté faire des contes du plaidoyer du filz de Dongois, son cousin-germain. Or, ce Dongois est un greffier, fort homme d'honneur, à qui ils ont tous de l'obligation (*a*) ; car, quand le pere Boileau mourut (ce fut un peu devant le Premier President), tout le monde dit : « Dongois, voylà qui vous regarde. — Eh ! Mes-« sieurs, » dit-il, « M. Boileau le pere, après quarante « ans de service, a bien peu merité, s'il n'a merité qu'on « le considerast en la personne de son filz aisné (*b*). » Le Premier President acheva l'affaire. L'aisné Boileau jouoit en ce temps-là avec les grands seigneurs et perdoit. Il s'est retiré du jeu, mais non pas tout-à-fait.

a. Despréaux logea chez lui de 1679 à 1687. — *b*. Jacques, l'abbé Boileau.



182. 183. — DES BARREAUX ET CHENAILLES.

(*Jacques Vallée sieur des Barreaux, conseiller au Parlement; né en* 1602 ; *mort* 9 *mai* 1673.)

Des Barreaux se nomme Valée et est filz d'un M. des Barreaux, qui estoit intendant des Finances du temps d'Henry IVe. En sa jeunesse c'estoit un fort beau garçon; il avoit l'esprit vif, sçavoit assez de choses, et réussissoit à tout ce à quoy il se vouloit appliquer : mais ayant perdu trop tost son pere, il se mit à frequenter Theophile et d'autres desbauschez, qui luy gasterent l'esprit et luy firent faire mille saletez. C'est à luy que Theophile escrit dans ses lettres latines, où il y a, à la suscription : *Theophilus Vallæo suo*. On ne manqua pas de dire en ce temps-là que Theophile en estoit amoureux, et le reste.

Quelque temps après la mort de ce poete, en une desbausche où estoit le feu Comte du Lude, des Barreaux se mit à criailler, car ç'a tousjours esté son defaut; le Comte luy dit en riant : « Oy! pour la veuve de Theophile, il « me semble que vous faittes un peu bien du « bruit. »

On l'avoit fait conseiller (*a*), mais ce mestier ne luy plaisoit guères, et il mit au feu l'unique procez qui luy fut distribué; car, comme il vit qu'il y avoit tant de griffonnages à deschiffrer, il prit tous les sacs et les brusla tous l'un après l'autre. Les parties estant venues pour sçavoir s'il les expedieroit bientost : « Cela est fait, » leur dit-il; « ne pouvant lire vostre procez, je « l'aÿ bruslé. — Ah! nous sommes ruinées, » dirent-elles. — « Ne vous affligez pas tant; il « ne s'agissoit que de cent escus, les voylà, et « je croy en estre quitte à bon marché. » Depuis, il n'en voulut plus ouir parler, et disoit plaisamment que le Roy alloit plus souvent que luy au Palais. Il ne garda pas sa charge long-temps, car il fit tant de debtes qu'il la fallut vendre.

Ce fut luy qui mit Marion à mal (*b*). Il fut huict jours caché chez elle dans un meschant cabinet où l'on mettoit du bois : là, elle luy apportoit à manger, et la nuict il alloit coucher avec elle. Depuis, comme elle a eu plus de hardiesse, elle l'alloit trouver en une maison au fauxbourg Saint-Victor, qu'il avoit fait fort bien meubler, et où il y avoit un grand jardin. Il appelloit ce lieu l'Isle de Chypre. Elle devint grosse trois ou quatre fois; mais elle se faisoit vuider. Une fois, elle s'en avisa trop

a. Le 31 mai 1625. — *b*. Marion de L'Orme.

tard, et quoyqu'elle eust pris assez de drogues pour tuer un Suisse[1], elle fit pourtant un petit garçon qui se portoit le mieux du monde, et qui crioit le plus fort.

Des Barreaux a tousjours esté impie ou libertin, car bien souvent ce n'est que pour faire le bon compagnon. Il le fit bien voir en une grande maladie qu'il eut; car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. Quelques mois après, ayant ouy un sermon de l'abbé de Bouzez (*a*), il luy fit dire par Madame Saintot qu'il vouloit faire assault de religion contre luy. « Je le veux « bien, » respondit l'Abbé, « à la premiere « maladie qu'il aura. »

Il estoit insolent et yvroigne. A Venise, il alla lever la couverture d'une gondole, qui est un crime en ce pays de liberté; aussy fut-il bien battu. Il dit qu'il estoit conseiller de France, et ce fut en cette rencontre-là, à ce qu'on dit, que pour la premiere fois on dit en Italie : *O povera Francia, mal consigliata!*

Son yvroignerie luy a fait courir mille perils et recevoir mille affronts. Un jour qu'il avoit bu, il vit un prestre qui, portant *corpus Domini*, avoit une calotte; il s'approcha de luy et, au lieu de se mettre à genoux, il luy jeta sa calotte

1. *Mots biffés:* S'il eust esté dans son corps.

a. *Je crois, pour* Bourzeiz, de l'Académie françoise.

dans la boue, et luy dit : « qu'il estoit bien in-« solent de se couvrir en presence de son crea-« teur. » Le peuple s'esmut, et sans quelques personnes de consideration qui le firent sauver, on l'eust lapidé.

En une desbausche, il dit quelque chose à Villequier, aujourd'huy le mareschal d'Aumont, qui luy rompit uue bouteille sur la teste, et luy donna mille coups de pié. Des Barreaux le jour mesme pria Bardouville, son amy, gentilhomme de Normandie, homme d'esprit, mais libertin[1], de faire un appel à Villequier. Bardouville, qui connoissoit le pelerin, luy promit tout ce qu'il voulut, et le fit coucher. Le lendemain, il le va trouver; le galant homme dormoit le plus tranquillement du monde, et depuis ne s'en est pas souvenu.

Il pouvoit avoir trente-cinq ans[2] quand il fit partie avec un nommé Picot, et autres qui leur ressembloient, d'aller escumer toutes les delices de la France; c'est-à-dire de se rendre en chaque lieu, dans la saison de ce qu'il produit de meilleur. Balzac, qu'ils virent en passant,

1. Saint-Hibar (*a*) dit, à la naissance du filz de Bardouville, qu'il luy falloit mettre des entraves quand on le baptizeroit, qu'autrement il regimberoit contre l'eau benite.

2. 1642.

a. Henry d'Escars, sieur de Saint-Ibal.

appella des Barreaux *le nouveau Bacchus*. Ils passerent à Montauban, et dans le temple de ceux de la Religion ils se mirent, un jour de presche, à chanter des chansons à boire au lieu de pseaumes. Ils ne pouvoient pas estre ivres, car c'estoit à huict heures du matin. Sans un M. Daliez, galant homme de ce pays-là, on les alloit jetter par les fenestres. Il a continué ces sortes de voyage assez long-temps.

A un bal, à Paris, quelques années après (*a*), il fut battu plus que partout ailleurs. Aux piez d'une dame, il disoit tout haut tout ce qui luy venoit dans l'esprit : il dit d'une fort grande fille que c'estoit la reyne Esther, et qu'il l'avoit veûe mille fois en des pieces de tapisserie. Dans cette belle humeur, il alla oster la perruque à un valet de chambre qui servoit de la limonade. Ce valet, qui faisoit le beau, se sentit si outragé de cet affront, qu'un quart d'heure après, ayant ouvert une porte couverte de la tapisserie, qui estoit justement derrière des Barreaux, il luy donna cinq ou six grands coups de baston, dont un le blessa à la teste, et puis se sauva, sans que personne le pust attraper, car il tira la porte sur luy. Le coup fut dangereux, et il pensa estre trepané.

L'esté suivant, il fut en grand danger d'estre

a. 26 janvier 1643.

assommé par des paysans en Touraine. Il estoit allé voir un de ses amys à la campagne, chez lequel il vint coucher deux Cordeliers. Il dit au maistre du logis qu'il vouloit faire l'athée, pour rire de ces bons peres; il n'eut pas grand peine à cela, et dit tant de choses que les religieux dirent qu'ils ne logeroient point sous mesme toit que ce diable-là, et s'en allerent chercher giste chez le Curé. Les villageois en eurent le vent, et cette nuict-là, par malheur pour des Barreaux, les vignes ayant esté gelées, ils crurent que c'estoit ce meschant homme qui en estoit la cause, et se mirent à l'assieger dans la maison de leur seigneur mesme; ils s'y opiniastrerent si bien qu'on eut de la peine à faire sauver le galant homme, qu'ils poursuivirent assez long-temps.

Il y a plus de douze ans qu'il est si descheù, que la pluspart du temps il ne dit plus que du galimatias; il criaille, mais c'est tout, et c'est rarement qu'il fait quelque impromptu suportable. Il joue, il yvroigne, mange si salement qu'on l'a veù cracher dans un plat, afin qu'on luy laissast manger tout seul ce qu'il y avoit; se fait vomir pour remanger tout de nouveau, et est plus libertin que jamais. Il dit qu'il ne fit le bigot à sa maladie que pour ne pas perdre quatre mille livres de rente qu'il esperoit de sa mere. Cette femme estant morte, les beaux-

freres de des Barreaux furent contraints de retenir ce bien et de luy donner seulement une pension, afin qu'il ne se peust ruiner entierement.

Il avoit un oncle paternel huguenot, nommé M. de Chenailles[1], qui mourut garçon et fit

1. C'est une terre.

CHENAILLES.

(*N... Vallée, sieur de Chenailles.*)

Chenailles estoit un president des trezoriers de France de Paris. Cet homme faisoit le galant et le bel esprit; il escrivoit une fois à Madame des Loges: « Ah! qu'on est « heureux quand on peut s'abbreuver des eaux qui s'es- « coulent de vous, Madame! » Il avoit parlé devant de ses torrens d'éloquence. Dans une declaration d'amour, il disoit: « Ma plume s'eschappe de moy, Madame, je ne « la puis plus retenir; elle veut vous escrire que, etc. »

A l'âge de soixante-six ans, il menoit une jeune fille du carrosse (*a*) au temple de Charenton, et Galant, l'aisné, en voyant cela, dit: « Il faut que jeunesse se passe. »

Je fus une fois à Chenailles (*b*), où il recevoit assez bien les gens. Le soir, il affectoit de faire la priere, sur-le-champ. Il disoit quelquefois les meilleurs galimatias du monde, et je ne riois jamais tant qu'en priant Dieu.

Un jour de presche, qu'il avoit cette fille dans son carrosse, il mena Daillé, le ministre (*c*). On chanta le seiziesme psaume (*d*), et à la fin, au lieu de dire, *et en ta main*, il dit, en luy mettant la main sur la gorge:

Et en ton sein est et sera sans cesse
Le comble vray de joie et de liesse.

Le Ministre le chapitra d'une terrible façon.

a. Peut-être pour: *en carrosse*. — *b*. Près Jargeau-sur-la-Loire. — *c*. Jean Daillé, né en 1594, mort 15 avril 1670. — *d*. Dans le carrosse.

beaucoup d'avantages à des nepveux de la religion qu'il avoit, de sorte que des Barreaux et ses sœurs n'eurent pas grand chose. Il en fut fort en colere et disoit à ses sœurs : « Encore, « pour vous autres, vous aurez le plaisir de « croire qu'il est damné ; mais moy, je ne le « sçaurois croire. » De ce qu'il en eut pourtant, il en achepta un benefice et ne s'en cachoit point.

Bien loing de s'amender en vieillissant, il fit une chanson où il y a :

Et, par ma raison, je butte
A devenir beste brute.

Il presche l'atheisme partout où il se trouve, et une fois il fut à Saint-Cloud chez la du Ryer (*a*) passer la sepmaine sainte, avec Miton, grand joueur, Potel[1] le conseiller au Chastelet, Raincys, Moreau[2] et Picot[3], « pour « faire, » disoit-il, « leur carnaval. »

1. Il est revenu de cela.

2. Il est mort trop tost pour nous avoir pu persuader qu'il en fust bien revenu. C'estoient, la pluspart, jeunes gens qui vouloient faire les bons compagnons.

3. Picot mourut à peu près comme il avoit vescu : il tomba malade dans un village ; il fit venir le Curé, et luy dit qu'il ne vouloit point qu'on le tourmentast et qu'on luy criaillast aux oreilles, comme on fait à la pluspart des agonisans : le Curé en usa bien, et il luy donna par son

a. *Historiette*.



184. — MARION DE L'ORME.

(Marie de Lou, demoiselle de L'Orme ; née vers 1611 ; *morte en juin* 1650.)

Marion de L'Orme estoit fille d'un homme qui avoit du bien, et si elle eust voulu se marier, elle eust eu vingt-cinq mille escus en mariage ; mais elle ne le voulut pas. C'estoit une belle personne, d'une grande mine et qui faisoit tout de bonne grace ; elle n'avoit pas l'esprit vif, mais elle chantoit bien et joüoit bien du theorbe. Le nez luy rougissoit quelquefois, et pour cela elle se tenoit des matinées entieres les piez dans l'eau. Elle estoit magnifique et despensiere, et naturellement lascive. Elle avouoit qu'elle avoit eu inclinaison pour sept ou huict hommes, et non davantage : des Bar-

testament trois cens livres ; mais comme il vit que le Curé, le croyant expedié ou peu s'en falloit, se mettoit à criailler comme on a de coustume, il le tira par le bras et luy dit : « Sçachez, galant homme, si vous ne me tenez « pas ce que vous m'avez promis, qu'il me reste encore « assez de vie pour revoquer la donation. » Cela rendit le Curé plus sage, et l'Abbé expira assez en repos.

Pour des Barreaux, il a eu tout le loisir de chanter la palinodie ; il a bien fait le fat en mourant, comme il le faisoit quand il estoit malade.

reaux fut le premier; Rouville après, il n'est pas pourtant trop beau : ce fut pour elle qu'il se battit contre La Ferté-Senneterre; Miossens (a), à qui elle escrivit par une fantaisie qui luy prit de coucher avec luy; Arnaut, Monsieur le Grand, M. de Chastillon, et M. de Brissac.

Elle disoit que le cardinal de Richelieu luy avoit donné une fois un jonc de soixante pistolles qui venoit de Madame d'Aiguillon. « Je « regardois cela, » disoit-elle, « comme un tro- « phée. » Elle y fut, desguisée en page[1].

Le petit Quillet, qui estoit fort famillier avec elle, dit que c'estoit le plus beau corps qu'on pust voir[2].

Elle avoit trente-neuf ans quand elle est morte, cependant elle estoit aussi belle que jamais. Sans les frequentes grossesses qu'elle a eues, elle eust esté belle jusqu'à soixante ans. Elle concevoit facilement, car elle estoit lascive, comme j'ay dit. Elle prit, un peu avant que de tomber malade, une forte prise d'antimoine

1. Elle estoit un peu jalouse de Ninon.

2. Il luy a baisé cent fois ce que vous sçavez, mais c'estoit tout. Il luy disoit : « Comme il vous vient des « visions en desbausche de manger des ordures, de mesme « il vous pourra venir quelque envie en ma faveur. » C'est un vilain petit homme couperosé.

a. Depuis le maréchal d'Albret.

pour se faire vuider (*a*), et ce fut ce qui la tua. On luy trouva pour plus de vingt mille escus de hardes; jamais gants ne luy duroient que trois heures. Elle ne prenoit point d'argent, rien que des nippes. Le plus souvent on convenoit de tant de marcs de vaisselle d'argent.

Sa grande despense et le desordre des affaires de sa famille l'obligerent à mettre en gage le collier que d'Esmery luy avoit donné. Elle disoit de ce gros homme qu'il estoit d'agréable entretien, qu'il estoit propre, et qu'il faisoit bien la chosette. Il luy fit faire quelques affaires [1], mais il ne fit rien pour ses freres.

Housset, trezorier des parties casuelles, aujourd'huy intendant des Finances, retira ce collier, puis il le retint; il estoit amoureux d'elle, mais il n'osoit en faire la despense.

Le premier president de la Cour des aydes, Amelot, estoit après à traitter, quand elle mourut. Un peu auparavant, La Ferté-Senneterre, alors mareschal de France, se prevalant de la necessité où elle estoit, pensa l'emmener en Lorraine; mais on luy conseilla de s'en garder bien, car il l'eust mise dans un serail [2].

1. Et ce collier ne fut pas donné tout franc; ce fut en quelque façon comme cela.

2. Chevry (*b*) estoit tousjours son pis-aller, quand elle n'avoit personne.

a. Avorter. — *b*. Le fils de Duret de Chevry. Voy. *Hist.*

Lorsqu'elle fut solliciter le feu president de Mesme pour faire sortir son frere Baye (*a*) [1] de prison, où il avoit esté mis pour debtes, il luy dit : « Eh! Mademoiselle, se peut-il que j'aye « vescu jusqu'à cette heure sans vous avoir « veûe? » Il la conduisit jusques à la porte de la rue, la mit en carrosse, et fit son affaire dez le jour mesme. Regardez ce que c'est! Une autre, en faisant ce qu'elle faisoit, auroit deshonoré sa famille; cependant comme on vivoit avec elle avec respect! Dez qu'elle a esté morte on a laissé là tous ses parens, et on en faisoit quelque cas pour l'amour d'elle. Elle les desfrayoit quasy tous.

Elle se confessa dix fois dans la maladie dont elle est morte, quoyqu'elle n'ayt esté malade que deux ou trois jours : elle avoit tousjours quelque chose de nouveau à dire. On la vit morte durant vingt-quatre heures, sur son lict, avec une couronne de pucelle. Enfin, le curé de Saint-Gervais dit que cela estoit ridicule.

Elle avoit trois sœurs [2]. Madame de La Mon-

1. Nom d'une terre du pere.

2. Toutes bien faittes. La cadette estoit fille et le sera tousjours, à la mode de sa sœur ; elle est gastée de petite verolle ; mais elle ne laisse pas d'estre bonne robe.

a. Henry de Lou, baron de B..., né à Paris en juillet 1620.

tagne, qui estoit l'aisnée, estoit si sotte que de dire comme on dit proverbialement : « Si nous « sommes pauvres, nous avons l'honneur. » Cependant M. de Moret se pensa rompre une fois le cou, en montant avec une eschelle de corde à une troisiesme chambre (*a*), où elle luy avoit donné rendez-vous. Son autre aisnée fut mariée à Maugerou, qui a quelque charge à l'Artillerie[1], et qui logeoit à l'Arsenal. Le Grand-maistre, aujourd'huy le mareschal de La Meilleraye, durant son veuvage, en devint amoureux. On dit que luy ayant presté des pendans d'oreille de diamans, le lendemain comme elle les luy vouloit rendre, il la pria de les garder, et après la pressa de telle sorte que, n'en pouvant rien obtenir, il luy donna un soufflet, en luy reprochant que son argent estoit aussy bon que celuy du Duc de Retz[2] : on avoit mesdit de cetuy-cy. Le Grand-maistre ne se contenta pas de cela ; il chassa le mary de l'Arsenal et a nuy à toute la famille en toute chose.

1. Tresorier de l'Artillerie.
2. L'aisné du Cardinal.

a. Un troisième étage.





185. — FEU MONSIEUR DE PARIS.

(*Né en* 1584; *mort* 21 *mars* 1654.)

Jean-François de Gondy, premier archevesque de Paris, estoit bien fait et avoit de l'esprit; mais il ne sçavoit rien : il disoit les choses assez agreablement. Il a tousjours vescu licencieusement, pour ce qui estoit des femmes. Son anagramme y vient le mieux du monde, on y trouve : *O engin friand de* —.

Il falloit qu'il eust quelque reconnoissance; car on a remarqué qu'il envoyoit souvent un page pour sçavoir des nouvelles d'une personne peu considerable avec laquelle il avoit eu autrefois commerce, et il en a tousjours eu du soing.

On dit qu'un jour qu'il estoit convenu avec Madame de Bassompierre (*a*) de ce qu'il luy donneroit pour une nuict, il y fut bien; mais il se trouva mal et ne put rien faire. Il voulut y retourner le lendemain, sans financer de nouveau; mais elle luy manda, comme on fait

a Mademoiselle d'Entragues.

aux auberges, que son assiette avoit mangé pour luy[1].

Cela me fait souvenir d'une courtisanne de Venise, qui ayant envie d'estre cognée tout son saoul par deux François bien faits, le Comte de Montrevel et un autre, se fit donner par chascun d'eux six pistolles, à condition de leur en renrde une, chaque fois qu'ils la cogneroient. Montrevel ne put rien faire de toute la nuict; son camarade fit une meschante fois le matin, mais elle ne daigna rien luy rendre pour cela. — Un nommé Courtin donna quarante pistolles pour estre deux heures à Rome avec la belle Cordonniere[2] : on mit une monstre sur la table; l'aiguille du cadran faisoit devoir, mais la sienne point du tout. Les deux heures passées, on le chassa comme un peteux.

M. de Paris avoit fait autrefois beaucoup de despense : il avoit musique et grand equipage; il en retrancha un peu, et rompit sa musique. On dit que, ses affaires nettoyées, il luy resta plus de cent mille livres de rente; cependant il se traittoit si mal qu'il n'eust osé don-

1. Le Plessis-Guenegaud (*a*) s'amusoit à payer cette grosse tripiere comme un tendron, c'est parce qu'elle estoit de qualité.

2. Une courtisanne qui avoit esté cordonniere.

a. Henry de Guenegaud, sieur du Plessis-Belleville, secretaire d'Etat.

ner à disner à personne sans estre averty. Il a tousjours fort bien entretenu ses deux maisons de plaisance, Noisy, vers Villepreux, que Bosshuet (*a*), secretaire du Conseil, a achetté, et le jardin de Saint-Cloud.

Nonobstant la fine verolle qui le rongeoit, il n'a pas laissé de vivre assez long-temps. Depuis quelques années, le vice l'avoit quitté absolument ; il n'y avoit plus moyen de rire.

Si c'eust esté un homme de bonne vie, il arriva une chose à Saint-Cloud qui l'auroit fait passer pour saint ; on auroit dit que c'estoit un miracle. Un pauvre diable qu'on alloit pendre à Saint-Cloud voulut avoir la benediction de Monsieur l'Archevesque, seigneur du lieu. Par hazard, il y estoit alors : on le luy meine ; il se jette à ses genoux et luy demande la vie. « Je « ne puis, » dit l'Archevesque ; « mais je te « donne ma benediction. » On jette le galant, la potence se rompt, le peuple le sauve. Depuis on demanda à ce pendu à quoy il avoit pensé quand on l'eut jetté ? « Je croyois, » dit-il, « assister à une penderie en l'autre « monde. »

On dit que ce fut à cet archevesque qu'un jesuite dit : « Pour vous, Monseigneur, vous

a. François Bossuet, secretaire du C. des Finances, cousin-germain du père de l'évêque de Meaux.

« estes le plus grand fallot de l'eglise; les autres « ne sont que de petites lumieres. » Mais on fait ce conte de bien des gens.

Passant par le bois de Bologne, il vit un laquais de Madame la mareschale de Temines avec des garces; il le fit venir, et luy fit reprimande. Ce laquais le laissa dire, et puis dit, en levant les espaules : *Patientia....* Après il reprit, et acheva la sentence : *Patientia vincit omnia.* « Camarade, » luy dirent à demy-haut les laquais mesme de l'Archevesque, « ne luy en dis « pas davantage, c'est temps perdu, il n'en« tend pas le latin. »

Le cardinal de Richelieu eut envie d'avoir son archevesché, et proposa de donner celuy de Lyon à l'abbé de Retz, depuis son coadjuteur. Cela fut en quelque traitté; puis le Cardinal ne s'en tourmenta pas trop, car cet homme ne luy nuisoit en rien, et il estoit bien asseuré, en cas de vacance, ou qu'il l'auroit, ou qu'il le donneroit à qui il luy plairoit.

A la Regence, il fit son nepveu son coadjuteur; mais il s'en repentit bientost et eut une jalousie enragée contre luy. Un jour qu'en descendant de carrosse il se fut laissé tomber, voulant s'appuyer sur Menage : « Ah! » dit-il, « de quoy m'avisay-je aussy, de me vou« loir appuyer sur un homme qui est à mon « coadjuteur? »



186. — LE FEU ARCHEVESQUE DE ROUEN.

(Fils de Jacques de Harlay sieur de Champvallon ; né en 1585 ; *mort* 22 *mars* 1653.)

FRANÇOIS DE HARLAY, archevesque de Rouen, estoit filz de ce M. de Chanvallon, qui fut le plus celebre galant de la reyne Marguerite. Ce M. de Chanvallon, persuadé du merite du Marquis de Breval (*a*) et de l'archevesque de Rouen, ses enfans, disoit, en parlant de la Cour : « Je « leur ay donné des hommes ; que ne s'en ser- « vent-ils ? »

M. de Breval s'est plus piqué de lettres que de guerre ; il avoit traduit Tacite ; mais il eut bien de la peine à trouver qui le voulust imprimer, car on sçavoit desjà que d'Ablancourt y travailloit ; ce fut ce qui le fit haster : ce livre ne s'est point vendu.

Pour M. de Rouen, il n'y eut jamais un plus grand galimatias. On escrivit sur un de ses livres : *Fiat lux, et lux facta non est.* Il avoit envoyé un de ses livres manuscrits à quelqu'un pour luy en dire son avis. Cet homme avoit

a. Achille de Harlay, marquis de B..., mort 3 novembre 1657.

mis en un endroit à la marge : *Je n'entens point cecy*. M. de Rouen ne se souvint pas d'effacer l'observation, et l'imprimeur l'imprima. Cela faisoit rire les gens de voir qu'à la marge d'un livre il y eust : *Je n'entens point cecy*, car il sembloit que ce fust l'autheur luy-mesme qui le dist.

Un jour qu'il avoit promis d'expliquer la Trinité le plus clairement du monde en un sermon, il dit du grec, puis adjousta : « Voylà « pour vous, femmes. »

C'est le plus prolixe predicateur, harangueur et compositeur de livres qu'on ayt jamais veü. A Gaillon, qu'il appelle *notre valais royal et archiepiscopal de Gaillon*, il a une imprimerie qu'il appelle aussy *notre imprimerie archiepiscopale*.

Il fit une fois je ne sçay quel livre où il estoit peint avec sa barbe longue et estroitte ; car, quoyque jeune, il la portoit longue. On l'appelle barbe de natte, car elle estoit d'un blond fort doré[1]. Le pape Urbain, à qui il fit presenter ce livre, n'en dit jamais autre chose, sinon : *Bella barba!* — « Mais, Saint-Pere, » luy dit-on, « que vous semble de ce livre ? — « *Veramente bellissima barba!* » L'Arche-

1. Voicy ce que fit M. d'Albi, d'Elbene (*a*), celuy

a. Alphonse d'Elbene, evêque d'Albi, de 1608 au 9 janvier 1651.

vesque, mal satisfait de cela et de quelque autre chose encore, escrit un livre de la puissance des Papes, où il les vouloit reduire au rang des evesques. Le Pape s'en plaignit, et le Nonce eut charge de le citer à Rome. Ses amys accommoderent la chose, et il fut conclu qu'en presence de deux jesuites il feroit satisfaction au Pape et escriroit une retractation. Cette retractation fut imprimée; mais elle estoit si obscure, qu'on ne sçavoit ce que c'estoit, et il eust pu se vanter, s'il eust voulu, de ne s'estre point retracté. Le Pape pourtant s'en contenta. Depuis, il s'avisa mal à propos de se mesler entre Balzac et du Moulin, qui s'escrivirent quelques lettres, et fit je ne sçay quel petit escrit intitulé : *Avis judicieux*. En ce temps-là, il luy vint une vision de faire certaines confe-

qui se sauva en Catalogne du temps de M. de Montmorency.

Epitaphe de Monsieur de Rouen, faitte de son vivant.

Cy-gist un preslat honoré
Qui porta la barbe prolixe,
De couleur de vermeil doré,
Brillant comme une estoile fixe.
Preschant sur un enterrement,
Il sermonna si longuement
Qu'il en trespassa de destresse,
Non sans laisser un sçavoir-mon
Laquelle de ces deux choses est-ce
Qui fut plus longue en son espece,
De sa barbe ou de son sermon.

rences à Saint-Victor; il estoit là comme un regent dans sa classe[1].

Une fois il entreprit de prouver que Demosthene, Ciceron, et tous les plus grands orateurs de l'antiquité, n'avoient rien entendu à l'eloquence en comparaison de saint Paul, et dit un million de grotesques. Balzac, qui y estoit allé par curiosité, ne put s'empescher d'en faire des contes, et de là vint la grande querelle. Il voulut faire passer Balzac pour un escollier, et Balzac fit *le Barbon*, que depuis il a donné, lorsque Menage persecuta tant Montmaur, le Grec : c'est pour cela qu'on y trouve si peu de choses qui conviennent à ce pedant.

Madame des Loges disoit de l'archevesque de Rouen que c'estoit une bibliotheque renversée, mais il n'y a rien qui represente mieux l'humeur de cet homme que le sonnet acrostiche de ce fou de Dulot.

1. Il disoit que de prononcer du grec à la garde-robe, cela le laschoit; mais que le latin le constippoit. Une fois que Boisrobert luy louoit fort la politique du cardinal de Richelieu, il luy dit : « Vous connoissez de plus grands « politiques que luy; vous en voyez. » Boisrobert eut la malice de feindre tousjours de ne pas entendre qu'il vouloit qu'on luy dist : « Qui? vous. » Et, au lieu de cela, il luy dit : « Mais que blasmez-vous à sa politique? « — Baillez-le-moy mort, baillez-le-moy mort, » respondit-il, « et je vous le diray. »

SONNET

Où le poete royal et archiepiscopal Dulot fait bouffonner Monseigneur l'Archevesque de Rouen dans l'estendue de son acrostiche.

Franc de haine, d'amour, ris, pleurs, espoir et crainte,
Rentrons au cabinet et lisons saint Thomas.
Apporte-moy, laquais, de tout ce grand amas,
Nicolas de Lira, Pline et la Bible sainte.
Certes, le trait est bon, ma chandelle est esteinte.
O! o! doner si peu, vrayment trompé tu m'as.
Icy du feu! mes gens! ma robe de Damas!
Six heures ont sonné, disons prime en contrainte.
Dieu! que j'ay mal au cœur! qu'on m'apporte du vin!
Entre ce qu'aujourd'huy j'ay leû de plus divin,
Hilaire de Poitiers m'a ravy par sa plume.
Aristote est là faux : voyez ce papillon
Rouant à nos flambeaux comme c'est sa coustume!
Le trait est excellent! avallons ce bouillon.
Appreste tes chevaux, cocher! Le beau volume!
Irenée est charmant; retournons à Gaillon.

Il y avoit pourtant du bon en ce mirifique prelat : il estoit bon homme, franc et sincere; mais jamais il n'eut un grain de cervelle.

Une fois qu'il fit quelque entrée à Dieppe, le ministre du lieu le harangua et luy plut extresmement. Quand cet homme eut achevé : « Voylà, » dit-il en se tournant vers les ecclesiastiques qui le suivoient, « voylà haranguer, « cela! » Et se mit à leur remarquer toutes les parties de l'oraison : « voylà haranguer, « cela, et non pas vous autres, qui manquez en

« cecy, en cela, et qui ne pensez qu'à la bonne « chere. » Il ne la faisoit pourtant pas mauvaise la chere, à Gaillon. Il avoit toutes ses heures reglées pour ses occupations serieuses et pour ses divertissemens. Il recevoit des nouvelles de tous les endroits de l'Europe. Il avoit musique, et n'estoit jamais sans quelques gens de lettres.

Sur la fin, il se laissoit si fort gouverner à je ne sçay quelle femme qui estoit sa menagere, qu'il commençoit à s'incommoder, et elle à s'accommoder très-fort. Enfin, on le fit resoudre à donner son archevesché à son nepveu Chanvallon (*a*), qui estoit desjà son coadjuteur; il le fit, et mourut bientost après.

Son successeur ne luy en doit guères pour l'eloquence. Patru, qui l'a entendu prescher, dit qu'il n'admire qu'une chose en luy, c'est comme il peut retenir par cœur tout ce qu'il dit, car il n'y a ny piez ny teste à son discours, et il recite tout cela avec une insolence qui n'est pas imaginable[1].

1. Il avoit escrit sur la porte de Gaillon : *Legem non observabo sed adimplebo*. On adjousta *Couillardin;* il concubinoit alors avec Mademoiselle Couillardin.

a. François de Harlay-Chanvallon, archevêque de Paris en 1674; mort en 1695.





187. — BALZAC.

(*Né à Angoulême sur la fin de mai* 1597 ; *mort* 8 *février* 1655.)

Balzac se nomme Jean-Louys Guez. Il est filz d'un homme d'Angoulesme qui avoit du bien ; mais M. de Montauzier dit que cet homme a esté valet chez M. d'Espernon. Balzac est une terre. Ce M. Guez a vescu plus de cent ans. Quelques années devant que de mourir, il escrivit à M. Chapelain pour faire, disoit-il, amitié avec luy, au moins par lettres, et qu'après avoir ouy dire tant de bien de luy à son filz, il vouloit avoir cette satisfaction-là en mourant.

On connut Balzac par son premier volume de lettres (*a*) ; il estoit alors à feu M. d'Espernon, à qui il ne put s'empescher d'envier deux lettres qu'il avoit escrittes pour luy au Roy (*b*). Il est certain que nous n'avions rien veû d'approchant en France, et que tous ceux qui ont bien escrit en prose depuis, et qui escriront bien à l'avenir en nostre langue, luy en auront

a. En 1624. — *b*. En 1619. (Voy. *Lettres*, liv II, à la fin.)

l'obligation. Celles qu'il a faittes depuis ne sont pour l'ordinaire ny si gayes ny si naturelles, et il a eu tort d'avoir eu pour ses ennemys la complaisance de n'escrire plus de la mesme sorte[1].

1. Le Cardinal ne trouva nullement bon qu'il ne luy eust point desdié le *Prince* ny ses *Lettres*. « Se croit-il « assez grand seigneur pour ne pas desdier ses livres? » Son humeur à louer trop de gens le chocqua ; mais, ce qui le fascha le plus, ce fut ces deux lettres qui sont au bout du *Prince*, où il se mesle de parler de la Reyne-mere et du Cardinal. Il y a un endroit où il dit : « Le Roy qui, « à vostre priere, a pardonné à quarante mille coupables, « n'a pu obtenir d'elle qu'elle pardonnast à un innocent. « — Vostre amy, » dit le Cardinal à Boisrobert, « est un « estourdy ; qui luy a dit que je suis mal avec la Reyne-« mere? Je croyois qu'il eust du sens ; mais ce n'est qu'un « fat. » Malherbe dit un jour à Gomberville, à propos des premieres lettres de Balzac : « Pardieu ! pardieu ! « toutes ces badineries-là me sont venues à l'esprit ; mais « je les ay rebutées. » Il fit imprimer les fragmens du *Prince*, qui estoient beaux pour fragméns, avec une preface de Faret, où il y avoit que dans le premier livre il feindroit qu'un Anglois avec un bonnet bleu, etc. Depuis, il a dit que cette aventure estoit veritable. Il disoit comme cela ce que contiendroit chaque livre; le dernier devoit estre le *Ministre*. Or, le cardinal de Richelieu, estant mal satisfait de luy, à cause de ces deux lettres qui sont au bout du *Prince*, et aussy à cause qu'il ne le luy avoit pas desdié, ne se soucia plus de luy ; cela fut cause que ce *Ministre* ne parut point. Depuis, il le fit sous le nom d'*Aristippe*, mal satisfait du cardinal Mazarin, dont il fait comme le portrait ; on l'a veû, depuis sa mort (*a*).

a. *Aristippe, ou de la Cour; divisé en sept discours.* Amsterd., 1661.

Les Moines furent tous contre luy à cause d'un endroit où il dit : « Que les Moines sont « dans le monde ce qu'estoient les rats dans « l'Arche (*a*). » Le pere Goulu, general des Feuillans, qui cherchoit à faire claquer son fouet, se mit à escrire contre luy, et je pense que c'est le meilleur. Il luy dit en quelque lieu qu'il n'a guères de cervelle de s'attaquer à un corps qui ne meurt jamais (*b*). Il donna belle prise aux gens sur ses vanitez. Sorel[1], qui n'avoit alors que dix-huict ans, a voulu railler de luy, en la personne de son pedant *Hortensius*[2]. Je pense qu'il s'en avisa devant le Feuillant.

Il a esté un temps que c'estoit la mode d'escrire contre Balzac. A Brusselles mesme, Saint-Germain ne l'espargna pas, à cause qu'il louoit le Roy et le cardinal de Richelieu (*c*). Il y eut je ne sçay quel barbouilleur de papier, je ne sçay quel bavard saintongeois, qui se mesla aussy de faire un meschant petit livre contre luy[3]. Il le fit bastonner dans sa propre chambre, au sault du lict, par un gentilhomme de ses amys nommé Moulin-Robert; et après, car le cavalier n'avoit point declaré de la part

1. Autheur du *Berger extravagant*.
2. Dans le *Francion*.
3. Et contre le pere Goulu.

a. *Lettres*, liv. IV, lettre 30.— *b*. *Lettres de Phyllarque*, IIe partie, 1re lettre. — *c*. *Response à la Lettre de Balzac*.

de qui il luy faisoit ces caresses, il fit imprimer une espece de nouvelle intitulée : *La Desfuitte du paladin Javerzac*[1], *par les alliez et confederez du prince des Feuilles*. C'est une des plus jolies choses qu'il ayt faittes. Le pere Goulu s'estoit nommé Phyllarque, voulant dire *general des Feuillans;* et l'autre malicieusement traduisoit à la lettre : *Prince des Feuilles*.

Enfin, cela alla si avant qu'Ogier le predicateur, son amy, entreprit de faire son *Apologie* (*a*). Il y en avoit desjà cinq ou six feuilles d'imprimées ; Gomberville m'a dit qu'il les avoit, quand Balzac, arrivant icy, ne trouva point cela à sa fantaisie : il refit tout le discours, et ne se servit que de la matiere. Cela n'avoit garde de ne pas réussir, car Ogier est fort capable de choisir bien ses materiaux, et Balzac de faire fort bien le discours ; aussy est-ce une des plus belles pieces que nous ayons. Ogier a voulu soustenir qu'il avoit tout fait ; mais il a esté assez bon pour imprimer d'autres ouvrages, et il ne faut que conferer ; et puis, pour peu qu'on s'y connoisse, on voit bien qu'autre que Balzac ne peut avoir fait cette apologie. Le *Prince* avoit grand besoing d'O-

1. Nom de ce garçon.

a. *Apologie pour M. de Balzac*. Paris, 1628. In-8.

gier ou de quelque autre, car c'est le plus pauvre dessein d'ouvrage qu'on ayt jamais veû, et il n'est beau que par endroits.

Depuis, il changea, comme j'ay dit, sa façon d'escrire, pour monstrer qu'il n'estoit pas ignorant, comme on luy avoit reproché[1]. Mais en recompense, il est ferré en quelques endroits, et cette affectation d'erudition n'est que trop souvent desagreable[2].

On trouve, dans ce qu'il a fait, depuis l'*Apologie*, bien des grotesques; cependant il plaist toujours : il n'y eut jamais une plus belle imagination[3]. Ses derniers ouvrages ne sont pas

1. Dans tous les volumes qu'on a imprimez de luy, il y a tousjours quelque chose de ces accusations; cela luy tenoit terriblement au cœur.

2. Cependant vous ne sçauriez oster de la teste à la pluspart des gens que Balzac n'estoit point sçavant. Fremont m'a dit qu'un traitteur, chez qui il logea une fois à Angoulesme, luy dit que Balzac n'estoit point profond : il a eu beau escrire bien des lettres latines, et faire un gros recueil de vers latins dont il se seroit bien passé; il a eu beau escrire contre Heinsius (*a*), tout cela n'a pas effacé la premiere impression que les lettres de Goulu ont donnée de luy. Ce mesme homme (*b*) adjoustoit que quelquefois ayant esté à Balzac pour quelque festin, le valet de M. de Balzac luy avoit fait voir son maistre composant; « mais c'estoit, » disoit-il, « une plaisante chose à voir « que ses grimasses. »

3. Il a l'oreille fine; il ne manque jamais à mettre les choses en grace; mais on pouvoit mieux sçavoir le fin de la langue qu'il ne le sçavoit.

a. A l'occasion de *l'Herodes infanticida*. — *b*. Le traiteur.

si exactement escrits, pour le langage mesme, que les premiers, et il prend quelquefois la liberté de mettre un *etc.*, tout comme feroit un notaire.

Le *Barbon* a fait voir bien clairement que le bonhomme avoit de la peine à lier les choses, car ce livret est tout plein de lacunes. Il nous a voulu faire accroire que c'estoient les ruines de son cabinet, et, au lieu de les reparer, il nous donne luy-mesme ses fragmens. Sur la fin il n'ose plus faire de lettres ; il les deguise en *Entretiens*, et souvent il fait semblant de vuider ses tablettes[1].

Pour reprendre où nous en estions, Ogier surnommé *le Danois*, frere du predicateur, estant en Danemarc avec feu M. d'Avaux, s'avisa, pour se divertir, d'escrire à Balzac que la cour du roy de Danemarc, où il y avoit beaucoup de gens de qualité qui sçavoient le françois, s'estant partagée pour Balzac et pour le pere Goulu, le Roy, dans une assemblée celebre de tous ceux qui estudioient nostre langue, avoit jugé en faveur de Balzac. Nostre homme prit cela pour argent comptant et dans ses *Entretiens* il en parle de cette sorte[2] : « Nous

1. Et parle de luy-mesme fort avantageusement en tierce personne, en plusieurs endroits de ce livre imprimé depuis sa mort.

2. Page 406.

« recevons, » dit-il. « des lettres dorées dat-
« tées de Constantinople; on nous estime
« en Grece et en Orient, aux dernieres parties
« du Septentrion, sur le rivage de la mer Bal-
« tique. Pour respondre en un mot à tant de
« choses, je souffre où je suis, on m'estime où
« je ne suis pas; peut-estre que j'avois la fievre
« le jour que le roy de Danemarc jugea en ma
« faveur la cause qui fut plaidée devant luy à
« Copenhague; comme au contraire il se peut
« faire que j'estois à l'ombre et prenois le frais,
« le jour que le Marquis d'Ayetonne (*a*) brusla
« mon livre [1], dans un conseil qui fut tenu à
« Brusselles. »

Ce livre fut aussy bruslé en Angleterre. On m'a dit qu'il y eut des Anglois assez zelez pour la memoire de la reyne Elisabeth, pour avoir eu la pensée de venir en France donner des coups de baston à Balzac.

Le cardinal de Richelieu fut chocqué de ce qu'il louoit trop de gens; il disoit que c'estoit l'elogiste general. Puis Balzac s'avisa de mettre à la fin du *Prince*, qu'il eut tort de ne pas luy dedier, deux lettres où il pensoit dire delicatement ses desmeslez avec la Reyne-mere. Cela fascha l'Eminentissime, qui dit à Boisrobert :

1. Le *Prince.*

a. Gouverneur des Pays-Bas.

« Qui a dit à cet homme que je suis mal avec « la Reyne-mere? » Le cardinal de Richelieu ne fit rien pour luy, et en cela il eut tort, car cet homme n'avoit pesché que pour avoir trop d'envie de plaire, et le Cardinal se fust fait honneur en luy donnant un evesché. Cela fut cause que Balzac se retira à Balzac[1], où il demeura presque tousjours.

Le Cardinal ne fut pas plustost mort que, sans considerer qu'il luy avoit *donné* tant de louanges, il fit une grande piece à la Reyne, où il disoit bien des choses contre luy. C'est une des moindres pieces qu'il ayt faittes. Maynard[2] en fit tout de mesme en vers; car le Cardinal n'avoit rien fait pour luy, il le trouvoit trop caymand (*a*). Sans doute le cardinal de Richelieu eut tort de ne donner à Balzac qu'une miserable pension qui finit avec luy. Je ne pense pas qu'il crust ce dont Theophile l'accuse dans une lettre; je ne dis pas seulement l'amour des garçons, mais mesme le larcin qu'il luy reproche d'avoir fait au gendre du docteur Baudius, en Hollande. On ne peut

1. *Mots biffés :* Que Balzac se retira à la province, et qu'il s'accommoda de sorte avec sa famille (quoyqu'il ne fust pas l'aisné), qu'il jouist de la terre de Balzac.

2. Qui est son amy *Menandre*, à qui il adresse tant de relations.

a. Mendiant.

pas dire que Balzac n'ayst vescu moralement bien ; mais, outre ce que j'ay marqué, le Cardinal n'estimoit guères la prose.

Au commencement de la Regence, après ses discours, dont quelques-uns sont dediez à Madame de Rambouillet (à qui il parle comme à une personne familiere, et il ne l'a jamais veûe ; depuis, il l'a connue par lettres seulement), il fit imprimer deux volumes de *Lettres choisies*, où il a mis une preface qu'il feint estre de M. Girard, théologal d'Angoulesme, son bon amy : il a fait cette feinte pour se louer sous le nom d'autruy, tout à son aise. Cette preface est fort bien escritte, car quand il escrit sous le nom d'autruy il ne cherche pas midy à quatorze heures, comme il fait quelquefois, lorsqu'il ne se desguise point. Ces lettres choisies n'estoient pas autrement *choisies ;* je crois que, hors les lettres à M. Chapelain, qu'il appelloit *ad Atticum*, et qui ont esté données après sa mort, il ne luy en restoit pas une après ces deux derniers tomes. Pour faire tout valoir, il feint d'avoir escrit des lettres qu'il n'a jamais escrittes[1] : tel qui n'en a jamais receû qu'une de luy en trouve trois ou quatre qui luy sont adressées. Il y en a une quantité à je ne sçay

1. Il y a tant d'estoiles, qu'un goguenard disoit que c'estoit le firmament. Ce n'est pas grand chose.

combien de reverends Peres dont on n'a jamais ouy parler, Peirarede, du Bure et un tas de sots y sont louez, et il escrit, dit-il, à tous ces gens-là, le cœur sur le papier.

Les louanges luy estoient bonnes de quelque part qu'elles vinssent, et jamais il n'estoit assez paranymphé à sa fantaisie. Voiture, Conrart et d'autres montoient sur des eschasses pour le loüer[1], vous diriez qu'ils se vont rompre le cou à tout bout de champ, tant ils font de rudes cascades.

Dans une de ses lettres, il y a une plaisante vanité, car si jamais il y eut un *animal gloriæ*, c'est cetuy-cy : « Quand vous me donneriez, » dit-il, « autant de terre que la Comtesse Alix[2] « en donna à mon quarantiesme aieul, etc. »

Il imprima en suitte le *Socrate chrestien*[3]. Depuis sa mort, on a publié l'*Aristippe*, qui

1. *Mots biffés :* Et ne faisoient rien que des fadaises.

2. Je pense que c'estoit une comtesse de Toulouse.

3. Il y a un avant-propos, où il parle à un homme qu'il appelle *Monseigneur*, sans queue. Il pretendoit que M. Servient devineroit que c'estoit luy ; et dans ce mesme volume, où il y a plusieurs autres pieces, il y a un traitté de ce mot *Monseigneur*, où il blasme l'abus, et ne met que *Monsieur mon cousin* à M. le president de Nesmond (*a*). A cette dissertation sur les sonnets de Job et d'Uranie, il ne vouloit mettre pour titre que *Dissertation sur les deux sonnets*, disant qu'on sçavoit assez quels ils estoient. Il y a de pauvres choses dans cette dissertation.

a. La mere de Balzac étoit Marie de Nesmond.

est un fragment du *Prince*, qu'il a fait pour donner sur les doits aux roys fainéans et à leurs ministres, pour ne pas dire à leürs maires du palais. Il a cru, le bonhomme, qu'il y avoit en luy de quoy faire un Socrate et un Aristippe tout ensemble ; cependant cet homme qui est si sage, cet homme qui a tant de vertu, s'avise de faire une lascheté où personne ne l'a imité, non pas mesme Costar : il signe, en escrivant au cardinal Mazarin : « De Vostre Eminence le tres-humble, tres-« obeissant et tres-obligé serviteur et *pen-« sionnaire.* »

Lyonne, amy de Chapelain, luy avoit fait donner une pension de cinq cens escus, dont il fut fort mal payé à la fin. Il faut bien manquer de cœur pour faire une bassesse comme celle-là, luy qui avoit de quoy vivre, et qui a tant de soing de faire sçavoir dans ses lettres familieres qu'il avoit quatre chevaux de carrosse. Avec tout ce raffinement de lascheté, il ne put pourtant avoir, pour sa sœur de Campagno, la rescompense de la lieutenance aux Gardes de son nepveu, qui fut tué à Lens avec le mareschal de Gassion. La solitude, où l'on n'a que soy pour objet, où l'on ne se compare avec personne, avoit gasté cet esprit qui desjà n'estoit que trop plein de luy-mesme. Les justaucorps luy ayant semblé commodes,

il en avoit de toutes façons, de treillis (*a*), de tabis, de bleus et d'incarnats[1].

Il a des visions jusques aux moindres petites choses : il demanda de l'aigre de cedre (*c*) à M. Conrart, qui estoit devenu son commissionnaire après M. Chapelain ; car il y eut je ne sçay quoy entre M. Chapelain et luy[2]. Il luy faisoit entendre, sans faire semblant de rien, que si les pots dans lesquels il luy envoyeroit cet aigre de cedre estoient bleus et blancs, cela luy plairoit davantage.

Il escrivit jusqu'à huict lettres pendant qu'on imprimoit ses vers latins, pour faire qu'un placard de deux petits anges qui se baisoient pust se rencontrer à la fin. Il a eu aussy une bonne fantaisie de faire imprimer ces vers-là en petit[3],

1. Quand le chevalier de Meray (*b*) mena le mareschal de Clairambauld voir Balzac à la campagne, cet autheur estoit dans le jardin. Le Mareschal le trouva si extravagamment vestu qu'il le prit pour un fou, et il ne vouloit pas avancer. Le Chevalier l'encouragea. Après, il en fut très-satisfait, et dit qu'il n'avoit jamais veû un homme de si agréable conversation.

2. Et il ne pouvoit s'empescher de dire à tout bout de champ qu'il ne faisoit rien de naturel, qu'il n'avoit point de genie.

3. *Lignes biffées :* Parce qu'ils ne se vendirent point in-quarto. On n'en avoit vendu qu'un seul exemplaire ;

a. Toile fine et lustrée, espèce de coutil. *Tabis*, gros taffetas ondulé. — *b*. A. Gombaud de Plassac, chevalier de Méré ; mort en 1685. — *c*. Mélange de jus de citron et de cédrat.

croyant que le monde souhaittoit cela avec passion. M. Conrart luy manda que Courbé estoit disposé à le satisfaire; mais qu'il estoit obligé de luy mander que ses vers ne se vendoient point in-quarto, et qu'on n'en avoit vendu qu'un seul exemplaire. Balzac respondit en ces mots : « Si j'estois aussy amoureux de « la gloire que je l'ay esté autrefois, vostre let- « tre me seroit une grande mortification. » Il fallut pourtant faire cette impression en petit; il se consola en voyant *Editio secunda*. Il a fait mettre au commencement que le libraire l'a voulu absolument. Il vouloit obliger Menage à dire plus de choses à sa louange, dans l'epistre qu'il fit à la Reyne de Suede, en luy dediant les vers latins de Balzac. Il y a au bout de ce livre ce qu'il appelle *liber adoptivus*, sans expliquer que ce sont diverses pieces d'autheurs ou qu'il ne connoist point ou dont il dissimule le nom. Il n'a pourtant pas mal fait, car il n'y a guères que cela de bon dans son livre.

Il eut une plaisante curiosité dans l'impression de ses Discours; il n'y a pas une ligne qui

et il se consoloit en lisant sur le petit livre : *Deuxiesme edition*. Il fut bien mortifié de ce que la Reyne de Suede ne goustoit pas ses ouvrages. Il ne cessa pas pourtant de la louer, ou du moins ne changea-t-il pas ce qu'il avoit fait à sa louange; tesmoing l'*Aristippe*.

ne soit finie par un mot entier; il n'y a jamais de mot couppé en deux.

La reyne de Suede dit à Chanut, nostre resident, qu'elle le prioit de s'informer quels autheurs il falloit lire pour bien sçavoir nostre langue, et que Balzac ne la contentoit point; qu'il n'estoit point naturel, qu'il estoit tousjours guindé, et tousjours dans la fleurette [1].

Voicy encore une chose qui ne s'accorde guères avec le *Socrate chrestien*. Un advocat d'Angoulesme, en plaidant contre luy, avoit dit quelque chose d'un peu fort; Balzac le rencontre par la ville et luy donne un coup de houssine ; sans les grands seigneurs du pays qui s'en meslerent et qui prirent le party de Balzac, il n'en eust pas esté bon marchand.

En recompense, le Roy, la Reyne et le cardinal Mazarin luy firent, à ce qu'il dit, bien des honneurs à Bordeaux [2]. Voicy une lettre qu'il en escrivit à M. Conrart, sous le nom du mesme M. Girard dont nous avons desjà parlé. Ce que je mettray à costé est ce que m'a dit M. le Marquis de Montauzier, tesmoin oculaire.

« Monsieur, A moins que d'avoir à vous

1. Il le sceût, et elle luy escrivit que ce qu'on avoit dit estoit faux. Cela est cause qu'il n'a pas changé dans l'*Aristippe* les louanges qu'il luy donnoit.

2. En 1650, au mois d'aoust.

« donner des nouvelles de M. de Balzac, je « n'aurois pas rompu mon silence ny violé le « respect que je vous dois. Ce n'est pas que je « ne sçache combien il y a d'honneur à rece- « voir de vos lettres, et combien les honnestes « gens se glorifient d'en estre favorisez; mais « j'ay encore plus de consideration pour « vous que je n'en ay pour moy-mesme, et « quoyque je ne sois pas insensible à mon pro- « pre bien, j'aurois mieux aimé m'en priver « que de vous estre importun, en exigeant de « vous pour une mauvaise lettre quelqu'une de « vos belles responses. Voylà, Monsieur, comme « j'en eusse usé, si la discretion de vostre amy « n'eust fait violence à la mienne : elle m'o- « blige à vous dire de luy ce qu'il a omis, sans « doute, dans la derniere lettre qu'il vous a « escritte.

« Vous sçavez, Monsieur, que nous avons eu « la Cour depuis peu de jours en cette ville. « Lorsque la Reyne[1] en approcha de deux « journées, elle commanda expressement qu'on « ne donnast aucun logement aux troupes qui « accompagnoient Leurs Majestez dans les terres « de M. de Balzac[2]. Sa faveur ne fut pas bor-

1. Elle qui ne sçait pas lire (a), et ne le connoist point.

2. Ne diriez-vous qu'il en a autant en ce pays-là que

a. Qui ne lit guères de livres françois.

« née à ces petits soings, elle ordonna[1] à M. de « Saintot, maistre des ceremonies (il faisoit « aussy la charge de Grand-mareschal-des- « logis), de la loger dans la maison de M. de « Balzac[2]. Ce commandement fut si exprès « qu'il ne se put executer sans quelque desor- « dre : les logis estoient desjà faits à l'arrivée « de M. de Saintot. L'evesché estoit marqué « pour la Reyne ; le Roy estoit dans une mai- « son contigüe ; les autres logemens estoient « marquez et desjà occupez ; mais il fallut tout « changer pour satisfaire au desir de la Reyne « et pour honorer M. de Balzac absent.

« A l'arrivée de Sa Majesté, il fut demandé « avec instance. Sa Majesté ne vouloit recevoir « aucune des excuses qu'on donnoit à sa re- « traitte[3]. Enfin, comme il n'y eut pas d'espe-

M. de La Rochefoucault? Cependant Balzac, qui n'est point paroisse, est à Roussiues son frere aisné ; et dans la paroisse d'Asnieres, Forgues son parent a un fief, et Balzac loge dans un autre qui est, je pense, à sa sœur. La seigneurie est au chapitre d'Angoulesme. Ce fut M. de Montauzier qui, avec bien de la peine, en fit desloger les gens de guerre.

1. Cela est faux.

2. La maison estoit alors à son pere, et est presentement à l'aisné ; c'est la plus commode de la ville. D'abord on alla à l'evesché ; mais le logement n'estoit pas si aisé. Ce n'est pas la premiere fois que la Cour a occupé cette maison.

3. Elle ne songea pas à luy.

« rance de le voir, elle n'eut presque plus d'en-
« tretien qu'avec ses proches, qui furent jugez
« très-dignes de son alliance[1]. M. le Cardinal
« ne s'en arresta pas là; après s'estre longtemps
« informé s'il ne pourroit point satisfaire au
« dezir qu'il avoit de long-temps de connoistre
« le visage d'une personne si generalement es-
« timée, il se resolut enfin de l'envoyer visiter
« par un gentilhomme des siens, nommé le
« chevalier de Terlon. Ce gentilhomme alla à
« la maison de M. de Balzac, à trois lieües de
« de la ville, et luy dit *que Monsieur le Cardi-*
« *nal, son maistre, luy avoit commandé de le*
« *venir asseurer de son service très-humble;*
« *qu'il avoit une forte passion de le voir et de*
« *l'entretenir à Angoulesme, où il avoit appris*
« *son indisposition; qu'il seroit venu luy-mesme*
« *l'en asseurer en sa maison, s'il n'eust ap-*
« *prehendé de l'incommoder; mais qu'il seroit*
« *fasché qu'on luy reprochast d'avoir passé si*
« *près du grand homme de nostre siecle, sans*
« *avoir eu dessein de luy rendre cette petite*
« *civilité*[2].

1. A la verité elle leur parla comme à des gens qui sont des principaux de la ville.

2. M. de Montauzier, qui estoit alors à Angoulesme, dit que la verité est que Lyonne, pour faire plaisir à Chapelain son amy, fit faire ce voyage au chevalier de Terlon, et que toute la civilité vint de luy et de M. Servien. Le Cardinal n'usa jamais de termes si obligeans

« M. de Balzac, dont la discretion ne vous « est pas moins connue que le merite, ne pou- « voit attribuer un si grand excez de civilitez « qu'à la courtoisie de l'Ambassadeur, et, sans « doute, ces faveurs luy eussent esté suspectes, « si M. le Cardinal n'en eust dit autant, et aux « mesmes termes, à M. de Roussines, frere de « M. de Balzac. J'estois present, et plusieurs « honnestes gens de la Cour furent tesmoins « lorsque Son Eminence luy redit les mesmes « paroles que M. de Terlon avoit avancées, « faisant ainsy de sa bouche à une personne « non suspecte des complimens qui ne pou- « voient plus estre suspects.

« M. Servien[1] encherit beaucoup au-delà « chez M. le Marquis de Montauzier ; mais « M. de Lyonne ne fut pas sitost arrivé qu'il « envoya son premier commis vers M. de Bal- « zac, pour luy tesmoigner le dezir impatient « qu'il avoit de le voir; qu'il y avoit vingt ans « que ce dezir faisoit une de ses plus violentes « passions; qu'il avoit fait le voyage de Guyenne « avec plaisir, quelque juste indignation qu'il

pour les princes du sang mesmes « Si le Cardinal avoit « fait cela, » disoit le Marquis, « il seroit digne de tout « ce que Balzac a escrit contre luy. » Il est bien vray que le Cardinal dit quelque chose d'obligeant, mais tout cela venoit de Lyonne.

1. Parlant à Roussines.

« eust d'ailleurs contre le voyage, pour voir le « plus grand homme du monde, etc. ; qu'il le « prioit de luy mander positivement (ce furent « les termes de son envoyé) s'il luy feroit des- « plaisir de l'aller visiter en sa maison, pour ce « qu'il n'y avoit que sa defense absolue qui l'en « pust empescher. M. de Balzac, usant de la « liberté qu'il luy donnoit, le supplia de n'en « prendre point la peine ; et cette excuse, qui « eust peut-estre desplu à un moins honneste « homme que n'est pas (*a*) M. de Lyonne, luy « donna matiere d'une lettre, en laquelle, parmy « quelques douces plaintes du rigoureux trait- « tement qui luy est fait, il l'asseuroit de tous « les respects, de toute la veneration et de tout « ce qui est au-dessous du culte et de l'adora- « tion : ce sont les termes obligeans d'une fort « longue et fort belle lettre[1].

« Je ne vous parle point des complimens de « M. l'evesque de Rodez (*b*), de ceux de M. de « La Motte Le Vayer, ny de toutes les autres « personnes de merite qui sont auprès de Leurs « Majestez. Ma gazette seroit trop longue ; ce « que j'y adjouste du mien, Monsieur, c'est la

1. Veritablement, voylà bien respondu ! M. de Montauzier dit que M. de Lyonne n'a jamais escrit en ces termes-là à personne.

a. Ce *pas* a été ajouté plus tard par Des Réaux. — *b*. Hardouin de Perefixe, depuis 1648.

« joye que j'ay ressentie de voir toute la Cour « faire la cour à notre hermite, et de voir ce « genereux hermite au-dessus de toutes les fa- « veurs et de toutes les recherches de la Cour. « Il n'en a pas pour cela quitté une seule de « ses calottes; il n'en a pas eu plus de com- « plaisance pour luy-mesme. J'ay passé depuis « ce temps-là plusieurs jours en sa compagnie; « mais je ne me suis pas aperceû que c'estoit à « luy que tous ces honneurs avoient esté ren- « dus; et si je n'en eusse esté le tesmoing, je « serois en danger d'ignorer long-temps une « chose si glorieuse à mon amy et si avanta- « geuse à tous ceux qui l'aiment. Il ne sçait pas « mesme que je vous escris toutes ces circon- « stances; et quoyque je luy aye dit que je vou- « lois vous mander cette partie de son histoire, « je n'oserois luy faire voir ma relation, tant il « a de peine à souffrir les choses qui le favo- « risent[1]. Il ne veut pas mesme que j'attribue « à sa modestie l'indifference qu'il a eue pour « les caresses du grand monde; son chagrin et « son degoust ne meritent point, à ce qu'il dit,

1. Il a envoyé jusqu'à cinq copies de cette lettre, et toutes de la main de Toulet, son copiste, de peur qu'elle ne fust perdue. Son libraire eut le soing de les faire rendre à Conrart. Après ces cinq copies il en envoya encore une, disant que M. Girard y avoit fait quelques changemens. Il n'y avoit que deux syllabes de changées.

« un si beau nom, et il aime mieux que nous
« l'appellions insensible, que de consentir aux
« tesmoignages que nous devons à sa vertu.
« Adjousteray-je encore à cecy les complimens
« extraordinaires qu'il receût, il n'y a pas
« long-temps, du Comte de Pigneranda? Cet
« ambassadeur, fameux pour la rupture de la
« paix de l'Europe, ayant passé à Angoulesme,
« s'enqueroit, à l'ordinaire des estrangers, de
« ce qu'il y avoit de remarquable dans le pays.
« On luy proposa incontinent M. de Balzac,
« comme la chose la plus rare : il repartit qu'il
« avoit appris ce nom-là en Espagne, long-
« temps avant que d'en partir; qu'il ne l'avoit
« pas trouvé moins celebre en Allemagne, d'où
« il venoit, et luy envoya incontinent un Mi-
« nime wallon, homme de lettres qui luy ser-
« voit d'aumosnier, pour luy dire *qu'il souffroit,*
« *avec plus de peine qu'il n'en avoit eu en tout*
« *son voyage, la defense de faire des visites*[1];
« *que s'il luy eust esté libre d'en faire, il fust*
« *venu de bon cœur en sa chambre, pour voir*
« *une personne si celebre dans tous les lieux*
« *où les grandes vertus sont en estime.* Ce com-
« pliment ne fut pas borné à ce peu de paroles.
« Mais qu'ay-je affaire d'emprunter de la bou-
« che de nos ennemys des louanges pour un

1. Voylà un Castillan bien humble!

« homme qui a peine d'en souffrir des person-
« nes qui luy sont les plus cheres? Il se con-
« tente de leur amitié comme de la vostre,
« Monsieur, de celle de M. Chapelain et de peu
« d'autres.

« Oserois-je vous supplier de faire part de
« ma relation à M. Chapelain? Je sçay qu'il
« aime ce que nous aimons, comme il en est
« aimé aussy; je sçay qu'il me fait l'honneur de
« me vouloir du bien. Permettez-moy, je vous
« supplie, de l'asseurer de mon très-humble
« service, et croyez, s'il vous plaist, que je se-
« ray toute ma vie, etc. »

Il fit, un peu après (*a*), un poeme latin de devotion qu'il envoya à M. de Montauzier, à Paris, et le pria de supplier M. de Grasse de le mettre en vers françois. Trois jours après, il escrivit au secretaire de M. de Montauzier qu'il le prioit de luy renvoyer cette lettre, qu'il y vouloit changer quelque chose; après, il en envoya une autre où il ne parloit plus de M. de Grasse, et cela exprès, afin que cette lettre ne demeurast point, et qu'on crust que M. de Grasse avoit traduit ce poeme de son propre mouvement, et parce qu'il en avoit esté charmé. Cette seconde lettre eut le loisir de venir avant que M. de Montauzier eust escrit à M. de Grasse;

a. Après le voyage de Bordeaux.

luy qui ne trouvoit pas la requeste trop civile, envoya à M. de Grasse pour excuse la lettre de Balzac sans la relire, croyant que ce fust la mesme : cela fit un terrible galimatias.

Depuis, quand Monsieur le Prince fut mis en liberté, il luy envoya une lettre latine imprimée, avec deux petites pieces de vers latins aussy imprimées : l'une sur sa prison, l'autre sur la mort de Madame la Princesse, sa mere, où, à son ordinaire, il donnoit à dos à celuy qui avoit le dessous, et traittoit le cardinal Mazarin de *semi-vir;* et, pour monstrer à Monsieur le Prince qu'il a fait ces vers-là durant sa prison, il en prend M. l'evesque d'Angoulesme à tesmoing. Dans ces vers, il appelle le Cardinal *imbelle caput*, comme si un cardinal devoit estre guerrier; et puis, celuy-là a esté à la guerre.

Sur la fin de ses jours il eut une grande mortification de voir le grand applaudissement qu'avoient les lettres de Voiture; il ne put se tenir de le tesmoigner. Ce fut ce qui produisit la dissertation latine de Girac et la *Defense de Voiture* que Costart luy adressa malicieusement à luy-mesme, car il se mocque de luy en cent endroits. Ce fut une nouvelle recharge au pauvre homme, et cela avança ses jours de quelque chose. Dans l'*historiette* de

Costart, nous parlerons de cette querelle plus amplement [1].

Non content d'avoir desjà, au sortir d'une grande maladie qu'il avoit eue, il y avoit quelque temps, envoyé à Nostre-Dame des Ardillieres (*a*), une lampe de cent escus, avec des vers latins gravez dessus, où son nom est en grosses lettrès, un an au plus devant que de mourir, il donna des preuves authentiques de sa vanité. Il escrit à Conrart qu'il avoit deux

1. Balzac et Girac estant allez disner avec M. de Montauzier à Angoulesme, M. de Montauzier parla de l'édition de Voiture, et dit qu'il falloit demeurer d'accord que c'estoit l'original des lettres galantes : cela desplut furieusement à Balzac. Au sortir de là, il repeta les mots que M. de Montauzier avoit prononcez et adjousta : « Que deviendront mes lettres ? » Il pria Girac de lire Voiture et de luy en dire son avis. Le lendemain il luy en envoya un exemplaire avec un billet latin, où il prioit Girac de luy en dire son sentiment en latin. Girac le fit; mais il pretend que Balzac y a mis plusieurs choses du sien : Balzac envoya ce pretendu jugement de Girac à Paris. Costart, qui ne demandoit pas mieux que de faire claquer son fouet, composa la *Defense de Voiture*. D'abord Balzac, plein de soy-mesme et persuadé de la deference que Costart avoit pour luy, prit cette piece pour une piece à sa louange : et comme on l'imprimoit, il escrivit à Conrart de changer tels et tels endroits, où l'on y parloit de luy, afin qu'ils fussent mieux, et les envoyoit tous corrigez. On luy respondit qu'il n'y avoit plus moyen, et que tout estoit tiré : après il se desabusa.

a. Près de Saumur ; nouvellement bâtie aux frais de Servien.

mille livres à Paris, et qu'il en vouloit constituer une rente de deux cens francs, et instituer une espece de jeux floraux de deux ans en deux ans, et que, pour cela, il donneroit dix themes sur lesquels on harangueroit; que l'Academie delivreroit ces deux cens livres à celuy qui feroit le mieux. Ce sont matieres de piété : par exemple, que la gloire appartenoit à Dieu seul, et que les hommes en sont les usurpateurs [1].

Il fut malade six mois à se voir mourir tous les jours : il s'estoit fait transporter aux Capucins d'Angoulesme; il se confessoit frequemment, et pourtant songeoit bien autant à ses *Jeux floraux* qu'à sa conscience. En mourant, car on a ses dernieres paroles dans une relation qu'un advocat d'Angoulesme, nommé Morisset, a faitte (*a*), il dit qu'il ne sçavoit où il alloit, mais qu'il esperoit que Dieu luy feroit misericorde [2].

1. Patru et les plus sensez vouloient se mocquer de cette fondation de *bibus*, car il y avoit un million de difficultez pour la seureté, et aussy bien du chagrin à lire les compositions d'un tas de moines ; mais les caballeurs Chapelain et Conrart l'emporterent. Cela fut fait après sa mort.

2. Ogier le predicateur, comme on luy demandoit s'il ne feroit point l'epitaphe de Balzac : « Je m'en garderay

a. Imprimée à la suite des *OEuvres de Balzac*, t. II, p. 213 du Supplément.



188. 189. — LE PRESIDENT PASCHAL ET SON FILZ.

(*Estienne Pascal, né en* 1588 ; *mort à Paris* 24 *septembre* 1651. — *Blaise Pascal, baptisé à Clermont,* 25 *juin* 1623; *mort* 10 *août* 1662.)

Le president Paschal s'appelloit le president Paschal, parce qu'il avoit esté president à Clairmont en Auvergne; c'estoit un homme qui a eu d'assez beaux employs : il estoit homme de bien et de sçavoir; surtout il s'estoit appliqué aux Mathematiques[1].

Quand on fit la reduction des rentes, luy et un nommé de Bourges, avec un advocat au Conseil dont je n'ay pu sçavoir le nom, firent bien du bruit, et à la teste de quatre cens rentiers comme eux, ils firent grand peur au garde des Sceaux Seguier et à Cornuel. Le cardinal de Richelieu fit mettre dans la Bastille les deux autres; pour Paschal, il se cacha si bien qu'on

« bien, » dit-il, « j'aurois peur qu'il ne se l'attribuast « encore. » Il disoit cela à cause de l'*Apologie*.

Conrart voulut faire un recueil de vers à sa louange : il en demanda à assez de gens qui en firent; mais c'est si peu de chose que tout est demeuré là.

1. Mais il a esté plus considerable par ses enfans que par luy-mesme, comme nous verrons par la suitte.

ne put le trouver, et fut long-temps sans oser paroistre. En ces entrefaittes, les petites Saintot et sa fille (*a*), qui est à cette heure en religion, jouerent une comedie, dont cette fille, qui n'avoit que douze ans, avoit fait presque tous les vers.

Le cardinal de Richelieu en ce temps-là eut la fantaisie de faire jouer *le Prince desguisé*[1] à des enfans. Boisrobert en prit le soing. Il choisit, comme vous pensez, cette petite Paschal; il prit aussy une des petites Saintot, Socratine[2] et le petit Bertault, son frere. La representation réussit; mais la petite Paschal fit le mieux. Comme on la louoit, elle demande à descendre, et d'elle-mesme, sans en avoir rien dit à personne, elle va se jetter aux piez de son Eminence, et luy recite en pleurant dix ou douze vers de sa façon, par lesquels elle demandoit le retour de son pere. Le Cardinal la baisa plusieurs fois, car elle estoit bellotte, la loua de sa piété, et luy dit : « Ma mignonne, « escrivez à vostre pere qu'il revienne, je le « serviray. » En effect, il le servit, et le con-

1. Une piece de Scudery.

2. Le frere et la sœur de Madame de Mauteville. On l'appelle *Socratine*, à cause de sa severité. Elle est carmelite à cette heure.

a. Jacqueline P..., baptisée 5 août 1625, sous le nom de Jacquette.

tinua dix ans à l'intendance par moitié de Normandie; car il s'estoit desfait de sa charge en faveur d'un de ses freres. Ils estoient tous d'Auvergne.

Sa fille fit d'autres vers, j'en ay quelques-uns. Enfin, à dix-huict ans, elle se mit dans la devotion, et, comme j'ay dit, elle se fit religieuse.

Le president Paschal a laissé un filz, qui tesmoigna dez son enfance l'inclination qu'il avoit aux Mathematiques. Son pere luy avoit defendu de s'y addonner qu'il n'eust bien appris le latin et le grec. Cet enfant, dez douze ou treize ans, lut Euclide en cachette, et faisoit desjà des propositions; le pere en trouva quelques-unes; il le fait venir et luy dit : « Qu'est-« ce que cela? » Ce garçon, tout tremblant, luy dit : « Je ne m'y suis amusé qu'aux jours de « congé. — Et entens-tu bien cette proposition? « — Ouy, mon pere. — Et où as-tu appris cela? « — Dans Euclide, dont j'ay lu les six premiers « livres » (on ne lit d'ordinaire que cela d'abord). — « Et quand les as-tu lûs? — Le pre-« mier en une après disnée, et les autres en « moins de temps à proportion. » Notez qu'on y est six mois avant de les bien entendre.

Depuis, ce garçon inventa une machine admirable pour l'Arithmetique. Pendant les dernieres

années de l'intendance de son pere, ayant à faire pour luy des comptes de sommes immenses pour les Tailles, il se mit dans la teste qu'on pouvoit, par de certaines roües, faire infailliblement toutes sortes de regles d'arithmetique; il y travailla et fit cette machine qu'il croyoit devoir estre fort utile au public; mais il se trouva qu'elle revenoit à quatre cens livres au moins, et qu'elle estoit si difficile à faire, qu'il n'y a qu'un ouvrier, qui est à Rouen, qui la sçache faire; encore faut-il que Paschal y soit present. Elle peut estre de quinze pouces de long et haute à proportion. La reyne de Pologne en emporta deux; quelques curieux en ont fait faire. Cette machine et les Mathematiques ont ruiné la santé de ce pauvre Paschal le jeune[1].

1. Sa sœur, religieuse à Port-Royal de Paris, luy donna de la familiarité avec les Jansseuistes : il le devint luymesme, et c'est luy qui a fait ces belles lettres au Provincial que toute l'Europe admire, et que M. Nicole a mises en latin (*a*). Rien n'a tant fait enrager les Jesuites. Longtemps on a ignoré qu'il en fust l'autheur ; pour moy, je ne l'en eusse jamais soupçonné, car les Mathematiques et les Belles-lettres ne vont guères ensemble. Ces messieurs de Port-Royal luy donnoient la matiere, et il la disposoit à sa fantaisie. Nous en dirons davantage dans les Mémoires de la Regençe.

a. Sous le nom de Guillaume Wendrock, théologal de Strasbourg.



190. — BERTAULT, NEPVEU DE L'EVESQUE DE SÉES.

(*François Bertaut*, *né vers* 1630, *mort en* 1702.)

Le petit Bertault, qui estoit de la Comedie (*a*), estoit nepveu de Bertault, le poete, qui fut evesque de Sées. Il avoit une sœur (*b*), femme de chambre de la Reyne, qui, pour sa beauté et sa bonne reputation, fut mariée avec le premier president de la chambre des Comptes de Rouen, qui estoit fort vieux, nommé Mauteville. Elle n'en eut point d'enfant et revint à la Cour.

Luy et sa sœur *Socratine* (*c*) estoient en necessité, quand quelqu'un dit au cardinal de Richelieu qu'il y avoit des enfans d'un frere de Bertault (*d*) qui estoient bien pauvres. Il les fit venir : la fille estoit fort jolie et avoit bien de l'esprit, le garçon estoit passable. Ils jouerent quelques scenes du *Pastor fido*, de fort bonne grace. Le Cardinal donna pension à la fille, et entretint le petit garçon au college. Ce garçon eut assez d'industrie pour faire habiller un petit laquais qu'il prit, des livrées eminentissimes;

a. Voy. plus haut, p. 231. — *b*. Françoise B..., dame de Motteville ou Mauteville. — *c*. Magdelaine-Eugenie Bertaut. — *d*. Pierre Bertaut.

et quand on le rebuttoit à la porte du Cardinal, il faisoit marcher son laquais devant. Cela plut au Cardinal, auquel, par ce moyen, il faisoit sa cour; et quoyqu'il eust descouvert que leur mere estoit une mademoiselle Bertault (*a*) qu'il avoit veûe chez la Reyne-mere, et qu'il haïssoit fort, il continua pourtant de leur faire du bien.

Après la mort du Cardinal, au commencement de la Regence, Madame de Mauteville, sa sœur, eut avis d'un prieuré qui vaquoit (*b*), M. de Bassompierre l'avoit eu aussy. Elle le rencontre, comme il l'alloit demander à la Reyne. Elle luy demanda, par hazard, quelle affaire l'amenoit; il le luy dit : « Hé ! Monsieur, » dit-elle, « je l'allois demander pour mon frere : « c'est si peu de chose et il en a si grand be- « soing ! » Le Mareschal respondit qu'il ne vouloit pas, sur ses vieux jours, estre moins civil aux dames qu'en sa jeunesse, et se retira. Ce prieuré estoit pourtant fort bon. On dit qu'il vaut cinq mille livres de rente. Elle l'obtint. Elle luy fit donner encore la charge de lecteur du Roy qu'avoit eue son oncle, l'evesque de Sées, avant que d'estre evesque[1].

1. *Mots biffés :* Et pour qui je pense qu'elle fut créée (*c*).

a. Louise de Bessin. — *b*. Celui de Mont-aux-Malades, près de Rouen. — *c*. Vers 1583.

Il fut avec M. de La Tuillerie en Suede. Là, comme c'est un doucereux, il voulut, je pense, dire des fleurettes à la Reyne, et il fit si bien qu'elle sceût qu'il chantoit et jouoit du luth. Elle l'en pria un jour; il fit bien des ceremonies; enfin il prit un luth, et badina tant avant que de chanter, que quand il voulut chanter tout de bon, la Reyne, qui en estoit lasse, ne l'escouta point, ou ne l'escouta que par maniere d'acquit. Au retour, comme la Reyne luy demandoit des nouvelles de la reyne de Suede, il dit qu'elle n'estoit pas laide, qu'elle pouvoit mesme passer pour agréable. « Mais, » dit-il tout bas à la Reyne en s'approchant familierement de son oreille, « elle a un peu la « taille gastée. » Quelqu'un dit en riant à M. le Cardinal qui estoit là : « Vostre Eminence n'a-« t-elle point d'ombrage de ce galant homme? « Je m'offre pour vostre second. »

Il ne manque pas d'esprit; mais il est ennuyeux en diable et plein de vanité. Par malheur pour luy, il y a un des principaux musiciens de la chapelle, nommé aussy Bertaut[1]. Pour les distinguer, on appelloit celuy-ci Bertaut *l'incommode*, et l'autre Bertaut *l'incommodé*, parce qu'il est chastré. On appelloit ainsy tous les chastrez de ces comedies en musique

1. C'est Berthod, mais on prononce *Bertaut*.

que le cardinal Mazarin faisoit jouer (*a*). Feu Madame de Longueville s'avisa la premiere, ne voulant pas prononcer le mot de *chastré*, de dire *cet incommodé*, en monstrant un chastré qui chantoit fort bien, et qui vint à la Cour du temps du cardinal de Richelieu. « Mon Dieu, « Mademoiselle, » disoit-elle à Mademoiselle de Seneterre, « que cet *incommodé* chante bien ! »

Ce petit Bertaut fait des vers, mais pas trop bien, et c'est un grand diseur de fleurettes. Quand la Cour alla à Poitiers, en 1652, un nommé du Temple, qui a la plus belle femme de la ville et qui est fort jaloux, alla au-devant des fourriers, pour les prier de luy donner M. Bertault ; il entendoit Bertaut l'incommodé, mais il n'y estoit pas; eux luy dirent : Volontiers. Il alla faire un tour je ne sçay où, et quand il arriva chez luy, il trouva un petit jeune homme qui disoit des douceurs à sa femme.

a. En 1647. (*Mém. de Motter.*, t. I, p. 353.)





191. — LE MARESCHAL DE GUEBRIAN.

(*Jean-Baptiste Budes, comte de Guebriant, maréchal de France, né en 1602, mort le 23 mars 1643.*)

Le mareschal de Guebrian estoit de Bretagne, et bien gentilhomme. Il avoit estudié, et, s'il eust eu assez de bien pour cela, il eust esté conseiller à Rennes; mais il n'avoit que deux mille livres de rente. Un jour, estant à Paris, la nuict, il entendit du bruit dans la rue, comme des gens qui se battoient; il descendit et, voyant un homme assez mal accompagné attaqué de plusieurs autres, il se met du costé du plus foible et le tire de leurs mains : c'estoit le Baron du Bec[1] que le Marquis de Praslin, qui fut tué à la bataille de Sedan, assassinoit par jalousie; car ils estoient rivaux, et le Baron estoit mieux traitté que luy. On reconnut en suitte l'espée du Marquis[2], qui estoit demeurée sur la place. Guebrian dit au Baron que s'il descouvroit

1. La maison du Bec-Crespin, en Normandie, est une bonne maison. Ils viennent des Grimaldi, de la famille du Prince de Monaco.

2. Il (*a*) estoit brave, mais meschant : il empoisonna avec de l'antimoine je ne sçay combien de *Wourmans* en

a. Praslin.

jamais qui luy avoit fait un si lasche tour, et qu'il s'en voulust ressentir, qu'il le prioit de luy faire l'honneur de le prendre pour son second. En effect, ils se battirent et ils eurent l'avantage[1].

Ce duel obligea le Baron à se retirer à la campagne chez sa sœur qui estoit nouvellement desmariée d'avec M. de Spy[2], homme de qualité. Cette affaire ne fut pas trop honorable à la Dame; car elle dura dix ans, et elle est retournée plus d'une fois avec son mary. Enfin, il consentit à la dissolution, espousa une fille, et en ayant eu un enfant, il envoya prier Mademoiselle du Bec de la presenter au baptesme. Elle respondit qu'elle le feroit volontiers, si elle croyoit que cet enfant fust de luy. Elle s'esprit de Guebrian, qui estoit bien fait, l'espousa et luy achepta une compagnie aux Gardes : elle avoit peut-estre cinquante mille escus de bien.

Durant le desordre de Corbie (*a*), il se jetta dans Guise, et rendit par ce moyen un grand service, car la place eust esté attaquée et prise sans ce secours. Au retour de là, sa femme,

Hollande ; il avoit esté battu, en je ne sais quelle rencontre où il avoit fait l'insolent.

1. Je pense que Guebrian eust tout l'honneur du combat, car le Baron estoit meschant soldat : tesmoin la Capelle, qu'il deffendit si mal.

2. Chepy.

a. 1636.

nous appellerons le Comte de Guebrian, par respect et par politique ne voulut jamais monter sur ce cheval, et le faisoit mesme mener en main à l'abreuvoir. Cela luy gaigna terriblement le cœur des Weimariens; car, quand ils voyoient passer ce cheval ils luy ostoient le chapeau[1].

Le Comte commanda cette armée en la place du Duc de Weimar. Sa feinte yvroignerie luy servit aussy beaucoup; car, quoyqu'il ne bust d'ordinaire que de l'eau, avec eux pourtant il faisoit la desbausche, et escamotoit si adroitement qu'il leur faisoit accroire qu'il s'enyvroit, puis il se laissoit tomber sous la table[2]. On dit qu'ils en estoient charmez.

Il desfit Lamboy (*a*) et fut fait mareschal de France, du temps que le cardinal de Richelieu avoit Monsieur le Grand et toute sa caballe sur les bras. En reconnoissance de la dignité qu'il venoit d'avoir, il envoya asseurer le Cardinal,

1. Feret, secretaire françois du Duc de Weimar, dit qu'il legua bien ses armes à Guebrian, mais qu'il legua son cheval au Roy, et qu'il fut amené à la grande escurie. Il luy avoit cousté trois mille livres. Il estoit fort doux pour Weimar; mais il ne vouloit point souffrir qu'un autre le montast, au moins y avoit-on bien de la peine. Il (Guebrian) le monta, dit le Laboureur, et après sa mort il fut mené chez le Roy, où il est mort.

2. Le Duc de Weimar avoit deux beuveurs d'eau mareschaux de camp, luy et Montauzier (*b*).

a. 17 janvier 1642. — *b*. *L'aîné*.

à Perpignan, que luy et tous ceux qu'il commandoit estoient à son service; qu'ils se rendroient où il voudroit à poinct nommé.

On dit que ce fut M. de Chavigny qui le proposa au Cardinal pour gouverneur du Roy (*a*), et que le Cardinal avoit dessein de luy donner cet employ.

M. de Nermoustier (*b*) en conte une chose qui me l'auroit bien fait autant estimer qu'autre qu'il ayt faitte. « Un peu devant sa mort, » disoit-il, « moy qui estois mareschal de camp « dans les trouppes de Ranzau, en Allemagne, « je luy escrivis pour quelque affaire et luy « donnay du monseigneur. La premiere fois « qu'il me rencontra, il me dit que je me faisois « tort et qu'il me prioit de ne le plus traitter « ainsy. Je luy respondis que je luy devois cela, « que je le reconnoissois pour chef de la No- « blesse, et que tous gentilshommes qui ne « donneroient pas du monseigneur à messieurs « les mareschaux de France se feroient tort à « eux-mesmes. — Pour moy, » respliqua-t-il, « je n'ay eu cette dignité que par pur bonheur, « et une personne de la maison de la Tri- « mouille[1] ne me doit point donner du mon-

1. Nermoustier en est.

a. Louis XIV. — *b*. Louis de La Tremoille, marquis puis duc de Noirmoustier, mort en 1666.

« seigneur. M. le Marquis de Montauzier, qui « est mareschal de camp sous moi, ne m'escrit « que *monsieur*, et si vous me traittez autre- « ment, vous m'obligerez à me plaindre de luy ; « enfin je brusleray vos lettres, si vous ne me « promettez ce que je vous demande, et je vous « en seray infiniment obligé. » Je ne croy pas que M. de Nermoustier luy ayt escrit depuis, car le Mareschal fut tué malheureusement au siege de Rothwille (*a*), peu de temps après. La Reyne, car c'estoit au commencement de la Regence, alla voir la Mareschale, et on enterra le Mareschal dans Nostre-Dame (*b*), honneur qu'on n'avoit fait encore qu'au mareschal de Brissac.

a. Blessé le 17 mars 1649 ; il mourut sept jours après. — *b*. Chapelle de Saint-Eustache, le 8 juillet 1644.





192. — MADAME D'ATIS.

(*Marie Thiballier, fille de Claude de Thiballier sieur d'Angleuse; mariée,* 12 *décembre* 1626, *à Pierre Viole, sieur d'Atis-sur-Orge; morte* 26 *septembre* 1656, *et inhumée à Saint-Sulpice.*)

MADAME d'Atis avoit esté jolie en sa jeunesse et on en avoit un peu mesdit. Son mary, qui estoit Viole, c'est une maison d'espée et de robe tout ensemble, avoit tousjours maille à partir avec elle, et il engrossoit tousjours quelque servante; cependant elle en parloit comme d'un Mausole. « Je l'aymois si fort, » disoit-elle, car il n'y eut jamais une creature plus *phebus*, « que si « j'eusse pu, me faisant servante, le faire empereur, je l'eusse fait; je luy estois attachée « par de si beaux liens que la chair et le sang « n'y avoient aucune part. »

Un jour qu'on parloit du cardinal de Richelieu : « C'estoit un grand genie, » dit-elle, « mais la grande connoissance qu'il avoit du « merite des hommes m'a cousté bien cher; il « choisit M. d'Atis, et il ne pouvoit faire autrement, pour aller establir le roy de Portugal. » La verité est qu'Atis avoit fait icy un grand exploit, car il avoit tué un des portiers

du Pont-Rouge (*a*) pour ne pas payer un double. Il alla en Portugal, où la disette des gens le fit considerer ; il y fut tué (*b*), commandant quelques corps de François en petit nombre. Après sa mort, le Roy envoya son ordre à son filz (*c*), et donna pension à la mere. Elle se disoit veuve d'un general d'armée et d'un gouverneur de province ; et, allant consoler Madame la mareschale de Guebrian, c'estoit environ ce mesme temps : « Ah ! Madame, » luy dit-elle, « vous avez perdu le heros du Rhin, « et moy j'ay perdu le heros du Tage[1] ! »

Elle faisoit, disoit-elle, lict à part, quoyqu'elle n'eust qu'un enfant, parce que M. d'Atis estoit de trop bonne maison pour faire des gueux. Jamais elle n'a appellé sa cuisine, quoyque fort mediocre, que des offices. Elle a monstré, vingt ans durant jusqu'à sa mort, le plan d'une maison magnifique qu'elle devoit faire bastir. Un jour, comme elle parloit de cela, je ne sçay quel sot, car il falloit qu'elle rencontrast une fois en sa vie quelqu'un qui luy damast le

1. Or, comme elle faisoit chez elle l'oraison funebre de son heros, dont elle ne faisoit alors que d'apprendre la perte, sa sœur du Menillet, autre sçavante, s'amusoit avec quelqu'un, au coing du feu, à demesler l'intrigue du Cid.

a. Près des Tuileries. — *b*. En 1643. — *c*. Louis Violle, né en mai 1629, tué en 1648.

pion en fait de phebus, je ne sçay quel impertinent, voyant que son filz avoit esté taillé, luy dit serieusement, pensant luy dire une belle chose, que tout contribuoit à contenter la passion qu'elle avoit de bastir, et qu'il n'y avoit pas mesme jusqu'aux reins de Monsieur son filz, qui ne luy voulussent fournir des pierres pour ses bastimens[1].

Ce filz estoit assez grand et assez desbausché. Elle ne le vouloit pas laisser aller à la guerre, il s'en alla un beau matin en Hollande sans luy dire adieu : « Ah! » disoit-elle, « il estoit bien « difficile de retenir ce jeune lion. » En Hollande, il empruntoit de l'argent à l'ambassadeur de Portugal et disoit : « Ma putain de « mere ne me donne rien[2]. » Elle qui s'en estoit plainte mille et mille fois durant sa vie,

1. Il n'urinoit que par un trou qu'on ne put fermer à la vessie.

2. De là il alla en Portugal où il mourut de trois coups d'espée, « après avoir tué, » à ce qu'elle dit, « le « capitaine d'une compagnie de chevaux-legers et mis « le lieutenant hors de combat. On le voulut porter « dans un convent de religieux là auprès : ces religieux « ne vouloient recevoir personne ; mais, dez qu'il se fut « nommé : *C'est*, dirent-ils, *le fils de ce genereux Fran-* « *çois! qu'il vienne!* Il mourut là de ses blessures, qui « estoient toutes par devant. Le pere et le filz, » adjoustoit-elle, « me coustent plus de cent mille livres, et je « pers la terre d'Atis qui estoit substituée à ce pauvre « garçon. »

après qu'il fut mort en disoit des merveilles; c'estoit la plus grande perte du monde. « Il « me dit, » disoit-elle, « un peu devant que « de s'en aller, une chose qui merite d'estre « gravée en lettres d'or sur du marbre. Je luy « reprochois ses debtes; il me dit : Je n'en feray « plus; mais promettez-moy de payer celles « que j'ay faittes; car, quoyque je n'aye pas « l'âge, il n'y a point de minorité devant « Dieu. »

Elle disoit d'un pauvre livre du pere du Bosc (*a*) sur la matiere de la grace, dont l'epistre au cardinal Mazarin avoit esté toute refaitte par Patru : « Le livre est bon, mais l'epistre est « ridicule[1]. »

Je fus une fois chez elle avec Patru; elle nous dit « qu'une sotte femme qu'on appelle Ma- « dame d'Atis, » elle ne croyoit pas dire si vray, « avoit fait deux reflexions sur le cardinal « Mazarin : l'une, qu'il avoit inventé le *hoc;* « et que la France estoit bien malheureuse « d'estre gouvernée par un homme qui avoit « le loisir d'inventer des jeux; l'autre, sur ce « qu'il avoit mis sa bibliotheque au-dessus de

1. Elle disoit au mesme pere du Bosc : « C'est l'opi- « nion de *Molinus*. — Vous m'excuserez, » respondit-il, « c'est celle de *Jansenia*. »

a. Jacques du Bosc, cordelier.

« ses escuries (*a*), et que c'estoit parfumer les « Muses avec du fumier. »

Elle mourut en 1656, et un certain pedant gascon, nommé Solon, qui estoit son domestique (*b*) on ne sçait pourquoy, prit la peine de voler sa cassette quand il vit la dame à l'extremité.



193. 197. — M. DE BELAY.

LE PERE BERNARD. — PAVILLON, EVESQUE D'ALAIS. M. GAUFFRE. — LE GENERAL DES CAPUCINS.

(*Jean Pierre Le Camus, evêque de Belley ; né à Paris* 3 *novembre* 1582 ; *mort* 26 *avril* 1652. — *Claude Bernard, mort* 23 *mars* 1641. — *Nicolas Pavillon, né* 17 *novembre* 1597 ; *mort* 8 *décembre* 1677. — *Thomas le Gauffre, né vers* 1600 ; *mort* 21 *mars* 1646. — *Innocent Catalagirone.*)

L'EVESQUE de Belay estoit filz d'un M. Le Camus-Pontcarré (*c*), qui avoit esté intendant des Finances. Quand il estoit à son evesché, en Bresse, il voyoit M. de Geneve, François de Sales, qu'on a béatifié depuis. Ce saint homme un jour s'estant plaint à luy de ce qu'il n'avoit plus de

a. C'est aujourd'hui le rez-de-chaussée de la Bibliothèque impériale. — *b*. Auquel elle donnoit le logis et la table. — *c*. Jean Camus, sieur de Saint-Bonnet.

memoire : « Pour moy, » luy dit-il, « j'ay au-
« tant de memoire que jamais ; mais je manque
« un peu de jugement. — Vrayment ! » dit
l'autre, « vous estes un vray Israélite, auquel
« il n'y a point de fraude [1]. »

Enfin, il permuta son evesché pour d'autres benefices de peu de valeur ; mais ce ne fut pas pour faire le courtisan à Paris. Il avoit du bien de patrimoine ; il en espargnoit tout le revenu avec celuy de ses benefices, à cinq cens livres

1. En preschant à Saint-Magloire, le jour de ce saint, il prit ce texte : *Meam gloriam non dabo* (je ne donneray point *ma gloire*), et joua tousjours là-dessus. Une fois, en preschant devant M. d'Orléans, il dit que les bonnes intentions ne suffisoient pas ; que cela estoit bon pour Dieu, en qui vouloir et faire n'estoient qu'une mesme chose. « Par exemple, Monseigneur, on dira quand vous « n'y serez plus, car les princes meurent comme les « autres hommes, M. d'Orléans avoit les meilleures in- « tentions du monde ; mais il n'a jamais rien fait qui « vaille. » Il y avoit là quelques evesques qui firent ce qu'ils purent pour irriter M. d'Orléans ; au lieu de cela il manda à M. de Belay qu'il l'iroit encore entendre le lendemain. Le bonhomme se douta de quelque chose, ou peut-estre en eut-il avis. Il prescha, et se mit à parler des Curez : « Quand un curé ne reside point, qu'il ne « veut point obéir, on a recours à monseigneur « son evesque ; on escrit à monseigneur à Paris qu'un « tel, etc. Monseigneur fulmine, etc. Voylà qui est bien, « cela ; voylà qui est selon les canons. Mais Monseigneur « le Prelat, qui ne residez point, que peut-on dire de « vous ? » M. d'Orléans rioit comme un fou, et les pauvres evesques, car ils y estoient, estoient dans la plus grande confusion du monde.

près, et il donnoit le tout aux pauvres. De ces cinq cens livres, il payoit pension à l'hospital des Incurables, où il s'estoit retiré pour assister les malades. Il n'y avoit point de valet, couchoit sur une paillasse piquée; un de ceux de la maison le servoit, et avoit soing de luy donner un des calçons des pauvres quand il falloit mettre le sien à la lessive, car le bon prelat n'en avoit qu'un. Il se retiroit à cinq heures, et personne ne le voyoit; il alloit l'esté passer quelques jours chez M. de Liancour et ailleurs, estoit tousjours gay, mais se retiroit regulierement à cinq heures.

Les moines qui le haïssoient comme la peste, à cause du livre intitulé : *De l'Ouvrage des Moines*[1], qu'il a fait contre eux, ont espluché bien exactement sa vie; mais ils n'y ont jamais trouvé à mordre.

Il luy prit une fantaisie autrefois de faire des romans spirituels pour destourner de lire les profanes. Cette vision luy vint quand l'*Astrée* commença à paroistre. Il faisoit un petit roman en une nuict, et il en a beaucoup fait. C'est un des hommes de France qui a le plus fait de volumes.

Il preschoit un peu à la maniere d'Italie; il

1. C'est un commentaire sur le livre de saint Augustin.

bouffonne sans avoir dessein de bouffonner; il fait des pantalonnades quelquefois; mais il reprend bien les vices, et est tousjours dans le bon sens. Un jour il rencontra en son chemin le chevalier Bayard : il ne fit plus que parler de luy, et oublia tout le reste. Une autre fois il fit je ne sçay quelle comparaison d'un berger qui paissoit ses brebis dans un vallon : il se mit à descrire ce vallon, puis un bois, puis un ruisseau, et à la fin revenant à luy : « Messieurs, » dit-il, « je vous ay menez bien « loing; mais je vous y ay menez par des lieux « bien agréables. »

Le cardinal de Richelieu luy envoya un brevet de conseiller d'Estat, et en suitte deux mille livres pour une année de sa pension; il les refusa. « Ah! » dit le Cardinal, « je ne le « croyois pas si desinteressé. » En suitte il l'envoya querir : « Il faut que nous vous ca- « nonisions, Monsieur de Belay, » luy dit-il. « —Je le voudrois bien, Monseigneur, nous « serions tous deux contens; vous seriez pape, « et je serois saint[1]. »

Le cardinal de Richelieu qui avoit trouvé cet homme plaisant, l'envoyoit quelquefois querir, mesme de Ruel, quand il estoit las de

1. Il refusa un evesché que M. de Chavigny luy vouloit faire donner, disant qu'il en estoit indigne et que c'estoit pour cela qu'il s'estoit desfait du sien.

Boisrobert et de tous les autres divertissemens; car souvent il luy est arrivé de dire à Boisrobert : « Ah! mon Dieu! le meschant « bouffon! mais ne sçauriez-vous me faire « rire? » C'estoit comme ce noble Venitien qui disoit : *Sta cosa è troppo seria : buffon malinconico, fa me rider*. Il envoyoit aussy chercher le pere Bernard qui estoit un fou de dévotion, et luy faisoit conter l'histoire des prisonniers et des pendus qu'il avoit assistez au supplice[1].

Ce pere Bernard avoit esté autrefois très-desbausché; puis il s'estoit jetté dans la dévotion, faute de bien; et son zele et son emportement l'avoient canonizé parmy le peuple avant sa mort. Il preschoit dans les salles et sur l'escalier de la Charité, et une fois il dit : « Il faut finir, car voylà l'heure qu'on va pendre « un pauvre *passement d'argént* (*a*), » et se mit à crier un demy-quart d'heure : *Passement d'argént*[2]. A sa mort on vendit trois ou quatre guenilles qu'il avoit, au poids de l'or. Il avoit laissé ses souliers à un pauvre homme; les dames les luy mirent en pieces pour en

1. Il disoit que le Cardinal l'avoit receû comme un prestre, et M. le Chancellier comme un valet de bourreau.

2. Il faut l'*e* ouvert.

a. Ainsi accentué dans le manuscrit.

avoir chascune un morceau, et luy donnerent de quoy avoir des souliers tout le reste de sa vie. Pour faire le conte bon, on disoit qu'une d'elles avoit achetté son prepuce tout ce qu'on avoit voulu. Quelque temps durant, on disoit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau; enfin cela se dissippa peu à peu.

Revenons à M. de Belay. Quand M. d'Orléans alla loger à Luxembourg, il le fit prescher. Cela ne luy estoit arrivé il y avoit long-temps, car les moines avoient eu assez de credit pour luy faire defendre la chaire. On dit que M. d'Orléans, le jour de la Passion, estant au sermon entre la Riviere et Tubœuf, qui estoient pourtant assez esloignez de luy, il dit, comme s'il eust parlé à Jesus-Christ : « Je vous voy-là, « mon Seigneur, entre deux brigands. » Preschant le Caresme, dans le cabinet de Madame, en parlant des femmes qui se faisoient porter leur robe : « Je conseillerois, » dit-il, « aux « pages et aux laquais qui leur levent la queue, « de leur lever aussy la chemise et de leur « donner le fouet. »

Ayant veù prescher M. de Grasse (*a*) sur la matiere de la grace, il dit :

Voylà un sermon de la Grace,
Prononcé de fort bonne grace

a. Godeau.

Par Monsieur l'evesque de Grassé,
Qui n'a pas la mine trop grasse.

Une autre fois, à propos de saints nouvellement canonisez : « Je donnerois, » dit-il, « cent de nos saints nouveaux pour un ancien. « Il n'est chasse que de vieux chiens ; il n'est « chasse que de vieux saints. »

Il persevera et mourut aux Incurables, en 1652[1].

1. Je diray un mot de M. Pavillon de Paris, evesque d'Alet en Languedoc, qui n'a d'ordinaire ny cheval ny mule, et donne tout son revenu aux pauvres. Il appaise les querelles, il court après les gentilshommes qui ont pris la campagne ; ce n'est point un cagot. Un seigneur de son dioceze, homme de cœur, se vouloit retirer du monde : « Gardez-vous-en bien, » luy dit-il, « vous estes « utile au monde ; vous y donnerez bon exemple, vous y « appaiserez les querelles. » Et en effect, il l'y fit demeurer.

Un maistre des Comptes, filz d'un procureur des Comptes, nommé Gauffre, prit la place du pere Bernard, et fit son oraison funebre, où il concluoit tousjours que Bernard estoit fou, sans expliquer autrement que c'estoit *stultus propter Christum*. Ce M. Gauffre estoit amoureux d'une femme qui depuis a esté Madame de Mauric, et par desespoir il se jetta dans la devotion. Ce qu'il a fait de plus remarquable, c'est que, s'estant commis un meurtre dans Nostre-Dame, il fit l'amende honorable pour le criminel qu'on ne tenoit pas, et fut la corde au col dans l'eglise. — Il passa, en 1647, un Italien à Paris, qui estoit general des Capucins, et en grande reputation de sainсteté. Le pape Innocent X luy avoit ordonné de donner sa benediction à quiconque la luy demanderoit. Le peuple estoit si persuadé de la sainсteté de cet homme, qu'il luy fallut donner des gardes pour empescher qu'on ne



198. — LE MARESCHAL DE L'HOSPITAL.

(François de Lhospital comte de Rosnay, maréchal de France, mort 20 *mai* 1660.)

Il est le deuxiesme filz de M. de Vitry (*a*), qui quitta le party de la Ligue le premier[1]. Depuis, estant bien avec Henry IVe, dont il estoit capitaine des Gardes, comme il appelloit ses

luy coupast tous ses habits; mais il ne faut pas s'estonner de cela après ce que je m'en vais escrire.

Il y avoit sur le pont de Nostre-Dame une enseigne de Nostre-Dame, comme il y en a en plusieurs lieux; durant un grand vent, je ne sçay quels sots se mirent dans la teste qu'ils avoient veû cette image aller d'un bout à l'autre du fer où elle estoit pendue; chose qui ne se pouvoit naturellement, car le vent peut bien faire aller une enseigne d'un costé et d'autre ou l'arracher tout-à-fait, mais non pas la faire couler le long de ce fer. Après cela, ils s'imaginerent qu'elle avoit pleuré et jetté du sang; enfin cela alla si loing, que Monsieur de Paris fut contraint de se la faire apporter, de peur qu'on en fist une Nostre-Dame à miracles. Pour une bonne fois, il devoit defendre de mettre des choses sainctes aux enseignes, comme la Trinité et autres semblables.

Un fou de cabaretier de la rue Montmartre avoit pris pour enseigne la *Teste-Dieu;* le feu curé de Saint-Eustache eut bien de la peine à la luy faire oster; il fallut une condamnation pour cela.

1. L'aisné fut le mareschal de Vitry.

a. Louis de Lhospital, marquis de Vitry, mort en 1611.

deux filz François et Nicolas, le Roy ne les appelloit jamais autrement.

Le pere sur ses vieux jours s'estant retiré, Nicolas (*a*), puisque Nicolas y a, fut si fou que de quitter l'abbaye de Sainte-Genevieve, dont il estoit pourveû, et l'asseurance de l'evesché de Meaux (on dit qu'il eust eu cent vingt mille livres de rentes en bien d'eglise, et cela dans Paris ou aux portes de Paris), pour se contenter d'une legitime de quatre mille livres de rente tout au plus; mais il se sentoit porté aux armes. Dans ce dessein, toutes choses estant paisibles en France, il demanda permission à son pere d'aller voyager, en attendant les occasions de guerre que la fortune luy presenteroit, et que ce seroit tousjours du temps utilement employé. « Je commenceray, » adjousta-t-il, « par l'Espagne, si vous le trouvez à propos. » Le pere y consent; mais l'avertit de prendre garde d'estre reconnu : « Car vous sçavez « bien, » luy dit-il, « que j'ay donné autrefois « un soufflet à un seigneur espagnol, en pre- « sence de la boitteuse de Montpensier (*b*), à « Paris, parce qu'il m'accusoit de n'estre pas « ferme dans le party. Ce seigneur est d'âge « à vivre encore, et apparemment il sera à la

a. Maréchal de Vitry. — *b*. Catherine-Marie de Lorraine, veuve de Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

« Cour. » A Madrit, ce mesme seigneur reconnut un gentilhomme nommé le capitaine Champagne, qui estoit avec M. du Hallier (c'est ainsy qu'on appelloit alors le Mareschal). Il avoit veû ce capitaine avec M. de Vitry, durant la Ligue. L'Espagnol luy fit de grandes caresses, et voulut sçavoir où logeoit son maistre; le Capitaine le luy dit, ne croyant pas qu'on pust deviner qu'il estoit filz de M. de Vitry; mais l'Espagnol penetra cela aisement, l'alla voir le lendemain, et luy fit tant de civilitez et d'offres de services, que M. du Hallier, en luy rendant sa visite, ne put se cacher plus longtemps, et luy dit son nom et son dessein, et que dans huict ou dix jours il faisoit estat de partir pour aller voir toutes les belles villes d'Espagne. Ce seigneur le regalla, et le jour de son depart, après luy avoir fait des excuses de ne pouvoir l'accompagner, à cause qu'il estoit obligé de suivre le Roy, il luy laissa un paquet plein de lettres du Roy à tous les gouverneurs des lieux où nostre voyageur devoit passer. Partout on luy faisoit mille honneurs, et enfin il fut obligé de passer *incognito*.

J'ay dit ailleurs que ce fut luy qui tua le mareschal d'Ancre. Lauzieres (*a*), cadet de

a. Charler, sieur de L..., frère d'Antoine, Marquis de Themines; tous deux morts en 1621.

Temines, disoit tout haut, parlant du mareschal de Vitry : « Ne me donnera-t-on jamais per-« sonne à assassiner traistrement et mescham-« ment, pour me faire après mareschal de « France? »

La grande fortune des deux freres vient de cette belle action; car, sans parler de l'aisné (*a*), M. de L'Hospital a gaigné à la Cour quarante mille escus de rente. Sa femme (*b*), à la verité, avoit quelque chose. Il a eu plusieurs employs; il a esté gouverneur de Bresse et de Lorraine en suitte, et a commandé de petites armées avant que d'estre mareschal de France. C'est un homme d'humeur douce, severe à ceux qui s'en font accroire, et qui a empesché le desordre quand il a eu l'authorité. Il est d'une conversation mediocre, et il conte naïfvement ce qu'il a veû et ce qui luy est arrivé; comme quand il dit que les gens du poil roux, dont il avoit esté en sa jeunesse, avoient de l'avantage quand ils vieillissoient. C'est un vieillard qui n'a pas mauvaise mine; mais il ne l'a pas fort relevée, et c'est un genie assez mediocre pour toutes choses, mais pitoyable sur le chapitre de l'amour.

Il a esté fou d'une certaine Madame de Vilaine, vilaine de nom et d'effet, et jusques là

a. Nicolas, maréchal de Vitry. — *b*. Charlotte des Essarts.

que trois ou quatre jeunes gens de la Cour ayant, par folie, gagé à qui en feroit le plus en une nuict, après avoir pris des drogues pour cela, on dit que ce fut elle qui leur servit de quintaine (*a*). Il en mourut deux, je pense, et les autres furent bien malades[1].

1. Il fut comme accordé avec une sœur du mareschal d'Aumont d'aujourd'huy, veuve de M. de Sceaux-Potier, secretaire d'estat, belle, jeune, et qui avoit cent mille escus et un douaire de huict mille livres par an. Il n'y avoit plus qu'à signer; il y alloit, quand il trouva Madame de Vilaine en chemin, qui l'appellant *infidelle Birene*, le fit revenir, et il s'envoya excuser. Cette veuve espousa depuis le Comte de Lannoy, et leur fille a esté la premiere femme de M. d'Elbeuf d'aujourd'huy, la Princesse d'Harcourt. Cette Madame de Vilaine le posseda encore trois ans. Cette femme devint grosse durant l'exil de son mary, car il fut relegué à Raguse. Pour couvrir cela, elle fit le voyage, et ne revint qu'après estre accouchée. On ne disputa point l'estat de son filz; c'est ce fou de Marquis de Vilaine que nous voyons partout. Ce n'est pas le vray Vilaine du pays du Maine; ils sont de la ville, mais de famille ancienne : le pere avoit esté de quelque caballe.

Pour l'accompagner à Raguse, elle mena un Italien, nommé Benaglia, commis de M. Lumagne. Ce garçon, qui n'avoit veû pere ny mere depuis vingt-cinq ans, passa aux portes de leur ville sans y entrer, disant que ce n'estoit pas pour cela qu'il estoit venu en Italie. On conte de luy que, quand on le menoit pour deux mois aux champs, il portoit soixante paires de chaussons, et ainsy du reste. Il fut deux ans sans parler; puis tout d'un coup il parla fort bien le françois; on s'en estonna. « C'est, » dit-il, « que je n'ay point voulu parler que je « ne sçeûsse bien la langue. »

a. Trophée d'armes servant de but aux lances des jouteurs.

Après cela, il devint amoureux de Madame des Essarts, que le cardinal de Guise (*a*), à ce qu'elle pretendoit, venoit de laisser veuve avec trois ou quatre enfans : l'abbé de Chailly, le Comte de Romorantin, le chevalier de Lorraine et Madame de Rodes[1]. C'est d'elle que veut parler Maynard quand il dit :

Et la pauvrette s'est donnée
D'un — tout au travers du corps.

car on dit que, pour se consoler de la mort du Cardinal, elle coucha avec un valet de chambre qui luy ressembloit. Elle estoit fille de Madame de Cheny, de la maison de Harlay, qui estant veuve eut une galanterie avec un M. de Sautour (*b*) de Champagne, d'où vint Madame des Essarts qui se disoit legitime; mais il n'y avoit jamais eu de mariage.

Beaumont-Harlay (*c*), allant en ambassade en Angleterre, y mena sa femme et cette fille aussy qu'il tira de religion : elle s'appelloit alors Mademoiselle de la Haye; elle devint grande

1. Pour l'amour d'elle, le cardinal de Guise donna un soufflet à M. de Nevers, dans la contestation du prieuré de la Charité, où elle avoit quelque pretention pour son filz.

a. Louis de Lorraine, archevêque de Reims, mort le 21 juin 1621. — *b*. François des Essarts seigneur de Sautour. — *c*. Christophe de H., seigneur de Beaumont, fils du premier président Achille de Harlay.

et si belle qu'il n'y avoit que Madame Quelin et Madame la Princesse qui en approchassent. Madame la Princesse avoit plus d'agrement que pas une; mais les deux autres estoient plus belles : Madame de Beaumont (*a*) en estoit terriblement jalouse.

Henry IV[e], dez le temps qu'elle estoit en Angleterre, oüyt parler de cette beauté; quand elle fut icy, il fit son traitté pour trente mille escus, que je pense[1]. Après cela elle se nomme Madame des Essarts, disant que c'estoit une terre de M. de Sautour, son pere. On dit qu'elle se faisoit frotter par tout le corps par trois ou quatre gros coquins, et après, les pores estant bien ouverts, elle s'oignoit depuis les piez jusqu'à la teste de cette pommade qu'on appelle encore *la pommade de Madame des Essarts* : rien ne fait la peau si douce.

Elle avoit une antipathie naturelle pour les chastrez, et quand elle en voyoit un, si elle ne s'esvanouissoit pas, il ne s'en falloit guères.

Le feu Roy, voyant M. du Hallier espris de cette femme, dit : « Il ne sçauroit aimer qu'une « vilaine. » Ce n'estoit que pour l'ame cette fois-là, car elle estoit encore belle. Comme il

1. Elle eut deux filles, Madame de Fontevrault et Madame de Chelles.

a. Anne Rabot, de Dauphiné, mariée en 1599.

ne se pouvoit resoudre à l'espouser, elle l'alla trouver sur le chemin de Lyon, quand le Roy y fut si malade; et le soir, après souper, quand ils furent seuls, elle prit un couteau, et luy dit qu'elle le tueroit s'il ne luy promettoit de l'espouser le lendemain matin : il le promit; pensez que ce ne fut pas par frayeur. En effect, il l'espousa (*a*), et disoit que putain pour putain, il aimoit mieux celle-là qu'une autre[1].

Il a deux nepveux qui ont aussy fait des mariages avec des personnes où il y avoit à refaire. Persan-Bournonville a quitté une bonne abbaye pour la Chezelle, et Vitry a espousé la petite de Rodes (*b*), dont la naissance estoit si peu certaine qu'il fallut donner vingt mille escus à

1. Au sortir d'une grande maladie, elle fut travaillée d'une insomnie qui dura longtemps. Un jour, comme elle s'en plaignoit, un jesuite assez gaillard, nommé le Pere Geoffroy, luy dit en riant : « Madame, j'ay remarqué « qu'à mes sermons vous n'en faisiez qu'un article : vous « dormiez depuis le texte jusqu'à la benediction : voulez-« vous que nous voyons tout-à-l'heure s'ils auroient en-« core la mesme vertu? » Et en mesme temps il dit : *In nomine Domini*, etc. Il presche, elle s'endort, et dormit tousjours bien depuis.— Madame de Clermont d'Entragues, la bonne amie de Madame de Rambouillet, alloit sans cesse au sermon, et dormoit aussy sans cesse, puis ne dormoit point la nuict. On disoit que c'estoit la personne du monde qui avoit le plus couru de sermons, et qui en avoit le moins ouy.

a. En 1630. — *b*. Marie-Louise-Elisabeth-Aimée Pot.

Seneterre, pour l'empescher de prendre requeste civile[1].

La feue mareschale gouvernoit absolument son mary, luy faisoit traitter ses enfans (*a*) de princes : elle n'en a point eu de luy; et, pour frustrer M. de Vitry, elle luy faisoit vendre ses terres et en achepter d'autres, afin qu'elles fussent acquests de la communauté. Il avoit mesme accordé la petite de Romorantin (*b*), fille d'un filz de la Mareschale, au filz de M. de Brienne ; mais depuis, ce mariage-là se rompit.

Cette extravagante se faisoit servir sept à huit potages dans des bassins, et après on apportoit un poulet d'Inde, deux poulets et une fricassée, et au dessert un fromage mou et des pommes, ou des confitures. Elle s'avisa, en 1650, de se vouloir purger au printemps, et dit au filz de son apothicaire, dont le pere venoit de mourir : « Faittes-moy une mede-« cine comme vostre pere faisoit. » On ne sçait si ce garçon fit quelque quiproquo, mais tant y a qu'elle y fut cinquante fois, fit bien du sang, et pensa rendre trippes et boyaux. Enfin,

1. Voyez *Seneterre*.

a. Les quatre enfans du cardinal de Guise.— *b*. Charlotte-Christine-Françoise-Marguerite de Lorraine, dite mademoiselle de R..., mariée en 1660 au marquis d'Assy.

elle mourut l'année suivante (*a*). Son mary trouva assez de debtes à quoy il ne s'attendoit pas : il n'y avoit point d'ordre avec cette femme, et, de plus, il luy falloit tousjours quelqu'un, qui sans doute vouloit estre bien payé. A Vitry, dont il estoit gouverneur particulier, quoyqu'il fust seul lieutenant de Roy sous M. le Prince de Conty, cette vieille dagorne (*b*) fit semblant de vouloir monstrer quelque chose à un jeune cavalier qui avoit disné avec le Mareschal; et quand elle se vit seule avec ce garçon : « Troussez-moy, » luy dit-elle. — « Allez au diable, vieille chienne, » luy respondit-il, « chercher qui vous trous-« sera[1]. »

1. Le mareschal de l'Hospital a un parent proche qui est l'aisné de la maison, mais qui a mal fait ses affaires. On l'appelloit cy-devant le Marquis de Choisy (*c*). Il joue fort bien des gobelets. Un jour à Chasteau-Vilain, comme la mareschale de Vitry s'obstinoit à ne vouloir pas qu'il s'esclairast luy-mesme, il oste la chandelle du flambeau, en criant : « Or sus, *Robe-à-part!* » à un chien de bateleur, à oreilles et queue coupées, qu'il avoit. Ce chien se met sur les pieds de devant, le Marquis luy fourre la chandelle dans le cul et se fait esclairer comme cela. Tous les gens, par hazard, s'estoient endormys après souper.

a. Juillet 1651. — *b*. Vache qui a perdu ses cornes; *suivant Trévoux*. — *c*. René de Lhospital, marquis de C..., mort sans postérité.



199. 200. — MENANT ET SA FILLE.

(*Guillaume Menant, secretaire du Roy.*

C'estoit un homme d'affaires dont on conte d'assez plaisantes choses. Au commencement de sa fortune, il s'associa avec un nommé Alix (*a*). Menant voulut tenir la bourse, et quand ce fut à rendre compte, il fit un si gros cahier de frais que l'autre ne put s'empescher d'en murmurer, et de dire qu'il n'aimoit pas qu'on le duppast. Menant s'en tint si offensé qu'il luy dit qu'il le vouloit voir l'espée à la main : « Volontiers, » dit l'autre. Les voilà bien eschauffez : cependant ils prennent six sepmaines de temps pour mettre ordre à leurs affaires ; pendant ce temps-là, Menant estocadoit tous les matins contre la quenouille de son lict, et le jour du combat estant venu, ils vont tous deux au Pré-aux-Clercs. Comme ils furent en presence, Menant demanda à Alix s'il estoit en l'estat où un homme de bien devoit estre, et en mesme temps il desboutonne son pourpoint; l'autre marchandoit, Menant l'approche, et luy trouve une

a. Simon Alix, un des adjudicataires, en 1641, de la ferme générale des Aides.

main de papier sur l'estomac. Le voylà à l'appeller lasche et poltron; Alix luy respond qu'il eust esté bien sot de se mettre en danger pour une badinerie. « Le diable emporte le duel! » dit-il; « j'aime mieux vous passer vostre ca-« hier; ostez-vous cette folie de la teste. » Menant se laisse persuader, et de ce pas ils allerent desjeuner ensemble.

Long-temps après, Menant eut un grand procez contre un nommé Bajasson et contre un nommé Parnajon. Cette affaire luy avoit tellement frappé la cervelle que la premiere chose qu'il disoit aux gens, c'estoit : « Je rui-« neray Bajasson, et je feray pendre Parnajon. » Ce Bajasson avoit marié sa fille avec feu M. Bignon, advocat-general au Parlement. Cela faisoit qu'il n'esperoit pas le pouvoir faire pendre. Enfin M. Bignon avec Berger (*a*), beau-frere de Menant, conseiller au Parlement, resolut de faire un si gros compromis pour mettre cette affaire en arbitrage, que personne ne s'en pust desdire. Pour tiers, il nomma ce M. Alix, dont nous venons de parler. Alix, qui connoissoit le pelerin, leur remonstra que s'ils ne donnoient à Menant quelque chose plus qu'il ne luy appartenoit, ils n'en viendroient jamais à bout. Cela fut fait comme il l'avoit dit; mais

a. Pierre Berger, frere de Jacqueline Berger, femme de Menant.

Menant ne s'en contenta point, et ne se voulut point tenir à la sentence arbitrale; il alleguoit pour ses raisons que Bignon estoit un finet, Berger une grosse beste, et qu'Alix se souvenoit peut-estre de leur duel.

L'âge le rendit plus extravagant, et sur ses vieux jours il s'imaginoit tous les ans, durant deux ou trois mois, qu'il estoit dans le néant. Une fois, il allegua en pleine audience, pour une ouverture à une requeste civile, que sa partie avoit fait donner cet arrest pendant qu'il estoit dans son *néant*.

En colere contre Monceau (*a*), son gendre, et le frere de Monceau, gendre de M. Rambouillet, parce qu'ils avoient pris la ferme des Aydes qu'il vouloit avoir, et le Conseil le traittoit de fou, il alla trouver M. Rambouillet, et luy dit qu'il avoit une petite grace à luy demander : « C'est que vous ne trouviez pas « mauvais que je fasse pendre vostre gendre « avec le mien, car ils ne valent rien tous « deux[1]. »

Il avoit presté autrefois au feu Roy, dans une affaire pressante, jusqu'à quatre cent mille livres, qui furent portez à l'Espargne. Plusieurs

1. C'estoient deux freres.

a. Isaac de M..., frère de Jacques de M..., seigneur de Lestang, marié à Catherine Rambouillet, belle-sœur de des Réaux.

fois on luy voulut donner des assignations sur d'autres fonds; mais il vouloit estre payé à l'Espargne où l'on ne paye que de petites parties. Il s'y opiniastra si bien qu'il n'en touscha jamais un sou. Comme le feu Roy estoit à l'extresmité, Menant alla trouver MM. du Conseil, et leur dit qu'ils n'avoient point de charité, de laisser mourir le Roy sans faire restitution[1].

1. Il avoit une fille qui dez l'âge de dix ans fut cajollée par la Vallée qui a depuis esté l'homme du Roy auprès du mareschal de la Motte, en Catalogne. C'estoit un huguenot, filz d'un officier de feu M. le Prince de Condé qui fut empoisonné à Saint-Jean d'Angely. Il avoit gaigné une gouvernante qui luy faisoit donner des rendez-vous par cet enfant dans l'escurie. La mere n'estoit qu'une beste; la fille avoit quatorze ans, et la chose estoit si publique qu'on ne croyoit pas que personne voulust penser à une fille de qui on disoit tant de sottises. Un des plus riches garçons de Charenton, nommé Monceau, y pensa. La Vallée luy fit un jour belle peur; car, comme il connoissoit toute la Cour, M. de Montmorency et M. de Moret luy presterent des gens pour espouvanter son rival. On en informa, et on passa outre. La mere du garçon alla s'en conseiller à tous ses amys; personne ne luy conseilla de faire ce mariage : il fut conclu pourtant. La Vallée demande des despens, dommages et interests; car il avoit tousjours doublé ses manteaux de pane bleue, à cause que c'estoit la couleur de la demoiselle, et il avoit beaucoup despensé à faire broder ses manteaux de doubles *M*, pour dire *Marie Menant*. Cela s'accommoda, et le lendemain des nopces la belle-mere monstra à tout le monde les marques de pucellage aux draps, en disant : « Si on ne « les y avoit trouvées, on l'eust renvoyée chez ses pa- « rens. »



201. — LE MARESCHAL DE GASSION.

(*Jean de Gassion, maréchal de France ; né à Pau en* 1609, *mort* 2 *octobre* 1647.)

Le mareschal de Gassion estoit d'une bonne famille de la robe. Son ayeul estoit second president du parlement de Navarre, et y exerça par commission la charge de premier president, car Henry IVe, par quelque consideration, ne la luy voulut pas donner en titre. Son pere (*a*), filz de cetuy-là, y fut aussy deuxiesme president. Comme il estoit huguenot, on luy disputa cette place, qui luy appartenoit par ancienneté; mais il s'avisa d'un bel expedient. Un dimanche, estant party de chez luy pour aller au presche, au lieu d'y aller il alla à la messe, en disant : « N'y a-t-il que cela à faire? » Mais il ne continua pas, et n'alloit ny à presche ny à messe. Son filz aisné (*b*) le suivit, et possede encore aujourd'huy cette charge[1].

1. Les nepveux du Mareschal, qui portent l'espée, filz du President son frere, ont fait faire sa vie trop ample

a. Jacques de Gassion. — *b*. Jean, marquis de Gassion, president au mortier à Pau.

La mere du Mareschal (*a*) estoit une bossue, qui ne manquoit pas d'esprit et faisoit la goguenarde. On dit qu'un jour elle vit une femme qui boittoit des deux costez : « Holà! » luy dit-elle, « ma commere, vous qui allez de costé « et d'autre » (et en disant cela elle la contrefaisoit), « dittes-nous un peu des nouvelles. « — Dittes-nous-en vous-mesme, vous qui por« tez le pacquet, » luy respondit cette femme. On fait ce conte de plusieurs personnes, et on en a mesme fait une epigramme.

Gassion estoit le quatriesme garçon, et avoit un cadet. Après qu'il eut fait ses estudes, on l'envoya à la guerre; mais on ne le mit pas autrement en bon equipage. Son pere luy donna pour tous chevaux un vieux courtaut, qui pouvoit bien avoir trente ans : il n'y avoit plus que celuy-là en tout le Béarn, et on l'appelloit par rareté le courtaut de Gassion. Il y a apparence que le jeune homme n'estoit guères mieux pourveû d'argent que de monture. Ce gentil coursier le laissa à quatre ou cinq lieues de Pau : cela n'empescha pas qu'il n'allast jusqu'en Savoye (*b*), où il se mit dans les trouppes du Duc

et miserablement escrite par l'abbé de Pure. Ils affectent fort de faire passer sa maison pour une maison d'ancienne noblesse, et font une genealogie telle qu'il leur plaist.

a. Marie d'Esclaus. — *b*. En 1625.

de Savoye, le bossu[1]. Mais le feu Roy ayant rompu avec ce prince, tous les François eurent ordre de quitter son service : cela obligea nostre aventurier à revenir au service du Roy. A la prise du Pas de Suze il fit si bien, n'estant que simple cavalier, qu'on le fit cornette ; mais l'accommodement fut bientost fait entre le Roy et le Duc ; et, la compagnie dont il estoit cornette cassée, il vient à Paris, demande une casaque de mousquetaire ; on la luy refuse à cause de sa religion. De despit il passe avec quelques François en Allemagne[2] ; et quoyque dans la troupe il y eust des gens plus qualifiez que luy, sçachant parler latin on le prit partout pour le principal de sa bande. Un de ceux-là fit les avances d'une compagnie de chevaux-legers qu'ils vinrent lever en France pour le roy de Suede. Il en fut le lieutenant : son capitaine fut tué, le voylà capitaine luy-mesme. Il se fit bientost connoistre pour homme de cœur, et de telle sorte qu'il obtint du roy de Suede qu'il ne recevroit l'ordre que de Sa Majesté seule. Ce fut à la charge de marcher tousjours à la teste de l'Armée, et de faire le mestier, en quelque sorte, d'enfans perdus. Dans cet employ, il receût ce furieux coup de pistollet dans

1. Car alors il n'y avoit point de guerre en France.
2. Il servit sous M. de Rohan dans les guerres de la Religion.

le costé droit dont la playe s'est r'ouverte par plusieurs fois, tantost avec danger de sa vie, tantost cette ouverture luy servant de crise aux autres maladies; car il en eut plusieurs, et une, mesme un peu avant sa mort[1].

Le roy de Suede, au bout de six mois, le fit colonel d'un regiment composé de huict compagnies de cavalerie.

Après la mort du roy de Suede, il accompagna le duc de Weimar en France, la premiere fois qu'il y vint, à la teste de son propre regiment. Le cardinal de Richelieu le voulut attirer dans le service du Roy; et quoyque François, il fut tousjours payé et traitté en estranger, et la justice militaire luy en fut accordée à l'exclusion de tous autres juges, comme aussy de donner les charges qui vaqueroient dans ce regiment; ce qui luy a esté tousjours conservé, quoyque ce regiment se trouvast à la fin monter jusqu'à dix-huict cens chevaux, en vingt compagnies. La pluspart des estrangers qui venoient servir le Roy vouloient estre sous sa charge, tant il leur rendoit bien la justice; aussy estoit-il seul en France qui, estant François, eust

1. Il s'estoit fait traitter de ce coup avec la poudre de sympathie (*a*), cela luy laissa un sac.

a. Mélange de sulfate de fer et de gomme arabique. Voy. *Discours du chevalier Digby sur la poudre de sympathie*. (1681.)

le nom de colonel, excepté le colonel des Suisses. Quand quelqu'un avoit offensé le moindre de ses cavaliers, il menoit avec luy ce cavalier, et luy faisoit faire raison d'une façon ou d'autre.

Il faut avouer que ce luy fut un grand avantage de venir de l'armée du roy de Suede et d'avoir un corps estranger; cela contribua beaucoup à en faire faire l'estime qu'on en fit d'abord [1]. Jamais homme n'a mieux entendu à

1. Pour preuve de cela, il estoit au siege de Dole (*a*), simple colonel; cependant tout le monde disoit qu'il n'y avoit que luy qui fist bien; que ses travaux et ses batteries réussissoient tousjours; cela venoit de ce qu'il n'y avoit que luy qui fist du bruit. Il enlevoit des quartiers, il couroit partout. A l'arrivée de feu Monsieur le Prince à Dijon, après avoir levé le siege, on ne regardoit que Gassion. Le Prince et le grand-maistre de la Meilleraye en penserent enrager. Il y eut un advocat qui se jetta à genoux devant luy et luy dit, en luy monstrant des dames du nombre desquelles estoit sa femme, qu'il n'y en avoit pas une qui ne voulust avoir un petit Gassion dans le corps, pour servir le Roy et la patrie. A son hostellerie il trouva tant de gens qu'il fut long-temps sans pouvoir gaigner sa chambre, et, le soir, des dames bien faittes et bien accompagnées le vinrent voir chez un gentilhomme du pays, nommé Guerchy. Il les salua vergongneusement, car il n'y eut jamais homme moins né à l'amour. La premiere, qui estoit femme d'un conseiller et l'une des plus jolies de la ville, luy dit : « J'ai plus « de joye que vous m'ayez baisée que si on m'avoit « donné cent mille livres. — Que diable feriez-vous « donc, » luy dit Guerchy, « s'il vous avoit — ? »

a. En 1636.

tourmenter les ennemys que luy. Pour un hyver, estant mareschal de France, il leur enleva dix-sept quartiers.

Il mena admirablement les gens à la guerre. J'en ay ouy conter une action bien hardie et bien sensée tout ensemble. Avant que d'estre mareschal de camp, il demanda à quinze ou vingt volontaires s'ils vouloient venir en partie avec luy : ils y allerent. Après avoir couru toute une matinée sans rien trouver, il leur dit: « Nous sommes trop forts, les parties fuyent « devant nous ; laissons icy nos cavaliers, et « allons-nous-en tous seuls. » Les volontaires le suivent. Ils s'avancent jusqu'auprès de Saint-Omer. Quand ils furent là, voylà deux escadrons de cavalerie qui paroissent et leur couppent le chemin, car Saint-Omer estoit à dos de nos gens. « Messieurs, » leur dit-il, « il faut « perir ou passer. Mettez-vous tous de front ; « allez au grand trot à eux, et ne tirez point. « Le premier escadron craindra, voyant que « vous ne voulez tirer qu'à brusle-pourpoint ; « il reculera et renversera l'autre. » Cela arriva comme il l'avoit dit. Nos gentilshommes bien montez forcent les deux escadrons, et se sauvent tous, à un près.

En voicy un autre qui est bien aussy hardy, mais il me semble un peu temeraire. Ayant eu avis que les Cravates emmenoient les chevaux

du Prince d'Enrichemont depuis Duc de Sully; il voulut aller les charger, accompagné seulement de quelques-uns de ses cavaliers; et s'estant trouvé un grand fossé, il le fit passer à nage à son cheval, sans regarder si on le suivoit, tellement qu'il alla seul aux ennemys, en tua cinq, mit les autres en fuitte, et revint avec trois des nostres qu'ils avoient pris et qui luy aiderent peut-estre dans le combat. Il ramena tous les chevaux[1].

1. Il fut envoyé avec quatre mille hommes et la fleur de la noblesse de Normandie pour chastier les Piez-nus (*a*). A Avranches, peu de gens l'arresterent, quatre heures et demie, à l'entrée d'un fauxbourg où ils n'avoient pour toute defense qu'une meschante barricade, et ils estoient battus de la ville. Il y courut grand danger; car un des rebelles, vaillant autant qu'on le peut estre, et si dispos qu'il sautoit partout où il pouvoit mettre la main, tua le Marquis de Courtaumer (*b*), croyant que c'estoit le colonel Gassion. Ce galant homme sauta quatre fois la barricade, et après se sauva. Gassion fit tout ce qu'il put pour le trouver, luy faire donner grace et le mettre dans ses trouppes; mais cet homme n'osa s'y fier. Au bout de quelques mois, il fut pris dans un cabaret en Bretagne, où estant ivre, il se vanta d'avoir tué Courtaumer. Le Chancellier, qui avoit esté envoyé en Normandie avec Gassion, le fit roüer vif à Caen. Tous les autres s'estoient fait tuer, à dix près, qui furent pris. On donna la vie à un, à condition qu'il pendroit les autres; il eut de la peine à s'y resoudre : enfin, il le fit. Il y en avoit un qui estoit son cousin-germain; quand ce vint à luy : « Hé! « cousin! » luy dit-il, « ne me pens pas. » Cela passa en proverbe. Cet homme quitta le pays et se fit hermite.

a En 1640. — *b*. Antoine de S.-Simon, marquis de C.

Après la bataille de Sedan, on luy permit de traitter de la charge de mestre-de-camp de la cavalerie legere, qu'avoit le Marquis de Praslin, qui y fut tué. Le cardinal de Richelieu, en parlant à luy, ne l'appelloit presque jamais que *la Guerre*, et M. de Noyers (car ils estoient amys et le Mareschal l'alla voir à Dangu après sa disgrace) luy disoit que sans la Religion on pourroit faire quelque chose pour luy ; mais il y estoit ferme, et on a trouvé après sa mort qu'il avoit fait beaucoup de notes sur la Bible. Quand il eut traitté de cette charge, il vint voir mon pere : « Monsieur, » luy dit-il, « j'ay ce « matin esté au palais pour ce traitté. Jesus ! « que de bonnets carrez ! cela m'a fait peur. » Regardez si cela estoit raisonnable, pour un homme qui estoit frere, filz et petit-filz de presidens.

Gassion, estant mareschal de camp, maltraitta un commissaire de l'Artillerie ; cet homme s'en voulut ressentir. Le Cardinal defendit à Gassion de se battre contre cetuy-là. Palluau, aujourd'huy le mareschal de Clairembault, plustost pour essayer si Gassion estoit aussy vert-galant à l'espée qu'au pistollet, l'appella pourtant pour cet homme. Gassion dit la defense du Cardinal : « Mais pour vous, Monsieur, je vous en don- « neray le divertissement quand vous voudrez. » Ruvigny servit Palluau ; Palluau fut blessé au

bras, et ils en estoient aux prises et ne se pouvoient faire de mal l'un à l'autre, quand ils prirent Ruvigny pour tesmoing de l'estat où ils se trouvoient. Ruvigny estoit à les regarder, car Saurin, officier du regiment de Gassion, lascha le pied. Gassion le cassa [1].

Quand il eut persuadé à M. le Duc d'Anguien de donner la bataille de Rocroy en luy representant que, quel qu'en fust le succez, on ne punissoit point des gens de sa qualité; pour luy il buttoit à se faire mareschal de France, en mettant M. d'Anguien de son costé.

Un gentilhomme, pris par les Espagnols, fut mené au Comte de Fontaine, qui luy demanda plusieurs choses, et principalement si Gassion y estoit? « Ouy, Monsieur, il y est. — Si vous le « dittes, je vous feray donner du pistollet par « la teste. » Nous parlerons de cette bataille, dont il eut le plus grand honneur, dans les Memoires de la Regence.

A Thionville (*a*), comme il vit un siege [2] : « Ah! » dit-il, « n'est-ce que cela? » Et il comprit en peu de temps le mestier d'assiegeur de

1. Ruvigny m'a dit que Gassion avoit une espée d'une longueur prodigieuse.

2. Cependant il avoit esté à Dole. Je croy que cela arriva à Dole, au lieu de Thionville.

a, En 1643.

villes. Il y receût une grande blessure à la teste, dont il pensa mourir.

On surprit une lettre de Francesco de Melo qui disoit : « Nous avons perdu Thionville, « mais les ennemys y ont perdu Gassion, le « lion de la France et la terreur de nos ar- « mées. » Cette lettre luy fut envoyée par la Reyne, à Bagnolet où il achevoit de se guerir. L'hyver suivant (*a*), il fut fait mareschal de France par le credit de M.[r] d'Anguien.

On dit que comme Gassion pressoit le cardinal Mazarin pour le baston, le Cardinal luy dit : « M. de Turenne, qui doit aller devant, « n'est pas si hasté. — M. de Turenne, » respondit Gassion, « honorera la charge, et moy « j'en seray honoré. »

Nostre nouveau mareschal fit deux choses quasy en mesme temps qui ne se rapportoient guères, car il alla à la cene devant le Prince Palatin, qui a espousé la Princesse Anne, et le dimanche suivant, ayant trouvé sa place prise, il ne voulut jamais souffrir qu'un gentilhomme en sortist, et alla chercher place ailleurs ; mais cela vient de ce qu'il n'estoit né que pour la guerre.

Il estoit tout l'hyver en Flandres, et ne venoit point comme les autres à la foire Saint-

a. 17 novembre 1643.

Germain. C'estoit peut-estre un des hommes du monde le plus sombre. La Vieuville, depuis surintendant, luy donna un filz aisné pour luy apprendre le mestier de la guerre. Ce jeune homme le traitta à l'armée magnifiquement. « Vous vous mocquez, » dit-il, » Monsieur le « Marquis : à quoy bon toutes ces friandises? « Mordioux! il ne faut que bon pain, bon vin « et bon fourrage. »

C'estoit un des plus meschans courtisans de son siecle. A la Cour, beaucoup de filles, qui eussent bien voulu de luy, le cajolloient et luy disoient : « Vrayment, Monsieur, vous avez « fait les plus belles choses du monde! — Cela « s'entend bien, » disoit-il. Une ayant dit : « Je « voudrois bien avoir un mary comme M. de « Gassion. — Je le croy bien. » Segur, fille de la Reyne, de la maison d'Escars, avoit quelque esperance de l'espouser, assez mal fondée pourtant, car elle n'estoit ny jeune ny belle. Luy disoit : « Elle me plaist, cette fille, elle ressem- « ble à un Cravate. » A la verité, il n'a jamais esté d'aucune caballe, mais il n'avoit point de discretion pour le Cardinal; et un jour, sans considerer qu'il y avoit des espions autour de luy, il dit en recevant un gros paquet du Cardinal : « Que nous allons lire de bagatelles! » Aussy croit-on que le Cardinal le vouloit perdre, ou luy oster son employ.

Il avoit eu le malheur de se brouiller avec Monsieur le Prince. Nous en dirons tout le particulier ailleurs : il n'estoit pas trop compatible et avoit le commandement rude : nous en rapporterons des exemples.

Comme j'ay remarqué, il estoit fort sobre ; il n'estoit point joueur non plus ny addonné aux femmes. « Femmes et vaches, » disoit-il, « ce m'est tout un, mordioux ! » Et Marion Cornuel[1] disoit : « Bœufs et Gassions, ce m'est « tout un. »

Madame de Bourdonné, femme du gouverneur de la Bassée[2], le pensa faire enrager. M. le Comte d'Harcourt et luy disnoient à la Bassée; cette femme se mit à parler des faits de Gassion. Desjà cela ne luy plaisoit guères, il n'estoit point fanfaron. En suitte, après en avoir demandé pardon à son mary, elle dit qu'elle n'auroit pas de plus grande joye au monde que d'avoir un filz de la façon d'un si brave homme. Le voylà qui rougit, qui se desferre, et ne pouvant plus endurer cela, il monte sur son grand cheval, en disant : « Mordioux ! « mordioux ! ceste femme est folle. »

1. Mademoiselle le Gendre (a).

2. Du temps du cardinal de Richelieu. Elle avoit de la barbe.

a. Fille de Madame le Gendre, qui s'etoit remariée à Cornuel.

Quand Bougis (*a*), son lieutenant de gendarmes, demeuroit trop long-temps à Paris, l'hyver, il luy escrivoit : « Vous vous « amusez à ces femmes, vous perirez mal- « heureusement; icy, vous verriez quelque « belle occasion. Quel diable de plaisir d'al- « ler au Cours et de faire l'amour ! Cela est « bien comparable au plaisir d'enlever un « quartier ! »

Pour le bien, il n'a pas volé; mais il ne pouvoit se resoudre à perdre. Il fit dire à un marchand de Paris, qui luy fit banqueroute de dix mille livres, avant qu'il fust mareschal, qu'il luy seroit impossible de laisser au monde un homme qui luy emporteroit son bien. Il fut payé. Avec tout cela, il n'avoit guères de revenu : les salines de Béarn, un engagement de douze mille livres de rente, la Motte-au-Bois, en Flandres, dont il jouissoit, qui fut perdue pour ses heritiers. Tout ce qu'il a laissé ne vaut pas huict cent mille livres. Il y eut des gens à la Cour qui vouloient qu'on mist la main dessus.

Il fit avoir à son frere, l'Abbé (*b*), qui estoit le plus jeune de tous, l'evesché d'Olleron et l'abaye du Luc, en Béarn. Pour celuy qui portoit

a. Voy. plus loin l'*Hist*. de Madame de Maransin. — *b*. Pierre de G., prieur de Saint-Loup, evêque d'Oleron en 1647; mort 24 avril 1652.

les armes et qu'on appelloit Bergeré (*a*), car le second estoit marié dans le pays et n'a point paru, il ne l'a point trop bien traitté. Cetuy-cy avoit esté advocat; enfin, il suivit son frere. Au commencement il n'y alloit pas trop bien. Gassion, alors colonel, en une occasion, luy ordonna d'aller à la charge avec cinquante maistres (*b*), et luy declara que, s'il laschoit le pié, il luy passeroit l'espée au travers du corps. Bergeré fit de necessité vertu, et depuis alla aux coups comme un autre : c'estoit son aisné. En quelques rencontres il n'a pas trop pris son party. Bergeré estoit un bon garçon, mais sans jugement, aussy beau que son frere estoit laid. Le Mareschal estoit petit et noir, mais il avoit la mine guerriere. Ce frere ne parloit que de *mon frere le Mareschal*. Je me souviens qu'il disoit une fois : « Je pretends bien estre ma-« reschal de France aussy, avant que la guerre « finisse. — Helas! » dit ma mere naïfvement, « que nous avons donc encore à souffrir! »

Gassion en usa fort bien en une rencontre. Il avoit un parent nommé Cimetieres, auquel il faisoit toucher des appointemens assez con-

1. Il n'en fit que rire, et luy dit : « Certes, vous me « l'avez donné bonne. »

a. Jacob de G., seigneur de Bergeré, lieutenant de Courtray, maréchal de camp; mort en 1647. — *b*. Cavaliers. Nous dirions : *cinquante chevaux*.

siderables. Ce garçon enleva la fille d'un marchand basque, appellé Tosse, qui demeure à Calais, chez qui le Mareschal avoit logé. M. de Gassion osta à Cimetieres tous ses appointemens, le poursuivit luy-mesme en justice, et ne luy voulut jamais pardonner que Tosse ne l'en eust prié. On luy fit un tombeau dans le cimetiere de Charenton[1], où l'on mit aussy Bergeré, qui mourut un peu après luy, à Paris.

Il avoit fait son testament à la haste, en allant à Landrecy, dont il croyoit attaquer les lignes. Il laissoit la moitié de son bien à son frere le President, qui s'en plaint et dit que la coustume de Béarn luy donnoit davantage; car tout ce qui se trouvoit dans le pays luy appartenoit, et cela montoit à plus que la moitié : ce fut ce qui obligea le Mareschal d'en user ainsy. Ce President assiegea Bergeré malade, et se fit donner tout ce qu'il put, jusqu'à luy faire retrancher une partie de ce qu'il laissoit à ses gens et aux pauvres. Pour ne pas payer un chirurgien, il fit embausmer le corps de Bergeré par un valet de chambre qui le chaircuta de la plus horrible façon du monde. A propos de Bergeré, on disoit que quand le Mareschal le verroit desjà arrivé en l'autre monde, luy qui

1. Les ennemys le regretterent et disoient que c'estoit un ennemy de bonne foy, et qui estoit doux aux prisonniers.

en estoit si las en cetuy-cy, qu'il luy diroit : « Hé quoy ! mordioux ! vous voylà desjà ! me « suivrez-vous eternellement ? »

On fit porter les deux corps dans une chambre tendue de dueil à Charenton ; ils y furent assez long-temps, parce qu'on vouloit engager le President à faire un tombeau magnifique au Mareschal. Luy, pour s'exempter de cette depense, demandoit, ce qu'on luy refusa, qu'on luy permist de l'enterrer dans le Temple, où l'on ne pouvoit mettre qu'une tombe toute unie. Durant cette dispute, il se lassa de payer le louage des draps funebres, il les rendit, et en fit mettre d'autres tout en lambeaux, qui luy coustoient dix sols moins par jour. Voyez le beau menage, au lieu d'achepter du drap qui eust servy à habiller ses gens ! Enfin, il fit faire un petit caveau entre deux portes dans le vieux cimetiere [1], et il y a fait elever en pierre une espece de tombeau qui ressemble à un regard de fontaine ; la pierre en est desjà bien mangée. Pour quatre livres par an, cet homme s'est mis mal avec sa mere, luy qui a huict cent mille livres de bien, dont les deux tiers viennent de ses

1. Il les fit enterrer un jour de presche, sans aucune solennité, ny sans qu'on pust dire qu'on y estoit allé pour eux. Il avoit tenu le monde en attente trois mois pour ces funerailles.

freres à qui il n'avoit pas donné seulement leur legitime.



202. — LUILLIER.

(*François Luillier, conseiller au parlement de Metz, fils de Hierosme Luillier, procureur genéral de la chambre des Comptes.*

LUILLIER estoit de bonne famille, filz d'un conseiller au Grand-conseil, qui après fut maistre des requestes, puis procureur-general de la Chambre, et enfin maistre des Comptes. Voyez quelle bizarrerie! sa femme (*a*), qui avoit obligé le Procureur-general dont elle estoit fille, à se demettre de sa charge en faveur de son mary, fut si sotte que de mourir de chagrin, voyant l'inconstance de cet homme. Ce bon homme estoit desbausché et eut la verolle en mesme temps que son cousin Tambonneau, dont nous parlerons ailleurs. Il avoit assez bon nombre d'enfans, et entre autres un garçon fort aimable qui, ne pouvant souffrir sa ridicule humeur, alla voyager, fit naufrage auprès de Rhodes et se noya.

a. Isabelle Dreux, fille de Jean D., procureur général à la Chambre des comptes.

Luillier, dont nous allons escrire l'Historiette, demeura seul garçon avec deux filles. Ce filz ressembloit à son pere, au moins en deux choses, en garçaillerie et en inquiétude pour les charges. Il fut d'abord tresorier de France à Paris, et vendit sa charge pour assister des Barreaux ; ils en mangerent une bonne partie ensemble. Après il se fit maistre des Comptes, et enfin conseiller à Metz.

Estant maistre des Comptes, il eut une amourette avec une de ses parentes qui estoit mal avec son mary : il en eut un filz, et par son credit, quoyque cet enfant fust adulterin, il le fit legitimer, et luy asseura de quoy vivre par le consentement de ses sœurs. Ses sœurs luy envoyoient, sous pretexte de faire des confitures, une jolie suivante, qui demeuroit deux mois tous les ans avec luy[1].

Il avoit eu un carrosse, mais il n'en vouloit plus avoir, parce, disoit-il, qu'il ne sortoit jamais quand il vouloit, à cause que son cocher ne se trouvoit point au logis lorsqu'il avoit à faire, et qu'il n'arrivoit jamais quand il vouloit, à cause des embarras. Il avoit des lettres, sçavoit et disoit les choses plaisamment. Il estoit un peu cynique ; il disoit : « Ne me venez point

1. Il n'avoit que des femmes chez luy, et disoit qu'elles estoient plus propres.

« voir un tel jour, c'est mon jour de b—l. » Il y mena son filz et luy fit perdre son p— en sa presence.

Il estoit vestu comme un simple bourgeois, alloit tousjours à pied, et avoit pourtant dix-huict mille livres de rente. Il assistoit quelques gens de lettres ; mais il estoit avare : il disoit qu'il travailloit à faire en sorte que son bien ne luy donnast point de peine ; et j'ay logé dans la quatriesme maison qu'il a bastie (*a*) à dessein de les revendre. Voyez quel repos d'esprit ! quand ce ne seroit que d'avoir à criailler, et souvent à plaider contre toutes sortes d'ouvriers[1]. Pour mon particulier, j'ay fort à me louer de luy : il disoit luy-mesme que nous avions fait un marché du siecle d'or. Il est vray qu'en le traittant genereusement, je faisois qu'il se piquoit d'honneur, et que j'en avois tout ce que je voulois. Il disoit : « Je ne comprens « point comment nous l'entendons : j'ay loué « autrefois une maison à un evesque[2] qui ne « me payoit point ; j'en ay loué une autre à un « huguenot, et il me paye par avance[3]. »

1. *Mots biffés :* Et puis aller debattre du prix avec le tiers et le quart.

2. M. d'Auxerre (*b*).

3. Luy et un de ses amys, nommé Boulliaud, grand

a. Dans le Pré-aux-Clercs. — *b*. Pierre de Broc : 1627 à 1671.

Quand il luy prit fantaisie de se faire conseiller à Metz, il en parla à MM. du Puis (*b*) qui s'en mocquerent, et luy dirent qu'il se mettoit en danger d'estre pris tous les ans (*c*), et qu'il luy en cousteroit dix mille escus pour sa rançon. Il les quitte là, et, de ce pas, il va signer le contrat. Il en avoit aussy parlé à Chapelain, en presence de Guiet[1], celuy qui disoit que s'il eust esté Juif, il auroit appellé de la sentence de Pilate *a minima*. Guiet dit que comme Chapelain vouloit destourner Luillier de se faire conseiller à Metz, l'autre luy dit : « Mordieu ! « je vous ay laissé faire de meschans vers toute « vostre vie, sans vous en rien dire, et vous « ne me laisserez pas changer de charge à ma « fantaisie ! » Je croy pourtant que Chapelain ne l'entendit pas, car ils ont tousjours vescû en amys depuis cela.

mathematicien (*a*), allerent par un jour fort chaud à pié à Saint-Denis, voir le Tresor et manger des talemouzes.

1. Precepteur du cardinal de La Valette ; homme de lettres. Ce Guiet disoit qu'il monstreroit qu'il y avoit je ne sçay combien de livres de l'*Eneide* qui n'estoient point de Virgile, et retranchoit une des comedies de Terence. « Que ne travaillez-vous, » luy dit un de MM. Du Puys, chanoine de Chartres (*d*), « sur le bréviaire ? vous me « feriez grandplaisir. »

a. Ismaël Boulliaud. — *b*. Pierre et Jacques du Puys, gardes de la Bibliothèque du Roy. — *c*. A cause des guerres de Lorraine ; vers 1644. — *d*. Jacques du Puys.

J'ay dit ailleurs qu'il disoit que La Mothe Le Vayer estoit vestu en charlatan (car il avoit des souliers noircis avec un habit de pane), et Chapelain en maquereau.

J'ay veû une stampe de Rabelais, faitte sur un portrait qu'avoit une de ses parentes, qui ressembloit à Luillier comme deux gouttes d'eau, car il avoit le visage chaffouin et riant comme Luillier. Pour l'humeur, vous voyez qu'il y a assez de rapport.

Il fit son bastard[1] medecin, parce, disoit-il, qu'en cette vacation-là on peut gaigner sa vie partout. Ce garçon luy ressemble fort pour l'humeur et pour l'esprit.

Luillier estoit inquiet à un point qu'il disoit franchement : « Dans un an je ne sçay où je « seray, peut-estre iray-je me promener à Cons- « tantinople. » Il ne mentoit pas, car un beau jour, sans rien dire à personne, il part. Ses gens disoient qu'il s'estoit allé promener pour quatre ans. Il alla bien se promener pour plus long-temps, car il est encore à revenir. Il alla en Provence trouver son bastard, qu'il avoit donné à instruire à Gassendi, son intime, qui avoit logé icy chez luy pendant si long-temps. Il disoit pour ses raisons que son parlement de Toul (*a*) et ses amys l'occupoient trop à sollici-

1. Chapelle.

a. Le Parlement de Metz, transféré à Toul en 1637.

ter leurs affaires. Il fut bien malade à Toulon; de là il passa en Italie, fut encore malade à Genes, et enfin mourut à Pise. Il n'y a jamais eu que luy au monde qui se soit fait conseiller à Toul pour aller mourir à Pise.



203. 207. — LA MARESCHALE DE TEMINES; LA NOUE BRAS-DE-FER ET SON FILZ; LE BARON DE CHABAN ET LE PAILLEUR.

(*Marie de La Noue, née vers* 1595; *morte en février* 1652. — *François de La Noue, mort en* 1591. — *Odet de La Noue.*

LA mareschale de Temines estoit fille de M. de La Noue, filz de La Noue *Bras-de-Fer*. Je conteray quelque chose de ces deux gentilshommes qui estoient des gens de grand merite, avant que de parler d'elle.

La Noue Bras-de-Fer avoit ort mauvaise mine, et estoit tousjours vestu de chamois. Comme il heurtoit au Cabinet, un jour que le Roy l'avoit envoyé chercher pour venir au Conseil de guerre, un jeune cavalier, le voyant si mal basty, se mit à le railler et luy dit : « On n'at- « tend plus que vous sans doute, pour con-

« clure là-dedans. » La Noue sousrit : l'huissier ouvre, il entre. Le jeune homme vit bien qu'il avoit fait une sottise ; mais il se resolut d'en attendre le succez (*a*). La Noue sort et demande si on ne sçavoit point ce qu'estoit devenû ce gentilhomme qui luy avoit parlé quand il heurtoit. L'autre s'approche : « Vous aviez raison, » luy dit-il, « de dire qu'on n'attendoit que « moy, car le Roy m'a choisy pour un tel des- « sein, et m'a permis d'y mener qui je voudrois. « Vous serez, s'il vous plaist, de la partie. » Ils y furent, et le jeune homme y fit fort bien[1].

Quand il revint de Tournay, où il fut si longtemps prisonnier, Henry IV[e] le voulut marier avec une riche heritiere. Il l'en remercia et dit qu'il avoit donné la foy à la niepce du gouverneur de Tournay (*b*), parce qu'elle avoit de beaucoup allegé la rigueur de sa prison : il avoit quatre-vingt mille livres de rente, dont il fut obligé de vendre une grande partie.

1. On conte de luy que la veille d'une bataille, ne se trouvant point d'argent, il envoya vendre deux chevaux. L'un d'eux fut vendu bien cher. Il dit à son escuyer : « Qui l'a acheptê ? — Un tel. — Tien, » luy dit-il, « ce « cheval ne couste que tant ; va rendre le surplus à ce « cavalier. Le desir qu'il a de bien faire demain luy « a fait tant donner d'un cheval qu'il connoist, et dont « il espere tirer bon service. » Et effectivement, renvoya la plus grande partie de l'argent.

a. Les conséquences ; ce qui succéderoit. — *b*. Pierre de Melun, prince d'Espinoy.

Son filz fut aussy prisonnier de guerre, et dans la prison il fit ce meschant dictionnaire de rimes qui fut imprimé. Il fit imprimer aussy un recueil de ses vers qui ne valent rien non plus. Il estoit brave comme son pere, et vestu de chamois comme luy ; mais il estoit bien fait de sa personne. Ces deux hommes-là ne juroient jamais, et estoient tousjours à la guerre. Il eut affaire, comme son pere, à un jeune homme, mais l'affaire alla bien plus loing : c'estoit un estourdy qui, pour se mettre en reputation, le fit appeller en duel sur une vetille, et mesme il avoit cherché querelle. La Noue, sur le pré, luy fit une petite remonstrance, mais en vain; comme il vit cela, il luy donne un bon coup d'espée. Ce garçon avoit un oncle, mareschal de France; je n'en ay pu sçavoir le nom. Cet oncle l'envoya à M. de La Noue piez et poings liez.

Ce M. de La Noue eut un filz qui vit encore, mais n'a point de garçons. Il est bien fait; mais le jeu est sa seule passion : il a la veüe fort courte; cela l'a empesché de s'attacher à la guerre. A dix-sept ans il commandoit un regiment de cavalerie en Allemagne; le colonel Esbron (*a*) estoit un de ses capitaines[1].

1. Aujourd'huy on l'appelle La Noüe *bras-de-laine*.

a. Esbron ou Hailbrun, Ecossois, colonel au service de la France.

Revenons à la Mareschale. Son pere la maria assez ridiculement; car elle n'avoit que treize ans (*a*) quand il la donna à un gentilhomme de cinquante-cinq ans, qui se nommoit Chambret (*b*), et estoit de la maison de Pierre Buffieres, en Limosin. Cet homme estoit de mauvaise humeur (*c*) et tout plein de cauteres; il ne pouvoit pas mesme avantager sa femme, car il n'avoit que quatre mille livres de rente en fonds de terre, sans argent ny meubles. Son plus grand bien consistoit en gouvernemens, en pensions et en benefices; ceux de la Religion en tenoient encore en ce temps-là, par tollerance.

Elle n'avoit que dix-huict ans (*d*) quand elle fut delivrée de cet homme, dont elle eut un filz et une fille[1].

Un autre vieux mary, et plus vieux que le

1. On appelloit cet homme *le brave Chambret*. Il estoit si brutal et d'une mine si farouche, qu'un sommelier de sa veuve, qui avoit esté son laquais, ayant veû son portrait au bout de vingt ans, se mit à trembler comme la feuille. Il avoit une fois querelle avec un M. de Saint-Bonnet; il prit justement le temps que Saint-Bonnet traittoit des gens, et avec un cor alla comme le sommer au combat. Saint-Bonnet sort de table, et dit aux autres : « Ayez patience, je vous rapporteray bientost l'espée et

a. Vers 1609. — *b*. Louis de Pierre Buffiere, sieur de Chambray. — *c*. D'une mauvaise constitution. — *d*. Vers 1615.

premier, l'attrappera bientost. Il y avoit à la Cour un vieux gentilhomme, agé de quatre-vingts ans, ou peu s'en falloit, qu'on appelloit M. Bellangreville (*b*); il estoit grand prevost de l'Hostel, homme veuf, sans enfans, et un des plus accommodez du Royaume. Plusieurs veuves de qualité estoient après; mais il estoit difficile. Il vouloit une veuve de bonne maison, jeune, belle, et qui depuis peu eust eu des enfans. En ce dessein, il trouva un nommé Jouy[1], son voisin à la campagne, qui estoit de la connoissance de Madame de Chambret, et qu'elle avoit prié de luy faire raccommoder un petit portrait qu'elle luy avoit envoyé. Il le portoit raccommoder, quand il fut rencontré par M. de Bellangreville, auquel il le monstra. « Est-elle aussy belle que cela? » luy dit le bonhomme. — « Ouy, » respondit l'autre. En effect, c'estoit une des plus aimables personnes du monde, et le seul defaut qu'elle a eu, hors

« les esperons de Chambret. » Il y va, charge son pistollet de dragée, tire le premier (car l'autre, aussy bien que Grillon (*a*), faisoit tousjours son homme), Saint-Bonnet luy en farcit le visage et les yeux. Chambret, tout estourdy, tombe : il luy oste son espée et ses esperons.

1. Il estoit homme de service, mais il ne sçavoit pas lire. Il prenoit dans ses Heures le Calendrier pour les Litanies.

a. Le brave Crillon. — *b*. Joachim de Bellengreville, gouverneur d'Ardres, prévôt de l'hôtel en 1604; mort 15 mars 1621.

qu'elle n'a jamais eu assez d'embonpoint, estoit d'avoir des cheveux meslez, dez vingt ans. D'ailleurs, elle estoit d'humeur douce, et ne manquoit pas d'esprit; elle avoit de la generosité.

Durant quelque temps, car il prit le portrait, il l'adora dans son cabinet. Après, il envoya un de ses amys, qui avoit veû autrefois Madame de Chambret, pour voir si elle estoit aussy belle que ce portrait. Cet homme dit tout à la Veuve, qui, ne songeant alors qu'à jouir de la liberté où elle se trouvoit, ne s'en tourmenta pas autrement, et dit qu'elle seroit bientost à Paris. En effect, elle y vint trouver sa mere, qui y estoit pour un procez. Cette mere luy avoit mandé : « Ma fille, apportez-moy de l'argent « de mes fermiers. » Quand elle fut arrivée : « Hé bien! où est cet argent? sommes-nous « bien riches? — Madame, il faut voir, voicy « ce qui me reste. » On trouva environ vingt escus. Elle avoit amené un train de *Jean de Paris* (a).

Le vieil amoureux est aussytost averty de son arrivée : il la vient voir, il presse; elle, qui n'a jamais esté interessée, avoit de la peine à se resoudre. Sa mere luy dit : « Ma fille, je « vous ay mal mariée une fois, je ne m'en

a. De folle magnificence. Voy. le roman de *Jean de Paris*.

« veux point mesler; voyez ce que vous avez « à faire. »

M. de Luçon, qui bientost après fut le cardinal de Richelieu, luy fit dire « qu'elle seroit « une innocente de laisser eschapper une si « belle occasion. » Nonobstant la diversité de religion, le mariage se fit.

Elle a dit depuis qu'elle trouva les levres de ce bonhomme, le jour de ses nopces, aussy froides qu'un glaçon. Le lendemain, la Reyne-mere et la Princesse de Conty, qui estoit devenue son amie, luy firent mille questions : « Mais comment a-t-il fait? Mais estes-vous « Madame de Bellangreville? » Je ne sçay ce qu'il fit ou qu'il voulut faire, mais il ne dura que cinq semaines. Il avoit beaucoup d'argent et beaucoup de meubles; elle estoit commune (*a*), et y gaigna, outre son douaire qui estoit gros, plus de quatre cent mille livres.

Voylà desjà deux vieux marys; elle en aura encore un vieux, mais plus qualifié que les deux premiers, et cela arriva d'une façon assez bizarre. Le Marquis de Temines (*b*)[1], filz du Mareschal, ayant esté blessé dans les guerres

1. Celuy qui tua Richelieu.

a. *C'est-à-dire :* en communauté de biens. — *b*. Charles de T..., seigneur de Lauzieres, mortellement blessé devant Monheur, 4 décembre 1621.

de la Religion, mourut de sa blessure, et en mourant il pria son pere d'asseurer Madame de Bellangreville, dont il estoit amoureux, qu'il estoit mort son serviteur. Le Mareschal (*a*) s'acquitte de sa commission, devient amoureux d'elle et l'espouse[1].

Outre qu'elle aimoit le jeu, qu'elle perdoit, qu'elle payoit bien et se faisoit mal payer, le Mareschal luy aida à manger son bien. Il fut cause aussy qu'elle changea de religion. Chaban s'estoit mis les controverses dans la teste et disputoit avec beaucoup de douceur[2]. Le

1. Le mareschal de Temines se nommoit de Lauziere en son nom. Il avoit esté fait mareschal de France (*b*) et gouverneur de Bretagne, pour avoir arresté Monsieur le Prince. Le Marquis Pompeo Frangipane disoit assez plaisamment : *Non ho mai visto sbirro cosi ben pagato.* Ce mesme Italien disoit qu'à la Cour de France c'estoit une chose ennuyeuse de *Star sempre dritto e scappellato come un cazzo*, ou que cela n'estoit fait que *per un cazzo....* Quand on luy demandoit si Madame la Princesse de Guiméné ou Madame la Princesse n'estoient pas de belles personnes : *Si*, disoit-il, *ma quel Pongibo e un bel cavalier.* C'estoit un cadet du feu Comte du Lude.

2. LE BARON DE CHABAN.

(*Louis sieur du Maine, dit le baron de Chaban, gouverneur de Sainte-Foy; tué le* 26 *décembre* 1632.)

Il portoit l'espée, mais on l'accusoit d'avoir esté violon ou joüeur de luth. Un jour il s'avisa de faire des pro-

a. Pons de Lauzieres, marquis, puis maréchal de Temines. — *b*. En 1616.

Mareschal dit à sa femme qu'il souhaitteroit qu'elle entendist cet homme; elle l'entend : il fait quelques progrez. On luy ameine en suitte le pere Veron (b)[1], qui, violent et farouche, lüy alla dire que son pere et son grand-pere estoient damnez. Elle, qui les avoit veû estimer si gens de bien par tout le monde, fut si touchée de cela qu'elle en pleura. Enfin, elle se fit catholique, plustost par condescendance qu'autrement.

Elle fut choisie pour aller avec Madame de Chevreuse mener la reyne d'Angleterre en

positions au Conseil, car il se mesloit de bien des choses, pour je ne sçay quelles fortifications qu'on pouvoit faire, disoit-il, à bien meilleur marché qu'on ne les faisoit. Aleaume, bon mathematicien qui y estoit employé, dit : « Messieurs, nous ne sommes pas au temps d'Amphion, « où les murailles se bastissoient au son du violon. » Tout le monde se mit à rire et Chaban fut contraint de se retirer. Ce pauvre homme fut tué depuis par L'Enclos, pere de Ninon, avant que d'avoir eu le loisir de se defendre.

Ce conte me fait souvenir d'une naïfveté qu'on attribuoit au feu Marquis de Nesle (a), gouverneur de la Fere, qui estoit pourtant un brave homme. C'est que comme on eut proposé de faire une demy-lune, il dit : « Messieurs, ne faisons rien à demy pour le service du Roy; « faisons-en une toute entière. »

1. Un fou qui n'a jamais rien fait de plaisant qu'un livret qu'il appelloit *la Courte joye des Huguenots*. C'est qu'il avoit pensé mourir.

a. René Aux-Espaules, marquis de N.... — b. François Veron, jesuite, puis curé de Charenton.

Angleterre. Là elle vit du Moulin, qui, trouvant beaucoup de disposition en elle à resipiscence, la remit tout à fait dans le bon chemin, et, au bout de trois mois qu'elle eut changé de religion, elle en fit reconnoissance à Charenton.

Le Mareschal ne fut guères avec elle. On dit qu'en mourant (*a*) il disoit naïfvement : « Seigneur, au moins je ne t'ay jamais offensé que « de galant homme. »

La voylà donc veuve pour la troisiesme fois. En ce temps-là elle avoit de plaisans ragousts : elle mangeoit du pain, après l'avoir tenû longtemps à la fumée d'un fagot bien vert ; elle aimoit l'odeur des boues de Paris, et quand les boueurs estoient dans sa rue, on ouvroit toutes les fenestres de sa chambre. Une fois la Reyne-mere, comme elles passoient sur de la boue, luy demanda en riant : « Madame la « Mareschale, celle-là est-elle de la fine ? — « Non, Madame, » respondit-elle en riant aussy, « elle n'est pas encore assez faitte. » Depuis, elle se desfit de ces belles amitiez.

En ce troisiesme veuvage elle se divertissoit à jouer, à se promener et à faire souvent des concerts : elle avoit desjà Le Pailleur avec elle, qui estoit fort sçavant dans la musique an-

a. 1er novembre 1627.

cienne et dans la moderne. Il l'avoit apprise comme une partie des mathematiques ; il chantoit mesme fort bien. Elle avoit une femme de chambre qui avoit de la voix, et elle disposoit absolument de deux autres personnes qui en avoient aussy. Un jour que Porcheres (*a*) avoit ouy cette musique domestique, il dit à la Mareschale : « Madame, voylà qui est trop bon « pour n'en faire part à personne ; allons don- « ner la serenade à M. de Nemours (*b*), votre « voisin[1] : il a la goutte, cela le guerira. — « Mais je ne le connois point familierement, » dit-elle. — « Qu'importe ? » repliqua-t-il, « venez ; il ne faut que passer par les escuries, « nous nous mettrons sous les fenestres de sa « chambre. » M. de Nemours en fut averty aussytost ; mais il ne fit pas semblant de sçavoir qui c'estoit, et envoya faire mille civilitez. Porcheres proposa en suitte d'aller chez la Princesse de Conty : on y va. Elle en fut ravie, et dit qu'il falloit faire entendre cela à la Reyne. La Reyne, à un balcon, et ne voulant pas faire semblant de sçavoir qui c'estoit, dit qu'elle estoit fort obligée à ceux qui luy avoient bien voulu donner un si agréable divertissement.

1. Elle logeoit dans la rue Christine.

a. François de Porcheres d'Arbaut, de l'Académie françoise. — *b*. Henry de Savoie, duc de Nemours, né en 1572 ; mort 10 juillet 1632.

Le lendemain, M. de Nemours[1] envoya faire des complimens à la Mareschale, et la prier de l'excuser si par le passé il avoit sceû si mal se prevaloir de l'avantage qu'il avoit d'estre son voisin; et quelques jours après, la vint voir à demy guery; c'estoit le soir, en esté : avant qu'il entrast, des cornets à bouquin avoient joué le plus agreablement du monde dans la cour de la Mareschale. Le Pailleur, qui s'estoit douté d'abord de ce que c'estoit, envoya dire qu'on fist boire les menestriers. Le bon prince en entrant dit : « Madame, j'ay trouvé là-bas « des cornets à bouquin qui s'en alloient; les « auriez-vous congediez? — Non, Monsieur, » respondit-elle. — « Vrayment, Madame, si « j'eusse sceû cela, je les eusse fait revenir. — « Mais voudriez-vous entendre des violons? on « tascheroit d'en avoir. — Hé! La Barre[2], » dit-il, « voyez si vous trouveriez des violons. » Aussytost on entend ronfler les vingt-quatre violons. Le bonhomme devint amoureux d'elle. Il la venoit voir souvent, quoyqu'il ne pust aller sans estre aydé par quelqu'un. Un jour, en montant, il se laissa tomber. Elle, qui du second estage descendoit dans sa chambre, s'en aperceût; mais pour luy faire plaisir elle

1. Il avoit soixante-cinq ans.
2. C'estoit un musicien, grand danseur, qui estoit à luy.

retourna sur ses pas sans faire semblant de rien. En se relevant il demanda à son escuyer La Chaize : « Madame ne m'a-t-elle point « veû? — Non, Monsieur. » La Mareschale estant descendue : « Madame, » luy dit-il, « n'avez-vous point oüy tomber quelqu'un? « La Chaize a fait un beau par terre. »

Un jour il demanda à la Mareschale si elle ne voudroit point s'aller promener en quelque maison : « Je le veux, » dit-elle; « envoyons « chercher de nos voisines. » Ces voisines venues : « Où irons-nous? Vous plairoit-il « aller vers la porte Saint-Antoine? Après, « voudriez-vous aller à Bagnollet, à Charonne « ou à Conflans? — Où vous voudrez, » dit la Mareschale. — « Cocher, va donc à Conflans. » Les y voylà arrivez. On heurte long-temps sans qu'il vinst personne : les Dames commençoient à s'ennuyer; luy feignoit des impatiences estranges. Il appelle une paysanne. « Ma grande « amie, n'y a-t-il personne? ne sçauroit-on « entrer? ne sçauriez-vous nous donner du « laict chez vous? » Enfin, on ouvre une petite porte, et une femme dit assez mal gracieusement que Monsieur le Premier president[1] y devoit coucher (*b*). « Hé! ma grande amie,

1. Le Geay (*a*).

a. Nicolas Le Jay, mort en 1640. — *b*. Conflans, depuis maison de l'Archevêque, étoit alors au Premier president.

« nous ne voulons que nous promener ; qu'on « nous donne du laict. — Bien, Monsieur, « pourveû que vous n'y soyez guères. » Après il vint un homme qui, d'un air assez rude, luy dit : « Que demandez-vous, Monsieur? » et en mesme temps dit à cette femme : « Retirez-« vous, vous n'estes qu'une beste. » M. de Nemours luy dit ce qu'il avoit dit à cette paysanne. « Ouy-dea ! Monsieur, » respondit l'autre, « Ouy-dea ! » On entre donc. Les Dames, et surtout Le Pailleur, sentirent bien je ne sçay quelle odeur de sausses. Le bon seigneur, qui ne pouvoit se promener, les fit tenir dans une salle, où l'on ne servit d'abord que du laict et quelques autres bagatelles. Après, voicy des gens qui, au son du violon et en cadence, mettent le couvert, et servent une collation toute feinte. Cela fait, il prie les dames d'aller faire un tour dans le jardin : au retour elles trouverent une veritable collation qui estoit magnifique. Il y avoit des galanteries à la vieille mode, car on servit des pastez pleins de petits oiseaux en vie, qui avoient au col des rubans des couleurs de la Mareschale ; il y en avoit aussy un de petits lapins blancs en vie avec des rubans de mesme. Il fit presenter après la collation des bassins de gants d'Espagne, et n'oublia rien de tout ce dont il put s'aviser pour divertir celle à qui il vouloit plaire.

Ce M. de Nemours avoit estudié l'art de faire des ballets; il en avoit fait plusieurs, et avoit eu la curiosité d'en faire de grands livres, où toutes les entrées estoient peintes en miniature. Il avoit esté de tous les carrousels, soit de France soit de Savoye.

Le feu Roy fit une fois chez luy un concert où tous ceux de la Musique de la Chambre chantoient; il en avoit mis M. de Mortemar (*a*) et M. le mareschal de Schomberg : luy-mesme aussy en estoit. M. de Nemours, par grande grace, y fit entrer Le Pailleur, et il avoit dit au Roy qu'il s'entendoit fort bien en musique. On y chanta sur la fin des airs du Roy : Le Pailleur, pour faire sa cour, dit à demy haut : « Ah! que ce dernier air meriteroit bien d'estre « chanté encore une fois! » Le Roy dit : « On trouve cet air-là beau, recommençons-« le. » On le chanta encore trois fois. Le Roy battoit la mesure. Il avoit proposé de faire une symphonie depuis les plus bas instrumens jusques aux trompettes, et il vouloit qu'il n'y entrast personne qui ne sceust la musique, et pas une femme : « Car, » disoit-il, « elles ne « peuvent se taire. — Ah! Sire, » dit M. de Nemours, « Madame la mareschale de Temines

a. Gabriel de Rochechouart, frère du comte de Maure.

« en doit estre. — Pour elle, » respondit le Roy, « je le veux bien[1] ! »

Vous voyez que la Mareschale, en marys et

1. Un artisan devint amoureux d'elle à Charanton, en la voyant, dans sa place (*a*) où elle se demasquoit quelquefois. Cet homme, emporté par sa passion, s'en va chez elle, demande à luy parler et, tout interdit, ne put jamais luy dire autre chose, sinon qu'il avoit un procez contre elle. Elle fait appeller Le Pailleur, demande ce que ce pouvoit estre. Le Pailleur s'informe de cet homme, il n'y trouvoit aucune raison : il revint plusieurs fois et ne sçavoit que leur dire. Il rauda long-temps autour du logis, et enfin on le trouva mort derriere les murailles de Luxembourg; elle logeoit alors auprès des Carmes-Deschaussez (*b*). Voicy une histoire encore plus estrange : la fille d'un gentilhomme de Beauce, nommé Herville, devint amoureuse en tout bien et en tout honneur du ministre de Chasteaudun, nommé L'Amy, qui estoit un homme bien fait, mais pauvre. Le pere de la fille ne pouvant consentir à ce mariage, elle tomba dans une telle melancolie, qu'enfin, de peur d'accident, il fut contraint de s'y resoudre. Le pere luy porte donc des articles à signer. « Ah ! » dit-elle, « il n'est plus temps. » A trois jours de là, on la trouva noyée sur le bord du Loir.

Un abbé de Calvieres, en Languedoc, ayant sceû que Mademoiselle Gouffoulens (*c*), de la maison d'Auterive, dont il estoit amoureux, estoit morte, protesta qu'il ne luy survivroit pas long-temps. En effect, il refusa toutes sortes d'alimens, durant quelques jours, avec une grande constance, et en mourut. On dit pourtant qu'on luy avoit persuadé enfin de manger, mais que les passages se trouverent bouschez, tant les boyaux s'estoient restressis.

a. Au temple protestant. — *b*. Derrière le Luxembourg. — *c*. *Ou :* de Confolans.

en galans, n'a jusqu'icy que des vieillards; mais elle eut un jeune galant lorsqu'elle ne fut plus jeune : c'est Monferville, filz du frere de Blainville (*a*), premier gentilhomme de la chambre[1] et qui fut ambassadeur en Angleterre. C'estoit un fort beau garçon, mais un peu trop doucereux et trop normand. Il ne passoit pas pour un homme fort friand de la lame; il ne manque pas d'esprit. On ne sçait s'ils estoient mariez ou non, car on n'a veû ce garçon se marier qu'après la mort de la Mareschale; cependant il sembloit qu'il cherchast à se marier. La connoissance venoit de ce que ce garçon logeoit avec sa sœur dans une maison qui estoit à la Mareschale, et elle logeoit dans une autre tout contre, qui estoit aussy à elle. On l'accusoit d'avoir dit qu'une fois il avoit eu une coste enfoncée en portant des sacs d'argent qu'une dame luy avoit donnez. Le Pailleur qui voyoit que la Mareschale, par facilité, se laissoit accabler de toute la parenté de cet homme, trouva moyen de les faire sortir de cette maison et de faire passer à la Mareschale une partie de l'année à la campagne.

La Mareschale alla mourir à Poitiers, sept

1. Ou grand-maître de la Garde-robe.

a. Jean de Warigniez, sieur de Blainville, ambassadeur en octobre 1625.

ou huict ans après[1]. Elle avoit juré de ne rentrer d'un an dans sa maison de Paris, à cause de la mort d'une vieille fille qui estoit à elle il y avoit trente ans; on l'appelloit Boisloré; elle estoit bastarde d'un gentilhomme. La Mareschale estoit d'un temperament doux et melancolique; cette fille estoit fort gaye et fort aimable; aussy la Mareschale l'aimoit jusqu'à luy faire des bouillons quand elle estoit malade, et elle l'estoit souvent. La Mareschale luy avoit donné une petite terre que l'autre luy rendit par son testament.

La Mareschale n'avoit que cinquante-sept ans quand elle est morte; mais il estoit temps qu'elle mourust, car elle ne pouvoit plus subsister : le jeu et Monferville l'avoient incommodez[2]. Elle tomba malade à Poitiers en passant; elle vouloit aller voir ses parens. Elle mourut faute de sang; on ne luy en trouva pas une goutte dans les veines.

Le Pailleur (*a*), dont nous avons desjà parlé plusieurs fois, estoit filz d'un lieutenant de l'election de Meulan. Il estudia jusqu'en logique; il escrivoit bien : on le met aux Finances; le

1. 1652.

2. Cependant elle n'a pas laissé un sou de debtes. Quand elle alloit faire un voyage, elle payoit tout ce qu'elle debvoit.

a. Mort vers 1654.

voilà petit commis de l'Espargne. Il ne put souffrir les pillauderies qu'on y faisoit, car on grivelloit sur les pensions qui s'y payoient. Il se retira chez le feu president L'Archer, pere du dernier mort (*a*); il estoit un peu son parent.

Le Pailleur sçavoit la musique, chantoit, dansoit, faisoit des vers pour rire; il chanta quatre-vingt-huit chansons, pour un soir de carnaval. Il fit la desbausche à Paris assez long-temps. Las de cette vie, il va en Bretagne avec le Comte de Sainte-Brisse[1], cousin-germain du Duc de Retz. Ce comte avoit fait connoissance avec luy à Paris, et avoit tant fait qu'il l'avoit resolu à le suivre. Il y estoit tout-puissant; mais comme il vit que cet homme faisoit

1. LE COMTE DE SAINT-BRISSE.

(*Jacques de Volvire, fils de Philippe de Volvire gouverneur d'Angoulême, et d'Anne de Daillon-Lude.*)

Le Comte de Saint-Brisse estoit le second fils du Marquis de Ruffec, d'Angoulmois, et de la belle de Lude (*b*); il estoit cadet. Ruffec fut pour l'aisné et luy eut des terres en Bretagne. C'estoit un homme de plaisir et grand danseur de ballets. Il mourut de la goutte après avoir esté sept ans dans son lict, sans qu'on le pust jamais remuer; tout pourrissoit sous luy; on dit qu'il y vint des champignons.

Le nepveu de ce comte, filz du Marquis de Ruffec,

a. Président de la Chambre des comptes, comme son père. Il mourut en juillet 1654. — *b*. Anne de Daillon.

trop de despenses, il luy dit qu'il falloit se regler. « Je ne sçaurois, » luy respondit le Comte. — « Permettez-moi donc de me retirer, » luy dit Le Pailleur, « car ayant le soing de vos affaires, « on dira que c'est Le Pailleur qui vous a ruiné. » Il y fut pourtant encore deux ans, à remettre de trois mois en trois mois.

Il alla avec le Comte voir le mareschal de Temines, alors gouverneur de la province. La Mareschale le prit en amitié; il estoit gay, il faisoit des ballets, et mettoit tout le monde en train : elle luy demanda s'il voudroit estre intendant du Mareschal; il ne le voulut pas, car il dit que c'estoit la mer à boire que d'entreprendre de mettre l'ordre dans cette maison.

Le Mareschal mourut à Paris; Le Pailleur y estoit revenû. La Mareschale le pria d'aller avec

n'estoit pas mal avec le feu Roy; et quand le mareschal d'Ancre fut tué, le Roy luy dit : « Tu n'en oserois faire « autant à ton oncle, l'abbé de la Couronne (*a*), qui « couche avec ta mere (*b*). » Ce jeune homme, despité de ce que le Roy luy avoit dit, part avec des coupe-jarrets; et, comme l'Abbé lisoit une lettre qu'ils luy avoient présentée, les coquins luy jettent une serviette au cou. L'Abbé estoit un homme fort et vigoureux : il leur faisoit de la peine, et l'execution estoit un peu longue. Le Marquis, impatient, entre dans la chambre et crie : « Joue du « poignard. » Au bout d'un an ce garçon mourut comme fou. Comme le Roy l'aimoit, on n'osa poursuivre.

a. A une lieue d'Angoulesme. — *b*. Aimerie de Rochechouart, femme de Philippe Volvir, marquis de Ruffec.

elle en Touraine : « Car j'ay grand peur, » luy dit-elle, « de m'ennuyer en une maison où j'ay « tant souffert en premieres nopces. » Il y fut, et elle jura qu'elle ne s'y estoit pas ennuyée un moment. Les demoiselles de la Mareschale luy dirent, comme on revenoit à Paris : « Mais « ne demeureriez-vous pas bien avec nous ? » Ainsy, insensiblement il s'attacha à la Mareschale, et y demeura jusqu'à sa mort[1], sans gages ny appointemens, mais seulement comme un amy de la maison : il est vray qu'il faisoit toutes ses affaires.

Le Pailleur estoit de si belle humeur, avant que la gravelle, dont il fut fort travaillé quand il vint sur l'âge, le tourmentast[2], que le messager de Rennes à Paris le vouloit mener pour rien à cause qu'il avoit tousjours fait rire la compagnie depuis là jusqu'à Paris. Je luy ay ouy conter qu'une fois en une desbausche en Bretagne, où estoit le Duc de Retz[3], quelqu'un osta son pourpoint, puis dit : « Bruslons nos

1. Durant vingt-cinq ans. Il ne luy survescut que deux ans.

2. Une fois qu'il estoit seul chez la Mareschale (elle estoit allé faire un petit voyage), pour empescher une vieille servante un peu pulmonique, qui estoit demeurée avec luy, de boire son vin, il luy fit accroire qu'il y avoit quelque chose dedans pour la gravelle, qui estoit fort contraire au poulmon.

3. Le bonhomme.

« chemises. » Le Pailleur, comme le Duc vouloit aller brusler la sienne, luy dit : « Donnez, « je la brusleray avec la mienne: » mais, au lieu de cela, il ne jette que la sienne dans le feu, et met celle du Duc dans ses chausses. Ils allerent tous sans chemise à un bal : tout le monde s'enfuit : ils prirent les chandelles et se retirerent. Le lendemain Le Pailleur met la chemise du Duc, où il y avoit une belle fraise, et va à son lever. Les valets de chambre vouloient gager que c'estoit la chemise de Monsieur le Duc. Le Pailleur rioit; le Duc se mit à rire aussy, et luy dit : « Ma foy ! vous n'estiez pas « si ivre que nous. »

Un jour Le Pailleur dit bien des choses contre le mariage. Le lendemain un jeune homme, filz d'un conseiller, le vint trouver : « Monsieur, » luy dit-il, « je vous viens remercier. J'estois ac- « cordé, mon pere me donnoit sa charge; mais « ce que vous dittes hier me toucha si fort que « je l'allay prier sur l'heure de faire mon frere « l'aisné, et de me donner l'abbaye qu'il avoit; « cela est conclu. Sans vous j'allois faire une « grande sottise; je vous en auray de l'obliga- « tion toute ma vie. »

Il s'estoit addonné aux mathematiques dez son enfance : il les apprit tout seul. Il n'avoit que vingt-neuf solz quand il commença à lire les livres de cette science, et il eschangeoit les

livres (*a*) à mesure qu'il les lisoit. Il avoit escrit assez de choses, mais il n'a daigné rien donner : il faisoit des espitres burlesques fort naturelles.



208. — LE MARESCHAL DE CHASTILLON.

(*Gaspard comte de Coligny, maréchal de Chastillon, né* 26 *juillet* 1584 ; *mort* 4 *ianvier* 1646.)

MONSIEUR de Chastillon, petit-filz de l'Amiral, avoit assez de bien ; mais il en dissipa la plus grand part : il vendit à M. de Montmorency pour peu de chose l'amirauté de Guyenne ; il estoit desbausché et d'amoureuse maniere. Il fut un des principaux galans de la Choisy ; il l'alloit voir dans une maison fossoyée à la campagne. Le vieux La Haye, surnommé *des Assemblées* à cause qu'il avoit esté souvent deputé aux assemblées des Huguenots (*b*), estant amy de la maison de tout temps, luy dit plusieurs fois que les freres de cette fille luy pourroient jouer un meschant tour, et, le pont levé, luy faire espouser leur sœur par force. Il en fut quitte pourtant pour y laisser bien des plumes. Il avoit aussy

a. Il cédoit le volume lu en paiement de celui qu'il vouloit lire. — *b*. Voy. *Mercure de France*, année 1615 et suiv.

un regiment d'infanterie, en Hollande, que ses enfans ont eu depuis, l'un après l'autre. En je ne sçay quelle retraitte, à la vue du Prince Maurice, il fit tout ce qu'on pouvoit faire; le Prince Maurice le loua fort et dit : « Ce sera « quelque jour un bon capitaine. » On verra par là suitte que la prophetie n'a pas esté trop bien accomplie. A Londres, quelque temps après, le Prince d'Orange Henry, pere du dernier mort, et luy, furent pris dans un lieu d'*honneur* par le commissaire du quartier.

Il n'y avoit personne dans le party huguenot si considerable que luy. Il avoit toute la faveur de son pere et de son ayeul : en un rien il pouvoit mettre quatre mille gentilhommes à cheval. Il tenoit Aigues-Mortes (*a*); mais il la rendit pour estre mareschal de France. La Haye en enrageoit, et tenant le petit Dandelot[1], qui estoit fort joly, entre ses bras, dans la galerie de Chastillon, il luy enseignoit à dire : « Je « veux ressembler à cetuy-là » (monstrant son grand-pere), « et non pas à mon papa. » Et il disoit à cet enfant : « Pauvre petit garçon, que « je te plains! tu n'as point d'Aigues-Mortes à « vendre! » Et cela en presence du Mareschal, car ce bonhomme estoit un diseur de veritez.

1. Depuis, M. de Chastillon, tué à Charenton.

a. De 1619 à la fin d'août 1622.

Le Mareschal avoit l'honneur d'estre assez prompt pour estre appellé brutal; c'estoit pourtant un fort bon homme, mais qui estoit incapable de direction et de discipline : il jouoit; il luy est arrivé bien des fois, quand il perdoit, de faire semblant d'aller à ses necessitez, et il descendoit dans le jardin, où il se mettoit à secouer un arbre, un gros quart d'heure durant.

Il s'estoit marié un peu par amour. Sa femme (*a*) estoit belle et vertueuse; mais il luy disoit luy-mesme qu'il eust mieux aimé qu'elle eust esté un peu plus complaisante et un peu moins honneste femme. Le Comte de Carlile (*b*), au mariage de la reyne d'Angleterre, tesmoigna tant d'estime pour elle, que, si c'eust esté un homme moins serieux, on eust pu dire qu'il en estoit espris; il la surnomma l'*Incomparable*. Quoy qu'on ayt chanté parmy les Huguenots, cette femme-là n'estoit pas si grand chose qu'on disoit; l'histoire de ses enfans en fera foy. Mais sa vertu et son zele quelquefois assez inconsideré faisoient que le petit troupeau en estoit persuadé à un poinct estrange[1].

1. Ce n'estoit point une habile femme; elle ne faisoit que prier Dieu. Le Mareschal fut contraint de luy oster le soing de sa maison.

a. Anne de Polignac, mariée 13 août 1615; morte en 1631.— *b*. James Hay, comte de Carlisle. Voy. l'*histor.* du cardinal de Richelieu.

Elle se mit en teste d'entendre la Sainte-Escriture, et pour cela elle s'enfermoit des après-disnées entieres avec un grand ministre mal basty, qu'on appelloit M. Le Vielleux, et cela si souvent qu'on commençoit à en dire des sottises. Elle s'estoit laissé empaulmer par une vieille mademoiselle du Chesne, qui avoit esté gouvernante des sœurs du Mareschal. C'estoit une devote qui, par affectation, se mettoit tousjours à prier Dieu quand il falloit disner, afin qu'on dist : « Elle est en oraison, il la « faut laisser achever. »

Ce M. Le Vielleux estoit un homme qui, sans affectation, faisoit pourtant ses oraisons aussy à contre-temps que cette demoiselle. Luy et la Mareschale se promenoient quelquefois trois heures durant dans le parc, et on les trouvoit souvent en oraison au pié d'un arbre. Cet homme estoit un peu fou, et en priant Dieu il demeuroit parfois comme en extase. Il luy eschappoit quelquefois de belles choses; c'estoit un gentilhomme plein de charité. Il avoit près de quatre mille livres de rente, qu'il employoit à assister les pauvres, et il ne se maria que quand il eut dissipé une partie de son bien, afin de faire des gueux. Le Mareschal ne prit point plaisir à ces promenades de sa femme et y mit ordre.

C'estoit un homme intrepide que ce mares-

chal. Au siege d'Arras (*a*), il receût un coup de mousquet dans son escharpe; la balle s'arresta au nœud. Il ne pouvoit porter des armes (*b*), tant il estoit gros, et puis il n'en eust pas voulu. Il eut un cheval tué entre ses jambes d'un coup de canon : « Ah! » dit-il sans s'esmouvoir, « ces gens-là sont importuns; cela n'est point « plaisant. J'avois là un bon cheval. »

M. de Chaulne, qui estoit le plus ancien mareschal[1], luy vint dire, le fort de Rousseau (*c*) estant pris : « Monsieur, tout est perdu, les « ennemys sont dans les lignes. — Bien, bien! » respondit-il, « je les aime mieux là qu'à « Bruxelles. Allons, allons, Monsieur de Chaulne, « il ne faut pas s'effrayer comme cela. » C'estoit en effect le plus confiant des hommes. Il disoit tousjours : « Laissez-les venir, » et on avoit une peine estrange à le faire monter à cheval; peu prevoyant, et qui ne jouoit point du tout de la teste (*d*), il asseuroit tousjours de prendre et dans peu de temps, et souvent il ne prenoit que fort tard ou point du tout. Ma foy, ce n'estoit ny son grand-pere ny son pere[2].

1. Ils estoient trois : Chaulnes, Chastillon et Brezé.

2. Son fils d'Andelot le sauva à la bataille de Sedan. — *Mots biffés :* Mais il se possedoit tousjours et estoit tousjours en estat de commander.

a. 2 août 1640. — *b*. C'est-à-dire : une cuirasse. — *c*. Sic : il faudroit *Rantzau*. — *d*. Qui ne songeoit guère à faire des coups de tête.

Il fut un temps qu'il n'y avoit que luy et le mareschal de La Force; car on estoit si ignorant qu'à Saint-Jean d'Angely (*a*) personne ne sçavoit comment on faisoit des tranchées.

Le cardinal de Richelieu luy a donné de l'employ à faute d'autre, car je ne croy pas qu'il trouvast trop bon que le Mareschal fust le seul qui ne l'appellast que Monsieur, et il n'estoit pas persuadé qu'il fust à luy. C'estoit un bon François et qui, depuis qu'il se fut accommodé avec la Cour, n'a brouillé en aucune sorte. La Reyne, au commencement de la Regence, luy donna le brevet de duc. Il avoit voulu tenter si le Parlement le recevroit durant la Minorité; c'estoit une folle entreprise; on l'estimoit, mais c'eust esté faire la planche pour les autres. Il mourut quelque temps après; sa femme se jetta à genoux pour luy demander pardon si, etc. « Ah! ma mie, » luy dit-il, « vous vous mocquez; ce seroit bien plustost à « moy. »

a. Assiégé et pris en mai-juin 1621.





209. 210. — LA COMTESSE DE LA SUZE ET SA SOEUR.

(*Henriette de Coligny, comtesse de La Suze, née en* 1618; *morte* 10 *mars* 1673. — *Anne de Coligny, mariée en* 1648 *à Georges de Wirtemberg, comte de Montbeliard; morte* 3 *janvier* 1680.)

La fille aisnée du mareschal de Chastillon fut mariée en premieres nopces (*a*) avec un jeune garçon de la maison des Amiltons (*b*). Ses parens, car il estoit orphelin, l'avoient envoyé estudier au college de Chastillon (*c*) : le Mareschal y maintenoit un petit college pour ceux de la Religion. Là, estant encore enfant, il vit Mademoiselle de Chastillon et en devint amoureux. Quand il eut dix-huict ans; il retourna dans son pays; il fit trouver bon à ses tuteurs qu'il recherchast cette fille. Le nom de Chastillon fait bien du bruit, et surtout en pays de Huguenots; les tuteurs escrivent au Mareschal; le Mareschal y consent. Il avoit alors cent mille livres d'argent comptant qu'il vouloit donner; mais on ne le luy conseilla pas, car en Escosse les marys ne rendent point le mariage de leurs

a. 8 août 1642. — *b*. Thomas Hamilton, comte de Hadington. — *c*. Chastillon-sur-Loing.

femmes, si elles viennent à mourir sans enfans; et puis les tuteurs dirent que leur pupille avoit assez de bien, et demanderent seulement que le Mareschal fist les frais des nopces.

Ce jeune seigneur estoit comte d'Adincton, et sa femme avoit le tabouret chez la Reyne (*a*). Il emmene sa femme; mais il ne dura qu'un an, car il estoit pulmonique, et je croy qu'elle ne l'espargna guères. Il luy fit en mourant tous les avantages qu'il luy pouvoit faire.

Au bout de quelque temps la voylà de retour à Paris, avec quelque somme d'argent, quelques pierreries et dix mille livres de douaire. La reyne d'Angleterre estoit desjà à Saint-Germain (*b*); nostre jeune veuve la visitoit souvent, parce qu'elle y avoit le tabouret et qu'on luy faisoit force caresses.

Cette reyne, tousjours zelée pour la propagation de la foy, pense incontinent à gaigner cette ame à Dieu et à la faire espouser à quelqu'un de ceux qui avoient suivy sa fortune; elle tasche donc à la marier avec le filz de la Comtesse d'Arondel (*c*). Cette dame logeoit assez près de Madame de Chastillon, au faubourg Saint-Germain; elle visite la veuve, la cajolle et se met fort en ses bonnes graces : mais un

a. La reyne d'Angleterre. — *b*. Depuis le 5 novembre 1644. — *c*. Veuve de Thomas Howard, comte d'Arondel, célèbre antiquaire.

jeune Escossois, nommé Esbron, nepveu du colonel Esbron[1], qui estoit mort au service de France, avoit desjà fait un grand progrez auprès de la Comtesse d'Adincton. La Mareschale sa mere, car le pere estoit desjà mort, eut avis de tout, et taschoit d'empescher que ces estrangers ne vissent sa fille. Un jour il y eut bien du desordre, car la Comtesse d'Arondel et Madame de Chastillon la jeune (*a*) avoient mené la Comtesse d'Adincton entendre les Tenebres. La Mareschale qui, d'ailleurs, sçavoit bien des choses, luy donna un soufflet, et l'emmena à la Boulaye chez sa sœur de La Force où, de peur qu'elle ne changeast de religion, elle la maria au Comte de La Suze (*b*), tout borgne, tout yvroigne et tout endebté qu'il estoit[2]. Durant qu'on parloit de l'affaire, Esbron luy escrit, elle fait response. Il va à la Boulaye pour tascher à se battre contre La Suze; il n'en peut venir à bout : il escrit encore; on ne luy fait point de response : il se despite, monstre toutes les lettres de la dame, et s'en rit partout.

Nous reprendrons la Comtesse de La Suze

1. Le vray nom est Hailbrun.

2. Mais c'estoit à faute d'autre. Et puis, il est parent de Madame de La Force.

a. Isabelle-Angelique de Montmorency, mariée en 1645. — *b*. Gaspard de Champagne, comte de La Suze.

après que nous aurons parlé de sa sœur; car ce qui est arrivé à sa sœur luy est arrivé durant la vie de la mere, et, la mere morte, nous verrons les beaux exploits de la Comtesse.

Mademoiselle de Coligny, en son enfance, avoit une maladie la plus estrange du monde; elle gravissoit, quand son mal luy prenoit, le long d'une tapisserie comme un chat, et faisoit des choses si extraordinaires qu'on ne sçavoit qu'en croire. A cet âge-là, la mere (*a*) ne fait point de si prodigieux effects. La Mareschale croyoit que c'estoit un sort, et sa fille, quand elle fut guerie, a dit qu'une femme de Chastillon, en colere de ce qu'on ne vouloit pas qu'elle allast librement dans le parc, luy avoit donné un sort, et qu'il luy avoit semblé qu'elle avalloit un boulet de feu[1].

Cette fille, estant grande, n'estoit pas si bien faitte que sa sœur; mais elle avoit une bonne mine, et la qualité y fait. Sa mere luy donna trop de liberté, elle qui n'en vouloit pas donner à ses garçons, et qui leur fit haïr les sermons à force de les y faire aller[2].

1. La mere croyoit que par ses prieres sa fille avoit esté deslivrée.

2. Elle eut grand tort de la laisser aller de son chef chez Madame la Princesse.

a. La matrice.

Vinueil (*a*), qu'on appelloit à la Cour M. le Marquis de Vinueil, secretaire du Roy, garçon qui a pourtant de l'esprit et qui est bien fait, dez le vivant du Mareschal avoit gaigné une madame de Briquemaut, qui estoit pauvre et qui estoit familiere chez le Mareschal. Cette femme leur fournissoit des rendez-vous. Boccace, capitaine des gardes du Mareschal, s'apperceût de l'affaire, et dit à la demoiselle que si elle continuoit, il en avertiroit Monsieur son pere. Elle le prevint, dit au Mareschal que Boccace estoit amoureux d'elle, et que, s'il dit quelque chose, c'est à cause qu'elle ne l'a pas voulu escouter. Le Mareschal la croit, et brutalement il dit en presence de Boccace « qu'il donnera « de l'espée dans le ventre à quiconque luy « fera des contes sur sa fille[1]. »

Après que le pere fût mort, la Mareschale estant logée auprès de la Foire, chez une madame Cousin, marchande de bois[2], cette fille fait semblant de vouloir estre catholique, et disoit à sa mere qu'elle estoit malade, quand il falloit aller à Charenton. Madame Cousin, croyant que ce fust tout de bon que Mademoi-

1. Il vouloit que ses filles fussent comme des garçons.

2. Qui leur louoit une grande maison, et logeoit dans un petit corps de logis separé.

a. Ardier, sieur de Vineuil.

selle de Coligny se vouloit convertir, faisoit entrer Vinueil, desguisé en prestre, qui, tout à son ayse, cathechisoit la demoiselle. Une demoiselle de Madame de La Force qui, par hasard, estoit demeurée chez Madame de Chastillon pour se faire traitter de quelque incommodité, descouvrit tout le mystere et en avertit la Mareschale[1]. De la Boulaye Madame de Chastillon fut à Bethfort (*a*), où elle alloit pour mettre ordre à cette petite ville que le feu Roy avoit donnée au feu Comte de La Suze. Jamais voyage ne fut plus heureux que cetuy-là pour la Mareschale, car elle trouva là ce qu'elle n'eust pas trouvé en France. Un comte Georges, frere du Comte de Montbelliard, de la maison de Wirtemberg, qui a vingt mille livres de rente, prit cette fille avec ses droits.

La Mareschale estant morte (*b*), ce prince George et sa princesse Georgette vinrent à

1. Qui estoit alors à la Boulaye pour marier sa fille aisnée; car la demoiselle, pour un mal d'yeux, estoit demeurée à Paris. La Marquise de La Force vint à Paris et emmena la demoiselle à la Boulaye, et crut qu'elle estoit grosse. La mere luy donna à son arrivée quatre soufflets et un coup de pié dans le ventre, et luy fit mille reproches; car cette pauvre femme luy avoit fait confidence des sottises de l'aisnée, et luy avoit dit : « Vous estes ma « seule consolation. » Peu après, on fut asseuré qu'elle n'estoit point grosse.

a. Aujourd'hui Belfort en Alsace. — *b*. En 1651.

Paris, pour voir s'il n'y auroit rien à recueillir ; ce bon tudesque ne la perdoit pas de veue. Toute la consolation de la pauvre chrestienne estoit de parler de son chancellier : elle estoit fort esveillée[1].

Madame de La Suze, qui paroissoit stupide en son enfance, et qui en conversation ne disoit quasy rien il n'y a pas trop long-temps encore, fit des vers dez qu'elle fut en Escosse; elle en laissa voir dez qu'elle fut remariée et qui n'estoient bons qu'à brusler. Depuis elle a fait des elegies les plus tendres et les plus amoureuses du monde, qui courent partout.

Le premier dont on a parlé fut un garçon de nostre religion, nommé Lacger (*a*); il est à cette heure conseiller à Castres : il a de l'esprit et fait des vers, mais mediocres. D'ailleurs, c'est un gros tout rond, et qui n'est nullement honneste homme. Il estoit allé à Lumigny (*b*) avec un de ses amys qui connoissoit Mesdemoiselles de La Suze. Là cette folle s'esprit de Lacger, et le luy dit. Elle luy a escrit un million de lettres et de vers les plus passionnez

1. En sa jeunesse. Elle ne voulut point voir Vinueil. On dit qu'elle a plus de sens que l'autre.

a. Fils de Pierre de Lacger ou Lagger, juge pour le Roy, à Chartres, en 1627. — *b*. A trois lieues de Coulommiers.

qu'on puisse voir ; mais ses belles-sœurs les empeschoient de joindre. Elle vint ici : il alloit la voir et portoit une lettre, elle se tenoit sur le lict, luy au pié et mettoit cette lettre dans sa mule de chambre droitte, et en prenoit une autre dans la gauche. Il la vit desguisé sur les chemins et, une autre fois, comme il faisoit semblant d'aller à la chasse. Il se ruinoit en laquais et en messagers qu'il a fallu quelquefois envoyer jusqu'à Bethford.

Ce galant homme avoit conté cette histoire à Fremont (*a*), qui ne le croyoit pas, car c'est un des plus grands menteurs du monde ; mais il n'en douta plus par une aventure assez plaisante que voicy. Comme il estoit en Champagne, un Anglois luy demanda la passade (*b*). « J'a-« vois, » luy dit-il en mauvais françois, « une « attestation de M. l'agent du roy d'Angleterre ; « mais on me l'a deschirée à Lumigny. » Fremont, qui estoit peut-estre le seul homme en Champagne qui sceust cette affaire, luy demande comment cela estoit arrivé. « Comme « je fus à Lumigny, deux demoiselles me de-« manderent si j'avois des lettres de *M. Lacger*, « j'entendis *M. l'agent;* je tire mon attestation, « elles se jettent dessus, et, en se l'arrachant

a. Neveu de Perrot d'Ablancourt. — *b*. L'assistance, la charité.

« l'une à l'autre, la deschirent; après cela la « plus jeune » (on l'appelloit Mademoiselle de Nermanville) « vint à moy avec une lettre, et « me dit : — C'est de Lacger, et non de l'a- « gent, que je vous demande une lettre, donnez- « la-moy; en voylà une autre pour luy. » (Elle faisoit cela pour voir s'il n'en avoit point.) « Je « luy juray que je ne sçavois ce que c'estoit. » La Comtesse trouva moyen après de luy parler; elle luy parla en anglois, luy donna une lettre pour Lacger, luy enseigna son logis et l'asseura qu'il l'assisteroit. Il les servit depuis, et porta quelque temps leurs lettres. Desjà Lacger s'estoit servy de ces pauvres Anglois qui vont demandant leur vie, et c'est pourquoy les deux filles demanderent des lettres à celui-cy.

Le Comte de La Suze est un homme où jamais il n'y a eu ny rime ny raison. Luy et sa femme avoient plus de quatre-vingt mille livres de rente. Pour l'acquitter, on luy proposa de se contenter de douze mille escus par an pour quelques années; jamais il n'y voulut entendre. Il avoit cent personnes chez luy, cent cinquante chiens avec lesquels il n'a jamais rien pris, grand nombre de meschans chevaux. Là-dedans on n'est point surpris quand on vous annonce de vous coucher sans souper, tant toutes choses y sont bien reiglées. Il beuvoit un temps du vin, un autre de la biere, et un autre

de l'eau. On dit qu'il est assez plaisant en desbausche. « Quand je n'auray plus rien, » disoit-il, « j'iray avec les Allemans. » Bethford luy valloit quarante mille livres de rente; mais, ayant pris le party de Monsieur le Prince, il a tout perdu.

Après une ivroignerie celebre à Brizac, comme il s'en retournoit, un troupeau de cochons l'ayant renversé sur le pont, luy passa sur le corps, et il crioit : « Quartier, cavalerie, « quartier ! »

L'aisnée de La Suze se retira avec une sœur qu'elle a mariée en Bretagne. La cadette (*a*) demeura encore quelque temps; mais elle quitta sa belle-sœur, et mourut bientost après. Elle estoit fort aimable.

On parla en suitte d'un greffier du Conseil, nommé Potel, garçon fort mediocre; mais il fit de la despense pour elle, et la suivit au Maine. Je croy qu'il n'en a rien eu : mais le Comte du Lude (*b*), qui parut après sur les rangs, en eut apparemment tout ce qu'il voulut.

De Vannes Matharel[1], qui estoit familier chez le mareschal de Chastillon, luy fit un jour des reproches de sa façon de vivre, car elle

1. Nous avons parlé de luy dans l'*Historiette* du Chancellier.

a. Sans doute Mademoiselle de Nermanville. — *b*. Henry de Daillon, comte du Lude, duc et pair en 1675, mort en 1685.

avoit fait cent sottises. Elle luy dit : « Vois-tu, « ce n'est point ce que tu penses; ce n'est que « pour taster, pour baiser, pour badiner; du « reste, je ne m'en soucie point. Mon mary me « le fit douze fois; c'estoit comme s'il l'eust « fait à une busche. Si on m'avoit mariée « comme j'eusse voulu, je ne ferois pas ce que « je fais. » Elle luy confessa que le Comte du Lude en avoit tout eu; depuis, elle luy nia et luy dit : « Que c'estoit un coureur qui avoit eu « la v—, s'il ne l'avoit encore. » Mais ce que je sçay de mieux, c'est ce qu'elle a fait à Rambouillet, celuy qu'on appella depuis Rambouillet-Candalle (*a*). Elle luy dit une fois qu'elle estoit entierement persuadée de son merite; depuis, à la premiere occasion, elle le baisa la langue à la bouche, et elle luy escrivit cent extravagances. Il ne luy fit aucune response; mais il y fut un jour qu'elle l'en avoit prié : elle estoit au lict. Elle fit si bien qu'en presence de ses demoiselles, qui ne sortoient jamais de la chambre (elles estoient un peu espionnes), elle mit le rideau sur luy, de sorte qu'elle se fit voir à luy toute nüe (*b*). Elle a le corps beau, mais pour le visage il y a de la moüe de son pere. Elle fut après pour le voir, et le presse de trouver

a. Un des trois beaux-frères de des Réaux. — *b*. *Additur* : « Manum ejus præhendit, digitum duxit ubi scis, « et biduo hastam ejus concussit et expressit. »

un lieu où ils puissent estre en liberté. Luy, qui croyoit qu'il n'y faisoit pas trop seur et qui estoit engagé ailleurs, fut long-temps sans s'y pouvoir resoudre. Enfin il fallut pourtant cesser de faire le cruel : il n'alla point un dimanche à Charenton, et il s'asseura de la porte de la cour de derrière du logis de son pere. Après avoir fermé soigneusement toutes les fenestres et toutes les portes qui donnoient sur cette cour, et avoir fait dire qu'il n'y estoit pas, il prit en suitte des porteurs affidez dont la chaise estoit marquée 20[1], et les envoya chez Madame de Revel (*a*), veuve d'un advocat-general de Grenoble[2]. Or, la Comtesse devoit aller chez cette dame en chaise, et renvoyer tout son monde, faisant semblant d'y vouloir passer l'après-disnée; ce qu'elle fit, et après avoir esté un moment en haut, elle dit à Madame de Revel qu'elle estoit montée, plustost pour sçavoir si elle la retrouveroit dans deux heures que pour luy faire une visite; « car, » dit-elle, « j'ay une « affaire qui presse. »

Après, elle descend et crie : « Mes porteurs ! » c'estoit le mot; elle entre dans la chaise, va chez

1. Car toutes les chaises ont leur numero.

2. *Lignes biffées :* Où elle avoit demeuré quelque temps, quand elle changea de religion, de peur d'estre obligée de suivre son mary.

a. Jeanne de La Croix de Chevrieres, veuve de Revel.

Rambouillet : on la porte jusques sur l'escalier, car l'appartement du galant respond sur le derriere, et est par bas. Il la baisa tant qu'il put. Dans le desduit, il luy disoit : « Voylà le « sang de Colligny bien humilié ! » Il dit qu'elle n'est point badine, et qu'elle ne luy sceût jamais dire que : « Ah! mon cher, que je vous « aime! » Encore le disoit-elle sans agrément. Il luy dit « qu'il ne luy avoit pas autrement « d'obligation de ce qu'elle avoit fait pour luy, « et que le Comte du Lude en avoit eu autant. » Elle souffrit cela sans se fascher; elle ne luy avoua pourtant rien, et luy dit seulement qu'en causant de l'amour avec sa belle-sœur de Nermanville, la pucelle luy disoit : « Mais, « ma sœur, à vous ouyr, je pense que si vous « vous trouviez seule avec un homme que vous « aimassiez, vous luy permettriez toute chose. « — Peut-estre, » disoit-elle; « je n'en vou- « drois pas respondre. » Rambouillet fut quinze jours sans y aller : il luy dit qu'il y avoit esté trois fois; elle le crut bonnement, car on luy fait accroire tout ce qu'on veut; mais il ne luy fit rien, et, ce qui est estonnant, ils se sont veûs cent fois depuis, et elle n'a jamais fait semblant de se souvenir de ce qui s'estoit passé entre eux. Vous diriez une g— qu'on a veûe en une passade.

Un Saint-d'Hierry, filz de feu Roques, escuyer

du cardinal de Richelieu, a esté son galant en suitte. Les demoiselles se relaschoient, et tout alloit à l'abandon. De Vannes se tourmenta tant qu'il luy fit donner ordre de se retirer. Depuis, ses parens la pressant d'aller trouver son mary, qui estoit passé en Allemagne, elle dit à Madame de La Force qu'elle avoit du mal. Regardez quelle effronterie[1] ! Elle a dit depuis à Rambouillet qu'elle avoit dit cela pour ne pas aller avec son mary, et au mesme temps elle luy avoua qu'elle avoit couché avec le Comte du Lude.

Enfin elle changea de religion (*b*), afin qu'on ne la fist point sortir de Paris. Elle fut quelque temps aux Carmelites, à condition de ne point quitter ses mouches, et de sortir deux fois la sepmaine[2]. Un nommé Hacqueville estoit alors son galant.

J'ay oublié qu'on trouva dans la cassette de Mademoiselle de Nermanville cent lettres d'amour de la Comtesse, que ses belles-sœurs gardoient pour tascher à faire rompre le ma-

1. Cela pouvoit bien estre vray. On disoit qu'elle avoit donné une vache à laict à l'abbé d'Effiat (*a*).

2. Les devotes, voyant qu'elle ne prioit point Dieu les matins et qu'elle ne faisoit que se mirer, luy osterent ses miroirs. Le lendemain elle n'en trouva pas un ; on luy dit qu'elle n'en auroit qu'après avoir prié Dieu.

a. Frère de Cinq-Mars. — *b*. Le 20 juillet 1653.

riage; c'est pour cela qu'elles vouloient avoir des lettres de Lacger. Ce fou se vante qu'il a couché avec elle. Elle dit qu'il avoit esté assez impertinent pour luy dire qu'il avoit esté cruel à la reyne de Suede pour luy estre fidele. Il fut quelque temps en Suede.

La meilleure aventure qui soit arrivée à la Comtesse, ce fut quand Bertault, l'incommode (*a*), à la premiere visite, après maint beau propos sur ses merites, luy sauta au cou et luy voulut lever la jupe. Elle appelle ses gens tout en colere; mais, à leur veüe, elle se retint, et leur dit seulement : « Raccommodez « ce feu. » C'estoit l'hyver. Quand ils se furent retirez : « Ne vous repentez-vous point? » luy dit-elle; « sans la consideration de Madame de « Mauteville, je vous perdrois. » Après, elle alla conter sa desconvenue à Madame de Revel, qui luy dit : « Voylà bien de quoy! Madame « de Savoye a bien esté colletée (*b*). »

M. de Guise luy en a conté huict mois durant; mais ils sont si visionnaires l'un et l'autre, qu'on ne sçauroit trop dire s'il en est rien arrivé. Rambouillet l'avertit que dez qu'elle luy (*c*) auroit fait quelque faveur, il la laisseroit là. Le mareschal d'Albret y alla en suitte.

a. Le frère de Madame de Motteville (*Histor.*). — *b*. Par Toré. Voy. plus haut. — *c*. A M. de Guise.

Un nommé des Colombys, grand brutal, luy en conta et luy en donna sur les oreilles une fois. L'abbé de Bruc, frere de Madame du Plessis-Belliere et de Montplaisir, s'y attacha en suitte. Il y va tant de gens, que c'est une vraye cohue. Elle devient fort grosse; elle a des affectations insupportables. Elle ne parle qu'à certaines gens; d'ailleurs, elle dit les choses si languissamment et avec une telle negligence, qu'elle ne daigne pas former ses paroles.

Le reste est dans les *Memoires de la Regence*.



211. 212. — LE MARESCHAL DE SAINT-LUC ET LE COMTE D'ETLAN, SON FILZ.

(*Timoleon d'Espinay, sieur de Saint-Luc, comte d'Estelan, né en* 1580, *mort* 12 *septembre* 1644. — *Louis d'Espinay, abbé de Chartrice, comte d'Estelan, mort en* 1644.)

Le mareschal de Saint-Luc s'appelloit d'Espinay; c'est une bonne maison de Normandie. C'estoit un estrange mareschal de France : on disoit qu'il y avoit en luy de quoy faire six honnestes gens, et qu'on ne pouvoit pas dire pourtant que ce fust un honneste homme. Il estoit bien fait, dansoit bien, jouoit bien du luth, estoit adroit à toute sorte d'exercices, avoit de l'es-

prit, et se mesloit mesme d'escrire en vers et en prose[1]; mais il ne faisoit rien avec grace.

On conte de luy qu'ayant traitté à Fontainebleau tous les princes lorrains, ils se firent tous jolys garçons; l'ambassadeur d'Espagne le vint voir après disné. M. de Guise, croyant oster son chapeau pour le saluer, osta sa perruque et demeura la teste rase. Cet ambassadeur en sortant, comme M. de Saint-Luc le conduisoit, luy dit : « Vous n'irez pas plus « avant et je vous en empescheray bien; il n'y « a guères de plus forts hommes que moy. » Le Mareschal un peu saoûl, luy qui se piquoit d'estre grand lutteur[2], crut que cet homme luy offroit le collet; il le prend, et le culbute en bas des degrez. Cela fit bien du bruit; mais on appaisa tout en disant que le Mareschal avoit bû. « Je croyois, » disoit-il, « qu'il me desfioit « à la lutte. »

C'estoit un plaisant homme en fait de femelles. M. de Bassompierre, son beau-

1. M. de Termes avoit promis des vers à quelqu'un pour le Carrozel; l'autre les luy demanda. « Ma foy, » respondit-il, « Saint-Luc a depuis quelques jours telle« ment gourmandé les Muses, que je n'en ay pu avoir « raison. »

2. Il disoit un jour à propos de cela, qu'il estoit un Samson. « Au moins, » dit M. de Guise, « avez-vous « une maschoire d'asne. »

frere (*a*), luy escrivoit de Rouen : « Venez viste « pour mon procez ; j'ay besoing de vous ; venez « en poste le plus tost que vous pourrez. » Il part. Le voylà dez sept heures du matin à Magny ; c'est la moitié du chemin : il demande un couple d'œufs. Une servante assez bien faitte luy ouvre une chambre. « Ah ! ma fille, » luy dit-il, « que vous estes jolye ! Quel bruit est-ce « que j'entens céans ? — Il y a une nopce, « Monsieur. — Danserez-vous ? — Vrayment, » respondit-elle, « je n'en jetterois pas ma part « aux chiens. » Il dit qu'il vouloit en estre, oublie M. de Bassompierre, s'habille comme pour le bal et gambade jusqu'au jour. Par bonheur, l'affaire avoit esté differée.

Une autre fois, passant en poste par Brives-la-Gaillarde, il demanda à boire à une hostellerie ; la fille de la maison luy plut : il luy demanda si elle avoit des sœurs. « J'en ay « deux qui valent mieux que moy. » Il descend de cheval, et y demeura trois jours, un jour pour chascune, et disoit qu'il ne se pouvoit lasser de manger des pigeonneaux que ces divines mains avoient lardez. Par ces sortes de visions il faisoit enrager ses gens : ils disoient tout ce qu'ils vouloient, il ne s'en fas-

a. Par Henriette de Bassompierre, mariée, en 1602, à Saint-Luc, et morte en 1609.

choit jamais. La Hoguette (*a*), celuy qui a fait le Testament d'un bon pere à ses enfans, estoit à luy.

Il espousa en deuxiesmes nopces Madame de Chazeron, une des plus belles femmes qu'on pust voir, mais qui avoit une fine v—. Il disoit : « Si elle me donne des pois, je luy don« neray des féves. » Il en tenoit aussy. Il en fut long-temps amoureux.

Un jour (*b*) il envoya un page pour sçavoir de ses nouvelles : le page luy raporta qu'il l'avoit trouvée à table, teste à teste avec le mareschal de Brezé, et qu'ils mangeoient des perdrix en caresme. Il pesta terriblement contre elle. Son filz aisné, le Comte d'Etlan (*c*), agé alors de vingt-deux ans, se mit à rire : « De quoy riez-vous? — C'est que je me suis « souvenu de certaines personnes qui, après « avoir plus pesté que vous, ne laissoient pas « d'espouser les gens. » Aussy l'espousa-t-il en suitte. Cette v — luy avoit esté donnée par son mary (*d*), jeune homme qu'on avoit envoyé voyager en Italie, après l'avoir marié à dix-sept ans. Il en apporta un beau present à sa femme. Huict mois durant, en secondes

a. Pierre Fortin de La Hoguette. Son livre est de 1655. — *b*. Avant de l'epouser. — *c*. Sans doute celui qui prit ensuite la soutane. — *d*. M. de Chazeron. Voy. l'*Histor.* de Saint-Geran.

nopces, elle se porta assez bien; elle engraissa, on la croyoit guerie; mais depuis elle ne fit qu'empirer. Elle estoit tourmentée avant cela d'une faim canine, et ce fut à cause que M. de Saint-Luc avoit le meilleur cuisinier de la Cour qu'elle l'espousa enfin. Elle rendoit tout deux heures après. Il luy falloit faire je ne sçay combien de repas par jour, et pour dormir, prendre de l'opium le soir.

Son filz, le Comte d'Etlan, voyant que sa survivance de Brouage viendroit bien tard, et que son pere avoit d'assez bonnes dents pour tout manger, prit la soutane, à la persuasion de M. de Bassompierre, qui le trouvoit d'une figure assez propre pour l'Eglise. On luy donna une abbaye de dix mille livres de rente qu'avoit son frere, aujourd'huy M. de Saint-Luc[1] (*a*).

1. Il avoit dix mille livres de rente en une abbaye, autant sur le comté d'Etlan, autant sur les Suisses, dont M. de Bassompierre estoit colonel, et une pension d'autres dix mille livres, que le Roy luy donna pour renoncer à la survivance de Brouage. Il joüit de ces deux pensions trois ans durant, car M. de Bassompierre ayant esté mis dans la Bastille, ne luy pouvoit rien laisser prendre sur les Suisses, et la Cour ne luy paya plus sa pension; on ne le consideroit qu'à cause de son oncle. Il haussa son abbaye de quatre mille livres de rente; ainsy il de-

a. François d'Espinay, marquis de Saint-Luc; mort en avril 1670.



213. 215. — LA MONTARBAULT, SAMOYS ET DE L'ORME.

(.... *Charles de L'Orme, sieur de Beauregard; né vers* 1584, *mort* 24 *juillet* 1678.)

La Montarbault estoit fille d'un fermier d'Anjou : elle fut mariée à un homme de la condition de son pere; mais elle le quitta bientost, soit qu'elle se fust fait desmarier ou autrement.

meura avec vingt-quatre mille livres de revenu pour tout bien.

Si M. de Bassompierre fust demeuré à la Cour, nostre abbé eust fait fortune, car il avoit de l'esprit. Il estoit porté à la satyre. Un jour M. de La Rochefoucault le desfia de rien trouver cóntre luy; il fit ce sonnet qui a tant couru. Un gentilhomme qui a esté à M. de Saint-Luc m'a asseuré que ce n'a point esté le Comte d'Etlan qui a fait l'epitaphe que voicy; mais bien Comminges :

> La mort icy-dessous rongea
> Deux corps qui mangerent Brobage;
> Ils eussent mangé davantage,
> Mais la v— les mangea.

Mais Malleville, qui estoit à M. de Bassompierre, m'a dit que le Comte avoit fait depuis celle-ci par avance :

> Enfin Saint-Luc icy repose,
> Qui ne fit jamais autre chose.

M. de Bassompierre estant dans la Bastille, le Comte ne demeuroit guères à la Cour : il alloit souvent à Sainte-Menehoul, en Champagne, proche de son abbaye. Il y

Elle vint à Paris, où elle fut entretenue par de L'Orme, le medecin. Cet amant ne luy estant

avoit meublé une chambre chez un eslu nommé d'Origny. Or, il avoit fait l'histoire des cinq premières années du ministeriat du cardinal de Richelieu, et une satyre du passage de Bray, que plusieurs personnes ont à cette heure, quoyqu'à sa mort il l'ayt fait brusler, avec bien des saletez qu'il avoit faites, comme l'origine du b — l, etc.; pour moy, je l'ai eue de sa sœur, la religieuse à Rheims; son frere en a une copie. Puis il l'avoit donnée à feu M. d'Espesses, et mesme à feu Chastelet, pour avoir sa satyre contre Laffemas (*a*).

La Cour vint une fois à Sainte-Menehoul : il en part. Comme il fut à vingt lieues de là, il s'avisa qu'il avoit laissé cette histoire et autres pareilles dans un cabinet d'ebene en cette chambre. Il jure et peste. Ce gentilhomme qui a esté page de son pere s'offrit à les aller retirer. Il arrive justement comme M. de Chavigny, qui logeoit de ce jour-là dans cette chambre, estoit par bonheur sorty avec tous ses gens : il trouve moyen d'y entrer, et emporte tout ce qu'il falloit. Le soir mesme M. de Chavigny, sçachant à qui estoient ces meubles, demanda la clef de ce cabinet; peut-estre mesme le fit-il ouvrir, faute de clef. Depuis, le Cardinal sceût qu'il avoit fait cette histoire; il envoya M. le Chancellier pour en voir quelque chose. Le Comte y avoit mis ordre, et ne luy monstra qu'une copie où il n'y avoit que des choses à l'avantage du Cardinal. Le cardinal Mazarin a voulu avoir l'original. M. de Saint-Luc, dez qu'il put le recouvrer, le luy donna sans en rien lire; je le sçay de ce mesme gentilhomme qui le luy porta.

Le Comte, voyant son pere mort, prit la poste pour venir à Paris; il tombe, et son cheval sur luy : il cracha du sang, se gouverna assez mal à Tours, où il s'arresta, et y mourut au bout de quinze jours, agé de quarante ans.

a. *Le Malefa*. Voy. *Histor.* de Laffemas.

pas assez fidele pour l'arrester, elle voulut faire une finesse qui luy pensa couster bon. Elle prit du poison, et en suitte de l'antidote ; mais elle avoit pris du poison en telle quantité, que si de L'Orme ne fust survenu à propos, elle passoit le pas ; encore eut-il bien de la peine à la sauver. Depuis, elle espousa un gentilhomme, nommé Montarbault, à qui elle ne voulut jamais rien accorder qu'ils ne fussent mariez. Cet homme s'en lassa bientost ; car, quoyqu'elle fust belle, elle avoit l'esprit si turbulent, si enragé, qu'on ne pouvoit vivre avec elle. Sa beauté commençant à diminüer, elle se mit à souffler (*a*) ; elle avoit un million de secrets, et voyant qu'elle se descrioit à Paris, elle alloit faire de petits voyages dans les provinces. Une fois elle fit si bien accroire au Duc de Lorraine qu'elle faisoit l'or, qu'on a veù des lettres de luy par lesquelles il la recommandoit comme la personne du monde la plus necessaire à son Estat ; mais enfin cela alla si mal pour la pauvre alchimiste, qu'au lieu d'en rapporter de grandes richesses, elle y perdit pour sept à huict mille livres de pierreries, que le Duc luy prit quand il vit que c'estoit une affronteuse. Après plusieurs promenades, elle rencontra un Anglois qui se vantoit d'avoir trouvé l'invention

a. A faire des expériences alchimiques.

de faire des carrosses qui iroient par ressort; elle s'associe avec cet homme, et dans le Temple ils commencerent à travailler à ces machines. On en fit un pour essayer, qui veritablement alloit fort bien dans une salle, mais n'eust pu aller ailleurs, et il falloit deux hommes qui incessamment remuoient deux especes de manivelles, ce qu'ils n'eussent pu faire tout un jour sans se relayer; ainsy cela eust plus cousté que des chevaux.

Ce dessein avorté, elle accusa de fausse monnoye, car elle s'y entendoit fort bien et c'estoit là toute sa pierre philosophale, un nommé Morel, qui avoit esté commis de Barbier[1]; mais elle, au contraire, fut accusée, et eut bien de la peine à se desbarrasser.

En un voyage qu'elle fit en Normandie, le filz de la sœur de Chandeville (*b*), qui estoit nepveu de Malherbe, la vit chez un gentilhomme. Il en devint amoureux, et cela n'est pas estrange, car il estoit jeune, et elle avoit encore de la beauté, estoit cajolleuse et debitoit agreablement[2]. Il fit en sorte auprès de sa

1. Voy. à Fenestreaux (*a*).
2. Elle avoit changé de nom.

a. *C'est-à-dire* dans l'*Historiette* de Voiture ce qu'on dit de Barbier, beau-père de Fenestreaux. T. III, p. 46. — *b*. Eleazar de Sarcilly, sieur de Chandeville. Voy. l'*Histor*. de Malherbe.

mere (*a*), qui estoit veuve, qu'elle priast la Montarbault de venir chez elle. Cet adolescent, qui apparemment la trouva assez facile, la retint deux mois entiers chez sa mere qui, charmée de cette femme, luy donna sa fille qui sortoit de religion, pour luy faire voir le monde. Cette mere, comme on peut penser, n'estoit pas plus sage que de raison; ç'avoit tousjours esté une extravagante, qui se vouloit battre en duel à tout bout de champ. Voylà ces jeunes gens à Paris, logez dans le Temple chez la Montarbault. Les voisins s'estonnoient fort de voir chez cette femme une jeune fille bien faitte. Il arriva par hazard que la femme de chambre de Mademoiselle de Rambouillet, qui estoit une fille fort adroitte, se trouva un jour chez une femme de ses amies, au Temple, où elle vit cette jeune demoiselle qui, ayant appris que cette fille coiffoit si bien, la pria de trouver bon qu'elle se fust faire coiffer par elle à l'hostel de Rambouillet. Elle y fut, et cela fut rapporté à Madame la Marquise, qui s'informa si bien qu'elle sceût que c'estoit la niepce de feu Chandeville qu'elle avoit donné autrefois à M. le cardinal de La Valette. Le frere, qui avoit accompagné sa sœur, fut contraint d'aller saluer Madame de Rambouillet,

a. Madame de Samois.

et luy fit un galimatias qui faisoit assez voir qu'il y avoit de l'amour, et qu'il n'avoit osé la venir voir de peur que cela ne se descouvrist. Enfin, quelques parens qu'ils avoient icy renvoyerent cette fille à sa mere. On luy fit avouer que la Montarbault l'avoit voulu mener plusieurs fois chez M. de Chevreuse et ailleurs, et que pour y faire consentir le frere, elle luy disoit : « Cela me servira, parce que ceux à « qui j'ay affaire aiment fort à voir de belles « personnes. » Ce garçon, qui s'appelloit Samois, demeura à Paris quelque temps : après, il vint retrouver Madame de Rambouillet et luy dit qu'il recherchoit une fille fort riche, et qu'il n'y avoit qu'une difficulté à l'affaire, c'est qu'il s'estoit vanté d'estre parent de MM. de Montmorency et qu'on souhaittoit qu'il fust reconnu pour tel. « Sur cela, Madame, » continua-t-il, « je me suis addressé à vous, comme « à une personne qui aimoit fort feu mon oncle, « pour vous prier d'obtenir cette grace de Ma- « dame la Princesse. » La Marquise, au lieu de luy dire les veritables raisons qu'il n'eust pas comprises, luy dit qu'elle n'estoit pas en estat de sortir. Un mois ou deux après, il la vint encore voir et luy dit qu'il estoit marié, mais le plus malheureusement du monde. « J'avois recherché l'une des deux filles de la « Baronne de Courville, auprès de Chasteau-

« dun. Ces filles estoient en pension dans une « religion à Paris. Je la fus demander à la mere : « elle, qui, quoyqu'elle ayt cinquante ans, est « encore assez passable, me dit que pour ses « filles elle ne les vouloit point marier, mais « que si je voulois l'espouser elle, j'y trouve-« rois mieux mon compte, et qu'elle avoit tant « de revenû. Nous nous marions, mais j'ay « espousé un diable; elle a tousjours le baston « à la main; elle bat ses gens et ses paysans à « outrance; et pour moy, dez le lendemain « de nos nopces, elle me dit mille injures. » En disant cela, le galant homme dit toutes les injures de harangere et de crochetteur. Madame de Rambouillet, surprise de cela, le pria de ne dire plus de ces choses-là. « Vrayment, « Madame, ce n'est pas là tout; ma mere et « ma sœur la vinrent voir; elle les appella.... » (là, il en dit de plus terribles que les autres). « Elle passa bien plus avant; elle frappa ma « mere; ma mere le luy rendit : elle mit ma « mere en prison; ma mere l'y mit à son tour : « elle m'a battu, je l'ay battue. Enfin, après « bien du vacarme, nous sommes venus à Paris. « Tout le jour elle ne fait qu'escrimer. » Madame la Marquise disoit qu'elle esperoit que ces deux femmes se battroient enfin en duel. « Elle mange, » adjoustoit-il, « quarante huis-« tres tous les matins » (c'estoit en caresme), « et

« pour moy et mes gens, elle nous fait mourir « de faim. »

Or, cette madame de Courville, comme je l'ay appris dans le pays, durant la vie de son mary et après, s'estoit tousjours divertie ; et n'ayant plus aucun reste de beauté, elle avoit esté contrainte de prendre un homme qui luy servoit de maistre-d'hostel et de galant tout ensemble. Samois le trouva un jour couché avec elle ; mais comme il vouloit faire du bruit, elle luy dit : « Vous avez pu sçavoir mon hu-« meur, et vous ne devez pas pretendre que je « vive mieux avec vous qu'avec mon premier « mary. » Samois voulut descharger sa colere sur cet homme, mais comme il est debonnaire, il se contenta de le chasser. Il enferma pourtant sa femme, et ne la laissoit voir à personne. Un conseiller du Chastelet de Paris, qui avoit autrefois esté fort bien avec elle, sceût qu'elle estoit prisonniere, et envoya un homme qui adroittement se glissa dans la maison, un jour qu'un gentilhomme avoit eu permission de luy parler ; il luy dit la bonne intention du Conseiller qui, quelque temps après, envoya un lieutenant du Prevost de l'Isle, pour la deslivrer. Ce lieutenant mit le mary et la femme bien ensemble. Quelque temps après, une affaire les obligea à venir à Paris tous deux. L'argent manqua bientost au Cavalier qui,

pour en avoir, vendit les chevaux et le carrosse de sa femme; mais elle, n'entendant point raillerie, trouva moyen de le faire mettre au Chastelet pour debtes. Je pense que le Conseiller ne nuisit pas à cette affaire. Depuis, il vint demander franchise à l'hostel de Rambouillet, parce qu'il avoit esté, disoit-il, d'un duel. Celuy à qui il parla luy dit qu'il ne seroit pas en seureté : « Comment! » respondit-il, « et n'est-ce « pas un hostel (*a*)? »

Pour de L'Orme, dont nous avons parlé cy-dessus, les eaux de Bourbon, qu'il a mises en reputation, l'y ont mis aussy luy-mesme [1].

On dit qu'il pretendoit que ceux de Bourbon

1. Il a gaigné du bien et est à son aise.

— Il conte luy-mesme qu'il donna des coups de baston à un médecin de la Faculté. Madame de Temines, depuis mareschale d'Estrées (*b*), avoit un filz fort malade. De L'Orme demanda du secours; on appella M. Duret (*c*) et un autre. Quand ce fut à entrer, Duret, comme le plus vieux, passe; l'autre medecin, comme estant de la Faculté de Pàris, le suit. De L'Orme, en presence du mareschal d'Estrées, qui recherchoit la Marquise, prend un baston de cotret et rosse cet homme qui se sauve. Duret s'enfuit; on court après luy. « Hé! Monsieur! vous n'or- « donnez rien pour mon filz. — Faittes-le saigner, Ma- « dame. » Et jamais on ne le put faire revenir (*d*).

a. Il sembloit confondre *autel* et *hôtel*. — *b*. Anne Habert. — *c*. Jean Duret, mort en 1629. — *d*. (*Variante écrite beaucoup plus tard*) : Il pouvoit avoir quarante-cinq ans lorsqu'il fut appellé à une consultation chez M. de Montmort, le pere de celuy de l'Academie. Il

luy erigeassent une statue sur leurs puits; il se fit faire intendant des eaux, et puis vendit cette charge. On l'accuse d'avoir pris pension des habitans pour y faire aller bien du monde, et il y a grande apparence, car sous ce pretexte il ne voulut jamais payer pour quarante escus de ciseaux et de couteaux qu'il avoit pris une fois à *la Flesche*, à Moulins, et il trouva fort estrange qu'on les luy demandast, comme s'ils ne luy estoient pas assez redevables, à luy qui faisoit aller tant de gens à Bourbon, et qui disoit à tous que *la Flesche* estoit la meilleure boutique. Que ce soit cela ou autre chose, le maistre s'est fait riche. Ce fut l'an 1656 qu'il fit cette vilainie. Il estoit allé accompagner à Bourbon l'abbé de Richelieu et ses sœurs; il avoit avec luy sa demoiselle, car il ne va point sans cela, et il fallut que Madame d'Aiguillon le souffrist. A cette heure qu'il est vieux, il craint le serein, et dez que cinq heures sonnent,

s'agissoit de son seul filz, encore enfant, qui estoit fort mal. Il y avoit deux autres medecins : le vieux Duret, homme celebre, et un autre. De L'Orme laissa passer Duret à cause de son âge et de sa reputation. L'autre medecin, qui estoit plus vieux que de L'Orme, passa aussy devant. Le voylà en fureur : il prend un baston qu'il trouva par hazard et l'estrilla bien. Duret s'enfuit : la maistresse de la maison luy crioit : « Hé! Monsieur, « voyez donc mon filz. — Faittes-le saigner, Madame. » De L'Orme guerit l'enfant.

il se met je ne sçay quelle coiffe de crapaudaille (*a*) sur la teste, qui, avec son habit de satin à fleurs et ses bas couleur de rose, le font de la plus plaisante figure du monde.

J'ay ouy conter à feu Malleville une bonne chose de cet homme; il s'est tousjours meslé de belles-lettres. Malleville luy monstra une grande elegie qui s'appelle *Impatience amoureuse* (*b*). « Hé! » luy dit-il, « combien faut-il « de vers pour une piece de théatre? — Quinze « cens ou environ, » dit Malleville. — « Vray-« ment! » adjousta le Medecin, « vous en « devriez faire une; voylà desjà le tiers des « vers faits. »

a. Etoffe de soie grippée, qu'on nomme aussi *crespon*.
b. Poésies de M. Malleville. 1650, p. 95.





216. 218. — MADAME L'EVESQUE, LABARRE, MADAME COMPAIN.

(*N.... Turpin, née vers* 1610, *mariée à N. L'Evesque, veuve en* 1631. — *Martin sieur de La Barre.*

Un procureur au Chastelet, nommé Turpin, avoit une des plus belles filles de Paris. Elle estoit blonde et blanche, de la plus jolie taille du monde, et pouvoit avoir environ quinze ans. Un jeune advocat, nommé Patru (*a*) (c'est celuy qui est aujourd'huy de l'Academie, et qui a fait de si belles choses en prose), la vit à la procession du grand Jubilé[1]. Sa beauté le surprit, et il ne fut pas le seul, car toute la procession s'arrestoit pour la regarder. Le monsieur estoit beau si la demoiselle estoit belle, et on pouvoit dire que c'estoit un aussy beau couple qu'on en pust trouver. Quoyqu'elle luy semblast admirable et qu'il en fust fort touché, il ne voulut point l'aller voir; car, quoyqu'il fust extresmement jeune, il voyoit bien desjà que c'estoit une sottise que de se jouer à des filles. Aux Carmes, car ils estoient tous deux de ce quartier-là (*b*),

1. 1625.

a. Olivier Patru, né en 1604; mort 16 janvier 1681. — *b*. Entre les quartiers de St-Benoît et de la place Maubert.

il la rencontra à la messe; il en fust esblouy, et il dit qu'en sa vie il n'a rien veû de si beau. Elle le salua le plus gracieusement du monde. Il se contentoit de passer quelquefois devant sa porte, où elle se tenoit assez souvent; s'il la regardoit d'un œil amoureux, elle ne le regardoit pas d'un œil indifferent. Comme il souhaittoit avec passion qu'elle fust mariée, un advocat au Parlement, nommé L'Evesque, l'espousa quelque temps après (*a*). C'estoit un petit homme mal fait et d'ailleurs assez ridicule. Voylà nostre galant bien aise : il se met à aller au Chastelet, parce que le mary avoit pris cette route à cause de son beau-pere. Le pretexte fut qu'un jeune homme doit commencer par là. Il se place bien loin de L'Evesque, et fut assez long-temps sans le rechercher : il y fut bientost en quelque reputation; et un matin, s'estant trouvé avec quelques advocats, parmy lesquels estoit L'Evesque, on proposa de faire une desbausche pour voir ce que ce nouveau venu d'Italie sçavoit faire; Patru ne faisoit que d'en revenir. L'Evesque dit qu'il vouloit que ce fust le jour mesme, et chez luy. Ils y furent; on fit carrousse jusqu'à onze heures du soir : la femme y fut tousjours presente, et ne quitta pas d'un moment la compagnie.

a. En 1626.

Nostre amoureux estoit ravy d'avoir eu entrée chez la belle; toutefois il n'osoit y aller sans quelque semblable occasion, car cette femme estoit entourée de cent sots, la pluspart, des adolescens d'advocats qui dirent bien des sottises, dez qu'ils virent que Patru y avoit accez; car il leur faisoit ombrage. Cependant on luy rapportoit qu'elle disoit mille biens de luy. Enfin il la rencontra teste pour teste, sous le cloistre des Mathurins (*a*), et il fut obligé de luy dire qu'il n'avoit osé prendre encore la hardiesse de l'aller voir en son particulier; elle, l'interrompant, luy dit qu'il y pouvoit venir quand il voudroit. Il y fut donc, et plus d'une fois; mais les petits advocats mirent bientost l'allarme au camp : le mary tesmoigne qu'il n'y prenoit pas plaisir, elle en avertit Patru, car il avoit fait bien du progrez en peu de temps. Luy, pour faire une contre-batterie, se met à rendre bien des devoirs à la mere, qui logeoit porte à porte. Cette mere, aussy estourdie qu'une autre, prit ce garçon en telle amitié qu'elle ne juroit que par luy. Cependant les jaloux firent tant de bruit, que le pere se resveilla et fit comprendre à sa femme qu'elle n'estoit qu'une beste. Nostre galant a encore avis de cette nouvelle infortune : il se resout à

a. Vers l'hôtel de Cluny.

recherRcher le mary ; ce qu'il avoit fuy autant qu'il avoit pu, parce que c'estoit un fort impertinent petit homme. L'Evesque se picquoit de lettres, et sçavoit la reputation de nostre advocat : il se laisse bientost prendre, et à tel point qu'il en estoit incommode, car il ne pouvoit plus vivre sans Patru. Luy, pour s'en descharger un peu et avoir un peu plus de liberté en ses amourettes, pria d'Ablancourt, son meilleur amy, d'avoir la charité d'entretenir quelquefois cet impertinent. Ils lierent une société.

Ils mangeoient trois fois la sepmaine ensemble, tantost chez d'Ablancourt, tantost chez quelque traitteur[1]. Les amans furent assez

1. Il arriva en ce temps-là que l'abbé Le Normand, ce fripon qui a fait quelque temps des catechismes au bout du Pont-Neuf, et qui depuis a fait l'espion du cardinal Mazarin, estant parent de la belle, la pretendoit baiser; mais il le vouloit faire d'authorité : elle se mocqua de luy. Enragé de cela contre Patru, il y mena un jeune abbé qu'on appelloit l'abbé de La Teriere, qui s'esprit aussytost : cetuy-là n'y réussit pas mieux que luy. Tous deux, pour sçavoir la verité de l'affaire, s'avisent de gaigner un des prestres qui, certains jours de la sepmaine sainte, sous l'orgue des Quinze-Vingts, donnent l'absolution des cas reservez à l'evesque. Le galant (*a*) avoit accoustumé de s'y confesser. Ce prestre gaigné s'y trouva seul. L'advocat se confesse à luy de coucher avec une femme mariée ; et après cela le prestre dit assez haut : « Je m'en vais, je n'ay plus que faire icy ; j'ay sceû ce

a. Patru.

long-temps sans traverses, jusqu'à ce qu'un jour qu'ils estoient ensemble dans la chambre de la belle, le mary passe pour aller dans un cabinet, sans faire semblant de les voir. Le galant dit à la belle : « On nous l'a desbausché « tout-à-fait; il y a long-temps que je prevoy « qu'il faudra rompre avec luy pour le faire re- « venir, car il me recherchera sans doute; je « m'en vais : dittes-luy que je suis party très- « mal satisfait, et que je ne veux plus rentrer « céans; il ne manquera pas de dire que c'est « ce qu'il demande, mais ne vous en espou- « vantez point. » Cela arrive comme il l'avoit dit : L'Evesque venoit de boire avec des jeunes

« que je voulois sçavoir. » Patru l'entendit. A quelque temps de là, je ne sçay quel traisneur d'espée le vint trouver; Patru l'avoit veû plusieurs fois aux Carmes : « Monsieur, » luy dit-il, « un tel abbé s'est addressé à « moy pour vous faire jetter une bouteille d'eau forte et « vous faire donner quelque balaffre sur le visage; mais « je n'ay garde de le faire. Comme vous voyez, je vous « en avertis; ne faittes semblant de rien, laissez-le-nous « plumer : il a encore quelque argent de reste de son « benefice qu'il a vendu à l'abbé Le Normand. » Ce jeune abbé se fit Minime en suitte, et fit faire des excuses à Patru.

Cet abbé Le Normand estoit filz d'un maistre des Requestes et petit-filz d'un commissaire du Chastelet. L'Evesque estoit tout fier qu'un filz de maistre des Requestes fust parent de sa femme. Enfin il vit bien que ce n'estoit qu'un impertinent. — Boisrobert appelle l'abbé Le Normand *Dom Scelerat*.

gens qui luy avoient brouillé la cervelle. Au bout de quelques jours, Patru trouve L'Evesque aux Carmes, et luy tourne le dos tout franc. L'autre, qui avoit mis de l'eau dans son vin, en fut un peu surpris, et dit le jour mesme à sa femme : « Vrayment M. Patru est tout de « bon en colere; il m'a aujourd'huy tourné le « dos aux Carmes. — Je vous avois bien dit, » respondit-elle, « qu'il partit de céans très-mal « satisfait. » Ce ressentiment que Patru avoit tesmoigné fit l'effect qu'il esperoit; voylà L'Evesque à courir après luy. Comme ils estoient sur le point de renouer, L'Evesque meurt en fort peu de jours (*a*), et il estoit si bien revenu, qu'il dit en mourant à sa femme qu'elle se fiast à luy en toutes choses, et qu'il n'avoit qu'un seul regret, c'est de n'avoir pu renouer avec luy. Il declara aussy qu'il luy devoit quelque argent dont Patru n'avoit pas de promesse, qu'il ne sçavoit pas au juste combien il y avoit, mais qu'on s'en rapportast à ce que Patru en diroit.

La Veuve envoya quelques jours après demander au galant combien son mary luy pouvoit devoir. Il luy manda qu'elle se mocquoit, et qu'il ne luy estoit rien dû. Elle luy escrivit que cela estoit venu à la connoissance de son

a. Au mois d'oct. 1631. (*Plaidoyers de Gauthier*, t. II, p. 307.)

pere, et qu'il falloit absolument le dire, et qu'elle le prioit de luy envoyer un exploit : il respondit qu'il s'en garderoit bien, et que, puisqu'il falloit necessairement qu'il payast, il y avoit tant; qu'elle en fist comme elle le trouveroit à propos; mais qu'il ne pouvoit se resoudre à luy envoyer un exploit, quoyqu'il sceûst bien que sans cela elle ne pouvoit payer seurement. Le pere, voyant cela, envoya l'argent, et fit faire un exploit à sa fantaisie.

Cette mort ruina toutes leurs amours : Patru ne trouvoit pas plus de seûreté à une veuve qu'à une fille. Elle le pressoit de la venir voir : luy s'en excusa un temps sur la bienséance qui ne permettoit pas qu'il retournast si promptement chez la veuve d'un homme avec qui tout le monde sçavoit qu'il estoit mal. Après, il luy parla franchement, et luy dit « qu'il ne pouvoit « pas la voir sans luy faire tort; car s'il l'es- « pousoit, il la mettoit mal à son aise, et s'il « ne l'espousoit pas, il la perdoit en l'empes- « chant de se remarier. » La voylà au desespoir. Elle crut que, si elle se laissoit cajoller à d'aûtres, elle le feroit revenir; elle alloit à l'eglise avec une foule de petits galans. Il m'a avoué que cela luy brusloit les yeux, et qu'il n'a en sa vie si mal passé son temps que de voir qu'une des plus belles personnes du monde, et dont il estoit aussy amoureux qu'on pouvoit

estre, le souhaittoit si ardemment, et de ne pouvoir jouir d'un si grand bonheur. Il en eut la fievre : sa raison fut pourtant la maistresse, et il ne vit jamais depuis Madame L'Evesque chez elle.

La belle qui s'estoit laissé approcher par tant de galans, s'accoustuma insensiblement à cette coquetterie, et on ne sçait si Chandenier, depuis capitaine des Gardes-du-corps, le feu president de Mesme et le president Tambonneau ne succederent point à Patru pour quelques nuicts; car, durant qu'il la voyoit, ces gens-là et bien d'autres n'y firent que l'eau toute claire, et elle luy faisoit confidence de tout ce qu'ils luy faisoient dire et de tout ce qu'ils luy faisoient offrir.

La Barre, payeur des Rentes, garçon de plaisir et riche, mais fort escervelé et assez materiel, s'en esprit et n'en eut rien qu'avec une promesse de mariage; il y eut mesme un contract de mariage en suitte et un acte de celebration. Durant six mois et davantage, la mere de La Barre la traitta comme sa belle-fille, et si Pucelle eust plaidé comme il faut, elle auroit gaigné sa cause; mais il ne dit point cette particularité, on ne sçait pourquoy. Si Patru eust osé plaider pour elle, la chose eust esté autrement. La cause fut appointée, et il

fut dit qu'il l'espouseroit, ou luy donneroit cinq mille escus pour elle, et vingt mille livres pour le filz qu'elle avoit eu. Ce procez fut quatre à cinq ans à juger[1].

Cependant La Barre devint amoureux de la femme d'un nommé Compain, de Tours, petit partisaneau, qui estoit venue à Paris avec son mary; c'estoit une jolie personne, coquette, rieuse, gaye, qui contrefaisoit tout le monde, et qui concluoit assez facilement, pourveû qu'on payast bien. La Barre et elle ne purent pour-

1. Avant Madame L'Evesque, il (*a*) avoit esté amoureux de la d'Alesseau, fameuse courtisane, et l'avoit entretenue; cette femme avoit esté à un quart d'escu : jusqu'à trente ans elle ne fut point estimée. M. de Retz, le bonhomme, s'estant mis à l'entretenir, elle devint aussytost fameuse. Saint-Prueil l'eut en suitte, et puis La Barre qui y despensoit mille livres par mois. Le Comte d'Harcourt couchoit avec elle par-dessus le marché, mais quand La Barre venoit, il falloit gaigner le grenier au foin, car il n'avoit point d'argent à donner. Une fois il passa toute la nuict sur des fagots. Elle fut tousjours entretenue jusqu'à ce qu'elle quittast le mestier : alors, car elle avoit amassé du bien, elle vescut en honneste femme, et il y alloit beaucoup de gens de qualité qui vivoient fort civilement avec elle. Le petit Guenault m'a dit qu'en une grande maladie qu'elle eut, comme elle se porta mieux et qu'il luy eût demandé comment elle se trouvoit : « Hé! » dit-elle, « le crucifix s'esloigne peu à peu. » Patru, qui a veû de ses lettres, dit qu'elle escrivoit fort raisonnablement. Enfin un conseiller mal aisé, conseiller à la cour des Aydes, nommé Le Roux, l'espousa. Je trouve qu'elle fit une sottise : depuis, je n'ay pas ouy parler d'elle.

a. La Barre.

tant mettre l'aventure à fin à Paris, car le mary ne la quittoit point : mais ils s'aviserent d'une assez plaisante invention. Compain part de Paris avec sa femme ; La Barre le laisse aller. Trois ou quatre heures après, il prend la poste avec un nommé La Salle, son barbier : ils descendent aux Trois-Mores à Estampes, où la belle estoit logée. Elle, qui avoit le mot, se coucha dez qu'elle fut arrivée, feignant de se trouver mal. La Barre ne se laisse point voir au mary, et la va trouver tandis que Compain souppoit à table d'hoste. Après souper, La Salle l'engage au jeu ; de sorte que le galant eut tout le loisir de faire ce pourquoy il estoit venu. Le lendemain il demande à La Salle s'il n'avoit point d'argent : La Salle luy donne sept ou huict pistolles, qu'il va viste porter à la servante de la dame. Quand elle fut partie, et qu'il fallut payer leur couchée, La Barre dit à La Salle que la Compain ne luy avoit pas laissé un sou. « Vrayment, » dit le barbier, « si je « n'avois eu l'esprit de garder deux ou trois « pistolles, nous en tiendrions. — J'eusse laissé « mon espée, » respond La Barre ; « et puis « les officiers d'icy me connoissent apparem- « ment. » Ils retournerent à Paris.

Depuis, La Barre continua à envoyer des presens à la Compain ; mais elle ne luy fut pas trop fidelle. Il eut avis qu'un conseiller de

Tours, nommé Milon, estoit le beau, et qu'ils se resjouissoient tous deux à ses despens : il en voulut sçavoir la verité. Pour cela, il envoye son valet de chambre, qui fit si bien qu'il gaigna la servante de la donzelle, et eut des lettres du Conseiller à elle. Cette intelligence fut descouverte, et le Conseiller presenta requeste, disant que cet homme estoit venu pour l'assassiner. Il avoit fait une information sous main, et, ayant eu permission d'informer, il fit arrester cet homme et le fit fouiller : ainsy ses lettres furent recouvrées. La Barre, confirmé dans son soupçon, en fut si irrité qu'il jura de se venger. En ce noble dessein il achette quatre estocades de mesme longueur, et s'en va à Tours avec un brave, nommé Vieuville, qui luy devoit servir de second. Il fit faire appel au Conseiller, qui se mocqua de luy et ne se voulut jamais battre.

J'ay oublié que la Compain se descria si fort à Paris, qu'on en fit un vaudeville que voicy :

Je suis la belle Tourangelle,
Qui viens me montrer à la Cour.
Qui sçait acheter mon amour
Ne me trouva jamais cruelle;
Et l'on m'appelle la Compain,
Car mon — est mon gaigne-pain.

Elle estoit plaisante. Une fois, à Paris, je ne

sçay quel godelureau luy donna une serenade. Le lendemain elle luy dit : « Monsieur, en « vous remerciant ! vos violons ont resveillé « mon mary, et il m'a croquée. »

L'affaire de la l'Evesque fut jugée en suitte comme j'ay dit, et La Barre se retira à l'hostel de Chevreuse, fort embarrassé, car il ne la vouloit pas espouser, et après toutes les depenses qu'il avoit faittes, il luy estoit impossible de payer une si grosse somme sans se ruiner. Comme il estoit en cette peine, un secretaire du Roy, nommé Bois-Triquet, qui avoit esté autrefois petit commis chez son pere, luy vint offrir sa fille ; elle estoit assez jolie, et son bien, au compte du pere, estoit assez considerable. La Barre l'espousa ; mais, par la suitte, on a trouvé qu'ils s'estoient trompez tous deux ; car la l'Evesque a eu bien de la peine à estre payée pour ses quinze mille livres ; et pour les vingt applicables à l'enfant, il obtint arrest par lequel il fut dit que ce petit garçon seroit mis entre ses mains, attendu la mauvaise vie de la mere. Elle s'estoit fort descriée depuis qu'elle eut perdu son procez. Durant tout ce tripotage, elle se remaria à un advocat du Chastelet, nommé Taupinard, qui, au lieu de se mettre bien avec les Procureurs, s'amusa à faire le plaidoyer de la cause grasse pour les clercs, sur le mariage d'un procureur du Chastelet,

qui avoit esté contraint de prendre la vache et le veau. On sceût que c'estoit luy, et au carnaval suivant, les Procureurs, pour se venger, firent faire le plaidoyer sur l'affaire de la l'Evesque; mais on le sceût, et le Lieutenant civil, s'y trouvant un peu picqué, y mit si bon ordre que la cause ne fut point plaidée : mesme il y eut quelques clercs qui furent mis en prison.

La pauvre femme pour se despayser, fit resoudre son mary à aller demeurer à Chinon, et à y achepter une charge d'advocat du Roy, qu'on leur avoit dit estre à vendre. En ce dessein, ils vendent tous leurs meubles; mais deux mois avant qu'ils y arrivassent, tout le monde à Chinon, qui est le pays de Rabelais, estoit informé de leur vie. Ils y furent jouez, ne trouverent point de charge à vendre, et ils se virent contraints de demeurer à Orléans quelque temps, pour avoir le loisir de se restablir à Paris.





219. — LA CAMBRAY.

Un orfevre, nommé Cambray, qui avoit sa boutique vers le Chastelet, au bout du Pont-au-Change, avoit une femme aussy bien faitte qu'il y en eust dans toute la bourgeoisie. Elle estoit entretenue par un auditeur des Comptes nommé Pec. Le mary, quoyque jaloux naturellement, n'en avoit point de soupçon; car il le tenoit pour son amy, et croyoit, tant il estoit bon, que c'estoit à sa consideration que ce garçon luy prestoit de l'argent pour son commerce. Par ce moyen il fit une fortune assez grande, et il se vit riche de quatre-vingt mille escus.

Un jour Patru, dont nous venons de parler, comme il pleuvoit bien fort, se mit à couvert tout à cheval sous l'auvent de sa boutique; mais, pour estre plus commodement, il descendit et entra dans l'allée de la maison. La Cambray estoit alors toute seule dans sa boutique, et, l'ayant aperceû, elle le pria d'entrer : luy, qui la vit si jolie, y entra fort volontiers; les voylà à causer. La dame, qui n'estoit pas trop melancolique, se mit à chanter une chan-

son assez libre. « Oy! » dit le galant en luy-mesme, « je ne te croyois pas si gaillarde. » Elle vit bien qu'il en estoit un peu surpris. « Voy-tu, » luy dit-elle, « mon cher enfant, je « n'en fais point la petite bouche : l'amour est « une belle chose; mais cela n'est pas bon « avec toute sorte de gens; j'ay une petite in-« clination. » Cependant la pluye se passe, et notre advocat remonte à cheval; comme il estoit un peu coquet, il avoit assez d'autres affaires. Il fut près d'un mois sans retourner chez la Cambray : il la trouva tout aussy gaye, et, pour ne point perdre de temps, il la voulut mener sur l'heure dans l'arrière boutique. « Tout beau, » luy dit-elle, « mon mary est « là-haut; mais venez me voir dimanche, il « n'y sera peut-estre pas, et, s'il y estoit, vous « n'avez qu'à demander un bassin d'argent de « dix marcs; il n'y en a jamais de faits de ce « poids-là, et vous direz que c'est une chose « pressée. » Qui s'imagineroit qu'un jeune garçon manquast à une telle assignation? Patru y manqua pourtant; il estoit amoureux ailleurs.

Quelque temps après, comme il estoit à Clamar, il sceût que cette femme estoit à une petite maison qu'elle avoit au Plessis-Piquet. Il luy envoye demander audience pour le lendemain; et tandis que toute la compagnie estoit

à la grand messe, il s'esquive, et à travers champs il galoppe jusques là. Il la trouve seule, et s'imaginoit desjà avoir ville gaignée ; mais il fut bien estonné quand cette femme, après luy avoir laissé prendre toutes les privautez imaginables, luy declara que pour le reste il n'avoit que faire d'y pretendre. Il la cullebutta par plusieurs fois ; il fit tous ses efforts ; il se mit en chemise ; il fallut enfin s'en retourner sans avoir eu ce qu'il estoit venu chercher. Un mois ou deux après, comme il passoit devant sa boutique, il la salua ; un gentilhomme, nommé Saint-Georges-Vassé, qui connoissoit Patru, estoit avec elle et luy demanda en riant si elle connoissoit ce beau garçon. « Je le connois « mieux que vous, » luy dit-elle : « je l'ay veû « tout nû. » Et sur cela elle luy conta toute l'histoire, et adjousta qu'après y avoir un peu resvé, elle avoit trouvé que c'eust esté une grande sottise à elle de luy accorder la derniere faveur ; que c'estoit un jeune garçon, beau, spirituel et qui avoit des amourettes ; qu'elle s'en fust embrelucoquée (ce fut son mot) ; qu'il l'eust fait enrager et qu'il l'eust peut-estre ruinée, s'il eust esté homme à cela. Il sceût depuis que dez le jour (mesme) qu'elle le vit la premiere fois, elle commença à s'informer de sa vie et de ses connoissances. En effect, cette mesme femme, qui le luy avoit

refusé à luy, l'accorda à un autre à sa recommandation. Ce Saint-Georges avoit aussy couché avec elle; mais elle n'avoit pas sujet de craindre de s'embrelucoquer de ces deux messieurs. Pour Pec, ce ne fut que par interest au commencement, et depuis par reconnoissance. Aucun autre n'en a jamais rien eu par interest. Le premier president Le Geay luy offrit une assez grosse somme pour une fois; mais elle s'en mocqua, et disoit qu'elle ne faisoit cela que pour son plaisir.



220. — COUSTENAN.

(*Timoleon de Boves, sieur de Contenan, fils de Henry de B., baron de Contenan et de Philippe de Chateaubriant; mort vers* 1651.)



COUSTENAN estoit filz d'un gentilhomme qualifié, qui a esté un des plus meschans marys de France[1]. Et luy, bien loing de degenerer, a enchery de beaucoup par-dessus son pere. On dit qu'un jour que son pere en colere le poursuivoit à la

1. Il estoit homme de service (*a*). — Il donna une fois les estrivieres à sa femme. A propos de cela, un paysan qui voyoit qu'un de ses voisins avoit tant battu

a. Lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi.

chaude, l'espée à la main, en l'appellant fils de p—, Coustenan s'y mit aussy, en disant : « Si je suis filz de p—, vous n'estes donc pas « mon pere. — J'ay tort, » dit le bonhomme aussytost : « par ce que tu viens de faire, tu « prouves assez que tu es mon filz. »

Il avoit espousé la fille (*a*) de cette madame de Gravelle dont nous avons parlé ailleurs. Apparemment cette fille ne devoit pas estre plus honeste femme que sa mere; mais elle n'avoit rien de sa mere que la beauté; aussy avoit-elle esté eslevée avec toute la sévérité imaginable, et elle disoit elle-mesme qu'il n'y avoit que ces femmes (comme sa mere) pour bien eslever des filles. Jamais femme n'a souffert tant d'indignitez d'un mary, et jamais femme ne les a supportées avec tant de patience.

Coustenan n'estoit pas seulement meschant, il estoit aussy extravagant. La nuict, il luy prenoit à toute heure des visions : tantost il luy disoit que sans doute elle le faisoit cocu; que cela ne se pouvoit autrement, puisqu'elle estoit fille de cette p— de la Gravelle; tantost il vouloit la forcer à le luy confesser, et quel-

sa femme qu'elle n'en pouvoit plus, dit naïfvement : « Ah! « c'est trop; l'on sçait bien qu'il faut battre sa femme, « mais il y a raison partout. »

a. Anne, fille naturelle de Marie d'Estourmel, dame de Gravelle et du prince d'Henrichemont.

quefois, à minuict, il l'a mise en chemise à la porte. Un jour, comme elle estoit en mal d'enfant, il luy mit le poignard à la gorge, et jurant que si elle ne faisoit un garçon, il la tueroit elle et son enfant. On m'a asseuré qu'il la fit une fois armer de pied en cap, puis la mit sur un sauteur (*a*), et luy crioit : « Tiens-toy bien, « carrogne, tiens-toy bien; tu porterois bien « un homme armé, comment ne porterois-tu « pas bien des armes? » Cependant ce n'est point d'elle qu'on a sceû toutes ces choses.

Il n'estoit pas meilleur voisin que mary. Il se faisoit craindre à tout le monde : il disoit hautement que quand il n'auroit plus de quoy frire, il iroit prendre la vaisselle d'argent des gros milords de Paris qui avoient des maisons auprès de Gravelle[1]. Durant le siége de Corbie, M. de Sully, alors prince d'Enrichemont, estant en Italie avec M. de Crequy, Coustenan, comme un des principaux du Vexin, eut le gouvernement de Mantes en son absence (*b*), peut-estre par le credit de Seneterre, dont le filz, aujourd'huy le mareschal de La Ferté, avoit espousé la sœur de Coustenan (*c*). Ce fut alors qu'il fit

1. Vers Estampes.

a. Cheval de manége qui fait des sauts entre deux piliers. — *b*. Depuis le 3 octobre 1634, jusqu'à sa mort. — *c*. Charlotte de Boves, remariée à Henry de Saint-Nectaire, marechal de La Ferté.

le petit tyran avec autant d'impunité que si c'eust esté dans la Bigorre. Un advocat du Parlement, nommé Chandellier[1], avoit une maison entre Mantes et Meulan; Coustenan, une belle nuict, enleva tous les arbres fruittiers de cet homme. L'advocat fait informer et en vouloit tirer raison à quelque prix que ce fust. Des personnes de condition se voulurent mesler d'accommoder cette affaire, et M. de La Frette[2] fut trouver Chandellier, et luy representa que, puisque aussy bien le mal estoit fait, il luy conseilloit de s'accommoder; qu'après tout il avoit affaire à un homme de qualité. « De qualité! » dit l'advocat en l'interrompant; « s'il est homme de qualité, je suis du bois « dont on fait les chancelliers de France. » La Frette oyant cela, se retira bien viste, et dit aux amys de Coustenan : « Ma foy! Coustenan « est perdu à cette fois; il a rencontré plus fou « que luy. » Chandellier continua ses poursuittes, et, par la permission de M. de Vendosme, il le fit prendre à Estampes, d'où il fut mené à la Conciergerie. Le voyant prisonnier,

1. Cet advocat, un jour en sa jeunesse, s'estant vanté de faire un sermon, on luy donna pour texte ce passage de l'Evangile : *Inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptista*. Il commença ainsi : *Entre les nez des femmes*, etc.

2. Capitaine des gardes de M. d'Orléans.

chascun le chargea, et Coustenan estoit en danger d'avoir la teste coupée, quand le chevalier de Tonnerre (*a*) (qui depuis fut tué à l'armée)[1], avec un bastón d'exempt, et suivy comme ils le sont d'ordinaire, ayant remarqué que la chambre de Coustenan respondoit à la maison d'un marchand d'autour du Palais, alla chez cet homme, comme de la part du Roy, disant que les prisonniers se sauvoient par son logis. Le marchand dit qu'il ne s'y en estoit jamais sauvé : le Chevalier respondit « qu'il vouloit aller partout, et qu'il vouloit « estre seul avec quelques-uns de ses cama- « rades[2]. » Les autres demeurerent en bas à amuser le marchand. Il monte, fait faire un

1. Le grand-pere (*b*) de ce chevalier de Tonnerre, voyant qu'on ne le vouloit point laisser entrer en carrosse dans le Louvre (il avoit espousé une fille de Nevers, et on luy avoit donné un brevet de duc), ne fit faire au chasteau d'Ancy-le-Franc, en Bourgogne, qu'une petite porte au lieu d'une porte cochere, en disant : « Si le « Roy (c'estoit Henry IV[e]) (*c*) ne veut pas que j'entre « chez luy en carrosse, il n'entrera pas non plus en carrosse chez moy. » La porte est encore comme il la fit faire ; et ses descendans n'ont garde de la faire agrandir, car ils sont fiers de conter cela.

2. Le marchand n'avoit pas compté combien ils estoient.

a. Henry de Clermont-Tonnerre, chevalier de Malte, tué devant Jonville en 1637. — *b*. Henry de Clermont-Tonnerre, créé duc et pair en 1571, mort en 1573. — *c*. Ou plutôt Charles IX.

trou à coups de marteau (ils avoient apporté des marteaux sous leurs casaques), et sauve par là Coustenan avec lequel il descendit, et puis le conduisit à Grosbois, où il s'accommoda avec ses parties. Le voylà de retour au Vexin.

Cette adversité ne le rendit pas plus sage : il fit comme auparavant; mais il en fut bientost payé. Il y avoit un paysan qui avoit une assez belle femme. Coustenan, non content de l'avoir violée, la fit fouetter dans une cave. Le paysan, plus sensible que ne sont d'ordinaire cette sorte de gens, resolut de s'en venger, et voicy comme il s'y prit. C'estoit à la campagne. Un soir qu'il sçavoit que Coustenan estoit retiré dans sa chambre, il monte avec une eschelle à hauteur de la fenestre, qui estoit, dit-on, au deuxiesme estage; il avoit une arquebuse. Quand il se fut ajusté, il vit que Coustenan jouoit au piquet, à cù levé, avec deux de ses amys; il ne voulut point tirer qu'il ne pust tuer Coustenan sans blesser les autres; grande discretion pour un homme outragé, et qui n'estoit pas là sans grand peril. Il attendit que Coustenan se fust retiré auprès du feu, et le tùa à travers les vitres, comme il lisoit une lettre.

Depuis, ce paysan, mary de cette femme, ne parut plus; ce qui a fait dire que c'estoit luy qui avoit fait le coup. On soupçonna aussy

quelques-uns de ses domestiques, mais on ne poursuivit personne. Sa veuve, dix ans après, espousa le bonhomme Seneterre[1].

Coustenan avoit un cadet aussy enragé que luy; il demeuroit au Maine. Il avoit de la haine contre un bourgeois son voisin, et un jour il alla avec quatre ou cinq hommes pour luy faire insulte. Ce bourgeois voulut capituler; point de quartier : il se prepare. Il avoit huict coups à tirer; des deux premiers il en mit deux hors de combat, et jette du troisiesme Coustenan par terre. Les autres vont à luy : il en blesse fort un et met l'autre en fuite. Alors il sort, puis il va à Coustenan, qui luy crie : « Ne m'acheve pas. — Va, je te laisseray « vivre, » dit le bourgeois; « mais, puisqu'il « faut que je m'esloigne, donne-moy de quoy « faire mon voyage. » Il luy prit tout son argent et s'en alla.

1. Elle avoit du bien, et estoit encore jolie. Je ne sçay de quoy elle s'avisa. Pour tout avantage il luy donnoit la terre de Gravelle de quatre mille livres de rente, qu'il avoit achептée exprès, et tout ce qui se trouveroit dedans au jour de son decez. A toute heure il luy faisoit des presens; mais on ne trouvoit jamais la commodité de porter ces choses-là à Gravelle, et ses gens avoit ordre d'enlever ce qui y estoit dez qu'il se trouveroit mal. Il n'en fut pas besoing, car elle mourut l'esté de 1658. Il ne vouloit prendre le dueil, de peur que cet habit ne luy fist trop ressouvenir de la perte qu'il avoit faitte. Enfin, il le prit.



221. 222. — MADAME DE MAINTENON ET SA BELLE-FILLE.

(*Françoise-Julie de Rochefort, dame de Blainville, de Salvert et de Saint-Germain, mariée en* 1607 *à Charles d'Angennes, marquis de Maintenon; morte* 27 *octobre* 1647. — *Marie Le Clerc du Tremblay, mariée en* 1640 *à Louis d'Angennes de Rochefort de Salvert, marquis de Maintenon; morte en* 1702.)

Madame de Maintenon estoit heritiere de la maison de Sallevert d'Auvergne, une bonne maison, mais non pas des principales de la province. Elle espousa M. de Maintenon d'Angennes, qui estoit à la verite un des plus riches de la maison, mais non pas des plus habiles. Cette femme, qui estoit assez bien faitte, ne mena pas une vie fort exemplaire; entre autres on en a fort mesdit avec feu M. d'Espernon. Un jour, comme il estoit à Metz, elle s'avisa, elle qui n'avoit point accoustumé d'en user ainsy, d'aller prendre congé de Madame la Princesse de Conty; l'autre luy demanda où elle alloit : « Je m'en vais, » luy dit-elle, « trouver M. d'Espernon. — Vous, Madame! » respondit la Princesse; « et qu'avez-vous à « demesler avec M. d'Espernon? — C'est,

« Madame, » reprit-elle, « qu'il m'a priée « d'aller regler sa maison. » Une autre fois, comme on dansoit un ballet au Petit-Bourbon (*a*), et qu'il y avoit un grand desordre à la porte, on ouyt cette femme crier à haute voix : « Soldats des Gardes, frappez! tuez! je vous « en feray avouer par vostre colonel, en toutes « choses. » Elle le prenoit de ce ton-là; et, sous ombre que M. d'Espernon, durant les brouilleries de la Reyne-mere, l'avoit peut-estre employée à quelque bagatelle, elle vouloit qu'on crust qu'il ne s'estoit rien fait en France où elle n'eust eu bonne part. Un jour elle alla au Palais, à la boutique d'un libraire qui est à un des piliers de la grand salle, et, en presence de bon nombre d'advocats, elle demanda le tome du *Mercure François* de ce temps-là : elle regarda à l'endroit où elle s'imaginoit estre, et, ne s'y estant point trouvée, elle dit en jettant le livre : « Il en a menty! Si je luy eusse donné « de l'argent, il n'eust pas mis un autre en ma « place. »

Pour son malheur, elle avoit eu une grand mere de la maison de Courtenay (*b*); ces Courtenay pretendent estre princes du sang : cela l'acheva de rendre insupportable sur sa no-

a. Aujourd'hui le *Petit-Luxembourg*. — *b*. Françoise de Courtenay Bleneau, femme d'Antoine de Linieres.

blesse. Elle s'en instruisit, et ayant trouvé qu'un Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, avoit esté empereur de Constantinople, elle disoit à tout bout de champ : *l'emperiere ma grand mere*.

Estant veuve, et esperant espouser M. d'Espernon, elle se faisoit servir à plats couverts et avoit un dais. Mon beau-pere (*a*) a une terre vers Chartres, et elle y en avoit une aussy. Une fois que j'y estois, il luy donna à manger : elle nous dit des vanitez les plus extravagantes du monde; entre autres, sur le propos des bastards, elle nous dit qu'elle se pouvoit vanter que ses bastards, aussy bien que ceux des princes, estoient gentilshommes. Pour moy, je trouvois assez plaisant qu'une femme dît *mes bastards*. Comme heritiere et aisnée de la maison, elle croyoit qu'il falloit parler ainsy. A son tour elle nous convia à disner. En attendant qu'on servist, elle nous pria de nous asseoir. Je fus tout estonné que cette folle se plantast à la place d'honneur, et sa belle-fille auprès d'elle, sur des chaises où il y avoit des carreaux, et dist à toute la compagnie, dont la moitié estoit femmes, qu'ils s'assissent. Mais devinez sur quoy? Sur de belles chaises de bois qui n'avoient jamais esté garnies, car il n'y eut

a. Rambouillet.

jamais petite-fille d'*emperiere* si mal meublée. Elle avoit, disoit-elle, des meubles magnifiques à Sallevert[1] ; mais il y avoit un peu bien loing pour y envoyer querir des siéges. A disner, elle se mit au haut bout, et nous vismes je ne sçay quel quinola (*a*), qui la menoit d'ordinaire, servir sur table, l'espée au costé et le manteau sur les espaules. Ce mesme officier avoit servy le jour de devant sur table, teste nue, ce qui ne se fait jamais, chez un de ses voisins à qui elle l'avoit presté. Je ne doute pas que ce ne fust par ordre, et que dans sa cervelle creuse elle ne s'imaginast que sa grandeur paroissoit en ce que ce mesme homme, qui servoit nu-teste chez un particulier, avoit l'espée au costé chez elle.

Cette femme faisoit la jeune et ne l'estoit nullement; elle se faisoit craindre comme le feu à ses valets et à ses paysans : aussy ne sçavoit-elle ce que c'estoit que de pardonner. Ses enfans estoient presque tous mal avec elle.

Elle avoit marié l'aisné à la fille de M. du Tremblay, gouverneur de la Bastille[2]. La mere, Madame du Tremblay, estoit de bien meil-

1. En Auvergne.

2. Il s'appelloit Leclerc, et estoit frere du pere Joseph.

a. Ecuyer de conduite.

leure maison que son mary; elle estoit de La Fayette (*a*), on en avoit fort mesdit, jusqu'à dire qu'elle s'estoit abandonnée à un dogue qu'elle avoit. Cette fille estoit belle, mais elle ne degeneroit pas; c'estoit et c'est encore une des plus grandes escervelées qu'on puisse voir. Quand elle sortit de la Bastille pour aller chez son mary, on disoit que Madame du Tremblay luy avoit dit : « Ma fille, vous sortez d'une « maison où l'on a tousjours vescu en honneur; « mais vous allez estre sous la charge d'une « belle-mere de qui on a assez mal parlé; ne « vous laissez pas corrompre, et ayez tousjours « devant les yeux la vie de votre mere. » Et quand elle entra chez son mary, Madame de Maintenon luy dit : « Ma fille, vous venez d'un « lieu où vous n'avez pas eu tous les bons « exemples imaginables; vous entrez dans une « famille où vous ne trouverez rien qui ne soit « à imiter. Je vous conjure donc d'oublier « tout ce que vous avez veû, et de vous con- « former à tout ce que vous verrez. »

Cette jeune femme, de quelque costé qu'elle tournast, ne pouvoit manquer de prendre le bon chemin. Elle n'y faillit pas aussy; son mary l'ennuya bientost. Il est vray que c'estoit

a. Marie de La Fayette, mariée en 1576 à Jean Le Clerc du Tremblay, d'abord ambassadeur à Venise.

un ridicule homme, et qui avoit l'ame aussy basse que la mine[1]. La premiere chose qui esclatta, ce fut je ne sçay quel rendez-vous à Montlouet-Bullion ; mais M. de Bullion, son pere, luy defendit de continuer. Le Prince d'Harcourt en suitte fit tout autrement de bruit, et elle ne s'en cachoit pas trop ; et sans son frere Tremblay, le maistre des Requestes, qui le descouvrit, elle se faisoit enlever par son galant[2].

Après, elle se mit dans un convent, ne pouvant, disoit-elle, demeurer à la campagne avec son mary. La belle-mere vint à mourir, elle sort du convent[3].. Je me souviens d'une lettre qu'escrivit Maintenon à une de ses sœurs avec laquelle il estoit mal : il y avoit pour tout potage : *Ma sœur, ma mere est morte ; ne parlons plus de rien. De Gredin, à six lieues*

1. Adjoustez qu'il aimoit à choppiner.

2. Elle le fit tenir, luy ou un autre, trois sepmaines durant, dans une mestairie, comme un paysan, afin qu'il la pust voir tous les jours sans que le mary s'en doutast.

3. Un jour, chez M. de Vigean, on apporta un poulet de sa part à Roquelaure (*a*) : le voylà aussytost à en faire parade. On vint dire à un autre homme de la Cour, qui y estoit aussy, qu'un petit page le demandoit : c'estoit un poulet de la mesme. Il le monstra aussy pour rabattre le caquet à l'autre. On disoit qu'elle contoit tousjours toute sa vie à son dernier galant, et qu'il sçavoit toutes les aventures de ses predecesseurs.

a. Gaston de Roquelaure. (*Historiette.*)

de Loches, à l'enseigne du Cheval-Noir, le 6 *de fevrier* 1650 si je ne me trompe.

Cette femme est estourdie en toutes choses. Un jour de Cours (*a*), durant le Carnaval, elle logeoit à la rue Saint-Antoine; elle avoit fait mettre auprès d'elle à la fenestre son portrait; elle estoit peinte en Madeleine[1].

Depuis la mort de la bonne femme (*c*), elle fut encore plus en liberté. Elle menoit sa fille au bal qu'elle n'avoit encore que dix ans. Cet enfant, en 1654, estoit habillé magnifiquement; mais l'année d'après on ne vit point ce nouvel astre; car Fieubet le jeune (*d*), qui donnoit les robes, estoit mort On disoit que cette femme (*e*) l'avoit tué, tant elle luy avoit fait faire d'efforts. Elle trouva fort mauvais et prit au point d'honneur que Madame de Nouveau (*f*)

1. Elle a une fille plus belle qu'elle. Elle la mena au bal de fort bonne heure. Deux de ses parentes, Madame d'Aumont et Madame de Fontaines, toutes deux d'Angennes et toutes deux veuves, donnerent de quoy marier cette fille, de peur d'accident, et la marierent à un M. de Villeré, du pays du Maine. Pour la seconde (*b*), on l'a mise avec Madame de Saint-Estienne, à Rheims; elle n'est pas trop belle.

a. De promenade au Cours, vers l'Arsenal. — *b*. Marie d'Angennes, née en 1643; mariée en 1669 à Ab. Foucher, marquis de Circé. — *c*. De sa mere. — *d*. Paul F., sieur de Cendras, conseiller au Parlement et maître des Requêtes en 1653; mort en 1654. — *e*. Madame de Maintenon, la jeune. — *f*. Catherine Girard, mariée à Jérôme de Nouveau, surintendant des Postes.

eust demandé à un bal qui elle estoit. Il est vray qu'elle a assez fait de choses pour estre connue.

On trouvera quelques endroits, dans les *Memoires de la Regence*, où il est parlé d'elle, à propos d'un prince estranger[1], à qui elle fit faire une espece d'affront dans une assemblée. A cette heure, pour cinquante pistolles on couche avec elle.



223. 224. — MADAME DE LIANCOURT ET SA BELLE-FILLE.

(*Jeanne de Schomberg, mariée 1° en 1618 à François de Cossé comte de Brissac; 2° en 1620 à Roger du Plessis-Liancourt duc de La Roche-Guyon. Morte 14 juin 1674. — Anne-Elisabeth de Lannoy, mariée 1° en 1643 à Henry Roger du Plessis-Liancourt comte de La Roche-Guyon; 2° en 1648 à Charles de Lorraine prince d'Harcourt, puis duc d'Elbeuf. Morte 3 octobre 1654.*)

Pour bien sçavoir l'histoire de Madame de Liancourt, il faut un peu parler de son pere et de son ayeul. M. de Schomberg, son ayeul, homme de qualité, amena des reistres en France pour le service de Henry IIIe. Il s'establit en France

1. Le Duc de Brunswick.

et à la Cour; il se mesla de beaucoup de choses; mais il laissa à sa mort ses affaires si embrouillées que sa femme fut longtemps sans oser sortir de chez elle, de peur qu'on ne l'arrestast. Enfin, M. de Neubourg (*a*), pere de Madame du Vigean, qui estoit un homme intelligent et secourable, par amitié, prit soing des affaires de cette maison, et la mit en estat de se pouvoir maintenir.

Ce mesme M. de Neubourg eut la mesme charité pour M. de Praslin (*b*), et luy ayda si utilement qu'il maintint son rang à la Cour, eut le loisir de pousser sa fortune, et se vit enfin mareschal de France.

Madame de Sully (*c*), dont le mary estoit surintendant des Finances, devint amoureuse de M. de Schomberg, pere de Madame de Liancourt, qui estoit encore tout jeune, et il s'en prevalut si bien, que pour une fois elle luy fit restablir trente mille livres de rente sur le Roy, qui avoient esté supprimées. Cette amourette dura long-temps, et en suitte il se sceût si bien maintenir auprès d'elle, qu'elle fit resoudre M. de Sully à marier son filz aisné du deuxiesme lict, le feu Comte d'Orval, avec

a. Roland de Neubourg, sieur de Sarcelles. — *b*. Charles de Choiseul, marquis et marechal de Praslin; mort en 1626, à 63 ans. — *c*. Rachel de Cochefilet.

Mademoiselle de Schomberg, aujourd'huy Madame de Liancourt. Ce garçon, quoyque du deuxiesme lict, n'eust pas laissé d'estre fort riche, s'il eust vescû; car celuy qui luy a sucsedé, son cadet, le Comte d'Orval d'aujourd'huy (*a*), a eu beaucoup de bien; mais il l'a mangé le plus ridiculement du monde, sans avoir jamais paru.

Ce mariage, quoyque entre des personnes de differentes religions, s'alloit pourtant achever, sans la mort d'Henry IV[e]; mais M. de Schomberg, ayant veû M. de Sully disgracié, ne voulut plus y entendre. Il eut l'ambition de voir sa fille duchesse, et l'accorda avec le filz aisné du Duc de Brissac; mais il fut puny de son infidelité et de son ingratitude, qui estoit d'autant plus grande, que si sa fille n'eust esté accordée avec le filz d'un duc, jamais il n'eust pu pretendre à Brissac.

Ce comte de Brissac (*b*) n'estoit point agréable : au contraire, il estoit stupide et mal fait. Pour elle, elle estoit fort brune, mais fort agréable, fort spirituelle et fort gaye. Elle trouva cet homme si desgoustant qu'elle conceût une aversion estrange pour luy. Dez lors elle avoit jetté les yeux sur M. de Liancourt,

a. François de Bethune, comte puis duc d'Orval, marié en 1620 à Jacqueline de Caumont. — *b*. François de Cossé, comte de Brissac; marié en avril 1618.

comme sur un party sortable : il estoit bien fait et assez galant ; mais il n'y avoit rien entre eux et elle ne luy avoit jamais parlé. Quand elle vit l'affaire avancée, elle s'alla jetter aux pieds de Madame de Schomberg, sa grand mere, auprès de laquelle elle avoit esté eslevée, pour la supplier de fleschir son pere ; qu'elle aimoit bien mieux mourir que d'espouser un homme qu'elle ne pourroit aimer. Elle pleura tant que la bonne femme en fut esmeûe. Mais le pere, qui voyoit que cette alliance luy estoit avantageuse et qui croyoit que c'estoit une vision de sa fille, voulut que l'affaire s'achevast.

Elle se laissa coucher, mais avec resolution de ne luy rien accorder. Toute la nuict elle ne voulut point joindre, et le lendemain elle protesta de ne coucher jamais avec luy. En suitte, on les desmaria sous pretexte d'impuissance. Madame de Liancourt jure qu'elle l'a pu faire en conscience, parce qu'elle n'y a jamais consenty ; cependant elle a tousjours eu tellement devant les yeux cette espece de tache, que cela l'a tousjours fait aller bride en main.

Elle espousa en suitte M. de Liancourt[1], qui estoit fort riche ; elle n'en eut qu'un filz pour

1. J'ay ouy dire que M. de Liancourt, un matin, en voyant habiller une dame, s'amusa à jouer à sa chatte, et luy mit en badinant son collier de perles au col. Ce collier estoit de grand prix ; la chatte ne fit que mettre

tous enfans (*a*). Elle avoit, avant la mort de ce garçon, tout sujet de contentement; cependant, soit que ce fust à cause des deux filz de duc avec qui elle avoit esté fiancée, ou que naturellement elle fust ambitieuse, elle ne goustoit pas autrement sa felicité, parce qu'elle n'avoit pas le tabouret. Par une rencontre bizarre, elle fut desmariée, et son frere, feu M. de Schomberg (*b*), espousa une personne desmariée d'avec M. de Candalle.

Comme nous avons dit ailleurs, M. de Liancourt achepta l'hostel de Bouillon dans la rue de Seine, bien cher; c'estoit une belle maison. Elle le fit jetter à bas pour bastir l'hostel de Liancourt d'aujourd'huy (*c*), qu'elle n'achevera peut-estre jamais. A Liancourt, elle a fait tout ce qu'on pouvoit faire de beau pour des eaux, pour des allées et pour des prairies : tous les ans elle y adjouste quelque nouvelle beauté. Quand Madame d'Aiguillon y fut, elle luy fit une galanterie assez plaisante. Elle fit couvrir une grande table de ces fruits qui sont

le nez hors la porte, on n'en eut jamais de nouvelles depuis. M. de Liancourt en donna un autre. Jamais il ne s'est joué si cherement avec personne qu'avec cette chatte.

a. Henry du Plessis, comte de La Roche-Guyon. — *b*. Charles de Schomberg, duc d'Hallewin, remarié a Marie de Hautefort; mort 6 juin 1656. — *c*. Détruit en 1824 pour ouvrir la rue des *Beaux-Arts*.

beaux, mais dont on ne sçauroit manger, et de compotes de ces mesmes fruits avec des biscuits et des massepains d'amandes ameres. Personne n'y mit la dent qui ne crachast aussytost. Elle empescha Madame d'Aiguillon d'y touscher; et, après avoir un peu ry des autres, elle mena tout le monde dans une autre salle, où il y avoit une bonne et veritable collation. Cela me fait souvenir d'un conte que j'ay ouy faire. Un garçon qui passoit pour fort avare perdit une collation contre des femmes; il les convie : elles viennent, et, ne voyant que des alloyaux, elles se mettent à le vouloir battre. Il fuyt dans une autre chambre; elles le suivent; mais elles furent bien surprises d'y trouver une collation magnifique[1].

Quand Madame de Liancourt vit son filz en âge d'aller à l'armée, quoyqu'elle l'aimast uni-

1. Madame de Liancourt est gaye naturellement; et malgré sa devotion, car son mary et elle sont grands janssenistes, elle ne laissa pas, depuis la mort de son filz, un jour que Mademoiselle Poulaillon, illustre devote, estoit allée à Liancourt, de luy monstrer Madame de La Rochefoucault la douairiere, sœur de M. de Liancourt, qui, assez simplement vestue, s'amusoit à peindre dans un cabinet; car elle peint assez bien. — « Mademoiselle, » luy dit Liancourt, « voylà une pauvre femme qui sçait « peindre, il faudroit tascher de faire quelque chose pour « elle. — Vrayment, » dit la devote, « voylà qui n'est « pas mal peint. Je vous promets que j'y feray mon « possible. »

quement, elle ne marchanda point et le donna au mareschal de Gassion, afin qu'il apprist le mestier sous luy; on l'appelloit le Comte de La Roche-Guyon. J'ay ouy dire que le Mareschal en prenoit un soing tout particulier, et qu'il le faisoit appeller toutes les fois qu'il croyoit qu'on verroit quelque belle occasion. On le maria avec une heritiere très-riche, fille du Comte de Lanoye (*a*), gouverneur de Montrueil en Picardie; il estoit petit, mais bien fait : elle estoit jolie. Ils ne firent pas trop bon menage. Il s'estoit jetté dans cette caballe garçaillere et libertine de Monsieur le Prince, et il mesprisoit un peu trop sa femme[1]. Il fut tué au deuxiesme siége de Mardik (*b*), deux ans après son mariage. Il avoit eu une fille qui vit encore. Dez avant cela, on dit que Madame de La Roche-Guyon, comme quelqu'un luy disoit qu'elle devoit estre bien aise de passer l'esté en un si beau lieu que Liancourt, respondit qu'il n'y avoit point de belles prisons. Son pere, le Comte de Lanoye, avoit fait bastir une petite maison derrière le jardin de l'hostel de Lian-

1. Et elle ne l'aimoit point. M. de Brissac, peut-estre pour venger son pere, la cajolla dez le temps du mary. Le Comte de Lanoye la surprit une fois avec un poulet qu'elle avalla. Depuis on l'a gardée estroitement.

a. Anne-Elisabeth de Lannoye, comtesse de La Roche-Guyon. — *b*. 6 août 1646.

court, et il y avoit une porte pour y entrer, de sorte qu'il estoit quasy tousjours chez sa fille, et il s'apperceût de bonne heure qu'elle s'engageoit avec Vardes. Ils se voyoient chez Madame de Guebrian, tante de Vardes. On dit qu'il trouva des lettres, comme de personnes qui s'estoient donné la foy, et que cela le fit resoudre à enlever sa fille, une belle nuict, avec quarante chevaux-legers. Il est constant que Vardes la devoit enlever le lendemain. Le chevalier de Riviere disoit plaisamment : « Le « bonhomme croit avoir enlevé Madame de « La Roche-Guyon, et il a enlevé Madame de « Vardes. »

Vardes disoit qu'il n'avoit point de dessein pour Madame de La Roche-Guyon, et que M. le Comte de Lanoye pouvoit bien emmener sa fille où il luy plairoit, sans faire tout ce vacarme. Bientost après, elle fut mariée à Liancourt, avec le Prince d'Harcourt (*a*), filz aisné de M. d'Elbeuf. Dez que Vardes vit que cette affaire s'avançoit, il alla trouver Gerzé, alors cornette des Chevaux-legers, et luy dit qu'il le venoit prier de le servir en une affaire ; mais qu'avant que de luy dire ce que c'estoit, il vouloit qu'il luy promist de le servir à sa mode. Gerzé en fit grande difficulté, mais

a. Charles de Lorraine, depuis duc d'Elbeuf.

Vardes luy ayant representé qu'un homme d'honneur ne pouvoit demander que des choses dans la bienséance, il le luy promit : « Al-« lez-vous-en donc, je vous prie, trouver le « Prince d'Harcourt avec mon frere Moret, et « luy dittes, de ma part, que je m'estonne fort « qu'un homme de sa condition se soit mis à « rechercher une femme qui a beaucoup de « bonne volonté pour moy ; que personne n'y « peut penser sans se faire tort ; qu'on pou-« voit luy en donner des preuves. Et qu'alors « Moret monstreroit les lettres de Madame de « La Roche-Guyon, si M. le Prince d'Har-« court le desiroit. » Gerzé luy representa que le plus court seroit de declarer au Prince d'Harcourt que M. de Vardes estoit si fort engagé dans cette recherche qu'il ne pouvoit souffrir qu'un autre y pensast, et que là-dessus on verroit ce qu'il voudroit dire. Vardes luy respondit : « Vous m'avez promis de me servir à ma « mode. » Gerzé et Moret y allerent donc ; et le Prince d'Harcourt ayant demandé à voir les lettres, Moret les luy monstra ; il les leût toutes et leur respondit, à ce qu'ils ont rapporté, « que, puisque ses parens l'avoient en-« gagé en cette affaire, qu'il estoit resolu d'aller « jusqu'au bout. » Il dit, peut-estre luy a-t-on conseillé depuis de le dire ainsy, qu'il luy respondit qu'il ne croyoit point que Madame de

La Roche-Guyon eust escrit ces lettres ; et M. d'Elbeuf dit qu'il feroit expliquer Gerzé, et cela est encore à faire. Tout le monde blasma le procédé de cet amant ; et si le Prince d'Harcourt eust fait son devoir, il leur eust fait sauter les fenestres.

Le Prince d'Harcourt et sa femme ne furent pas long-temps ensemble sans qu'il arrivast du desordre : elle luy avoit, dit-on, declaré qu'elle ne l'aimeroit jamais. Un jour qu'elle estoit allée avec sa belle-mere (*a*) voir Mademoiselle, elle fit si bien qu'elle obligea Madame d'Elbeuf à la laisser chez Mademoiselle et à la venir reprendre le soir, ou luy envoyer un carrosse, car elle n'en avoit point, ny personne de ses gens n'estoit avec elle. A quelque temps de là, elle se glisse dans la foule et monte dans un carrosse gris qui l'attendoit à la porte, et revint dans une chaise rouge après que le carrosse que Madame d'Elbeuf luy avoit envoyé s'en fut enallé. Elle en envoye demander un à sa belle-mere, et dit après pour excuse qu'elle avoit esté se promener aux Tuilleries avec une de ses amyes qu'elle ne nommoit point. Depuis, elle fut si sotte que d'avoüer à une personne qu'elle croyoit fort secrette, mais qui l'a re-

a. Catherine-Henriette de Bourbon, fille de Gabrielle d'Estrées, duchesse d'Elbeuf.

dit, qu'elle estoit allée demander ses lettres à Vardes, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'il les eust; mais qu'il ne les luy avoit pas voulu rendre. Cela fit un bruit de diable. Le Prince d'Harcourt, après l'avoir enfermée, luy dit qu'il luy rendroit bon compte de Vardes. Elle, cependant, fit si bien qu'elle fit sortir un sommelier qui avertit Vardes du dessein du mary. Vardes partit le lendemain pour l'armée, sans passer par Saint-Denis, où on le vouloit attendre. Depuis, cette querelle s'accommoda.

Le Prince d'Harcourt a quelquefois bien battu ses gens, à cause qu'ils n'estoient pas assez fideles espions. Un soir, après avoir pris congé de sa femme, qui feignoit de se vouloir coucher, c'estoit à onze heures, en esté, il vit un laquais qui, tout essoufflé, montoit dans la chambre de sa femme, et puis redescendit. Il le suit tout doucement : il voit un carrosse à la porte : et peu de temps après sa femme y monter toute seule; le laquais retourne, et le carrosse va tout seul; il monte derrière. On va aux Tuilleries; il la voit entrer seule; il entre après, la suit de loing; elle trouve Mademoiselle de Longueville et plusieurs femmes avec des violons; elle ne les evite point; elle se tient avec elles et ne tesmoigne aucune inquietude. Elle part en mesme temps, et retourne au logis, le mary à la place des laquais.

Le lendemain il luy dit qu'elle estoit folle, et qu'elle jouoit à se perdre de reputation. « Monsieur, je voulois resver en liberté. » Il crut depuis qu'il y avoit plus d'imprudence que de crime ; mais la verité est que la conduitte de la bonne dame estoit pitoyable.

Elle fit amitié vers ce temps-là avec Madame de Bois-Dauphin[1]. Il en estoit jaloux, et une fois il leur offrit de leur faire mettre des draps blancs. Luy cependant devint amoureux de Madame de Boudarnaut, une femme fort descriée, et pour faire que les autres femmes la souffrissent, il faisoit de grandes festes et avoit gaigné Madame de Monglas (*b*); n'estoit-ce pas grande conqueste[2] ? Pour faire qu'elle y en entrainast d'autres, il obligea un jour sa femme d'en estre : la partie estoit de manger à Brunoy, à quatre lieues d'icy; c'est une terre à elle : elle ne voulut jamais se mettre à table. Une autre fois qu'ils y estoient avec Madame de Rieux, leur belle-sœur, il luy prit je ne sçay combien de visions. « Allez-vous-en, » luy disoit-il ; « ma belle-sœur est une coquette. — « Non, demeurez. » Il changea cent fois d'avis.

1. Fille du president de Barentin (*a*).
2. Voy. La Tour-Roquelaure.

a. Marguerite de Barentin, femme d'Urbain de Laval, marquis de Boisdauphin. — *b*. Cecile-Elisabeth Hurault de Chiverny. (*Histor.*)

Il la voulut mener à Montrueil ; on disoit que c'estoit pour s'en desfaire, car cet air-là est contraire à ceux qui sont menacez du poulmon. Estant arrivée à Amiens, elle le pria de l'y laisser. Ce fut là qu'elle eut la petite-verole, dont elle mourut. Madame de Bois-Dauphin y courut, pour s'enfermer avec elle ; mais elle ne le voulut pas souffrir. Il y arriva luy ; elle luy demanda pardon, et luy jura qu'elle ne luy avoit jamais fait tort. Il dit que de la voir souffrir comme elle souffroit, cela le toucha, mais qu'après il fut ravy d'en estre deslivré. Il vit bien avec sa seconde femme Mademoisselle de Bouillon, et il dit qu'il n'avoit garde d'y manquer, quand ce ne seroit que pour faire enrager l'autre.





225. — LE PRESIDENT NICOLAY.

(*Antoine Nicolaï, sieur de Goussainville et d'Ivor, premier president de la Chambre des Comptes, mort en mars* 1656.)

Le feu president Nicolay, pere de celuy-ci, qui est le septiesme du nom premier president de la Chambre des Comptes, en sa jeunesse eut bien des amourettes : celle qui fit le plus de bruit fut celle qu'il eut avec la femme d'un bourgeois nommé Guillebaud ; on l'appelloit vulgairement la Belle Bourgeoise, car c'estoit une fort belle personne. Le mary estoit jaloux : nostre President fut deux ou trois moys dans un cabaret, comme garçon (il n'en avoit pas trop mal la mine), afin de prendre son temps pour luy parler et la voir sans qu'on se doutast de rien. Il n'en jouissoit ainsy au commencement qu'avec bien de la peine : depuis il eut un peu plus de facilité ; mais elle le quitta pour un autre. Elle s'en repentit après, et se mit à genoux devant luy pour luy en demander pardon ; il se mocqua d'elle, et n'en voulut plus ouyr parler.

La Belle Bourgeoise rencontra Patru en son chemin : elle se faisoit conduire par luy au

sermon ; elle luy faisoit mille caresses. Luy, qui estoit amoureux de sa l'Evesque, ne s'y amusa point : il est vray qu'il croyoit qu'elle estoit engagée avec un nommé Songuin. Il se trouva qu'elle estoit brouillée alors avec luy ; mais ils se raccommoderent.

Nicolay aima en suitte la fille d'un sergent, de laquelle il eut une fille. On a cru qu'il l'avoit espousée. Cette autre maistresse estant morte, il pensa à se marier. Près d'estre accordé avec Mademoiselle Amelot, aujourd'huy Madame d'Aumont[1] (*a*), il vit la cousine-germaine de cette fille à l'eglise ; elle se nommoit aussy Amelot (*b*). Il en devint amoureux ; aussy estoit-elle tout autrement jolie que l'autre, et il l'espousa : mais ils ont fait un triste menage. Le desordre vint de ce qu'elle ne traitta pas trop bien la bastarde de son mary ; car il l'avoit avertie de tout : et par le contract il se reserva la faculté de luy donner cinquante mille escus, comme il a fait. Il l'a mariée à un gentilhomme[2].

1. Femme du frere aisné du Mareschal ; il est gouverneur de Touraine.

2. Il avoit l'honneur d'estre un peu fou, et sa femme a l'honneur de l'estre encore. Il en vint jusqu'à separer

a. Marie, fille de Jacques Amelot, sieur de Carretin, mariée à Cesar marquis d'Aumont, mort en 1661. — *b*. Marie, fille de Jacques Amelot de Gournay, morte en 1683.

Il a passé pour homme de bien, et avec raison[1]. Il a passé aussy pour eloquent, mais sans autre fondement que de parler avec quelque facilité; il estoit tousjours prolixe. Cet homme avoit encore, à sa mort, une chambre qui n'avoit que de la natte pour toute tapisserie. On disoit qu'il acheptoit les vieilles soutanes de son filz, et qu'il les faisoit ajuster pour s'en servir. Pour sa femme, à qui il avoit laissé, pour s'entretenir, huict mille livres de rente, qui luy estoient venues du costé des Amelots, elle avoit fait peindre et dorer son appartement : elle estoit magnifique en toutes choses.

Nicolay avoit un frere qui vit encore (*a*), qui est un vieux garçon : il a esté guidon des Gendarmes, puis premier escuyer de la Grande escurie. C'estoit luy qui disoit qu'un carrosse estoit un grand maquereau à Paris. Du temps

le logis en deux, et ne voyoit plus du tout sa femme. Il ne luy donnoit rien. Ceux qui luy avoient fourny des vivres, des habits, etc., firent un procez au President. Or, la cause fut plaidée à la Grand-chambre, et il fut condamné. Tout ce qu'il fit, ce fut qu'on mist dans l'arrest que ç'avoit esté de son consentement. Le premier president Le Geay en usa bien avec luy, quoyqu'il n'eust pas sujet de s'en louer; car, ayant esté chez luy pour une affaire qu'il avoit à la Chambre, M. Nicolay ne le voulut point voir. L'affaire se fit pourtant.

1. Et ne se faisoit point autrement de feste; au contraire, il negligeoit de se faire payer ses appointemens.

a. Louis Nicolay, sieur de Presles, mort en 1665.

qu'il le disoit, c'estoit plus vray qu'à cette heure, car il y en avoit bien moins. Il dit qu'il est un fou gaillard, mais que son frere, le President, estoit un fou melancolique. C'est un assez plaisant robin.

Le President voulut marier son filz (*a*) de bonne heure; on chercha les meilleurs partys. Ils jetterent les yeux sur Mademoiselle Fieubet (*b*), et il y consentit, luy qui avoit tant pesté contre les gens qui voloient le Roy. Il fit cent bizarreries pour les articles. La mere, de son costé, après qu'un band fut jetté, envoya deffendre au curé de Saint-Paul de jetter les autres, et cela, pour je ne sçay quelle bagatelle dont elle n'estoit pas satisfaitte dans les articles. Cela se raccommoda pourtant. Le jour des nopces de son filz, le President demandoit si un point de Venise, qui avoit cousté deux mille livres, coustoit bien dix escus; et on luy fit accroire qu'il y avoit bien pour huict livres dix sols de ruban d'argent à un habit où il y en avoit pour cent escus.

Deux ans après, condamné par tous les medecins et ayant receû l'extresme-onction, il luy vint en fantaisie que s'il alloit à Bourbon, il gueriroit comme il guerit il y avoit dix ans :

a. Nicolas Nicolay, premier président en 1654. — *b*. Elisabeth F., fille du trezorier de l'Epargne; morte en 1659.

c'estoit au moys de mars. Il fait achepter secrettement un bonnet et un justaucorps fourré, des bassins, une seringue, etc., et commanda que son carrosse fust prest pour le lendemain matin. Son valet de chambre en avertit sa femme et son filz. « Dittes-luy, » dirent-ils, « que le carrosse est rompu, et qu'il y a un « cheval boitteux. » Cela ne servit qu'à faire donner sur les oreilles au valet de chambre. Il part : la femme et le filz le suivirent. Dez Essonne (*a*), le voylà plus mal que jamais : il envoye querir un medecin à Corbeil, à qui le filz dit le mot. Cet homme luy promet de le guerir, s'il ne bouge de là ; et quand il fut bien bas, le Curé, à qui on avoit aussy parlé, luy demanda s'il ne vouloit pas voir sa femme, son filz et sa fille, qui estoient venus pour recevoir sa benediction. Il dit qu'ouy, les vit, et mourut comme un autre homme.

Voicy la belle conduitte de la mere pour sa fille (*b*). Dez quinze ans, elle avoit deux petits laquais avec qui elle s'amusoit à jouer et à badiner tout le jour. Cette petite demoiselle s'alla mettre une fois dans la teste que sa mere ne luy donnoit pas assez d'argent, et, pour en avoir, elle s'avisa d'un bel expedient. Elle laisse traisner des billets faits à plaisir, comme si elle

a. A sept lieues de Paris. — *b*. Catherine Nicolay.

escrivoit à quelque Marquis ; on les porte à la Presidente, qui s'imagine aussytost qu'on veut enlever sa fille. Il ne falloit que la bien garder chez elle. Elle assemble le president Molé-Champlastreux, cousin-germain de la fille, et la Marquise d'Hervault, femme du lieutenant de roy de Touraine, aussy parente bien proche. Ils conclüent de la mettre dans un convent, et font de l'esclat pour rien. Cette fille, quand elle y fut, conta naïfvement la chose, et puis on la retira. Dans les *Memoires de la Regence*, il sera parlé de la mere et de la fille.



226. — PORCHERES L'AUGIER.

(*Honorat Laugier, sieur de Porcheres, de l'Academie françoise, né vers* 1566, *mort en octobre* 1653.).

PORCHERES L'AUGIER, dont nous allons parler, et Porcheres d'Arbaud (*a*), dont il est parlé dans l'historiette de Malherbe, estoient tous deux de Provence, tous deux poetes, et tous deux de l'Academie. Chacun d'eux traittoit l'autre de bastard, et soustenoit qu'il n'estoit pas de la maison

a. François d'Arbaud, sieur de Porcheres, mort vers 1638.

de Porcheres, assez bonne en ce pays-là ; mais ils s'accordoient en un point, c'est qu'ils estoient l'un et l'autre de meschans autheurs. Nostre Porcheres commença à paroistre au temps de Nerveze et de son successeur des Escuteaux, et estoit à peu près en vers ce qu'estoient les autres en prose : cela se peut voir par le sonnet que voicy sur les yeux de Madame de Beaufort.

Ce ne sont pas des yeux, ce sont plustost des Dieux;
Ils ont dessus les roys la puissance absolue.
Dieux, non; ce sont des cieux, ils ont la couleur blue,
Et le mouvement prompt comme celuy des cieux.

Cieux, non; mais deux soleils clairement radieux,
Dont les rayons brillans nous offusquent la veue.
Soleils, non; mais esclairs de puissance inconnue
Des fouldres de l'Amour signes presagieux.

Car s'ils estoient des Dieux feroient-ils tant de mal [1] ?
Si des cieux, ils auroient leur mouvement esgal;
Deux soleils ne se peut : le Soleil est unique ;

Esclairs, non, car ceux-cy durent trop et trop clairs:
Toutefois je les nomme, afin que je m'explique,
Des yeux, des Dieux, des cieux, des soleils, des esclairs.

Sa prose mesme ne valoit pas mieux, tesmoing le recueil du Carrouzel (*a*), où il n'y a

1. Il n'est pas mesme regulier.

a. *Le Camp de la Place Royale*. In-4°. Paris, 1612.

rien de bon de luy qu'une devise italienne[1] dont le corps est une fusée, et le mot : *da l'ardore l'ardire.*

Depuis, Malherbe apprit à parler françois. Je croy que Porcheres a contribué avec Mathieu à gaster les Italiens d'aujourd'huy, et les Italiens à leur tour ont gasté quelques-uns des nostres. Il n'y a que vingt ans qu'on a veù des secretaires d'Estat[2] donner deux pistolles du *Politico-Catolico* de Virgilio Malvezzi.

La Princesse de Conty faisoit cas de Porcheres : il alloit tous les jours chez elle. Elle luy fit avoir l'employ de faire les ballets et autres choses semblables : pour cela il avoit douze cens escus de pension. Il voulut en faire une charge, et l'avoir en tiltre d'office, mais il ne sçavoit quel nom luy donner : il ne vouloit pas que le nom de *ballet* y entrast, et après y avoir bien resvé, il prit la qualité d'*intendant des Plaisirs nocturnes*. Par cette raison, il voulut se formaliser de ce que Desmarestz avoit fait le dessein du ballet qui fut dansé au mariage du Duc d'Anguien (*a*).

Pour les habits, ç'a tousjours esté le plus extravagant homme du monde après M. des

1. Encore y a-t-il bien à regratter.
2. Brienne.

a. Fevrier 1641.

Yveteaux, et le plus vain. J'ay ouy dire à Le Pailleur, qu'estant allé chez Porcheres, il y a bien trente-cinq ans, il aperceût, en entrant dans sa chambre, un valet qui mettoit plusieurs piéces à des chaussons. Il le trouva au lict; mais le poete avoit eu le loisir de mettre sa belle chemisette et son beau bonnet; car si personne ne le venoit voir, il n'en avoit qu'une toute rapetassée, et ne se servoit que d'un bonnet gras et d'une vieille robe de chambre toute à lambeaux, dont il se couvroit la nuict. Il demanda à Le Pailleur permission de se lever, et avec sa bonne robe de chambre il se met auprès du feu. « Mon valet de chambre, » car il l'appelloit ainsy, « apportez-moy, » dit-il, « un tel habit, mon pourpoint de fleurs. « Non : mon habit de satin. Monsieur, quel « temps fait-il? — Il ne fait ny beau ny laid. — « Il ne faut donc pas un habit pesant; atten- « dez. » Le valet, fait au badinage, apporte cinq ou six paires d'habits qui avoient tous passé plus de deux fois par les mains du destacheur et du frippier, et luy dit : « Tenez, pre- « nez lequel vous voudrez. » Il fut une heure avant que de conclure. Ce pourpoint de fleurs estoit un vieux pourpoint de cuir tout gras, et ce satin estoit un satin à piéces emportées qui avoit plus de trente ans. Jamais on ne luy vit un habit neuf qu'il n'eust un vieux chapeau,

de vieux bas ou de vieux souliers; il y avoit tousjours quelque piéce de son harnois qui n'alloit pas bien. La mareschale de Temines disoit qu'il estoit « comme le diable, qui a beau se « faire agréable aux yeux de ceux qu'il veut « tenter, il a tousjours quelque griffe crochue « qui gaste tout[1]. C'est de luy que Sorel se mocque dans *Francion*, où un poete demande son pourpoint d'epigramme, etc.

Il y a onze ou douze ans qu'il eut une grande maladie, durant laquelle il fit une confession generale. Depuis cela il ne voulut plus se peindre la barbe, et s'habilla comme un autre homme. Il disoit que, pendant son mal, son nepveu luy avoit desrobé cent lettres qu'il fit imprimer sans suitte ny ordre (*a*). Cependant il est tout constant que Porcheres luy-mesme en demanda le privilege à M. Conrart, et aussy des lettres d'academicien, pour lesquelles il fallut aller à l'Academie. Ce fut la seule fois qu'il y alla, si je ne me trompe. Tout ce qu'il

1. Voiture fit ce pont-breton :

> Vous estes seigneur,
> Monsieur de Porcheres,
> Chascun vous revere
> Et vous porte honneur.
> Changez de jartieres
> Monsieur le rimeur.

a. *Cent lettres d'amour escrites d'Evandre à Cléanthe.* Paris, in-8°, 1646.

dit de ce nepveu ne fut qu'après qu'il vit qu'on ne vendoit point ses lettres. Il a vescu jusqu'à cent trois ans. Il estoit grand et bien fait.



227. — LE PERE ANDRÉ.

(*André Boullanger, né à Paris en* 1582; *mort* 21 *septembre* 1657).

Le pere André, augustin, vulgairement appellé *le petit pere* (*a*) *André*, estoit de la famille des Boulangers, de Paris, qui est une bonne famille de la Robe. Il a presché une infinité de Caresmes et d'Advens; mais il a tousjours presché en batteleur, non qu'il eust dessein de faire rire, mais il estoit bouffon naturellement, et avoit mesme quelque chose de Tabarin (*b*) dans la mine[1]. Il y taschoit si peu que quand il avoit dit des gaillardises il se donnoit la discipline; mais il y estoit né, et il ne s'en pouvoit tenir.

Comme il preschoit un advent au fauxbourg Saint-Germain, feu M. de Paris (*c*), à cause de je ne sçay quelle caballe de moines dont il es-

1. Il parloit en conversation comme il preschoit.

a. Comme tous les autres Augustins Déchaussés de la place des Victoires.— *b*. Le bateleur de la *Place Dauphine*. — *c*. Jean-François de Gondi, mort en 1654. (*Histor.*)

toit des principaux, et aussy pour le scandalle que ses bouffonneries donnoient, l'envoya querir et le retint en prison à l'Archevesché. M. de Metz (*a*) s'en formalisa, disant « que « M. l'Archevesque ne pouvoit faire arrester un « religieux qui preschoit dans un fauxbourg « qui dependoit de l'abbaye Saint-Germain; » et effectivement, le fit deslivrer; mais ce fut à condition qu'il prescheroit plus sagement. Il remonte donc en chaire; mais de sa vie il n'a esté si empesché : il avoit si peur de dire quelque chose qui ne fust pas bien, qu'il ne dit rien qui vaille, et fut contraint de finir assez brusquement. Il estoit bon religieux et fort suivy par toutes sortes de gens; par quelques-uns pour rire, et par le reste à cause qu'il les touschoit. Effectivement, il avoit du talent pour la predication. On fait plusieurs contes de luy dont j'ay recueilly les meilleurs.

Preschant un caresme à Saint-André-des-Arcs, il se plaignoit tousjours que les dames venoient trop tard. « Quand on vous vient « resveiller, » leur disoit-il, « mon Dieu, dittes-« vous, quelle misere de se lever si matin ! « Vous disputez avec vostre chevet. Une telle, « dittes-vous à vostre fille de chambre, je gage « que la cloche n'a pas sonné; vous estes tous-

a. Henry de Bourbon duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain de 1623 à 1669.

« jours si hastée ! il n'est point si tard que vous « dittes. — Hé ! si j'estois là, » adjoustoit-il, « que je vous ferois bien lever le cù ! »

Parlant de saint Luc, il disoit « que c'estoit « le peintre de la *Reyne-mere*, à meilleur tiltre « que Rubens[1] ; car il est le peintre de la Reyne-« mere de Dieu. »

Il preschoit sur ces paroles : *J'ay achepté une metairie, je m'en vais la voir*. « Vous estes « un sot ! » dit-il, « vous la deviez aller voir « avant que de l'achepter[2]. »

A la feste de la Magdelaine, il se mit à descrire les galans de la Magdelaine ; il les habilla à la mode : « Enfin, » dit-il, « ils estoient faits « comme ces deux grands veaux que voylà « devant ma chaire. » Tout le monde se leva pour voir deux godelureaux qui, pour eux, se garderent bien de se lever. Un jour, il luy prit une vision, après avoir bien harangué contre la desbauche de cette pauvre pecheresse, de dire : « J'en voy là-bas une toute semblable à « la Magdelaine ; mais, parce qu'elle ne s'a-« mende point, je la veux noter, et luy jetter

1. Qui a peint la galerie du Luxembourg.

2. Il disoit que Christophe pensa jetter le petit Jesus dans l'eau, tant il le trouvoit pesant ; « mais on ne sçau-« roit noyer qui a esté pendu. » Il fit une fois de gros bras potelez à la Samaritaine, et il luy faisoit dire par Nostre-Seigneur : « Je te donneray bien d'une autre eau « et que tu trouveras bien meilleure. »

« mon mouchoir à la teste. » En disant cela, il prend son mouchoir et fait semblant de le vouloir jetter : toutes les femmes baisserent la teste. « Ah! » dit-il, « je croyois qu'il n'y en « eust qu'une, et en voylà plus de cent[1]. » Il remit une fois à prescher cette octave, à cause de la feste de Nostre-Dame, qui estoit le lendemain, et continuant la suitte de l'Evangile : « Voylà, » dit-il, « la Magdelaine qui entre, « et moy je sors. » Et s'en alla. Il disoit qu'il y avoit des *Magdelains* aussy bien que des *Magdelaines*. « Notre pere saint Augustin, » dit-il, « a esté long-temps un grand *Magde*-« *lain*. » Puis descrivant les parfums de la Magdelaine : « Elle avoit de l'eau d'ange (*b*) : « de l'eau d'ange ! C'estoit de l'eau d'ange « noir, de l'eau de diable, de l'eau de Satan. »

Il comparoit une fois les femmes à un pom-

1. Cela me fait souvenir d'un conte qu'on fait d'un predicateur du temps de François Ier. « La Magdelaine, » disoit-il, « n'estoit pas une petite garce, comme celles « qui se pourroient donner à vous et à moy ; c'estoit une « grande garce, comme Madame d'Estampes (*a*). » Cette madame d'Estampes luy fit defendre la chaire. Quelques années après, ayant esté restably, le jour de la Magdelaine, il dit : « Messieurs, une fois pour avoir fait des « comparaisons, je m'en suis mal trouvé. Vous vous ima-« ginerez la Magdelaine telle qu'il vous plaira. Passons « la premiere partie de sa vie, et venons à la seconde. »

a. Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes. — *b*. Essence dont la base étoit l'iris de Florence.

mier qui estoit sur un grand chemin. « Les pas-
« sans ont envie de ses pommes; les uns en
« cueillent, les autres en abattent : il y en a
« mesme qui montent dessus, et vous les se-
« couent comme tous les diables. »

Il disoit aux dames : « Vous vous plaignez
« de jeusner; cela vous maigrit, dittes-vous.
« Tenez, tenez, » dit-il en monstrant un gros
bras, « je jeusne tous les jours, et voylà le plus
« petit de mes membres. »

« Toutes les femmes sont des mendiantes, »
disoit-il; « je gage qu'il n'y en a pas une icy
« qui ne la soit ; s'il y en a quelqu'une qui ne
« la soit pas, qu'elle se leve; » puis il s'arreste.
« Hé bien, » continua-t-il, « vous voyez que
« pas une n'ose se lever. »

Un advocat s'alla confesser à luy, et luy dit
fort peu de choses. Il luy ordonna pour peni-
tence d'aller l'après-disnée à son sermon : l'ad-
vocat y fut. L'Evangile du jour estoit : *Dæmo-
nium mutum*, etc. « Sçavez-vous, » dit-il, « ce
« que c'est que *Dæmonium mutum?* Je m'en
« vais vous le dire : c'est un advocat aux pieds
« d'un confesseur. Au barreau ils jasent assez ;
« devant un confesseur, au diable le mot, vous
« n'en sçauriez rien tirer. »

Il en vouloit au curé de Saint-Severin. Il fit
tomber le discours sur la bergerie, et qu'il fal-
loit de bons chiens pour la garder. « Vous au-

« tres, » dit-il aux paroissiens, « vous avez un « bon chien de curé. »

Pour monstrer que l'honneur estoit plus tost *in honorante quàm in honorato*, à celuy qui honoroit qu'à celuy qui estoit honoré par luy : « Par exemple, » disoit-il, « quand je ren-« contre mon cousin, le president Boulanger « que voylà, il me fait le pied de veau (*a*), et « le pied de veau luy demeure. »

Pour cajoller M. Tallon[1], qui l'escoutoit, il dit en parlant de Ciceron : « Ciceron, Messieurs, « c'estoit un grand advocat-general. »

Dans l'opinion qu'ils ont de l'Eucharistie, on ne pouvoit pas dire une plus grande sottise que celle qu'il dit une fois, preschant sur le Saint-Sacrement. « En voylà assez, » dit-il, « car les medecins disent : *Omnis saturatio « mala, panis autem pessima.* Toute repletion « est mauvaise, et surtout celle du pain. »

Un jour qu'il preschoit contre le luxe et contre les modes : « Vous voylà, » dit-il, « vous au-« tres, poudrez comme des meusniers ; et quand « vous arriverez en enfer, les diables crieront : « *A l'anneau ! à l'anneau !* » Pour faire entendre cela, il faut sçavoir qu'il y a dix ans ou environ qu'un meusnier, à la Greve, gagea de pas-

1. Advocat general.

a. Une révérence.

ser dans un de ces anneaux de fer qui sont attachez au pavé pour retenir les bateaux. Il fut pris par le milieu du ventre, qui s'enfla aussytost des deux costez; le fer s'eschauffa, c'estoit en esté, il brusloit : il fallut l'arroser tandis qu'on limoit l'anneau, et on n'osa le limer sans permission du Prevost des marchands. Tout cela fut si long, qu'il luy fallut un confesseur. On en fit des tailles-douces aux almanachs, et un an durant, dez qu'on voyoit un meusnier, on crioit : *A l'anneau! à l'anneau, meusnier!* On en fit aussy un almanach de la farine des jeunes gens et des mouches des femmes, avec une chanson que voicy :

Dieu ! que la mouche a d'efficace !
Que cet animal est charmant !
Le plus parfait ajustement
Sans elle n'auroit point de grace.
Si vous n'avez mouche sur nez,
Adieu galans, adieu fleurettes ;
Si vous n'avez mouche sur nez,
Adieu galans enfarinez.

Vous auriez beau estre frisée,
Par anneaux tombans sur le sein,
Sans un amoureux assassin[1]
Vous ne seriez guères prisée.
Si, etc.[2].

1. Espece de mouche.
2. (*Couplet biffé :*)
N'esperez pas qu'on vous approche
Ny qu'on vous fasse compliment :

Portez-en à l'œil, à la temple.
Ayez-en le front chamarré,
Et sans craindre vostre curé,
Portez-en jusques dans le temple.
Si, etc.

Mais surtout soyez curieuze
Et difficile au dernier point,
Et gardez de n'en porter point
Que de chez la bonne faiseuse.
Si, etc.

LES ENFARINEZ.

Houspillon des modes nouvelles,
Singe des galans de la Cour,
Venez farcer à vostre tour,
Car le théatre vous appelle.
Si vous n'estes enfarinez,
Adieu l'amour de la coquette,
Si vous n'estes enfarinez,
Vous n'aurez rien qu'un pied de nez

Enfarinez bien vostre teste
Et les collets de vos manteaux ;
Vous en serez cent fois plus beaux,
Et ferez bien plus de conquestes.
Si, etc.

Quand on vous voit passer, on crie :
Meusnier, à l'anneau! à l'anneau!
Il ne faut pas faire le veau,
Ny vous fascher que l'on en rie.
Si, etc.

Je dis, quand mesme abondamment
Vous en auriez dans vostre poche.
Si, etc.

Il faisoit parler ainsy une fois les soldats d'Holopherne, après qu'ils eurent veû Judith : « Camarade, qui est-ce qui, en voyant de si « belles femmes, *tam decoras mulieres*, n'ayt « envie d'enfoncer la barricade[1] ? »

Je luy ay ouy prescher sur la Transfiguration : « Cela se fit, » dit-il, « sur une monta-« gne. Je ne sçay ce que ces montagnes ont « fait à Dieu; mais quand il parle à Moïse, « c'est sur une montagne; il ne luy monstra « pourtant que son derriere, et parla à luy « comme une demoiselle masquée. Quand il « donne sa loy, c'est encore sur une montagne; « le sacrifice d'Abraham, aussy sur une mon-« tagne; le sacrifice de Nostre-Seigneur, encore « sur une montagne. Il ne fait rien de mira-« culeux que sur ces montagnes; aussy la Trans-« figuration, n'estoit-ce pas une affaire de « vallon. »

Voyant des gens jusques sur l'autel, il dit en entrant en chaire : « Voylà la prophetie ac-« complie : *Super altare vitulos*. »

Il preschoit en un convent de Carmes sur l'eglise desquels le tonnerre estoit tombé sans en blesser un seul. « Ah! » dit-il, « regardez « quelle benediction de Dieu; si le tonnerre

1. Il commença une fois ainsy : « Foin du Pape, foin « du Roy, foin de la Reyne, foin de Monsieur le Cardinal, « foin de vous, foin de moy : *omnis caro fænum*. »

« fust tombé sur la cuisine, il n'en fust pas res-
« chappé un. » On dit *Carme en cuisine*.

A la feste de Pasques, il se faisoit une objection[1]. « Mais un mary et une femme qui « couchent ensemble en un si bon jour, que « feront-ils? A cela il faut repondre par une « comparaison. Si le jour de Pasques un debi- « teur vous apporte de l'argent, il est bonne « feste; mais les gens ne sont pas tousjours en « humeur de payer : je suis d'advis qu'on le « reçoive. Faittes l'application, Mesdames. »

A propos de romans, il disoit : « J'ay beau « les faire quitter à ces femmes, dez que j'ay « tourné le cû elles ont le nez dedans. »

En parlant de la Samaritaine, il disoit que Nostre-Seigneur estoit un crieur d'eau-de-vie.

« Paradis, » disoit-il, « est fait comme une « ville; mais c'est une ville comme la Rochelle, « qui ne se prend point sans mouffles (*a*). »

Parlant de David, il dit que, quand il alla en Paradis, Dieu dit, le voyant venir de loing : *Qui « est-ce?* et puis quand il fut plus près : *Ah ! « c'est mon bon serviteur David !* bras dessus, « bras dessous, camarades comme cochons. »

Le jour de l'Ascension, descrivant la reception qu'on fit à Jesus-Christ au Ciel, il dit que

1. Je doute qu'il ayt dit cela.

a. Sorte de poulies pour élever des machines de siége.

Dieu dit à David : « Tenez la musique toute « preste; voicy mon filz qui vient. »

Une fois, il fit des lettres-patentes du roy de Ninive : « Nous, Ninus, etc., à tous manans « et habitans de notre bonne ville de Ninive, « sçavoir faisons que, sur l'advis à nous donné « par notre amé et féal maistre Jonas, que « Dieu, etc.; avons ordonné et ordonnons « que, etc.; et parce que ledit maistre Jonas « est prophete dudit Dieu, etc. » Il y avoit dix fois *ledit Jonas* et *ledit Dieu*.

En caresme, il compara un jour la charité à l'eschelle de Jacob, et disoit que ce n'estoit pas une eschelle de chesne ou de hestre, mais que le premier eschelon estoit *hareng*, le deuxiesme, *morue;* et ainsy de suitte, il dit toutes les viandes de caresme, « qu'il faut, » adjousta-t-il, « envoyer au convent des Au- « gustins. »

Preschant chez des religieuses qui l'avoient fort pressé de leur donner un sermon, il leur dit : « Eh bien! me voylà; à cause que je suis « Boulanger, vous croyez que j'ay tousjours du « pain cuit; mais vous ne songez pas combien « j'ay de choses à faire[1]. » Il se mit à leur con-

1. *Variante :* Des religieuses l'obligerent une fois à prescher *impromptu*. « Vous vous trompez, » leur dit-il, « vous croyez peut-estre à cause que je m'appelle Bou- « langer que j'ay tousjours du pain cuit. »

ter toutes ses occupations. Après, il compara une fille qui entroit en religion à un peloton. « Une novice, » dit-il, « c'est comme un mor- « ceau de bureau (*a*) ou de papier sur lequel « on commence à desvider les premieres ai- « guillées; mais, quelque bien qu'on fasse le « peloton, il reste tousjours un petit trou qu'on « ne sçauroit bouscher. »

A Poitiers, les Jesuistes le prierent de prescher saint Ignace; il voulut leur donner sur les doits. Il fit un dialogue entre Dieu et le saint, qui luy demandoit un lieu pour son ordre. « Je ne sçay où vous mettre, » disoit Jesus-Christ: « les deserts sont habitez par saint Benoist et « par saint Bruno. » Il faisoit une enumeration des lieux occupez par les principaux ordres. « Mettez-nous seulement, » dit saint Ignace, « en lieu où il y ait à prendre, et laissez-nous « faire du reste. » En sortant, il dit à un de ses amys : « Je n'ay voulu prescher céans qu'après « disner, car je sçavois bien qu'autrement on « m'y auroit fait meschante chere. » Une autre fois, à Paris, il en donna encore aux Jesuistes en pareille occasion. « Le christia- « nisme, » dit-il, » est comme une grande « salade; les nations en sont les herbes; le sel « les docteurs; *vos estis sal terræ;* le vinaigre

a. Etoffe de laine.

« les macérations, et l'huisle les bons peres « jesuistes. Y a-t-il rien de plus doux qu'un « bon pere jesuiste? Allez à confesse à un au- « tre, il vous dira : Vous estes damné si vous « continuez. Un jesuiste adoucira tout. Puis, « l'huisle, pour peu qu'il en tombe sur un ha- « bit, s'y estend et fait insensiblement une « grande tache; mettez un bon pere jesuiste « dans une province, elle en sera enfin toute « pleine. » Les Jesuistes se plaignirent à luy-mesme de ce qu'il avoit dit. « J'en suis bien « fasché, mes Peres, » leur dit-il; « mais je me « suis laissé emporter; je ne sçaurois que vous « dire; dans quatre jours c'est la feste de « notre Pere saint Augustin, venez prescher « chez nous, et dittes tout ce qu'il vous plaira, « je ne m'en fascheray point. »

Un jour il sceût que Madame de La Trimouille estoit à son sermon incognito : il parloit de l'Enfant prodigue; il se mit à luy faire un train tout semblable à celuy de la Duchesse : « Il avoit, » dit-il, « six beaux chevaux gris « pommelez, un beau carrosse de velours « rouge avec des passemens d'or, une belle « housse dessus, bien des armoiries, bien des « pages, bien des laquais vestus de jaune passementé de noir et de blanc. »

Il disoit que le Paradis estoit une grande ville. « Il y a la grande rue des Martyrs, la

« grande rue des Confesseurs; mais il n'y a « point de rue des Vierges : ce n'est qu'un pe- « tit cul-de-sac bien estroit, bien estroit. »

« Un catholique, » disoit-il une fois, « fait « six fois plus de besogne qu'un huguenot; un « huguenot va lentement comme ses psaumes : « *Leve le cœur*, *ouvre l'oreille*, etc. Mais un « catholique chante : *Appellez Robinette*, *qu'elle* « *s'en vienne icy-bas*, etc. » Et en disant cela, il faisoit comme s'il eust limé. J'ay ouy dire que ce conte vient de Sedan, où du Moulin ayant dit à un arquebusier qui chantoit *Appellez Robinette*, « qu'il feroit mieux de chanter « des psaumes, » l'arquebusier luy dit : « Voyez « comme ma lime va viste en chantant *Robi-* « *nette*, et comme elle va lentement en chan- « tant : *Leve le cœur*, *ouvre l'oreille*, etc.[1] »

Parlant d'*Osanna*, il dit « que les enfans « estoient montez sur un arbre, je ne sçaurois « vous en dire le nom, je vous le diray tantost. » Son sermon fait : « Messieurs, » leur dit-il, « cet arbre, c'estoit un sycomore. »

« L'Evangile, » dit-il une fois, « est une

1. On dit encore qu'un artisan luy dit que : *Qui au conseil des malins n'a esté* (*a*) empeschoit sa lime d'aller, et qu'il faisoit beaucoup plus d'ouvrage avec *Jean Foutaquin pour du pain et pour des poires. — Jean Foutaquin pour des poires et pour du pain.*

a. Traduction de Marot, du *Beatus vir qui non abiit.*

« douce loy : Jesus-Christ nous l'a dit ; il le faut « croire. » Deux jesuistes entrent là-dessus. « Tenez, » dit-il, « voylà deux des camarades « de Jesus, demandez-leur plustost s'il n'est « pas vray. » — Cela me fait souvenir d'un nommé du Four, qui, dans les guerres des Huguenots, ayant rencontré des jesuistes à cheval, leur demanda qui ils estoient : « Nous sommes, » dirent-ils, « de la Com- « pagnie de Jesus. — Je le connois, » dit-il ; « brave capitaine, mais d'infanterie ; à pié, « à pié, mes peres ; » et il leur osta leurs chevaux.

Preschant sur la patience de Dieu, « Dieu, » dit-il, « attend long-temps avant que de frap- « per ; il menace, mais il ne frappe pas : c'est, » dit-il, « comme ce chasseur que vous voyez à « cette tapisserie. Il y a peut-estre cent ans « qu'il presente l'espieu à ce cerf, cependant il « ne frappe pas, et il n'y a que quatre doits « entre deux. »

Il disoit que personne n'avoit jamais tant prié Dieu que saint Joseph, car le petit Jesus le servoit comme un apprenty. Il luy disoit : « Donnez-moy, je vous prie, cecy ; donnez-moy, « je vous prie, cela ; apportez-moy, je vous prie, « cette teriere, etc. »

« Dieu veut la paix, » disoit-il du temps du cardinal de Richelieu ; « Oüy, Dieu veut la

« paix, le Roy la veut, la Reyne la veut, mais « le diable ne la veut pas. »

Il disoit que la paix de l'Europe estoit tout comme une paix d'espaule de mouton (*a*). « Vous ne voyez point la paix ; ainsy, tant qu'il « y aura à ronger à l'Europe, vous ne verrez « point la paix. »



228. — VILLEMONTÉE.

(*François de Villemonté ou Villemontée, seigneur de Villenauxe et de Montaiguillon, maître des Requêtes en* 1626, *intendant du Poitou en* 1631, *conseiller d'Etat en* 1637, *puis evêque de Saint-Malo ; mort en octobre* 1670.)

Villemontée est d'une assez bonne famille de Paris. Il espousa la sœur de La Barre, dont nous avons parlé (*b*); il devint maistre des Requestes, et eut l'intendance de Poictou où sa femme et luy, aussy bons mesnagers l'un que l'autre, faisoient une fort grande despense. Elle devint amoureuse, à la Rochelle, d'un gentilhomme du grand-prieur de La Porte, nommé L'Espinay. Cette amourette passa bien avant, et le mary

a. La paix, os plat et large de l'épaule d'un mouton, d'un veau, etc. (*Furetiere.*) — *b*. Philippe de La Barre. (*Histor.* de Madame L'Evesque.)

surprit un billet de sa femme en ces termes : « Nostre soutane va aux champs; viens viste, « car je meurs d'envie de voir ton gros —. » Villemontée est pourtant bien fait; mais peut-estre n'en avoit-il pas un si gros. On a dit que le Grand-prieur, en colere de ce que l'Intendante l'en avoit refusé, avoit fait avertir le mary par des jesuistes : j'ay de la peine à le croire, car c'estoit un bon homme. Le mary fut assez fou pour faire du bruit. Il mit en prison, dans son chasteau, une bossue de la Rochelle, nommée la Villepoux, qu'on accusoit d'avoir esté la Dariolette (*a*), et après l'y avoir tenue long-temps, il la laissa aller, et il mit sa femme en religion : depuis, il la relegua à une terre. Il eut assez d'enfans de sa femme, entre autres une fille, qui estoit l'aisnée (*b*). Elle ne voulut pas deshonorer sa mere en faisant autrement qu'elle; elle trouva de très-bonne heure son L'Espinay : car un nommé Ruelle, que Mademoiselle de Bussy (*c*) luy avoit donné pour secretaire, prit la peine de la desbauscher qu'elle n'avoit que douze ans. Le pere le fit fouetter dans une cave et puis le chassa, car il ne sçauroit s'empescher d'estre tousjours un peu fou.

a. Nom de la confidente d'Oriane, dans *Amadis des Gaules*. — *b*. Marie de Villemontée, mariée en 1650 à Hercules de Beloy, capitaine des gardes de Gaston. — *c*. Voy. *Histor*. du maréchal de Brezé.

Cela ne fut pourtant pas trop divulgué, et Beloy, aujourd'huy capitaine des gardes en partie de M. d'Orleans, l'espousa, l'ayant trouvée auprès de Madame de Fontaines, dame d'atour de Madame, où Villemontée l'avoit mise. Beloy fut attrappé en toutes façons, car on dit qu'il n'a point eu ce qu'on luy avoit promis en mariage. Les affaires de Villemontée se descousant tous les jours, il vendit ses terres, sa femme retourna dans un convent, et luy se fit prestre de peur d'estre mis en prison.

Cependant M. Le Tellier (*a*), son protecteur, le faisoit tousjours subsister par les employs qu'il luy faisoit donner. Enfin, en 1657, M. de Saint-Malo, Villeroy, rendit au Cardinal l'evesché de Saint-Malo de trente-six mille livres de rente, pour celuy de Chartres de vingt-cinq mille, à cause du voisinage de Paris. Le Tellier fit donner Saint-Malo à Villemontée, qui n'en jouyt encore que par economat, à cause que sa femme n'a point fait de vœux, mais a seulement protesté, devant le Saint-Sacrement, qu'elle ne vivroit point comme une femme avec son mary. Cette folle ne voulut point ceder à une mareschale de France, disant que la femme d'un evesque ne devoit ceder qu'aux Princesses.

a. Michel Le Tellier, secrétaire d'Etat après de Noyers.



229. — MADAME PILOU.

(*Anne Baudesson, femme de Jean Pilou, procureur au Châtelet, née vers* 1578; *morte en* 1668.)

Madame Pilou, estant nouvelle mariée, se trouva logée par hazard vis-à-vis de Mesdemoiselles de Mayerne-Turquet, sœurs de ce Mayerne[1] qui a esté premier medecin du roy d'Angleterre, où il a fait une assez grande fortune : c'estoit un peu après la reduction de Paris (*a*). Elle fit amitié avec ces filles, qui estoient des personnes raisonnables, et qui, comme huguenottes, en fuyant la persecution, avoient veù assez de pays[2]. Cette connoissance luy servit, et la tira en quelque sorte du calinage (*b*) de sa famille[3]. Cela luy servit à connoistre Madame de La

1. Il estoit gentilhomme, mais si né à la Medecine, qu'estant enfant il faisoit des anatomies de grenouilles.

2. Une de ces filles fut mise par feu M. de Rohan auprès de Madame de Rohan, qui avoit esté mariée fort jeune : ainsy Madame Pilou connut tout le monde de l'Arsenal.

3. Car son pere n'estoit qu'un procureur.

a. Vers 1595. — *b*. *Calin*, se disoit pour paysan, niais de village. (*Trévoux*.)

Fosse, leur parente, riche veuve[1], qui, en mourant, luy laissa du bien. Elle espousa un procureur, nommé Pilou, qui ne fit pas grand fortune; en recompense, elle n'a eu qu'un filz qui vit encore. Il n'y a peut-estre jamais eu une moins belle femme qu'elle; mais il n'y en a peut-estre jamais eu une de meilleur sens, et qui die mieux les choses.

Cette madame de La Fosse, pour reprendre le fil, n'estoit pas la plus grande prude du royaume. Madame Pilou, par son moyen, eut bientost un grand nombre de connoissances, mais la pluspart de la ville. Insensiblement elle en fit aussy à la Cour, et enfin elle parvint à estre bien venue partout, et chez la Reyne mesme.

La femme d'un procureur, laide comme un diable, qui avoit commencé par des femmes qui n'avoient pas le meilleur bruit du monde, ne pouvoit guères passer dans l'esprit de ceux qui ne la connoissoient pas bien particulierement, que pour une creature qui servoit aux galanteries de tant de jolies personnes qu'elle frequentoit. On a dit de Madame de La Maisonfort (*a*) qu'elle n'estoit plus si cruelle

Depuis qu'elle fut à Saint-Clou
Avec Madame de Pilou.

1. Qui avoit esté galante et qui, etc.

a. Sœur de Ruvigny; femme de Claude de La Chastre, baron de La Maisonfort. (*Histor*.)

On a chanté :

Brion soupire[1]
Et n'ose dire
A la Chalais qu'elle fait son martyre.
Un moment sans la voir luy semble une heure.
Et Madame Pilou veut qu'il en meure[2].

Or, Madame Pilou estoit la bonne amie de Madame de Castille (*a*), mere de Madame de Chalais, et il ne faut point trouver estrange qu'elle fust familiere chez cette belle. Il luy arriva une fois une plaisante aventure avec cette madame de Castille. Madame de Vaucelas, sœur de M. de Chasteauneuf, estoit après à louer d'elle une maison, qui est devant la chapelle de la Reyne (*b*), où M. de Chasteauneuf a logé longtemps. Elle envoya un matin un gentilhomme pour luy parler. Madame de Castille, alors veuve, estoit encore au lict, et Madame Pilou, qui estoit couchée avec elle, lasse des barguignеries de cet homme, mit la teste à demy hors du lict, et dit : « Allez, Monsieur, allez ! « on ne l'aura pas à meilleur marché. » Or,

1. M. d'Anville. Ils allerent devant le prestre pour se fiancer. Là, il luy prit une foiblesse : il ne voulut pas passer outre.

2. Le cardinal de La Valette, en colere contre elle pour quelque chose, vouloit, disoit-il, la faire lier sur le cheval de bronze.

a. Charlotte Jeanin. — *b*. *Je crois :* le Val-de-Grâce.

elle a la voix assez grosse. Cet homme s'en retourne, et dit à Madame de Vaucelas qu'il seroit inutile de pretendre avoir meilleur marché de cette maison, qu'il avoit parlé à Madame de Castille, et que M. son mary enfin avoit dit qu'on n'en rabattroit rien[1]. Cela fit d'autant plus rire que cette madame de Castille estoit un peu galante. On en parla au moins avec Almeras, homme riche, et M. de Bassompierre escrivoit de Madrit que le Duc d'Almera[2] faisoit soulever Castille la vieille.

J'ay ouy dire à Ruvigny que Madame de Rohan et les autres galantes de la place (*a*) ne craignoient rien tant que Madame Pilou, bien loing qu'elle les servist en leurs amourettes. Je sçay de bonne part que toute sa vie elle a presché ses amies qui ne se gouvernoient pas bien. « Enfin, » disoit-elle, » ne pouvant les « reduire, je leur disois : Au moins n'escrivez « point. — Voire ! me respondoient-elles, « ne point escrire, c'est faire l'amour en cham- « briere[3]. »

1. Il estoit aisé de s'y tromper, car elle est noire et barbue. Il y a un vaudeville qui dit :

> Dame Pilou, pour paroistre moins d'âge,
> A fait razer le poil de son — de son visage.

2. Il y a quelque duc d'un nom approchant, en Espagne.

3. Elle fut assez long-temps avant que le monde se

a. La *Place Royale*.

Elle a dit un million de choses de bon sens. « Quand je vois, » disoit-elle, « ces nouvelles « mariées qui vont donnant du timon de leur « carrosse contre les maisons, je me mets à « crier : *Qui veut du plomb? Plomb à vendre : « plomb à vendre! Qui veut du plomb? Voicy « des gens qui en vendent.* Cependant il est cer- « tain qu'il ne se fait pas la moitié des cocus qui « se devroient faire, tant il y a de sots marys[1]. »

desabusast. Il (*a*) dit qu'il a esté l'un des premiers qui luy a rendu bon tesmoignage.

Je sçay bien qu'une fois comme on luy disoit : « Que « ne dittes-vous à une telle qu'elle se perd de reputation? « — La mere (*b*), » respondit-elle, « m'a pensé faire de- « venir folle, voulez-vous que la fille m'acheve ? »

Elle ne se veut point mesler de donner des valets ; elle dit qu'on en a tousjours du desplaisir.

Elle a fait trois classes de tout le monde : ses inferieurs, a qui elle fait tout le bien qu'elle peut ; ses esgaux avec qui elle est toute preste de se reconcilier quand ils voudront, et les grands seigneurs pour qui elle dit qu'on ne sçauroit estre trop fier en un lieu comme Paris. Elle ne se mesle point de donner des gens à personne, et ne veut point souffrir que des suivans ou des suivantes luy viennent rompre la teste. — Elle parle aux princes tout comme aux autres, et dit tout avec une liberté admirable.

1. *Alinéa biffé :* 1658. Elle conte qu'un paysan, avec qui elle a marié une servante depuis un an, vint un jour luy demander si elle ne connoissoit pas quelque prestre de Saint-Paul pour les desmarier, sa femme et luy ; qu'à la verité elle estoit grosse, mais qu'il aime mieux prendre l'enfant. Ils avoient esté mariez par un prestre de Saint-Paul.

a. Ruvigny. — *b*. Apparemment Madame de Rohan et sa fille.

Elle avoit une amie, dit-elle, si charitable, que le soir en se couchant elle mettoit du pain sur sa porte pour les chiens des rues[1].

Un jour elle disoit, à propos de demy-fous,

1. 1659, juin. M. de Tresmes, duc à brevet, âgé de quatre-vingts ans, tomba malade. Son filz, le Marquis de Gesvre, va trouver Madame Pilou, et luy dit : « Je vous « prie, parlez à mon pere, il ne veut point me voir. « Mademoiselle Scarron » (sœur du cul-de-jatte), « qu'il « entretient, m'a mis mal avec luy; mais le pis c'est qu'il « ne veut rien faire de ce qu'il faut pour bien mourir. » Elle y va; la premiere fois, elle fit venir les morts subites à propos, et dit qu'on estoit bien heureux d'avoir le loisir de penser à soy. Le malade dit qu'il se sentoit bien. Elle ne voulut pas pousser plus loing. La seconde fois elle presse davantage, et voyant que cet homme disoit que les gens d'esglise mesme avoient des maistresses, elle marche sur le pié à Gueneau, afin qu'il l'aidast. Au lieu de cela, le Medecin dit : « Madame Pilou, vos prosnes « m'ennuient. » Elle se retire, et ne s'en mesle plus. Sur cela on fait un conte par la ville, et que M. de Tresmes luy avoit respondu : « Vous n'estiez pas si scrupuleuse, « il y a trente ans. » Elle l'apprend à quelques jours de là; elle va voir M. de Langres, La Riviere; il avoit disné assez de gens avec luy : « Ah! » dit-il, « Madame Pilou, « je defendois vostre cause. » Elle se met là dans un fauteuil. « Je vous entens, » luy dit-elle; « je sçay le conte « qu'on fait par la ville; je ne m'estonne pas que ces « bruits-là ayent couru. Je me suis trouvée engagée avec « des femmes qui ont bien fait parler d'elles : j'ay fait ce « que j'ay pu pour les remettre dans le bon chemin; « c'est ce qui est cause qu'on a cru que j'estois de la ma- « nigance. Je vous laisse à penser si, avec la beauté que « Dieu m'avoit donnée, et de la naissance dont je suis, « j'eusse esté bien receûe à rompre avec elles à cause de « cela. Leurs gens croyoient que j'estois de l'intrigue; ils

qu'il estoit difficile de s'en garder. « Quand un « homme a un chapeau vert, je ne m'y sçau- « rois tromper ; mais quand il n'a qu'un cha- « peau vert-brun, il est assez mal aysé. Il m'est « arrivé bien des fois, » disoit-elle, « que « lorsque j'y regardois de bien près, je trouvois « que tel chapeau, que je croyois noir, n'estoit « que vert-brun. » Elle dit que naturellement elle sent le sot, et que dez qu'il y en a quel-qu'un en une compagnie, elle l'esvente tout aussytost[1].

Elle disoit que les amans entre deux vins

« ont semé cela partout : mais Dieu a permis que j'aye « vescu quatre-vingts ans, afin qu'on me fist justice. Ceux « qui font ce conte-là n'oseroient le faire en ma présence. « Je sçay toutes les iniquitez de toutes les familles de la Ville « et de la Cour. Je connois les ladres et les fous. Tel fait « l'homme de bonne maison que je sçay d'où il vient ; à « d'autre, je leur montrerois que leur pere estoit un cocu « et un banqueroutier ; je les deffie tous tant qu'ils sont. » Il y en avoit là de verreux qui ne firent que de rire du bout des dents. Le Prince de Guimené y estoit pour cocu, et l'abbé d'Effiat pour race de fous ; son frere est mort en demence. Il y en avoit encore d'autres.

1. Elle estoit fort embarrassée d'un certain brave, nommé Montenac, qui vouloit enlever Madame de La Fosse. Un jour ayant trouvé feu M. de Candalle : « Mon- « sieur, » luy dit-elle, « vous menez tous les ans tant de « gens à l'armée, ne sçauriez-vous nous desfaire de Mon- « tenac ? Tous les ans, vous me faittes tuer quelques-uns « de mes amys, et celuy-là revient tousjours. — Il faut, » respondit-il, « que je me desfasse de deux ou trois « hommes qui m'importunent, et après je vous desferay

sont les plus plaisans de tous (elle appelle ainsy ceux qui sont quasy fous). « Ils me font « rire, » dit-elle, « car ils croient que per- « sonne ne voit ce qu'ils font. »

J'ay desjà dit, ce me semble, qu'elle ne voulut jamais faire devant le cardinal de Richelieu les contes qu'elle sçavoit du feu president de Chevry, après sa mort mesme, de peur de nuire à son filz. Elle a tousjours esté fort bien avec les gens de finance, mais elle n'en a point profitté : elle a servy beaucoup de personnes en de grandes affaires, et n'a rien pris.

« de cetuy-là; car il est raisonnable que mes importuns « passent les premiers. »

Quand M. de Chavigny alla demeurer à l'hostel de Saint-Paul (*a*), il trouva Madame Pilou quelque part, et luy dit : « Madame, à cette heure que je suis vostre voi- « sin, je pretens bien que vous me viendrez voir. » Elle y va; mais elle ne fut point satisfaitte de luy : il fit assez le fier. Depuis cela, dez qu'il entroit en un lieu, elle en sortoit. Enfin, à je ne sçay quelles accordailles, chez M. Fieubet, au fort de sa faveur, il vit qu'elle s'estoit allée mettre à l'autre bout de la chambre. Il alla à elle fort humblement, et luy dit qu'il vouloit estre son serviteur. « Monsieur, » respondit-elle, « je ne suis qu'une « petite bourgeoise et vous estes un grand seigneur; vous « ne m'avez pas bien traittée, vous ne m'y attrapperez « plus. Je n'ay que faire de vous ny de personne. » Il luy fit mille soumissions, et fit tout ce dont elle le pria depuis cela.

a. Ancien nom de l'hôtel de La Force.

Elle dit que l'année de Corbie (1636), durant le grand effroy qu'on eut à Paris, elle s'en alla chez le feu president de Chevry, qui luy dit : « Les ennemys viendront par la porte « Saint-Antoine, et braqueront leur canon qui « fessera dans toute la rue. — Il faut donc « aller, dis-je, dans les petites rues. — Un « autre me disoit : ils prendront les petites rues « comme les grandes. Enfin, je retourne chez « moy dans la rue Saint-Antoine ; il me faschoit « bien de desemparer ; mon mary estoit ma- « lade jusqu'à tenir le lict, il y avoit long-temps. « Je luy dis : Mon pauvre homme, il faut que « je m'en aille ; tu fermeras les yeux, et tu « diras que tu es mort. »

Ce mary mort, la voylà seule avec son filz, qui est un bon garçon, fort simple, qui s'est jetté dans la devotion. Ils ont du bien de reste : tous les ans, s'ils vouloient, ils feroient quelque constitution (*a*) ; mais ils aiment mieux donner aux pauvres. Leur devotion n'est point une devotion incommode. Madame Pilou est à son aise ; à cause de cela on l'appelle la douairiere de Pilou[1].

Elle disoit à ce garçon, qui se faisoit malade

1. Elle dit qu'il y a quelquefois de sottes gens qui rient dez qu'elle ouvre la bouche, comme les badauds qui rient quand Jodelet paroît.

a. De rente.

à force de courir à toutes les devotions : « Mon « Dieu ! Robert, à quoy bon se tourmenter « tant? veux-tu aller par-delà paradis? » Elle me disoit un jour : « Je luy faisois hier des « reproches de ce qu'il n'estoit point propre. — « Madame Pilou, m'a-t-il dit, donnez-vous « patience ; cela viendra avec le temps. » Et il a cinquante-deux ans[1].

Depuis son veuvage elle dit que deux ou trois hommes l'ont voulu espouser, mais, « soit « dit à mon honneur, ils ont esté tous trois mis « aux Petites-Maisons. »

Elle m'a avoué, car j'en avois ouy parler par la ville, qu'il estoit vray que comme un soir un conseiller d'estat, homme de quelque âge, la remenoit chez elle, elle estoit à la portiere,

1. Elle avoit esté fort longtemps à le persuader de prendre un manteau doublé de panne. Le premier jour qu'il le mit, on le prit pour un filou qui avoit volé ce manteau, et on luy donna un coup de baston sur la teste dont il pensa mourir. Il pria sur l'heure qu'on ne courust point après cet homme ; et, croyant mourir, il fit promettre à sa mere de ne le poursuivre pas. Elle dit que son filz fait un recueil de billets d'enterrement. — Une fois qu'elle entendoit une femme de la ville qui, en parlant de je ne sçay combien de dames de grande condition, disoit : *Nous autres*, etc. « Cela me fait souvenir, » dit-elle, « du conte qu'on fait d'un bateau d'oranges qui « alla à fond dans la riviere. Les oranges alloient sur « l'eau. Il y avoit (reverence de parler) un estron sec « parmy elles ; cet estron disoit : Nous autres oranges « nous allons sur l'eau. »

et luy au fond, il la prit par la teste[1], et la baisa tout son saoûl, en luy disant serieusement qu'il l'aymoit plus que sa vie. Elle en fut si surprise qu'elle ne songeoit pas seulement à se despestrer de ses mains; et elle arriva à sa porte, car il n'y avoit pas loing, avant que d'avoir eu le loisir de luy rien dire. Elle ne l'a jamais voulu nommer. Un jour, comme elle estoit chez la Reyne, Madame de Guimené dit à Sa Majesté : « Madame, faittes conter à Ma« dame Pilou l'aventure du Conseiller d'estat. « — Ne voylà-t-il pas! » dit la bonne femme, « vous regorgez d'amans, vous autres, et dez « que j'en ay un pauvre miserable, vous en « enragez. »

A propos d'amans, elle dit qu'elle a fait bastir un hospital pour mettre ceux à qui les femmes arracheront les yeux pour leur avoir parlé d'amour; mais il n'y a que des araignées dans ce pauvre hospital. Au diable l'aveugle qu'on y a encore mené.

L'abbé de Lenoncourt, le Marquis presentement (*a*), se mit un jour à la railler fort sottement. « Monsieur, » ce luy dit-elle, « avez« vous esté condamné par arrest du Parlement

1. Elle qui avoit plus de soixante-dix ans.

a. Après la mort de Claude, marquis de L., tué à Thionville en 1643.

« à faire le plaisant? car à moins que de cela, « vous vous en passeriez fort bien. »

Une fois, Madame de Chaulne, la mere (*a*), luy dit quelque chose qui ne luy plut pas. « Si « vous ne me traittez comme vous devez, » luy dit-elle, « je ne mettray jamais le pié céans. « Je n'ay que faire de vous ny de personne : « Robert Pilou et moy avons plus de bien qu'il « ne nous en faut. A cause que vous estes du-« chesse, et que je ne suis que fille et femme « de procureur, vous pensez me maltraitter! « Adieu, Madame, j'ay ma maison dans la rue « Saint-Antoine qui ne doit rien à personne. » Le lendemain, Madame de Chaulne luy escrivit une belle grande lettre, et luy demanda pardon.

Elle dit qu'on ne doit point tant s'affliger pour ce qui arrive à nos parens. « Une fois, » disoit-elle, « qu'on attrappe le cousin-germain, « c'est bien fait de se desprendre. J'avois je ne « sçay quel parent qui fut un peu pendu à Me-« lun; sa sœur disoit qu'il avoit esté mal jugé. « — A-t-il esté confessé? luy dis-je. A-t-il « esté enterré en terre sainte? — Ouy. — Je « le tiens pour bien pendu, ma mie. »

Le curé de Saint-Paul s'avisa une fois de faire un prosne contre la danse; elle l'alla

a. Charlotte d'Ailly de Picquegny, duchesse de C.

trouver et luy dit : « Mon bon amy, vous ne « sçavez ce que vous dittes. Vous n'avez jamais « esté au bal; cela est plus innocent que vous « ne pensez. Je suis bien plus scandalisée, moy, « de voir des prestres qui plaident toute leur « vie les uns contre les autres. » Elle se confesse à luy d'une plaisante façon; elle cause avec luy, et le lendemain elle luy dit : « Hier, « je vous dis tous mes sentimens; j'y adjouste « encore cela, et j'en demande pardon à « Dieu. »

« Quand je passe par les rues, » disoit-elle une fois, « je vois des laquais qui disent : Bon « Dieu! la laide femme! — Je me retourne. « Vois-tu, mon enfant, je suis aussy belle que « j'estois à quinze ans, quoyque j'en aye plus « de soixante-douze. Il n'y a que moy en « France qui se puisse vanter de cela[1]. »

Pourveù que ce ne soit pas une extravagance,

1. Elle disoit qu'il n'y avoit personne au monde qui se fust si bien accommodé qu'elle de deux fort vilaines choses, de la laideur et de la vieillesse. « Cela me donne, » disoit-elle, « un million de commoditez : je fais et je dis « tout ce qu'il me plaist. »

Elle est gaye, et ne craint point du tout la mort : elle danse le bransle *de la torche* (*a*), quand elle est en liberté, et dit que la torche ne luy manque jamais à proprement parler. « Je suis, » dit-elle, « le gueridon de la compa- « gnie. »

a. La torche etoit portée par un des danseurs, placé au milieu d'un cercle, comme un guéridon.

elle approuve fort les mariages par amour; « car, » dit-elle, « voulez-vous qu'on se marie « par haine! »

Son filz ayant ouy dire qu'on l'avoit mise dans un roman, croyoit que c'estoit une estrange chose, et s'en vint luy dire : « Jesus! « Madame Pilou! on vous a mise dans un « roman. — Va, va, » luy dit-elle, « la Com- « tesse de Maure y est bien[1]. » Cela l'arresta tout court, car c'est aussy une devote. Ce roman, c'est la Clelie de Mademoiselle de Scudery, où elle s'appelle *Arricidie*, et y est fort avantageusement, comme une philosophe et une personne de grande vertu[2]. Elle l'en alla remercier, et luy dit : « Mademoiselle, « d'un haillon vous en avez fait de la toile « d'or. » L'autre luy voulut dire : « Madame, « mon frere a trouvé que votre caractere, etc. « — Voire, votre frere! je ne connois point « votre frere; c'est à vous que j'en ay l'obli- « gation. A cela, en verité, j'ay reconnu que « j'avois bien des amys; car il n'y a pas jusqu'à « la Reyne qui ne s'en soit resjouie avec moy. « Voylà le fruit qu'on retire de ne faire mal à « personne. Une fois, » adjousta-t-elle, « je me

1. Elle y est quelque part comme un million d'autres (*a*).

2. Voy. Mademoiselle de Scudery. (*Historiette.*)

a. Dans la *Princesse de Paphlagonie*.

« trouvay embarrassée au Palais-Royal, à la « mort du cardinal de Richelieu, avec bien des « femmes, entre des carrosses. Un homme me « prend, et me porte jusque dans la salle où « l'on voyoit son effigie (*a*). Je regarde cet « homme ; il me dit : Vous avez autrefois pris « la peine de solliciter pour moy, je vous ser- « viray en tout ce que je pourray. »

C'est la plus grande accommodeuse de querelles qui ayt jamais esté : il y a bien des familles qui luy sont obligées de leur repos. On la choisit tousjours pour dire aux gens ce qu'il leur faut dire. Madame d'Aumont, veuve de M. d'Aumont dont nous avons parlé (*b*), dit : « Quand Madame Pilou n'y sera plus, qui est-ce « qui fera justice aux gens ? »

Un jour elle tomba dans la boue, en allant au sermon aux Minimes de la Place-Royale : une autre fust retournée chez elle ; mais elle, bien loing de cela : « Il faut profitter de ce « malheur, » dit-elle, « je me feray bien faire « place. » Elle estoit si sale et si puante que tout le monde la fuyoit ; elle eut de la place de reste.

Quand elle voit des gens qui sont quelque temps dans la mortification, et qui après retournent à leur premiere vie : « Ils font, »

a. Sur le lit de parade. — *b*. *Historiette*.

dit-elle, « comme l'asnesse de ma cousine « Passart. Cette beste avoit un asnon : on en- « ferme son petit, et on la charge de tout ce « qu'il falloit pour aller disner à demy-lieue « d'icy. Elle va bien jusqu'à la moitié du che- « min; mais se ressouvenant de son asnon, « elle fait trois sauts, et vous jette toute la « provision dans la boue. Eux aussy vont fort « bien quelque temps, puis tout d'un coup ils « jettent le froc aux orties, dez qu'ils se ressou- « viennent de leur asnon. »

Elle disoit à Monsieur le Prince, en 1652 : « Vous voulez, dittes-vous, ruiner le Cardinal; « ma foy, vous vous y prenez bien! Tout ce « que vous faittes ne sert qu'à l'affermir de plus « en plus; vous vous faittes craindre à la Reyne, « et elle croit, plus elle va en avant, que sans « cet homme vous luy feriez bien du mal. »

Elle ne se put tenir d'aller au sacre du Roy, quoyqu'elle eust soixante-seize ans : il est vray que rien ne luy fait mal. On est bien aise qu'elle aille partout, et on dit, quand il est arrivé quelque chose d'extraordinaire : « Madame Pi- « lou sera bonne sur cela. » Elle alla à Meudon, chez Madame de Guenegaud (*a*), pour quelques jours, pour mettre dans du marc un bras qu'elle

a. Elisabeth de Choiseul-Praslin, mariée à Henry de Guenegaud, en 1642.

avoit eu desmis pour avoir versé en carrosse. M. Servien fit quelque regalle où Madame Pilou se trouva. Il luy fit des offres de service. Elle luy dit : « Je vous en remercie, gardez cela « pour d'autres ; Robert Pilou et moy avons du « bien plus qu'il ne nous en faut : faittes-moy « tousjours vostre visage de Meudon : quand « vous me verrez, ne tressaillez point, car je « n'ay rien à vous demander. Il n'y a peut- « estre que moy en France qui vous ose parler « comme cela. »

Une de ses mesdemoiselles de Mayerne, dont nous avons parlé, fut mariée en Angleterre avec un Italien, nommé le chevalier Biondi, qui a fait l'*Eromene*(*a*). Cette femme et Madame Pilou avoient tousjours eu soing de s'escrire. Au bout de quarante ans elles revinrent à se voir à Paris ; jamais on n'a veû une telle joye. Cela ne dura guères, car la Biondi, estant en necessité, alloit en Suisse vivre dans une terre de sa niepce de Mayerne, riche heritiere.

Il y a deux ans que Madame Pilou trouva cinq cens livres à dire d'une somme qu'on luy avoit donnée à garder. Or, il n'y avoit que sa servante, à qui elle se fioit comme à elle-mesme, qui eust eu la clef de son cabinet. Cette fille,

a. Traduite en françois par Audigier. Paris, 1632, 2 vol. in-8°.

qui, en effect, estoit innocente, fit la fiere assez sottement : il y avoit tout sujet de croire que c'estoit elle. Elle la renvoya, et, bien loing de la mettre en justice, comme on le luy conseilloit, elle luy paya deux cens livres qu'elle luy devoit de ses gages, disant : « Je ne veux point « qu'on die que j'ay fait une querelle à ma « servante pour ne luy pas payer ses gages. » Depuis, il se trouva que celuy-là mesme qui avoit donné à Madame Pilou cet argent à garder, avoit escamotté ces cinq cens livres, qui estoient dans un petit sac ; et que, s'en repentant après, il les luy rapporta, en disant de meschantes excuses. Elle rappelle sa servante, la prie d'oublier le passé, luy confirme la parole qu'elle luy avoit donnée de luy laisser deux cens livres de rente viagere et cent escus en argent, et pour la soulager elle prit une petite servante encore.

La pauvre Madame Pilou fut surprise à Saint-Paul d'un si grand desbordement de bile qu'elle en tomba de son haut[1] ; revenue, elle se confessa sur l'heure ; elle n'en fut malade que dix ou douze jours. Toute la Cour l'alla voir ; la Reyne y envoya ; le Roy en passant arrestoit, et envoyoit sçavoir comme elle se portoit. M. Valot (*a*), y fut de leur part. Des gens qui

1. A la Pentecoste 1656.

a. Premier médecin du Roi.

ne la voyoient point y allerent ; c'estoit la mode. Il en arriva quasy autant l'année passée, qu'elle eut un rhumatisme dont elle se porte bien, quoyqu'elle ait quatre-vingts ans ; elle est allée à Saint-Paul rendre grâces à Dieu avec un manteau de chambre noir, doublé de panne verte ; c'est une antiquaille qu'elle a il y a long-temps. Elle a une maison aussy propre qu'il y en ayt à Paris.

Depuis peu, je ne sçay quelle femme qui n'est plus guères jeune est allée la voir, toute parée de pierreries du Temple[1], et luy a dit que la grande reputation qu'elle avoit, etc. Après elle luy a demandé si elle ne connoissoit personne qui fust curieux de parfums, de gants d'Espagne, de pastilles de bouche et autres choses semblables ; que le secretaire de l'ambassadeur de Portugal en faisoit venir d'admirables. Madame Pilou luy dit : « N'avez-vous « que cela à me dire ? — Hé ! Madame, » respondit cette femme, « comme vous estes bonne « amie, et que tout le monde dit que vous con- « seillez si bien les gens, je voudrois bien vous « demander par quel moyen je pourrois me « separer d'avec mon mary. — Comment s'ap- « pelle-t-il ? — Ha ! Madame, je n'oserois vous

1. Pierres fausses. Il y a un homme au Temple qui a trouvé le secret de teindre les cristaux.

« dire son nom. — Les noms ne sont faits que « pour nommer les gens, dittes. — Vrayment, « Madame, je n'oserois. » Enfin, après bien des façons, elle dit, en faisant la petite bouche, qu'il s'appelle M. Wist. « Je ne me mesle point « de desmarier les gens. » Un autre jour elle revint, et dit à Madame Pilou qu'elle la viendroit divertir quelquefois avec son luth, qu'elle en jouoit passablement. « Je me passeray bien « de vous et de votre luth, » luy dit Madame Pilou, « car vous m'avez toute la mine « de ne valoir rien, et ce secretaire de l'Am-« bassadeur est sans doute votre galant. — Il « est vray, » dit l'autre, « qu'il m'a aymée; « mais je vous jure que c'est le seul qui ayt eu « quelque chose de moy. — Ma mie, » dit Madame Pilou, « il y a plus loing de rien à un « que d'un à mille. » Et sur cela elle la pria de se retirer.

Une autre fois il vint une femme d'âge, qui se faisoit appeller Madame la marquise de.... Elle fit bien des complimens à Madame Pilou sur sa reputation. La bonne femme luy dit brusquement : « Madame, vous estes venue icy « pour quelque autre chose. — Madame, » dit l'autre, « puisque vous voulez que je vous parle « franchement, c'est que je me veux remarier. « J'ay huict enfans; mais je fais quatre filles « religieuses, un filz d'eglise, et un autre che-

« valier de Malte : j'ay bien trois mille livres « de rente : il est vray que j'ay aussy quelques « affaires. Comme vous connoissez bien des « gens, Madame, je voudrois que vous me « trouvassiez quelque Conseiller ou quelque « President bien accommodé, car le Comte « celuy-cy et le Marquis celuy-là me veulent « bien; mais j'aime mieux demeurer à Paris. « — Jesus! Madame, » dit Madame Pilou, « vous mocquez-vous de vous vouloir remarier? « Vous estes vieille et laide. — Hé! Madame, » respondit cette femme, « je n'ay point de che- « veux gris, regardez, et voylà encore toutes « mes dents. — Cela n'y fait rien, » reprit la bonne femme, « voylà encore toutes les « miennes, et j'ay pourtant quatre-vingts ans. « Allez, Madame, vous serez aussy bien à la « campagne qu'à Paris : espousez ce marquis, « espousez ce comte, si vous voulez, je ne me « mesle point de faire des mariages, et je me « garderois bien de conseiller aux gens de vous « espouser[1]. »

1. « Il a fallu, » disoit-elle, « que je vescusse jusqu'à « quatre-vingts ans pour desabuser le monde. On m'a « crue une intrigante, moy qui toute ma vie n'ay fait « que prescher ces sottes femmes, sans y rien gaigner : « j'estois comme la servante de l'Arche, quand j'avois « chassé les bestes d'un endroit, elles y revenoient aus- « sytost. »

La pauvre Madame Pilou deschet furieusement : il



230. 232. — BORDIER ET SES FILZ.

(*Jacques Bordier, sieur du Raincy et de Bondy, intendant des Finances, mort en septembre* 1660.)

Bordier, aujourd'huy intendant des Finances, est filz d'un chandellier de la place Maubert, qui le fit estudier. Il fut quelque temps advocat; puis s'estant jetté dans les affaires, il y fit fortune et fut secretaire du Conseil. Il n'y a pas plus de dix ans que son pere est mort. Il fut longtemps fasché contre son filz de ce que, pour l'obliger à se desfaire d'une charge de crieur de corps (*a*), il luy avoit suscité un homme par qui il luy en avoit tant fait offrir,

falloit qu'elle mourust il y a dix ans, quand le Roy et la Reyne-mere, en passant devant chez elle, envoyoient sçavoir de ses nouvelles, et que toute la Cour y alloit; elle avoit alors une fluxion sur les jambes qui la retenoit au logis. Dez que ses jambes l'ont pu porter, elle a couru partout. Elle a un defaut; c'est qu'elle n'a jamais sceû aymer à lire, ny à entendre lire. Elle s'ennuye dans la maison; cependant, quoyqu'elle ayt fort bon sens, elle n'a plus guères de memoire : elle ne voit quasy plus ny n'entend. Il faut qu'elle soit de bonne paste, car à quatre-vingt-six ans elle eut un vomissement effroyable et, après, un devoyement par bas, pour avoir allumé sa

a. Ancien titre des entrepreneurs de Pompes funèbres.

qu'enfin le bonhomme l'avoit vendue. Ce chandellier estoit fort charitable : son filz luy a tousjours porté respect.

Il luy arriva une fascheuse aventure du temps du cardinal de Richelieu. Son Eminence, en revenant de Charonne, pensa verser dans le fauxbourg Saint-Antoine, qui alors n'estoit point pavé; au moins n'y avoit-il qu'une chaussée fort estroitte au milieu, et dont le pavé estoit tout desfait. Le Cardinal le voulut faire paver, et demande à Bordier qu'il avançast dix mille escus pour cela : ce fut à l'Arsenal qu'il luy parla. Bordier luy dit qu'il n'en avoit point. Le satrape n'avoit pas accoustumé d'estre refusé : le voylà en colere; il relegue Bordier à Bourges. En cette extremité, nostre nouveau riche a recours à Mademoiselle de Rambouillet, car ses affaires deperissoient. Il avoit desjà en quelque rencontre esprouvé la

bougie à une chandelle empoisonnée que des laquais avoient fait faire pour endormir un de leurs camarades (il y avoit entré de l'arsenic) ; elle fut purgée pour longtemps. Une fois, en visite, elle se mit à conter une histoire d'une fille à qui un auvent estoit tombé sur la teste, dont elle estoit morte, comme elle montoit en carrosse. Elle y mit trop de circonstances, et on ne se soucioit guères de la personne, qui n'estoit pas trop connue. Elle s'en aperceût, et s'en tira en concluant ainsy : « C'est « pour vous apprendre, Messieurs et Mesdames, à crain- « dre plus les auvens que vous ne les avez craints jus- « ques à cette heure. »

bonté et le credit de cette demoiselle. Elle fit si bien, par le moyen de Madame d'Aiguillon, qu'elle obtint le rappel de Bordier; mais pour se raccommoder avec le Cardinal, il fallut qu'il avouast qu'il avoit perdu le sens, que ç'avoit esté un aveuglement, et qu'il se mist à genoux[1]. Mademoiselle de Rambouillet n'en fut guères bien payée, car M. de Rambouillet ayant eu affaire de cest homme quelque temps après, il

1. Laffemas fit cette epigramme :

Bordier pleure sa decadence,
Au lieu de se voir eslevé
Par les degrez à l'Intendance,
Il est tombé sur le pavé.
A l'Arsenal un coup de foudre
A pensé le reduire en poudre,
A faute de s'humilier.
C'est son arrogance ordinaire;
Pour estre filz d'un chandellier,
Il a bien manqué de lumiere.

A propos de cela, Bordier maria, en 1659, sa niepce Liebaud, fille de sa sœur (*a*), à Lamezan, lieutenant des Gendarmes. Madame Pilou, voyant qu'on mettoit des armes et des couronnes au carrosse, dit chez Madame Margonne (*b*), bonne amie de Bordier : « Ma foy ! cela « sera plaisant de voir ses armoiries. Qu'y mettront-ils ? « Trois chandelles. » Cela desplut furieusement à Madame Margonne, car il y avoit du monde; la bonne femme s'en aperceût, et dit en riant : « Voyez-vous, il « est permis de radotter à quatre-vingt-deux ans ; il y en « a bien qui radottent plus jeunes. »

a. *Ou plutôt :* de sa belle-sœur. — *b*. Anne du Puget, deuxième femme de Claude Margonne, receveur des finances à Soissons.

en fut traitté si incivilement, qu'il demanda à celuy qui le menoit (*a*) si c'estoit bien M. Bordier à qui il avoit parlé.

C'est un homme fier, civil quand il veut, mais qui se prend fort pour un autre en toute chose [1]. Il a fait aux Raincys une des plus grandes folies qu'on puisse faire ; cela l'incommodera à la fin, car il faut bien de l'argent pour entretenir cette maison. Il est vray que le lieu est fort agréable, et que, malgré le peu d'eau, le terrain fascheux pour cela et pour les terrasses, et toutes les fautes qu'il y a à l'architecture, c'est une maison fort agréable. On dit qu'elle luy couste plus d'un million.

Cet homme n'est pas heureux en enfans. L'aisné (*b*), qui est une pauvre espece d'homme, s'est marié pour luy faire despit, et voicy d'où cela vient. Ce garçon devint amoureux de la fille du premier lict d'un M. Margonne, receveur-general de Soissons. La seconde femme de ce Margonne, dont nous parlerons ailleurs (*c*), estoit la bonne amie, pour ne rien dire de pis, de Bordier : ils estoient voisins. La fille estoit bien faitte, elle a beaucoup d'esprit et beau-

1. Il veut faire le plaisant, et il n'y a pas un si meschant plaisant au monde.

a. Silesie. — *b*. Hilaire B., conseiller au Parlement en 1644; président à la Cour des Aides en 1676; mort en 1691. — *c*. *Histor.* des Puget.

coup de cœur. Le jeune homme ne luy parle point de sa passion : il luy portoit trop de respect ; mais assez d'autres luy en parloient. Cela dura quatre ans, qu'elle evitoit tousjours sa rencontre, et on ne luy sçauroit rien reprocher. Le filz en parle ou en fait parler à son pere, qui va trouver Madame Pilou, et luy dit : « Après « avoir basty les Raincys » (voyez la vanité de l'homme), « irois-je dire à la Reyne : Madame, « je marie mon filz à Anne Margonne ? » Madame Pilou se mocqua de luy, et luy dit que la Reyne n'avoit que faire à qui il mariast son filz, et luy chanta sa gamme comme il falloit.

On dit à Mademoiselle Margonne que, si elle vouloit, on l'enleveroit. Elle respondit qu'on s'en gardast bien, et qu'elle ne le pardonneroit jamais. Ce garçon desesperé se jette dans un convent ; le pere ne sçavoit où il estoit. La demoiselle ne l'ignoroit pas, et si elle eust daigné avertir le jeune homme d'y demeurer encore quelque temps, le bonhomme eust consenty à tout ; mais cette fille, qui avoit l'ame bien faitte, ne voulut jamais rien faire qui ne tesmoignast du courage. Enfin il vint à dire qu'il luy donneroit sa charge de conseiller au Parlement avec douze mille livres de rente, et qu'on fist l'affaire sans l'obliger d'y signer. La fille qui se conseilloit à sa belle-mere, car le

pere (*a*) n'en sçavoit rien, voyant que cette femme, qui pourtant ne manque point de sens, s'esbransloit, a viste recours à Madame Pilou, qui fut de l'avis de la fille. Elle disoit : « Ou il « me demandera, son manteau sur les deux es- « paules et comme on a accoustumé de faire, « ou il ne m'aura pas. »

Nolet, premier commis de M. Janin [1], et alors commis de Fieubet son oncle, se presenta : on fit le mariage. Madame Pilou fit l'affaire et la proposa. Bordier, au desespoir, s'en va en Hollande, et Mademoiselle de Here [2] (*c*) a fait depuis ce que Mademoiselle Margonne n'avoit pas voulu faire. Ce qui l'avoit le plus irritée contre Bordier (*d*), c'est que cet homme, qui disoit qu'il ne souhaittoit rien tant qu'une belle-fille comme elle, dez qu'il vit son filz espris, la traitta le plus incivilement du monde, elle qui en usoit si bien. Elle a de l'esprit, de la vertu, du cœur; c'est une personne fort raisonnable. Elle a du bonheur, car elle vit doucement avec son mary qui l'estime fort, et elle est estimée de toute la famille à tel poinct, qu'elle

1. Janin, gendre de Fieubet.

2. Son pere avoit esté Conseiller, sa mere estoit veuve (*b*).

a. M. Margonne. — *b*. Jeanne Giraudon, remariée à Charles Le Clerc du Tremblay. — *c*. Denise de Here, fille de Denis de Here, conseiller. — *d*. Bordier le père.

y est comme l'arbitre de tous leurs differens; et Bordier (*a*) a esté contraint de vendre sa charge; le jeu et les femmes l'ont incommodé, et on doute que le pere soit à son aise. Cet homme n'en usa point mal en l'affaire (*b*) de son filz, car il ne s'emporta point, ne dit rien contre la personne; aussy auroit-il eu tort. Depuis il le luy a pardonné; mais il n'y a pas de cordialité entre eux[1].

Son second filz, qu'on appelle M. des Raincys (*c*), estant allé à Rome, y passa pour le plus fou des François qui y eussent encore esté. Il avoit mis des houppes rouges[2] à ses chevaux de carrosse, comme un homme de grande qualité[3]. Il avoit fait son cocher à courir à toute

1. Avant la revocation des prests, cet homme craignoit le serein, se serroit le nez quand le serein le surprenoit à l'air : il avoit sans cesse des estouffemens. Depuis, quand il a fallu songer tout de bon à s'empescher de donner du nez en terre, il n'a plus craint le serein, et n'a pas eu le moindre estouffement.

2. Cela est de grande qualité à Rome. Pour rire on l'a appellé un temps le chevalier Bordier; il avoit esté à l'Academie.

3. Le Barrigel (*d*) luy en parla. Il luy ouvrit une cassette pleine de louis, et luy dit tout bas : « Qui a cela à « despenser en un voyage de Rome, peut mettre telles « houppes qu'il luy plaira à ses chevaux. » Le Barrigel vit bien que c'estoit un extravagant, et le laissa là. Il fit

a. B. le fils. — *b*. La seconde affaire, avec Mademoiselle de Here. — *c*. *Jacques Bordier sieur des Raincys*, *conseiller du Roy*, *mort en* 1666. — *d*. *Ou* Barrizel.

bride contre les carrosses où il y avoit des gens avec des lunettes sur le nez, comme on en voit quantité en ce pays-là. Il avoit une canne qu'il mettoit en arrest comme une lance, et crioit : *Au faquin ! au faquin !* Entre chien et loup, il alloit par certaines rues tout nu, enveloppé d'un drap qu'il ouvroit quand il passoit quelque femme. L'opinion qu'on avoit que c'estoit un fou achevé luy sauva la vie, autrement on l'eust assommé de coups [1]. De retour, comme on l'obligeoit à jouer trop tard à sa fantaisie chez son pere, il fit apporter son peignoir en presence de son pere et de Madame Margonne, il se fait peigner et mettre ses cheveux sous son bonnet. Le pere, qui est fier aux autres, se laisse mastiner à ce maistre fou. Il se delecte de passer pour impie, et il tourmente son pere et luy veut faire rendre compte, quoyqu'il eust un carrosse à quatre chevaux entretenu, luy, un valet de chambre et trois laquais nourrys,

le galant de la Princesse Rossane (*a*), et, pour faire connoissance, il batit un des estafiers de cette princesse en sa presence ; et, un jour qu'elle ne le regarda pas au Cours, il se mit les piez sur la portiere, le chapeau renfoncé dans sa teste, et la morgua. Elle en rit.

1. Il fit faire des soutanes de tabis pour luy et pour quelques autres, afin de faire *fric-fric*, la nuict, et faire peur aux Italiens.

a. Olympia Aldobrandini.

avec huict mille livres pour s'habiller et pour ses menus plaisirs.

Une fois il parla d'amour à une femme qui ne l'ayant pas autrement escouté, il se mit à se promener à grands pas, une heure durant, tout autour de la chambre, frottant tous les murs, et sans rien dire. Elle s'en mocqua fort, et il fut contraint de la laisser là.

Il fut une fois une heure entiere à chanter devant une barriere de sergens :

Les recors et les sergens
Sont des gens
Qui ne sont point obligeans [1].

Enfin le sergent commença à vouloir prendre la hallebarde, et le cocher (*a*) à toucher.

Ce n'est pas qu'il manque d'esprit, il en a assez pour faire de meschans vers. Ceux qui le frequentent disent qu'il n'a pas l'ame mal faitte. Pour moy, je trouve qu'il fait si fort le marquis, que j'aurois, toutes les fois que je le vois, envie de luy dire l'epigramme de Laffemas [2].

1. Voy. L'Escalopier. (*Histor. de la Presidente.*)

2. Il luy arriva, au printemps de 1658, une querelle avec La Feuillade dont le monde ne fut nullement fasché. Il devoit aller avec Madame de Franquetot et Madame Scarron cul-de-jatte, au Cours, ou quelque autre part; mais elles vouloient achepter des coiffes et des masques

a. De Bordier.



233. 234. — M. ET MADAME DE BRASSAC.

(*Jean de Gallart, seigneur de Brassac, ambassadeur à Rome, gouverneur de Saintonge; mort le* 14 *mars* 1645.)

ONSIEUR DE BRASSAC estoit un gentilhomme de Xaintonge, qui tenoit rang de seigneur. Durant les guerres de la Religion, comme il estoit encore huguenot, il fut gouverneur de Saint-Jean-

en passant. La Feuillade y vint faire visite. Raincys, qui fait l'homme d'importance, sans considerer que l'autre estoit plus de qualité que luy et assez mal endurant, dit à ces dames qu'il seroit temps de partir, et que, pour peu qu'elles ne trouvassent par hazard des coiffes ou des masques à leur fantaisie, il se passeroit quelques heures à cette emplette ; après il se mit à contrefaire les *niepesseries* (*a*) des femmes. La Feuillade, qui ne trouvoit pas cela trop plaisant, dit : « Vous pourriez adjouster en« core que la flesche se pourroit bien rompre. — En ce « cas-là, » dit Raincys en goguenardant, « elles auroient « l'honneur de ma conversation, qui n'est pas trop desa« gréable. — Ma foy ! » repliqua La Feuillade, « pas « si agreable aussy que vous penseriez bien ; » et luy dit quelque chose encore sur ce ton-là, puis finit ainsy : « Mesdames, il faut vous laisser partir, aussy bien Mon« sieur que voylà ne se trouveroit peut-estre pas trop « bien de nostre conversation. » Raincys a esté si bon que de s'en plaindre au mareschal d'Albret, à cause qu'il le connoist. Cela est ridicule, car il semble qu'il ayt pré-

a. Ou *nigeosseries*. Peut-être les cris, les terreurs des femmes allant de nuit en voiture.

d'Angely. Il estoit hargneux, tousjours en colere, et quoyqu'il eust estudié, il n'avoit pour-

tendu qu'on en fist un accommodement. Le mareschal d'Albret en a parlé à La Feuillade, qui a respondu « que « tout ce qu'il pouvoit faire, c'estoit de saluer Raincys « quand Raincys le salueroit. »

Il sera quelquefois trois heures sans dire un mot, mesme en visite. Une fois il fut comme cela chez M. Conrart, qui dit après : « Il y a des gens qui acquierent de la re« putation en parlant, celui-cy en croit acquerir en ne « parlant pas. » Il ne parle effectivement qu'où il s'imagine qu'on l'admirera. Scudery, sa sœur, Chapelain et Conrart mesme l'acheverent en louant une elegie, ou plustost un centon qu'il avoit fait.

— Bordier le pere estant mort, en 1660, ses enfans et ses gendres, Morant et Gallard, tous deux maistres des Requestes, furent assez fous pour mettre des couronnes à ses armes. Cela fit renouveller cent choses à quoy on n'auroit peut-estre pas pensé.

— Le Raincys employe tout son temps à s'habiller. Quelquefois il n'est pas prest à quatre heures du soir.

— Il est mort assez jeune. Le curé de Saint-Gervais, Sachot, qui le connoissoit et qui estoit son curé, luy alla declarer qu'il falloit songer à sa conscience : il n'y vouloit point entendre. Cet homme eut l'adresse de le gaigner : il luy parla de sa jeunesse, de ses estudes, de son esprit et de ses vers, qu'il mit au-dessus de ceux d'Horace ; après il en fit tout ce qu'il voulut, et luy donna une telle crainte des jugemens de Dieu, que l'autre, pour se mortifier, fit sa confession à genoux nuds sur le carreau.

Bordier l'aisné n'a pas laissé de demeurer à son ayse ; il a quatre cent mille livres de bien, et s'est fait president de la Cour des aydes : c'est un fort bon homme. Il a de l'amitié pour moy parce que Mademoiselle Margonne (*a*) est ma bonne amie. Il parle d'elle avec respect.

a. Madame Nolet, sans doute, veuve alors.

tant point pris le beau des sciences et des lettres. On dit qu'un jour que ceux de la Maison de ville s'assembloient pour faire un maire, il leur dit : « Allez, Messieurs, allez ! et faittes « un maire qui soit homme de bien. — Ouy, « ouy, Monsieur, » respondirent-ils, « nous en « ferons un qui ne sera point rousseau. » Or, il l'estoit en diable.

Il espousa la sœur du Marquis de Montauzier (*a*), pere de celuy d'aujourd'huy, dont il n'a pas eu d'enfans, et quoyque sa femme ne fust point autrement jolie, un de ses nepveux nous a dit qu'il courut cent postes en une sepmaine : il avoit pris des drogues pour cela. On croit que c'est ce qui l'a empesché d'avoir des enfans.

Ce M. de Montauzier, son beau-frere, avoit une femme catholique, sœur de des Roches-Baritaut, lieutenant de roy de Poitou, de la maison de Chasteaubriant. M. de Brassac la fit huguenotte, et depuis il changea de religion avec sa femme, et vouloit persuader à cette dame de changer encôre, ce qu'elle n'a jamais voulu faire. Le pere Joseph prit ce M. de Brassac en amitié, luy fit avoir l'ambassade de Rome, puis le gouvernement de Lorraine (*b*), et enfin le gouvernement de Xain-

a. Catherine de Sainte-Maure, sœur de Leon, baron de Montauzier. — *b*. En novembre 1634.

tonge et d'Angoulmois, avec la surintendance de la maison de la Reyne; et quand Madame de Brassac fut faitte dame d'honneur, M. de Brassac eut le brevet de ministre d'Estat.

Madame de Brassac estoit une personne fort douce, modeste, et qui sembloit aller son grand chemin; cependant elle sçavoit le latin, qu'elle avoit appris en le voyant apprendre à ses freres : il est vray qu'à l'exemple de son mary, elle n'avoit rien lû de ce qu'il y a de beau en cette langue, mais s'estoit amusée à la théologie et un peu aux mathematiques. On dit qu'elle entendoit assez bien Euclide. Elle ne songeoit guères qu'à resver et à mediter, et avoit si peu l'esprit à la Cour, qu'elle ne s'estoit corrigée ny de l'accent landore (*a*), ni des mauvais mots de la Provence. J'ay dit ailleurs comme Madame de Senecey fut chassée. Le Cardinal jetta les yeux sur Madame de Brassac; je veux croire que le pere Joseph n'y nuisit pas. Elle dit au Cardinal qu'elle se sentoit plus propre à une vie retirée qu'à la vie de la Cour; qu'il en trouveroit d'autres à qui cette charge conviendroit mieux, et qu'au reste, elle ne pouvoit luy faire esperer de luy rendre auprès de la Reyne tous les services qu'il pourroit peut-estre pretendre d'elle.

a. Traînant. « Une *laindore*, qui travaille lentement. » (Oudin, *Cur. franç.*)

Cela n'y fit rien : la voylà dame d'honneur. Elle s'y comporta si bien qu'elle contenta la Reyne et le Cardinal, quoyque l'Evangile die que nul ne peut servir à deux maistres. La Reyne s'en louoit à tout le monde, et ce n'estoit pas peu pour une personne qui avoit esté mise auprès d'elle de la main de son ennemy. Si Madame de Brassac entra dans cette charge sans grande joye, elle en sortit aussy sans grande tristesse. Le Roy mort, on fit revenir tous les exilez, durant le regne de peu de jours de M. de Beauvais. Madame de Senecey fit plus de bruit que tous les autres ensemble. Elle avoit esté assez adroitte pour faire accroire à la Reyne que ç'avoit esté pour l'amour d'elle qu'on l'avoit chassée, et c'estoit pour l'intrigue de la Fayette. On luy destine la place de Madame de Lansac (*a*), gouvernante du Roy ; mais elle, qui connoissoit bien à qui elle avoit affaire, dit qu'elle ne reviendroit point, si on ne la restablissoit dans sa charge. La Reyne disoit : « Mais je suis la plus satis-« faitte du monde de Madame de Brassac ; le « moyen de la chasser ? — Cependant Madame « de Senecey ne veut pas revenir autrement. » Elle se resoult donc de donner congé à Madame de Brassac, en luy disant qu'elle estoit

a. Sœur aînée de Madame de Sablé.

très-contente d'elle, mais que Madame de Senecey le vouloit. Voylà Madame de Senecey en la place et de Madame de Brassac et de Madame de Lansac. Madame de Brassac se retire avec son mary, qui estoit encore surintendant de la maison de la Reyne. Il mourut un an ou deux après, et elle ne luy survescut guères.



235. — ROUSSEL.

(*Jacques Roussel.*)

Roussel estoit filz d'un honneste bourgeois de Chalons, qui, par mauvais menage ou autrement, fut contraint de faire banqueroute; si bien que M. Ostorne, greffier de Sedan, prit son filz comme par pitié et le donna à M. de Gueribalde, qu'il avoit en pension chez luy avec beaucoup d'autres, pour aller au college avec eux et leur porter leurs porte-feuilles. Or, comme il arrive quelquefois que les valets ont autant ou plus d'esprit que leurs maistres, il profitta plus qu'eux au College, et devint si habile, principalement en grec, que feu M. de Bouillon[1] luy donna sa bibliotheque à gouver-

1. M. de Turenne, le premier duc de Bouillon, pere du dernier mort.

ner, avec deux cens livres de pension. Voylà son premier establissement. En suitte M. Ostorne le considera davantage, et le fit manger à table avec les pensionnaires; il leur faisoit repetition, et avoit vingt escus de chascun par an. Après avoir esté quelques années en cet estat, il vint à se desbauscher; de sorte qu'il faisoit fort mal son devoir, et ne revenoit que la nuict. En suitte il fut fait regent de la premiere (*a*). Durant ce temps-là, il vint des seigneurs polonois à Sedan, qui le prirent pour les instruire; et comme on ne touche pas tousjours de l'argent à point nommé quand il vient de si loing, et que peut-estre il leur faisoit faire la desbausche, il fut contraint de s'engager pour eux, et la somme montoit à trois ou quatre mille francs. Ces messieurs les Polonois, voyant que leur argent ne venoit point, partirent sans dire adieu. Roussel, mis en action par les créanciers, qui se saisirent de sa personne, obtint delay et s'achemina en Pologne, où les autres s'estoient desjà rendus. Ils le receûrent avec toute la civilité imaginable, et ne luy rendirent pas seulement la somme dont il avoit respondu, mais luy payerent largement son voyage pour l'aller et pour le retour. Cependant Roussel, qui estoit adroit et entrepre-

a. Vers 1619.

nant, ayant rencontré une heureuse conjoncture pour luy, car il estoit question d'eslire un roy et il estoit très-versé à faire des harangues, se fit connoistre des principaux palatins du pays ; de sorte qu'à son retour en France il quitta la poussiere de l'escole, et alla trouver le cardinal de Richelieu, à la Rochelle, à qui il dit qu'il avoit pouvoir de faire roy de Pologne qui il luy plairoit, et luy monstra quelques pieces par escrit pour justifier ce qu'il disoit. Le Cardinal, qui le prenoit pour un fou, et qui ne songeoit pas à se faire roy de Pologne, le congedia. De sorte que nostre homme va trouver M. de Mantoue (*a*), qui toute la vie a eu des desseins assez chimeriques ; mais comme il avoit l'Empereur et le roy d'Espagne sur les bras, il ne le voulut pas escouter. Roussel va à Venise, où il se fait presenter à M. de Candalle[1], qui pour s'en deffaire, l'adresse au Marquis d'Exideuil (*b*), aisné de Chalais, et qui

1. Ruvigny estoit alors à Venise ; il avoit veû Roussel à Sedan. Roussel, qui le reconnut, luy fit signe. Le galant homme vouloit persuader à M. de Candalle que pour peu d'argent on se feroit ceder par le roy de Suede je ne sçay combien d'isles, avec titre de souverain. M. de Candalle, mal avec son pere, ne vivoit alors que de sa pension de Venise et de son regiment de Hollande. Ruvigny, voyant que Roussel avoit de longues conferences avec luy, l'avertit de ce qu'il sçavoit.

a. Vincent, duc de M., mort en septembre 1627. — *b*. *Historiette*.

s'estoit mis à voyager à cause de la mort de son frere. Ce marquis, comme vous verrez, avoit et a encore (*a*) la cervelle à l'escarpoulette. Roussel et luy prirent resolution ensemble d'aller voir Bethlem Gabor, qui les receût fort bien ; et comme au Nort les docteurs sont conseillèrs d'Estat, Roussel luy plut tellement qu'il resolut de l'envoyer ambassadeur en Moscovie avec le Marquis, l'un pour sa qualité et l'autre pour son sçavoir. Ils partent tous deux avec l'ambassadeur de Moscovie, qui s'en retournoit. Le Marquis avoit un si grand train, et luy et Roussel faisoient si bonne chere, qu'avant que d'arriver à Constantinople ils eurent mangé une bonne partie de leur argent : ils prirent cette route parce que l'ambassadeur de Moscovie y avoit affaire. Roussel, qui crut que leur nécessité venoit du mauvais menage des officiers du Marquis, y voulut mettre ordre, et se voulut charger de la despense. En effect, il entreprit pour une certaine somme de les rendre tous à Moscou ; mais il avoit mal pris ses mesures, car l'argent manqua à my-chemin, et le Marquis fut contraint de prendre tout ce que ses gentilshommes pouvoient avoir, qui, en colere de cela, dirent quelques injures

a. Distraction de des Réaux. Le Marquis ne vivoit plus alors.

à Roussel, meslées de quelques coups de poing; ce qui le piqua tellement qu'il resolut de s'en venger, et pratiqua si bien l'ambassadeur de Moscovie, qui estoit nepveu du Patriarche, que le Grand-duc envoya le Marquis en Siberie, où il fut trois ans prisonnier, mais dans une prison si rude qu'on ne luy jettoit à manger que par une lucarne. Enfin, les artifices de Roussel estant reconnus, et le Patriarche mort, on le mit en liberté. Là-dedans il apprit par cœur les quatre premiers livres de l'*Eneide*. Il les pouvoit bien apprendre tous douze, ce me semble. Tous les potentats de l'Europe, à la priere du roy de France, escrivirent au Grand-duc pour la delivrance du Marquis. Il est de bonne maison : son nom, c'est Tallerand : Chalais est une principauté, comme Enrichemont et Marsillac.

Cependant Roussel entre en credit auprès du Grand-duc; et la mort de Bethlem Gabor estant survenue, il se fait deputer vers le roy de Suede (*a*), en qualité d'ambassadeur, pour moyenner quelque ligue contre le roy de Pologne. En cet employ, il fait si bien que, sans que le roy de Suede en sceust rien, il fait entendre au Grand-duc que ce prince armera moyennant un million. Le Grand-duc, par avance,

a. Vers 1632.

en envoye quatre cent mille livres que Roussel touche. La fourbe se descouvrit; mais Roussel met mal le Grand-duc avec le roy de Suede, qui le retient à son service, et l'envoye en ambassade, premierement en Hollande, puis à Constantinople, où il est mort de la peste.



236. 238. — LE MARQUIS D'EXIDUEIL ET SA FEMME, AVEC POMPADOUR.

(*Charles de Talleyrand, marquis d'Exideuil, mort en* 1645. — *Charlotte de Pompadour, mariée le* 27 *février* 1637, *morte en* 1644.



Au retour de Moscovie, M. d'Exidueil espousa Mademoiselle de Pompadour, fille d'une sœur de la Chancelliere (*a*). Quoyque le mary et la femme fussent fort dissemblables pour le corps, car il estoit fort laid et elle fort belle, il n'y a rien pourtant de plus semblable pour l'esprit, aussy visionnaires l'un que l'autre; mais comme les fous ne s'accordent guères entre eux, il y avoit tousjours noise en ménage[1].

1. Elle estoit coquette, et le mary jaloux. Pour l'obliger à recevoir grand monde chez elle, et à venir ensuitte à la Cour, elle s'avisa, etc.

a. Marie Fabry, mariée à Philibert, vicomte de Pompadour.

Elle s'avisa d'une invention qui ne pouvoit réussir qu'auprès du Marquis d'Exidueil. Elle luy fit accroire que le feu Roy estoit devenu amoureux d'elle; qu'il le luy avoit fait dire par quelqu'un qu'elle luy nomma; mais que, comme il vouloit tousjours se conserver la reputation de chaste, il vouloit que l'affaire fust secrette. Or il faut que vous sçachiez que le Roy estoit alors en Lorraine. « Pour cela, » adjousta-t-elle, « on a trouvé de certains che- « vaux qui, en un jour et une nuict, peuvent « venir de Lorraine à Paris et de Paris en Lor- « raine; de sorte qu'il n'est pas difficile, par « le moyen de ceux qui sont dans la confi- « dence, d'empescher qu'on ne voye le Roy « durant un jour. Par ce moyen, vous et moy « gouvernerons tout. » Après, elle luy dit qu'on se vouloit servir d'elle pour negocier en Flandres, et que M. le Garde-des-sceaux avoit fait faire pour cela de certains carrosses tirez par cette sorte de chevaux dont nous venons de parler. « Je vous veux descouvrir, » adjousta-t-elle, « la cause de la richesse de « MM. Seguier[1] : elle vient d'une naine in- « dienne qu'ils ont chez eux. Cette naine pos- « sedoit un grand trezor, et fut prise par les « Espagnols; mais, comme ils revenoient, les

1. Il n'estoit pas encore chancellier.

« vaisseaux furent separez par la tempeste, et « la naine, avec ses richesses, fut jettée sur « une coste de France, où un des Seguier avoit « un chasteau. Il la receût fort bien, et elle se « donna à luy avec son trezor. Cette naine est « prophetesse, et par les avis qu'elle donne, « il est impossible, si on les suit, qu'on ne face « une grande fortune : j'auray communication « avec elle, et je ne doute pas que nous ne « supplantions bientost le cardinal de Riche- « lieu. »

Elle aimoit fort les confitures; et pour en avoir son saoul, elle fit accroire au Marquis que la naine ne vivoit que de cela; et cependant elle en faisoit des collations avec ses galans; car le mary, persuadé de tout ce que sa femme luy avoit dit, promettoit à tous ses voisins des charges et des employs, et recevoit toute la province chez luy[1], parce qu'elle luy avoit fait entendre qu'il falloit se faire connoistre avant que d'estre premier ministre. Après, ils viennent à Paris; la Cour sembloit bien plus plaisante à la dame que le Limosin. Elle n'en vouloit point partir : cela les brouilla si bien, qu'il s'en alla seul dans la province; elle coquette icy tout à son aise. Esprit, l'academicien, qui estoit alors à M. le Chancellier, es-

1. En Limosin.

tant familier chez elle, se mit à luy en conter. Il l'aima quelque temps sans descouvrir sa folie. Elle estoit belle et avoit de l'esprit. Un jour qu'il ne s'estoit pas trouvé quelque part : « Si vous pensiez, » luy dit-elle, « me faire « encore de ces tours-là, je m'en irois à « Meaux. » Cela luy sembla si extravagant qu'il luy respondit : « Et moy, j'irois à Pon- « toise. » En suitte, elle luy conta mille visions. Il dit que de sa vie il n'a esté si surpris. Elle l'envoya un jour querir. Il la trouva sur un lict, les bras pendans, pasle, desfigurée, un chien expirant à ses piez, une escuelle pleine d'un brouet noir. « Hé bien ! » luy dit-elle d'une voix dolente, « vous voyez ; » et se mit à luy conter, avec un million de circonstances bizarres, combien de fois depuis cinq ans elle avoit pensé estre empoisonnée par son mary. Après elle se jette dans un convent : M. le Chancellier prend l'affirmative pour elle. Le mary, qui estoit absent et amoureux d'elle, estoit pourtant bien embarrassé d'avoir un chancellier de France sur les bras. Au bout de quinze jours, cette fantaisie passe à cette folle ; elle escrit à son mary qu'elle le vouloit aller trouver, et qu'il vinst au-devant d'elle. Il y vint : les voylà le mieux du monde ensemble. Elle ne vouloit que faire parler et avoir des aventures : l'aventure du poison luy

avoit semblé belle. On a dit aussy que c'estoit pour entendre les plaintes de ses amans qu'elle avoit fait cette extravagance, et qu'elle s'estoit mise en suitte dans un convent. Enfin, tout de bon, elle mourut de maladie au bout de quelques années, et employa les derniers momens de sa vie à conter à son mary combien elle avoit eu de galans, qui ils estoient, et jusques à quel point elle les avoit aimez; car on ne dit point qu'elle ayt conclû avec pas un. Son mary mourut quelque temps après. Ils ont laissé deux garçons.

Le pere de cette extravagante (*a*) estoit un bon gros homme, lieutenant de roy de Limosin, qui ne se tourmentoit guères de ce que faisoit sa femme[1] : il luy laissoit gouverner sa maison, qu'elle a restablie, et son corps aussy, comme il luy plaisoit. Tous les matins, tandis que Monsieur ronfloit de son costé, elle donnoit, estant encore au lict, audience à tout le monde. On dit qu'un jour quelqu'un de ses

1. Il avoit un secretaire nommé Fauché, qui concubinoit avec Madame. Il eut jalousie du gouverneur du jeune Pompadour (*b*), et un jour, par pays, comme ce gouverneur se fut approché de la litiere de Madame pour luy dire quelque chose, la rage le saisit, il met l'espée à la main, l'attaque; l'autre se defend et le tüe.

a. Philibert, vicomte de Pompadour. — *b.* Jean, depuis marquis de Pompadour.

gens, revenant de la ville la plus proche, apporta bonne provision de sangles, quoyqu'il n'eust eu ordre d'apporter que des estrivieres. Elle se mit à crier. — « Hé bien ! hé bien ! » luy dit un gentilhomme de son mary, « ne « vous faschez pas ; vous n'aurez que les es« trivieres. » Elle se divertissoit avec les suivans de son mary, et il avoit de la peine à en garder, car elle n'estoit point jolie, et peutestre ne payoit pas bien. Un jour elle ne vouloit pas qu'un d'eux allast à la chasse avec son mary : « Hé ! mordieu, Madame, » dit le bonhomme, « je vous le laisse tous les jours : que « je l'aye au moins cette après-disnée. » Sa famille mit un jour en deliberation si on jetteroit par les fenestres un certain Prieuzac[1], de Bordeaux, qui vivoit fort scandaleusement avec Madame. Il fut d'avis qu'on ne luy fist point de mal.

1. Frere de l'Academicien.





239. — M. SERVIEN.

(*Abel Servien, fils d'Antoine Servien et de Diane Bailly; né en* 1593, *mort* 18 *février* 1659.)

SON pere estoit procureur general des Estats de Dauphiné [1]. Sa mere estoit demoiselle. Il fut procureur general à Grenoble, puis maistre des Requestes [2]. Il a eu un frere chevalier de Malte. Il avoit un parent bien proche (*b*) qui estoit homme d'affaires; le Comte de aint-Aignan espousa la fille de cet homme [3].

1. (*Mots biffés*) : Mais son grand-pére n'estoit que premier huissier du parlement de Grenoble. De là vient que le Roy dit, en regardant le premier huissier du parlement de Paris, qu'il estoit comme le grand-pere de M. Servien.

2. On l'envoya intendant de Justice en Guyenne; le parlement de Bordeaux donna des arrests contre luy, ne voulant point recevoir d'intendant. Le Roy osta la charge au Premier president, et la donna à Servien (*a*) ; mais, avant qu'il y fust installé, il vacqua une charge de secretaire d'Estat, on luy donna le choix, et il aima mieux estre secretaire d'Estat que chef d'un corps qui le haïroit.

3. L'alliance de Saint-Aignan renversera la fortune des enfans de Servien, car il (*c*) luy doit sept cent mille

a. En 1630. — *b*. Nicolas Servien, sieur de Montigny, père d'Antoinette S. — *c*. François de Beauvilliers, comte puis duc de Saint-Aignan.

Chavigny, à qui le Cardinal avoit reproché qu'il ne s'attachoit pas comme Servien à son employ, ne cherchoit que l'occasion de le debusquer. Voicy comme elle se presenta : Servien badinoit avec une chanteuse nommée Mademoiselle Vincent, et avoit une chambre chez elle, où il travailloit à ses affaires quand il avoit travaillé à autre chose [1]. Boisrobert l'ayant prié de je ne sçay quoy qu'il ne fit pas, s'en plaignit, et dit estourdiment que, s'il en eust prié Mademoiselle Vincent, cela eust esté fait aussytost. Servien piqué de cela, dit à Boisrobert, dans la salle des gardes du Cardinal : « Escoutez, Monsieur de Boisrobert, on « vous appelle *le Bois;* mais on vous en fera « taster. » Boisrobert luy respondit : « Vostre « maistre et le mien le sçaura. » Servien va pour disner à la table ronde, à laquelle le Cardinal ne mangeoit point : Boisrobert entre; le Cardinal luy dit : « Qu'avez-vous, le Bois? « vous estes bien triste. — Monseigneur, ne « m'appellez plus ainsy; ce nom vient d'estre « profané : on me menace. » Saint-Georges,

livres. Servien luy presta de quoy achepter la charge de premier gentilhomme de la Chambre; il en doit tous les interests, qui montent à deux cent mille livres, cette année 1667.

1. Le pretexte estoit qu'elle avoit un mary que Servien disoit estre de ses amys.

capitaine des gardes du Cardinal, amy de Servien, court pour l'avertir, Servien se despescha de disner ; mais il arriva trop tard, car le Cardinal sceût tout. Il dit à Boisrobert : « Avez-« vous des tesmoins? — Tous vos domesti-« ques; mais ils ne voudront rien dire : il y a « encore Chalusset, lieutenant du chasteau de « Nantes. » Boisrobert va à Chalusset et le gaigne par l'esperance que M. de Bullion, ennemy de Servien, leur feroit du bien. En effect, Chalusset eut deux mille escus pour cela, et Boisrobert autant [1].

Ce fut là le pretexte de l'esloignement de

1. Bullion luy dit : « Allez, vous estes mon fait; il « me faut un homme comme vous auprès de M. le Car-« dinal. Venez me voir. » Mais Boisrobert ne put se tenir de faire des contes de luy. Voicy ce qu'il dit : A Ruel, dans le parc, Bullion eut envie de faire ses affaires; il alla dans le bois, et, appuyé sur Nazin, son courrier, et Coquet (*a*), son maquereau, il se deschargeoit de son paquet. Boisrobert alla dire au Cardinal que des provinciaux, voyant je ne sçay quoy de blanc à travers les fueilles, faisoient de grandes reverences, prenant le cû de M. de Bullion pour un visage. Une autre fois, comme le Cardinal vouloit faire jouer du clavecin, Boisrobert dit : « M. de Bullion a pissé dedans. » Il pissoit partout. Le Cardinal en railla ; Bullion le sceût, et quand Boisrobert pensa avoir quelque chose de luy : « Allez, allez, » luy dit-il, « vous estes parfumé (*b*). » Le pauvre abbé changea inutilement trois fois d'habit en un jour.

a. François Coquet, contrôleur general. — *b*. Bullion craignoit les odeurs. (*Histor.*)

Servien à qui le Cardinal envoya pourtant offrir ses mulets pour porter son bagage. Il le remercia, et dit qu'il en avoit. On le relegua à Angers, où il a esté jusqu'à la mort du feu Roy. Là, il chassoit et coquettoit [1].

Le Cardinal demanda un jour à Bautru : « Que fait M. Servien à Angers ? — Il *bigotte.* » C'est qu'il estoit amoureux d'une madame Bigot (*a*). C'estoit une belle femme, mariée à un M. Bigot, dont le pere avoit esté procureur general du Grand-conseil, mais qui s'estoit incommodé pour s'estre fait huguenot ; le filz (*b*) estoit un ridicule qui, desjà âgé, avoit espousé une belle fille qui n'avoit rien. Gueux, il subsistoit par un controsle general des traittes d'Anjou que luy avoit donné Rambouillet (*c*),

1. Boisrobert fait un conte à propos de Servien. Le Cardinal avoit un brutal de valet de chambre, nommé des Noyers. Un jour ce garçon se mit à tournoyer autour de M. Servien : « Qu'y a-t-il? qu'as-tu? — Peste de « vous ! j'ay perdu ma gageure : j'avois gagé que vous « estiez borgne de l'œil gauche, et c'est de l'œil droit. » Ce mesme, au premier de l'an, leur demanda si Jesus-Christ, quand il nacquit, estoit catholique? On luy rit au nez. « Je veux dire chrestien, » dit-il. On rit encore plus fort. « Pourquoy tant rire ? Quelle feste est-il aujour-« d'huy ? — La Circoncision. — Hé bien ! ne falloit-il « pas qu'il fust Juif? »

a. Marie-Charles, fille d'un secretaire de la Chambre du Roy. — *b*. Jacques B., sieur de Gournay. — *c*. Nicolas Rambouillet, marié à Catherine Bigot.

son beau-frere, qui alors avoit les cinq grosses fermes. Or, cet homme avoit eu un employ auparavant à Rheims. Sa sœur, Madame Rambouillet, dit : « Il ne fera point sa commission ; « mais il deviendra amoureux de la fille d'un « tel, qui a aussy un employ là. » Il ne manque pas. Il avoit mis des portraits de cette fille dans l'hostellerie où il couchoit à Nantueil (*a*), afin de la voir en allant et en revenant. Une fois il vint icy, et ne baisa ny sa sœur ny sa niepce (*b*), en arrivant. On sceût depuis qu'il avoit juré à sa maistresse de ne baiser pas une femme en son voyage. Le voylà marié. Le soir de ses nopces, car il aimoit la mascarade, il dansa un ballet composé de son beau-pere, de sa belle-mere, de sa mariée et de luy. Les mesdisans d'Angers disoient : « M. Bigot est « en faveur : il couche avec la maistresse de « M. Servien. » C'estoit un *becco contento*, et qui mesme n'avoit pas l'esprit de s'empescher de faire connoistre qu'il le sçavoit. Il y avoit presse à qui auroit Servien pour galant. Menage, qui estoit alors à Angers, disoit à toutes ces femelles : « Pourquoy vous tourmentez-« vous tant ? il vous voit toutes de mesme œil. » Tout borgne qu'il est, il ne laissoit pas d'aller à

a. Nanteuil-l'Haudouin, à douze lieues de Paris. — *b*. Depuis, Madame Tallemant des Réaux.

la chasse; mais, dez qu'il craignoit quelque branche, il mettoit la main devant son bon œil ; et quelquefois on le trouvoit à dix pas de son cheval, car, ne voyant goutte, la premiere chose le jettoit à bas. Servien s'esprit aussy d'une fille d'Angers, qu'on appelloit Mademoiselle Avril. L'abbé Servien (*a*) eut peur qu'il ne l'espousast, et pria Madame Bigot de luy en parler. Elle, qui n'est point sotte, luy voulut oster cette fantaisie, et luy dit qu'elle n'en feroit rien. Quelques jours après, l'Abbé revient et la presse encore ; « car, » disoit-il, « je le « sçay de bonne part. — Hé bien ! » luy dit-elle, « Monsieur l'Abbé, je le luy diray; mais « je luy diray que c'est vous qui me l'avez fait « dire. » En effect, un soir qu'une dame de la campagne avoit assemblé, pour faire voir toutes les beautez de la ville à Gerzé (*b*), qui y estoit venu depuis deux jours, et que Gerzé faisoit fort le desdaigneux : « Mon Dieu! l'impertinent « homme! » dit Madame Bigot, « s'il se vient « mettre auprès de moy, je m'en iray ailleurs. « — Je vous en empescheray bien, » respondit Servien en riant, « car je ne bougeray d'au- « près de vous. » En causant, il luy dit qu'il n'aimoit rien tant que les violons, et qu'estant

a. Son oncle ; Franç. S., evêque de Bayeux en 1655, mort 2 février 1659. — *b*. François-René du Plessis, comte de Jerzay.

procureur general à Grenoble, il quittoit tous ses procez pour escouter s'il y avoit le moindre rebec dans la rüe. « A propos, » luy dit-elle, « on dit que vous nous les ferez entendre bien-« tost, les violons; mais la salle de Mademoi-« selle Avril est un peu bien petite; il faudra « que sa grand mere vous preste la sienne. » Il prit tout cela en raillant. Pourtant, sur la fin, ils s'en expliquerent tout au long. L'Abbé cependant ne put s'oster cela de l'esprit, il fit tant qu'il le maria avec la veuve d'un comte de Donzin de Vibraye (*a*), qui avoit esté tué à Arras. Il eut de la peine à s'y resoudre, car il n'estoit pas trop espouseur. La Bigot, qui en enrageoit, luy faisoit la guerre de ce qu'il espousoit la fille de M. de La Grise [1] : c'estoit une mesdisance de province. Une baronne de La Roche-des-Aubiers (*b*), mere de cette jeune veuve, avoit esté mariée fort long-temps sans avoir d'enfans. Enfin, un gentilhomme, nommé La Grise, se rendit famillier dans la maison, et y gouvernoit tout. Incontinent Madame devint grosse de Madame Servien. Le mary meurt peu après; La Grise espouse la veuve.

1. La Grise a esté lieutenant des Gardes-du-corps.

a. Augustine Leroux, veuve de Jacques Hurault, comte d'Onzain. — *b*. Avoye Jaillard, femme de Louis Le Roy, sieur de La Roche-des-Aubiers.

Le mareschal de Brezé disoit à La Grise : « Estre cocû, ce n'est pas grand merveille ; « mais il n'arrive guères qu'on le soit de sa « façon, comme toy. » On dit aussy que Madame de Donzin aimoit Sevigny, dont nous parlerons ailleurs [1] ; en sorte que la mere passoit bien des articles fascheux que Servien proposoit exprès, parce qu'il n'y alloit pas de bon cœur, et que la belle accoucha au bout de sept mois ; on disoit qu'elle estoit pressée de se marier. Au commencement elle le trouvoit vieux ; enfin, elle fut ravie de l'avoir.

Son retour et ses employs aux pays estrangers, avec ses querelles avec M. d'Avaux et sa surintendance, se trouveront dans les Memoires que la Regence nous fournira [2].

Cette madame Bigot revint à Paris, faute d'employ pour son mary. Icy, Lyonne, qui avoit les memoires de son oncle Servien, se mit à luy en conter. Il avoit une chambre chez elle, comme l'autre chez Mademoiselle Vincent; cela ne dura que deux ans, car on le maria. Depuis, son mary et elle, qui n'estoit plus jeune, ont bien eu de la peine à subsister, et Servien, tout surintendant qu'il est, n'en a au-

1. Voy. les *Bigots* (*a*).
2. Il y en a quelque chose dans l'Historiette qui suit.
a. L'*Histor*. de Madame de Gondran, née Bigot.

cun soing. Une fois pourtant il luy fit donner je ne sçay quelle commission à l'armée navale. Un jour, disnant chez M. de Vendosme, ce sot homme s'avisa de dire qu'il y avoit bien de l'avantage à avoir une femme bien faitte ; que les affaires s'en faisoient bien plus viste ; que la sienne n'avoit qu'à aller chez M. Servien, et qu'aussitost elle estoit expediée [1]. Elle a un filz qui est bien fait. Ce garçon, à six ans ayant eu la petite verolle, frottoit son chose de pommade, et disoit : « Je veux qu'il soit beau, « moy ; je veux qu'il soit beau. »

1. « Voire, » dit M. de Vendosme, « nous sommes « de mesme âge luy et moi ; cela ne va pas si viste ; on « n'est plus si preste. »





240. 241. — M. D'AVAUX ET SON FRERE LE PRESIDENT DE MESME.

(*Claude de Mesmes, comte d'Avaux, né en* 1595, *mort à Paris le* 19 *novembre* 1650. — *Henry de Mesmes, président au Parlement, mort en décembre* 1650.)

Monsieur d'Avaux estoit frere du president de Mesme. Nous avons dit, dans l'Historiette de Voiture, qu'il aimoit les femmes et qu'il n'estoit pas mal fait. Il en conta icy à la fille d'un conseiller au Chastelet, nommé M. d'Amours. C'estoit une belle fille et qui avoit deux beaux noms, car elle s'appelloit : Aurore d'Amours. On croit qu'il a eu assez de privautez avec elle; et comme il ne voulut pas l'espouser, elle se fit religieuse. M. d'Avaux avoit desjà esté ambassadeur à Venise (*a*), et avoit fait la paix du Nord[1] quand cette belle se mit dans un convent. Dans le Septentrion, il passoit pour un fort grand personnage et pour un homme de bien. Le mary (*b*) de la Comtesse Eleonor, fille du roy de Danemarc [2], que nous avons veû icy avec sa femme,

1. Avec la Pologne et la Suede.

2. De ces filles d'une femme qu'il espousa comme une femme de conscience.

a. En 1626. — *b*. Cornifix, comte d'Ulfeldh.

disoit que M. d'Avaux les avoit pensé faire devenir fous en Danemarc, tant il faisoit le Roy, et qu'une fois il luy dit en riant : « Bien, Monsieur ! « voylà qui est bien : faisons bien la comedie. »

M. d'Avaux estoit l'homme de la robe qui avoit le plus de bel-esprit, et qui escrivoit le mieux en françois. On croit que le cardinal de Richelieu ne l'aimoit point, quoyqu'il l'employast. Le feu Roy mort, cet homme, avec cette reputation, avoit droit de pretendre quelque chose. On luy donne une abbaye (*a*) de dix-huict mille livres de rente : il la reçoit pour un de ses nepveux, filz de son cadet M. d'Irval, ne voulant pas apparemment tenir cela pour une recompense, et aussy ne voulant pas que ce benefice fust perdu pour sa famille [1]. La Reyne [2] le fait surintendant des Finances avec M. Le Bailleul (*b*). Le cardinal Mazarin ne pouvoit alors empescher qu'on ne l'eslevast ; mais après (1648), il luy fit donner l'employ de Munster pour l'esloigner. Servien, qui devoit aller ambassadeur à Rome, fut proposé par

1. En une autre rencontre il eut de la Cour quarante mille escus dont il achepta une charge à un d'Erbigny, filz de sa sœur, et une compagnie aux Gardes, qu'il donna au frere de celuy-là.

2. (*Mots biffés.*) Ou plustost M. de Beauvais.

a. Vauleroy, possédée par Henry, deuxième fils d'Antoine de Mesmes, sieur d'Irval. — *b.* Nicolas Le Bailleul, president au mortier.

Lyonne en la place de Chavigny pour estre son collegue. Ils ne furent pas long-temps ensemble sans se quereller. Dez Charleville, Servien eut un courrier particulier; cela donna de la jalousie à l'autre. D'un autre costé, comme d'Avaux avoit un grand équipage (car, avec les appointemens de surintendant, et les quinze cens escus qu'ils touchoient par mois de la Cour, comme plenipotentiaires, il avoit cinquante mille escus à manger), Servien le pria de considerer qu'il n'avoit pas tant à despenser, et qu'il luy feroit plaisir de se regler, afin qu'il n'y eust point tant de difference. D'Avaux respondit que chacun faisoit de son bien ce qu'il vouloit. D'ailleurs, on dit qu'il y avoit eu un peu de galanterie, et qu'il en avoit conté à Madame Servien, qui eust esté quasy la petite-fille de son mary, et qui estoit jolie et coquette. Il y a un recueil imprimé des lettres, ou plustost des factums que luy et Servien ont escrits l'un contre l'autre (*a*). Enfin, M. de Longueville les accommoda, ou du moins fit en sorte qu'il n'y eut plus de scandale.

En 1647, que se fit la rupture de la paix generale, la Cour ne fut pas trop satisfaitte de luy, et le Cardinal dit au president de Mesme qu'il

a. *Lettres de MM. d'Avaux et Servien, ambassadeurs pour le Roy de France, concernant leurs différents en* 1644. In-8°, 1650.

sçavoit bien que d'Avaux ne l'aimoit pas. Il avoit Lyonne pour ennemy. Il estoit surintendant des Finances; M. d'Esmery ne vouloit point un tel collegue, et d'ailleurs on avoit quelque soupçon qu'il ne pensast au chapeau, car il faisoit furieusement le catholique : il avoit dit que la religion catholique estoit ruinée en Allemagne si on faisoit ce que les Protestans demandoient. Il dit, plaignant le Duc de Baviere, que c'estoit le prince le plus catholique de l'Europe. Il porta les interests des ennemys de la Landgrave de Hesse, et, allant en Hollande pour empescher la paix avec l'Espagne, il demanda la liberté de conscience. On a cru qu'il faisoit cela pour porter les Catholiques d'Allemagne à demander pour luy un chapeau de cardinal. L'année d'après, il eut ordre de la Cour de revenir à Paris, dans sa maison ; de ne se point mesler de sa charge de surintendant des Finances et de ne voir le Roy ny la Reyne. Il vint à Roissy, chez son frere aisné (*a*), entre Paris et Senlis. Depuis, il se desmit volontairement de sa surintendance, lorsqu'il avoit comme refait sa paix, et que d'Esmery estoit mort.

Dez ce temps-là la devotion l'avoit pris. Un jour, Ogier, le predicateur, à qui il avoit donné deux mille livres de rente sur cette abbaye de

a. Le Président.

son nepveu, ayant pressenty que M. d'Avaux meditoit sa retraitte, luy dit, comme ils estoient dans cette belle maison qu'il a fait bastir rue *Sainte-Avoye* : « Voicy qui est magnifique ; « mais ce n'est rien au prix de cette maison « celeste, etc. » L'autre s'ouvrit à luy. Il avoit resolu de se retirer dans une espece de desert en Bretagne, d'y bastir quelque convent, ou mesme d'instituer quelque nouvel ordre ; car ne croyez pas que cet homme manquast de vanité, il en avoit, tesmoin cette maison dont nous venons de parler. Elle revient à huict cent mille livres ; cependant elle est petite et il n'y a pas un appartement complet : la place seule luy tenoit lieu de deux cent cinquante mille livres. Dans leur partage, il y avoit des maisons qu'on loüoit fort bien ; ailleurs, pour la somme qu'il a employée, il eust fait un beau bastiment ; mais il vouloit bastir *in fundo avito* (*a*), car les de Mesme se piquent furieusement de noblesse, quoyque leur bisayeul ne fust qu'un docteur en droit à Toulouse [1], mais ils disent que c'estoit un gentilhomme qui monstroit le droit pour son plaisir, et qu'ils font venir d'un consul Memmius ; au moins se sont-ils laissé cajoller de cette grotesque [2].

1. Cujas escrit à *Memmius* son *collegue*.
2. Ils se disent originaires de Chalosse.
a. Sur le fond de ses ayeux.

Il avoit la teste un peu bien petite pour avoir beaucoup de cervelle; et il me souvient qu'il mena estourdiment le cardinal Mazarin à l'oraison funebre du feu Roy que fit Ogier, où il y avoit bien des choses contre le cardinal de Richelieu. La mort ne luy permit pas de faire cette retraitte : il mourut de fievre, en 1650, à l'âge de cinquante-cinq ans, ou environ. Son frere de Mesme mit dans les billets d'enterrement : *haut et puissant seigneur et commandeur des Ordres du Roy*. Il faut estre evesque, archevesque ou cardinal pour cela[1]. Il avoit esté officier et s'estoit conservé le cordon.

Il estoit charitable : durant qu'on bastissoit sa maison, il faisoit payer les journées et panser à ses despens les ouvriers qui se blessoient. Il ne fit point de testament; peut-estre ne croyoit-il pas mourir si tost. On dit qu'il avoit dessein de faire le filz de M. d'Irval, aujourd'huy M. d'Avaux (*b*), son heritier. Il avoit prié Frotté, cet homme qui fut si fidele au mareschal de Marillac, son maistre, de l'avertir de donner sa vaisselle d'argent aux pauvres. Frotté

1. Cependant les autres officiers de l'Ordre le mettent (*a*), et il y a fondement à cela dans l'institution, tant tout y est bien dirigé.

a. Le titre de *commandeur*. D'Avaux etoit greffier de l'Ordre. — *b*. Jean-Jacques de M..., comte d'Avaux, mort en 1688.

l'oublia; sa femme (*a*) s'en ressouvint et l'escrivit à M. de Mesme : Pepin, son intendant, luy en parla; il dit : « On trouvera un escrit « pour cela dans mon cabinet. » Mais pour moy, je doute que le president de Mesme en ayt rien fait, car il donna si peu aux valets, dont il y en avoit tel qui avoit servy vingt ans M. d'Avaux[1], que c'estoit une chose honteuse.

D'Avaux oublia cruellement le pauvre Ogier le Danois, qui n'a jamais rien eu de luy, après l'avoir servy dans tout le Septentrion, et y avoir ruiné sa santé. Mais il defendit de demander compte à Pepin, son intendant, « car, » dit-il, « je ne croy pas qu'il me doive rien, » et il luy laissa la maison où il loge. On consulta si on devoit faire une oraison funebre. Ogier dit que comme on ne pouvoit s'empescher de parler du grand effort qu'il fit une fois à Munster pour faire signer la paix, cela chocqueroit la Cour. Cet Ogier a mis son eloge audevant des sermons qu'il a donnez au public.

Le president de Mesme traittoit si fort ses freres de haut en bas, qu'il ne daignoit quasy leur oster le chapeau. Il ne se levoit pas et disoit : « Donnez un siége à mon frere. » Ce

1. D'Avaux leur donnoit beaucoup.

a. La femme de Frotté, alors veuve, sans doute.

n'estoit point par familiarité, c'estoit par orgueil[1]. Il avoit aimé les femmes, et il disoit, quand il en avoit payé quelqu'une, car je croy qu'il n'en avoit guères autrement, qu'il luy estoit permis de demander : « Il m'en a tant « cousté; trouvez-vous que ce soit trop cher? » comme on dit : « Cette estoffe me couste tant, « ay-je esté trompé? » Il mourut un mois après son frere d'Avaux. Il laissa sa charge de president au mortier à son nepveu d'Avaux (*b*), à condition qu'il espouseroit une de ses filles; il en a deux. La charge luy sera comptée pour quatre cent mille livres, et pour rien si sa fille ne le veut pas espouser[2]. C'est pour conserver la charge dans la famille. Il avoit cent mille livres de rente en fonds de terre. La confiscation de Bussy (*c*), frere de sa premiere femme,

1. Il appelloit sa femme Demoiselle. Le president de Thou l'historien, appelloit la sienne Dominé. Blondel, le ministre (*a*), appelloit la sienne ma gaîsne : les medisans disoient que c'estoit une cousteliere.

Quand il parloit d'un conseiller qu'il estimoit : « C'est, » disoit-il, « un grand senateur. » Il traittoit M. d'Irval, son cadet, comme un escolier, et M. d'Avaux comme un advocat.

2. Et M. d'Irval doit exercer la charge jusqu'à ce que son filz soit en âge. Ce filz est receû en survivance, et je pense qu'il la laissera exercer à son pere tant qu'il voudra. On l'appelle le *president de Mesme;* il y a un dicton au Palais : *De Mesme tousjours de Mesme.*

a. Voy. plus haut. — *b*. Jean-Jacques de Mesmes. — *c*. Charles de Clermont-d'Amboise, sieur de Bussy.

tué par Bouteville, luy a valu quarante mille livres de rente. La veuve, qui est de Fossé, et qui a inclination pour l'espée, a donné sa fille en catimini à Vivonne, filz de Mortemar.



242. 246. — BAZINIERE, SES DEUX FILZ ET SES DEUX FILLES.

(*Macé Bertrand, sieur de La Baziniere, mort vers* 1643.)

Feu La Baziniere, trezorier de l'Espargne, se nommoit Massé Bertrand; il estoit filz d'un paysan d'Anjou, et à son avenement à Paris il fut laquais chez le president Gayan[1] (*a*) : c'estoit mesme un fort sot garçon; mais il falloit qu'il fust né aux finances. Après, il fut clerc chez un procureur, en suitte commis, et insensiblement il parvint à estre trezorier de l'Espargne. Cela ne seroit que louable, s'il en eust bien usé; mais c'estoit le plus rustre et le plus avare de tous les hommes. Une fois, comme il parloit d'affaires à un homme, il le quitte sans dire gare et s'en va gourmer un garçon couvreur, en luy disant : « Tu as tes poches toutes pleines

1. President des Enquestes.

a. Pierre Gayan, mort en 1645.

« de mon plomb. » Il se trouva que c'estoit une bribe de pain que ce pauvre diable avoit dans sa poche. On disoit que c'estoit l'homme de France le mieux servy, et qu'il ne changeoit jamais de valets : c'est qu'il ne les payoit point, et qu'ils y demeuroient en attendant l'humeur liberale de leur maistre. Son portier fut contraint, pour estre payé, de luy proposer de faire faire une boutique d'une porte cochere inutile qu'il avoit chez luy, et la fit louer à un frere vitrier qu'il avoit; ainsy il recevoit les loyers au lieu de ses gages.

Sa femme, qui vit encore (*a*), n'est pas plus magnifique que luy. Quand il fait vilain temps, les vendredys, elle fait encherir son beurre de Clichy-la-Garenne d'un sou par livre, en disant : « Il n'en sera guères venû aujourd'huy « au marché. » Il en eut deux filz et deux filles : ses filz n'estoient pas mal faits.

L'aisné (*b*), qui est aujourd'huy trezorier de l'Espargne, estoit assez agréable, et peut-estre, s'il eust esté bien eslevé, en eust-on fait quelque chose; mais le pere, qui est mort riche de quatre millions, ne voulut jamais faire la despense d'un gouverneur, ny envoyer voyager ce jeune garçon; au contraire, regardant à ce

a. Marguerite de Vertamont. — *b*. *Macé Bertrand, sieur de La Baziniere.*

qui luy cousteroit le moins, et se trouvant en année (*a*), durant le siége d'Arras, il envoya son filz à Amiens, avec titre de commis de l'Espargne, mais qui avoit un homme sous luy qui faisoit tout. Ce jeune fou se fit faire des armes (*b*), qu'il porta à la Cour, et rompit tant de fois la teste à M. de Noyers de le faire mettre dans l'escadron de Monsieur le Grand, quand on mena le convoy dans les lignes (*c*), qu'il l'y fit mettre, et le luy recommanda. On n'estoit pas à my-chemin, et le Grand-maistre, qui venoit au-devant du convoy, n'avoit pas encore paru, quand il prit une si grande espouvante à cet escolier desguisé, que, sans avoir veû ny ennemys ny autres gens que ceux avec qui il estoit, il passa sur le corps à toute l'armée et galoppa jusqu'à Amiens, où il s'alla cacher dans un grenier au foin, et après, dit que son cheval l'avoit emporté. Sur cela on fit un vaudeville que voicy :

Je suis Baziniere farouche[1],
Qui ne puis, par monts ny par vaux,
Retenir mes vistes chevaux,
Tant ils sont forts en bouche.

1. Il a l'air hagard.

a. *Ou :* De service, de quartier; comme tresorier de l'Epargne. — *b*. Un harnois militaire, casque, cuirasse, buffle, etc. — *c*. 2 août 1640.

Je regne[1] caché dans du foin;
Mais au convoy je n'y vais point.

Le Cardinal, pour se divertir, fit sur cela la declaration que voicy :

« A tous ceux, etc. — Avons declaré et de-« clarons le cheval du sieur de La Baziniere « atteint et convaincu du crime de *fort-en-« bouche*, etc.; et, quant audit sieur de La Ba-« ziniere, nous le remettons et restablissons en « sa pristine fame et renommée, et luy permet-« tons d'aspirer aux charges et dignitez aux-« quelles la grandeur de son courage et de sa « naissance le peuvent faire pretendre. Fait à « Amiens, etc. » Baziniere devint malade de la peur qu'il avoit eüe, et on le remena dans un brancard à Paris. Le jeune Guenaut, medecin, qui le conduisoit, rencontra de jeunes gens qui alloient à la Cour; il leur dit qu'il accompagnoit un blessé. « Et qui? — Baziniere. » Ils se mirent à rire. L'hyver suivant (*a*), un frere de Madame de Champré l'ayant raillé, Baziniere l'attendit au passage et le fit attaquer par quatre hommes de chez son pere, et luy ce pendant se tenoit les bras croisez. Mes freres et

1. *L'Harmonie*, à son récit, au Ballet du Mariage du Duc d'Anguien, disoit :

Je regne, etc.

a. 1641.

moy, car c'estoit auprès du logis, secourusmes ce garçon, qui, à la foire (*a*), donna après sur les oreilles à La Baziniere. Le lendemain de cet assassinat, une dame du quartier, chez qui il alla, luy dit en riant : « Vrayment, Monsieur, « je ne vous conçois point; vous qui avez tant « de sujet d'aimer la vie, vous exposer sans « cesse comme cela ! »

Baziniere, le printemps venû, fit un voyage au Maine, où il devint amoureux de Madame de Pezé (*b*), fille de Madame de Lansac et sœur de Madame de Toussy. Cette dame n'estoit plus jeune, et vivoit dans un abandonnement effroyable. Il demeura quelque temps avec elle; mais à la fin il luy arriva une aventure qui le fit revenir à Paris. Le maistre-d'hostel qui, peut-estre, servoit aussy d'autre chose à la dame, las de ce petit bourgeois qui faisoit fort l'entendu, un soir se mit en embuscade à un endroit où il falloit qu'il passast pour aller coucher avec Madame; il estoit minuict, il n'y avoit point de lumiere; de sorte que ce galant homme, faisant semblant que c'estoit un laquais, et luy disant : « Petit fripon, que ne « vous allez-vous coucher, au lieu de faire icy

a. De Saint-Germain. — *b*. Marie de Saint-Gelais, femme de René de Courtarvel, sieur de Pezé, sœur de Françoise de Saint-Gelais-Lansac, femme de Louis de Prie, marquis de Toussy.

« du bruict à Madame? » donna maint horion à nostre badaut de Paris. Durant cette amourette, le pere fut assez impertinent pour se plaindre que Madame de Pezé desbauschoit son filz; notez qu'elle estoit parente du cardinal de Richelieu.

Enfin le bonhomme mourut. En ce temps-là, Chemerault (*a*), après la mort du Cardinal, estoit revenue à Paris. On l'appelloit, comme j'ay dit ailleurs, *la Belle Gueuse*, et on disoit qu'elle n'avoit pour tout bien qu'un asne de Mireballais[1]. Elle avoit fait representer à la Reyne qu'elle ne pouvoit faire fortune que par sa beauté, et que ces occasions se rencontreroient bien plustost à Paris qu'à la province. La Reyne y consentit donc; mais elle ne voulut point que cette fille, qui avoit esté un temps l'espionne du Cardinal, et qui après s'estoit mise du party de Monsieur le Grand, allast au Louvre. Benssèrade la fut voir : elle luy conta sa misere; il luy dit en riant : « Il faut « que je vous ameine un espouseur. » Quelques jours après il y mena Baziniere. A quelque temps de là, la belle luy dit : « Vous avez peut- « estre dit plus vray que vous ne pensez ; je pense

1. Ils vallent beaucoup de revenû.

a. Françoise de Barbeziere, demoiselle de Chemerault.

« que Baziniere m'espousera. » Baziniere effectivement en estoit espris; mais comme il vouloit par ce mariage avoir entrée à la Cour, il souhaittoit auparavant que sa maistresse fist sa paix avec la Reyne. Les parens de la fille firent si bien que la Reyne luy permit de se trouver au cercle, mais non pas de luy faire la reverence. Après cela, Baziniere l'espousa sans le consentement de sa mere, qui fit terriblement la meschante. La belle fille, qui est adroitte et fourbe, se vestit simplement et se tint chez elle, faisant la melancolique. Elle envoya un jour la nourrice de son mary trouver Madame de La Baziniere : cette nourrice, bien instruitte, ne joua pas mal son personnage; elle applaudit d'abord à cette mere irritée, puis insensiblement elle luy dit : « Madame, si vous « sçaviez en quel estat est cette jeune femme, « vous ne seriez peut-estre pas si en colere « contre elle; elle n'a point de joye d'estre si « avantageusement mariée, puisqu'elle n'est « point aux bonnes graces d'une personne « qu'elle estime tant; elle est quasy comme si « elle portoit le dueil, et quand on luy dit que « ce n'est pas l'habit d'une nouvelle mariée, « elle respond que cet habit convient à la tris- « tesse qu'elle a dans l'ame. Au reste, Madame, « c'est bien la plus belle amitié que celle qui « est entre eux que vous sçauriez imaginer, et

« je ne m'en estonne point, car c'est bien la « plus belle créature qu'on puisse voir de deux « yeux. » Bref, cette femme sceût si bien dire qu'elle fit pleurer la mere, et la fit resoudre à voir son filz; en suitte tout fut accommodé, et ils vinrent loger avec elle.

Cette femme, qui avoit tant d'obligation à son mary, ne laissa pas, au bout d'un an et demy, de le mettre de la confrairie, et cela par interest. D'Esmery, pour changer, voulut taster d'une maigre, et laissant Marion, en conta à Madame de La Baziniere. Par son moyen, elle obtint de la Reyne la permission de la voir. Ce petit fat, à table chez d'Esmery, contoit les obligations qu'il luy avoit, que c'estoit son protecteur, etc.; tout le monde rougissoit pour luy. On en fit ce couplet :

D'Esmery n'a jamais fait
Un cocu plus satisfait
Que le petit Baziniere.
Lere, la lere lanlere.

Je ne sçay si d'Esmery et luy avoient bigné (*a*), mais nostre trezorier fit alors quelques galanteries avec Marion. Un jour il avoit fait preparer la collation en quelque maison autour de Paris, et desjà il estoit party en carrosse avec

a. Troqué.

elle pour y aller, quand le Duc de Brissac, qui alors estoit le patron de la demoiselle, ne la trouvant point chez elle, apprit où elle estoit allée. Il court après et les attrappe. D'abord il crie : « Laquais! un baston. Mademoiselle, où « allez-vous? — Monsieur, changez de place, » dit-il à La Baziniere, « je me veux mettre au-« près d'elle. » Ils font collation; au retour, il la fait monter dans son carrosse et sur ce que Baziniere disoit qu'il en auroit la raison, il le fit environner de laquais qui le menacerent du baston. Le chevalier de Chemerault, aujourd'huy Chemerault, qui est gendre de Tabouret, car d'Esmery luy fit donner la fille de ce partisan, fit appeller le Duc de Brissac; mais ils furent accommodez.

Roquelaure se mocqua des façons qu'avoit fait Brissac pour embrasser un gentilhomme (*a*), car en ce temps-là ils estoient encore infatuez de *Coccëius Nerva*. Brissac l'envoye appeller par L'Aigue (*b*); Roquelaure s'excusa sur la fievre-quarte qu'il avoit depuis quelques mois. L'Aigue luy respondit que, puisque, malgré sa fievre, il jouoit, faisoit sa cour et soupoit en ville, on auroit sujet de prendre cela pour une meschante eschappatoire. « Bien! » dit Roque-

a. Sans doute M. de Chemerault. — *b*. Geoffroy, marquis de Laigues, capitaine des gardes du duc d'Orléans.

laure, « ne dittes point que je vous aye dit cela ; « dez que je me porteray tant soit peu mieux, « car je n'ay point de force, je vous feray sça- « voir de mes nouvelles. » En effect, au bout de dix jours il envoya un brave, nommé Champfleury[1], dire à L'Aigue qu'il se battroit devant les Feuillans (*a*). L'Aigue dit qu'on seroit trop tost separé ; qu'il valoit mieux aller au Cours. Comme ils y alloient, ils furent arrestez. On disoit que Madame de Mirepoix (*b*), sœur de Roquelaure, en avoit averty. Ce furent des gentilshommes de Monsieur le Prince qui les arresterent : ne les ayant pas trouvez au Cours ils s'en retournoient, quand ils virent passer un carrosse qui avoit les rideaux tirez ; le vent fit lever un des rideaux, et on aperceût des chaussons de jeu de paume ; cela leur donna du soupçon ; ils tirerent les rideaux et trouverent ce qu'ils cherchoient. Ils devoient se battre à l'espée et au poignard. Le Marquis estoit foible, et on craignoit qu'on ne passast sur luy (*c*) ; Champfleury dit à L'Aigue : « Pour nous, nous « nous battrons à l'espée seule. » L'Aigue res-

1. Aujourd'huy capitaine aux Gardes. Il a esté capitaine des gardes du Mazarin.

a. Leur clôture touchoit au jardin des Tuileries. — *b*. Louise de Roquelaure, femme d'Alexandre de Levis, marquis de Mirepoix, morte en 1674. — *c*. Qu'on ne le saisit au corps. Terme d'escrime.

pondit : « Pour moy, je rougirois de me battre « autrement que ceux que je sers[1]. »

Pour revenir à Madame de La Baziniere, elle eut envie de la maison de Monnerot, à Sevre. D'Esmery dit à cet homme qu'il luy en apportast une declaration (*a*). Il y va. « M. d'Es- « mery ne vous a-t-il dit que cela? » luy dit-elle. — « Non, Madame. » Elle croyoit qu'il la luy achepteroit, et que ce seroit un contract et non une declaration qu'il luy enverroit.

Il y a environ sept ans qu'il arriva à Madame de La Baziniere une chose un peu fascheuse. Une fille, qui luy servoit de demoiselle, estant mal satisfaitte, luy vola une cassette où il y avoit des lettres de M. de Metz, de M. d'Esmery et de M. de Beaufort; pour les rendre elle demandoit deux mille escus. On parle à elle; on luy donne rendez-vous à Bonnœil, maison de Chabenas[2], commis et maquereau de d'Esmery. Elle n'y vouloit point aller; enfin, on la persuada. Elle y va; mais elle n'y porte que les lettres qui ne disoient rien : on la vole sur le chemin; et avec ses lettres on luy prend

1. Ce M. de Brissac estoit si jaloux de Marion, qu'il avoit loué une maison tout contre la sienne pour l'espier mieux.

2. Ce benais met des plumes quand il va à sa terre. Il n'a pu estre receû conseiller.

a. Une évaluation.

de l'argent pour faire croire que ç'avoit esté des voleurs. Elle en reconnut un qui estoit procureur-fiscal du fauxbourg Saint-Germain, nommé Plessis; c'estoit le factotum de Chabenas : elle obtint prise de corps contre luy. Je pense que tout s'accommoda pour quelque argent.

Baziniere fit mettre des couronnes à son carrosse, du temps qu'elles estoient moins communes qu'elles ne sont; ce fut en se mariant. Depuis, quelqu'un, en parlant de la multitude des manteaux de duc qu'on voyoit, dit devant Mademoiselle : « Je ne desespere pas que Baziniere n'en mette un. — Non, » dit-elle, « il ne mettra qu'une mandille (*a*). »

Le cadet de Baziniere, nommé Courcelles (*b*), estoit fort estourdy, et faisoit la plus folle despense du monde : il acheptoit à credit des chevaux et des chiens à de grands seigneurs, et les revendoit après à vil prix, pour avoir de l'argent. De cette façon, ou autrement, il devoit quelque somme au Marquis de Piennes (*c*), aujourd'huy gouverneur de Pignerol. Courcelles se mocqua de luy au lieu de le satisfaire. L'autre, l'ayant trouvé un jour au Cours tout

a. Le manteau court des laquais. — *b*. Charles Bertrand, sieur de Courcelles. — *c*. Louis de Brouilly, marquis de Piennes.

seul, l'appella. Courcelles, en jeune homme, va dans son carrosse ; Piennes, qui estoit accompagné, fit toucher à toute bride, sans faire autre bruit, et le mene au logis d'un de ses amys. En entrant il cria, pour luy faire peur : « Çà, « çà, des estrivieres ! » Ce garçon fut si outré de ce mot d'estrivieres, que, seul, comme il estoit, et sans armes, il se jette au cou de Piennes pour l'estrangler. On l'emmena dans une chambre en le menaçant tousjours. Cela luy esmut tellement la bile, qu'encore qu'on l'eust bientost relasché, sans luy avoir donné le moindre coup, et rien fait de pis que le menacer, il en mourut pourtant au bout de trois jours (*a*). Il y a apparence qu'il avoit plus de cœur que son aisné. La mere voulut poursuivre ; mais on l'appaisa. Ce fut après le mariage de son frere que cette aventure arriva.

La fille aisnée de La Baziniere (*b*), qui n'estoit nullement jolie, avoit esté accordée, du vivant du cardinal de Richelieu, à Plessis-Chivray [1], frere de la mareschale de Grammont : on n'attendoit que douze ans pour la marier.

1. Ce Plessis-Chivray fut depuis tué en duel par le marquis de Cœuvres (*c*) ; c'est un des plus beaux combats de la Regence. Il n'y eut point de raillerie. Ils es-

a. En mai 1645. — *b*. *Marie Bertrand de La Baziniere, morte en* 1655. — *c*. François Annibal, marquis de C., puis duc d'Estrées ; mort 30 janvier 1687.

Le Cardinal mort, la mere, en donnant soixante mille livres au cavalier, demeura en liberté de marier sa fille à qui il luy plairoit. Bautru, qui, avec cinq cent mille escus de bien, ne cherchoit encore que de grands partis, ayant manqué Madame de Noailles, maria son filz, qu'on appelle M. de Serran, avec cette fille qui n'avoit guères que douze ans, et à qui on donna quatre cent mille livres en mariage. La voylà donc chez son mary. Bautru, qui est homme d'esprit, luy souffrit bien des petites choses; mais il eut tort de luy laisser mettre des couronnes (*a*), et de luy donner un escuyer qui avoit l'espée au costé. Il y eut bientost noise entre luy et Madame de La Baziniere; car l'année de feu son mary estant venue (*b*), on ne voulut pas laisser exercer la charge à son filz, qui estoit trop jeune; Bautru s'y opposa, craignant que cela ne prejudiciast à sa belle-fille. Cependant la mere ayant respondu, Baziniere exerçoit; la jeune Baziniere (*c*) en vouloit un mal de mort à Bautru, et mit dans la teste de

toient seuls et avec de petites espées. On fut estonné qu'ayant le coup qu'il avoit, il eust pu avoir encore deux heures pour songer à sa conscience : on attribua cela au scapulaire de la Vierge qu'il portoit, et depuis, bien des jeunes gens en portent. Cœuvres fut aussy fort blessé; mais il eut l'avantage.

a. A ses armes. — *b*. Le service des Tresoriers etoit triennal. — *c*. Mademoiselle de Chemerault.

cette jeune petite femme que son mary, qui à la verité n'est qu'un sot (*a*), estoit indigne d'elle ; que sa sœur espouseroit un duc et pair, et que c'estoit une chose bien cruelle de n'estre la femme que d'un homme de robe, quand on pouvoit avoir le tabouret chez la Reyne. Cela alla si avant que, comme elle n'avoit point eu encore d'enfans, on luy parloit de se faire desmarier. Bautru, voyant cela, feint une promenade à Issy, où l'on fit trouver encore quatre chevaux. Serran, qui y estoit avec sa femme, dit : « Allons pour cinq ou six jours aux champs « chez nos amys. » Ainsy, on la mena en Anjou, à Serran (*b*), où l'on ne la traitta pas le mieux du monde. Une fois qu'elle disoit : « Mais que craint-on ? je ne vois pas un homme. « — Il y a des valets, » dit Serran. — « Cela « est bon pour vostre mere, » luy respondit-elle. Avant cela, elle luy avoit dit des choses fort offensantes. « J'ay, » luy dit-elle, « autant « d'aversion pour vostre personne que pour « vostre soutane. » Un jour que le Pere Desmares (*c*) preschoit à Saint-Eustache sur les devoirs qu'un mary et une femme se doivent l'un à l'autre, il dit qu'une femme devoit aimer son mary, de quelque façon qu'il pust estre. Elle prit cela pour elle, et dit assez haut :

a. *Histor.* de Bautru. — *b*. A quatre lieues d'Angers. — *c*. Toussaint Desmarcs, oratorien, mort en 1687.

« Vrayment, il est aisé à voir que M. de Bau-
« tru a du credit dans la paroisse (*a*) ; il y fait
« prescher en faveur de Monsieur son filz. »
Cependant Serran estoit mieux fait qu'elle.

En Anjou, Madame de Bautru, qui depuis ce mariage avoit eu la permission d'aller à Serran (*b*), estoit son garde-corps. On fut contraint d'empescher qu'elle (Madame de Serran) ne receust des lettres, car sa mere et sa belle-sœur lui escrivoient le diable de Bautru et de son filz. En ce temps-là un honneste homme estant venu de ce pays-là, à la priere de Madame de Serran alla voir Madame de La Baziniere. Dez qu'elle le vit, elle luy cria : « Ah !
« Monsieur, ma fille est-elle encore en vie ? »

Madame de Bautru, car je ne croy pas que Serran ait eu assez d'esprit pour cela, afin de se venger de ce que cette petite femme avoit dit que l'employ d'intendant de justice, en Anjou, qu'avoit Serran, estoit un employ à faire pendre les gens, et aussy de ce qu'elle avoit traitté avec mespris les parens de son mary, s'avisa un jour de convier à disner tous les parens de feu M. de La Baziniere, dont les plus huppez estoient des notaires de village ou des fermiers ; et, la prenant par la main, elle

a. Il demeuroit à l'extrémité de la rue *Neuve-des-Petits-Champs*. — *b*. De Montreuil-Bellay, où elle etoit releguée.

les luy fit tous saluer en luy disant de quel degré chascun d'eux estoit parent de feu son pere ; puis la fit disner avec eux. Comme elle estoit encore en Anjou, sa cadette (*a*) fut enlevée. La mere, pour se consoler, voulut voir sa fille qui estoit grosse ; elle craignoit aussy qu'elle ne fust pas bien accouchée à la province : Bautru n'y vouloit point entendre. Enfin, on fit dire à la bonne femme par un tiers qu'il falloit bourse deslier. Elle donna cent mille livres, et on la fit venir en chaise (*b*). Arrivée à Paris, le beau-pere fit ce qu'il put pour la gaigner, mais en vain. Elle haïssoit son mary mortellement ; c'estoit une estourdie, et luy un benais qui vouloit railler et faire l'esprit-fort comme son pere ; mais cela luy réussit si mal qu'il fait pitié. Il fait toutes choses à contretemps ; il prend tout de travers ; on luy fait les cornes en jouant avec luy. Sa femme disoit : « Quand je seray veuve, je feray cecy « et cela ; car je suis asseurée que M. de Ser- « ran mourra jeune. » Elle s'est fort trompée elle, car elle est morte à vingt-deux ans, et a laissé deux enfans, que je croy, à ce mary qu'elle devoit enterrer (*c*)[1].

1. Serran a passé pour un ennuyeux homme, à cause

a. Magdelaine Bertrand de La Baziniere. — *b*. On fit venir Madame de Serran d'Anjou. — *c*. Il mourut au passage du Rhin, en 1672.

La cadette Baziniere (*a*) estoit jolie ; elle n'avoit guères qu'onze ans quand elle fut enlevée par un frere de Madame de La Baziniere la jeune, qu'on appelloit Barbeziere ; c'est le nom de la maison, qui est une bonne maison de Poitou. Ce garçon, qui estoit bien-fait, avoit toute liberté chez Madame de La Baziniere la mere, jusques là qu'estant malade, elle le receût dans son logis. On ne sçait pas bien si sa sœur estoit du complot, car il ne l'a pas dit. Lopez (*b*) pourtant avertit la mere qu'on vouloit enlever sa fille, et qu'elle seroit mieux dans un convent. Elle respondit que Barbeziere l'empescheroit. Madame d'Hautefort, alors en faveur (*c*), l'avoit fait demander par la Reyne pour Montignac, son frere ; mais la bonne femme avoit tousjours tenû bon. Elle estoit amoureuse [1], à ce qu'a dit Barbeziere, du chevalier de Chemerault et non de luy, comme

qu'il vouloit faire comme son pere, et cela ne luy réussissoit pas. Depuis il s'est corrigé ; il ne cherche plus à dire de bons mots, et c'est un homme peu naturel à la verité, mais qui passera partout. Un jour que sa femme et luy se battoient, Bautru, qu'on vint querir pour mettre les holà, les regarda faire, et dit : *Quod Deus junxit, homo non separet ;* puis s'en alla. Il trouvoit peut-estre à propos que la petite femme fust mortifiée.

1. En 1647.

a. *Magdelaine B. de La Baziniere*. — *b*. Qui etoit voisin. (*Historiette*.) — *c*. Après la mort de Louis XIII.

on l'a cru ; sans cela, il n'eust jamais songé à la fille, et se fust contenté de la mere. Quoy que c'en soit, un jour que la mere et la fille, à sa priere, allerent avec luy pour prendre l'air à Clichy, à une lieue de Paris, au retour, des gens à cheval jetterent le cocher à bas, en mirent un autre à sa place, et laisserent Madame de La Baziniere dans un blé. M. de Mauroy, l'intendant des Finances, en revenant de Saint-Oüen, la trouva et la remena à Paris. Il n'y avoit personne qui fust en estat de les suivre. Madame de La Baziniere avoit bien mené son sommellier à cheval ; mais Barbeziere, le voyant assez bien monté, l'avoit renvoyé d'assez bonne heure à Paris, sous pretexte qu'il avoit oublié de commander un remede qu'on luy avoit ordonné pour ce soir-là. Le sommellier rencontra les enleveurs, et pensa retourner pour en avertir, car il les prenoit pour des voleurs ; cependant il suivit son chemin. On avoit dit à Madame de La Baziniere qu'il y avoit des voleurs, qu'on les avoit veûs. Elle ne vouloit pas retourner ; mais Barbeziere luy dit : « Hé ! Madame, que craignez-vous ? Je connois tous ces messieurs-là ; ce sont tous officiers d'armée. » La belle-mere, au desespoir, accuse sa belle-fille (*a*), dit qu'elle n'avoit rompu le

a. Sœur de Barbeziere.

mariage de Toulongeon (*a*) que pour cela, et que son filz n'estoit allé en Poitou, pour voir, disoit-il, les parens de sa femme, qu'afin de n'estre pas icy quand on feroit le coup. Baziniere, de retour, inventa de nouveaux sermens pour jurer qu'il n'en sçavoit rien. On disoit que d'Esmery ayant voulu appaiser la bonne femme, elle luy dit en colere : « Vous ne venez « céans que pour desbaucher ma belle-fille. » Le chevalier de Marans (*b*), qui avoit loué des chevaux et placé des relais pour Barbeziere, fut arresté ; mais Monsieur le Prince le tira de prison d'authorité. Barbeziere avoit un vaisseau prest ; il passe en Hollande, et se met à Culembourg en la protection du seigneur du lieu, qui est le Comte de Waldec ; c'est une souveraineté. La mere a fait ce qu'elle a pu pour gaigner le Comte, mais en vain. On sceût que la pauvre enfant avoit fort pleuré, et qu'elle pleuroit encore longtemps après, quand son mary n'y estoit pas.

Il se jetta dans le party de Monsieur le Prince, et elle mourut de la petite-verolle à Stenay. Madame de Longueville escrivit icy à Madame de La Baziniere la mere, en faveur d'un filz qu'elle a laissé. Elle estoit aussy fiere qu'une autre, toute miserable qu'elle estoit, et

a. Henry de Gramont, comte de Toulongeon. — *b*. La mère de Barbeziere etoit une Marans.

elle disoit : « Il est vray qu'il faut que j'aime « bien M. de Barbeziere, de l'avoir ainsy pre- « feré à tant de bons partys. » Barbeziere cajolla en suitte une fille de Madame de Longueville, nommée La Chastre [1], dont il eut un enfant; elle est à Loudun en religion; elle disoit qu'elle avoit une promesse de mariage. Depuis, se fiant à l'amnistie, il vint à Paris [2]. Madame de La Baziniere qui l'avoit fait roüer en effigie, le fit mettre au Fort-l'Evesque; mais le Prince de Conty, alors en credit par son mariage, l'en tira. Nous verrons dans les *Memoires de la Regence* comme il eut le cou coupé, en 1657, par un enlevement d'une autre nature (*a*).

1. Cette fille accoucha assez scandaleusement; et comme elle disoit : « Que je suis malheureuse! » Tremery, sa compagne, pour la consoler, luy disoit : « Ma « chere, pourquoy s'affliger tant? il n'y en a pas une de « nous à qui il n'en pende autant. »

2. En 1650.

a. Celui de Girardin.





TABLE

DU TROISIEME VOLUME.

FIN DU TROISIEME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

